

Millennium  
Scholarships



Les bourses  
du millénaire

CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION  
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE



# Le prix du savoir

---

L'accès à l'éducation et la situation financière  
des étudiants au Canada

**Troisième édition**

# Le prix du savoir

---

L'accès à l'éducation et la situation financière  
des étudiants au Canada

**Troisième édition**

Publié en 2007 par  
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire  
1000 Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2  
Sans frais : 1 877 786-3999  
Télécopieur : 514 985-5987  
Web : [www.boursesmillenaire.ca](http://www.boursesmillenaire.ca)  
Courriel : [millennium.foundation@bm-ms.org](mailto:millennium.foundation@bm-ms.org)

Catalogue avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Berger, Joseph 1980-

Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada – Troisième édition  
Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin ; traduction, Services d'édition, Guy Connolly; révision,  
Denis Poulet et Laurent Joyal.

Traduction de : The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada – Third Edition

Comprend des références bibliographiques

ISBN 978-0-9730495-5-8

1. Étudiants – Canada – Conditions économiques. 2. Étudiants – Aide financière – Canada.  
3. Prêts d'études – Canada. 4. Enseignement postsecondaire – Aspect économique – Canada.  
I. Motte, Anne, 1974- II. Parkin, Andrew, 1966- III. Poulet, Denis. IV. Joyal, Laurent.  
V. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. VI. Titre.

Mise en page : Charlton + Company Design Group

*Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.*

# Le prix du savoir

---

L'accès à l'éducation et la situation financière  
des étudiants au Canada

**Troisième édition**

Préparé par : Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire



---

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>1</b>
<b>Source des données utilisées dans ce document</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>

## CHAPITRE 1 – L'IMPORTANCE DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

---

<b>I. Introduction</b>	<b>13</b>
<b>II. Un objectif à atteindre</b>	<b>15</b>
Pénurie de main-d'œuvre : déjà?	17
<b>III. Performance du Canada</b>	<b>19</b>
Étudiants autochtones : de l'école secondaire aux études postsecondaires	24
<b>IV. Un défi à relever</b>	<b>27</b>
Accès équitable aux études postsecondaires : feuille de route	29
<b>V. Conclusion et recommandations</b>	<b>33</b>

## CHAPITRE 2 – LES OBSTACLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

---

<b>I. Introduction</b>	<b>37</b>
<b>II. Un aperçu des obstacles à l'accès et à la persévérance</b>	<b>39</b>
Les obstacles à l'accès	39
L'attrait du marché du travail	40
Les obstacles à la persévérance	43
Perception des obstacles	46
Précisions sur les obstacles pédagogiques	46
Précisions sur les obstacles financiers	48
Les droits de scolarité comme obstacles à l'accès	51
Précisions sur les obstacles informationnels et motivationnels	52
<b>III. L'interaction entre les obstacles</b>	<b>55</b>
Élèves de familles à faible revenu	56
Expliquer l'écart dans la participation aux études universitaires	60
Élèves de première génération	61
Élèves autochtones	64
<b>IV. Conclusion</b>	<b>67</b>

## CHAPITRE 3 – COÛTS DES ÉTUDES ET RESSOURCES FINANCIÈRES

---

<b>I. Introduction</b>	<b>71</b>
Définition du coût des études postsecondaires	72
<b>II. Coût des études postsecondaires</b>	<b>73</b>
Évolution des droits de scolarité et des frais connexes au Canada	75
<b>III. Sources du soutien financier</b>	<b>77</b>
Aide financière et dépenses des étudiants à temps partiel	79
Différences provinciales et régionales	80
<b>IV. Dépenses et revenu : le difficile équilibre</b>	<b>83</b>
Gérer les attentes	84
<b>V. Financement des études et caractéristiques familiales</b>	<b>87</b>
Qui emprunte?	88
L'état financier des familles à revenu moyen	89
Qui travaille?	89
Qui reçoit des contributions parentales?	92
Contributions parentales pour les étudiants à temps plein	92
Contributions parentales pour les étudiants à temps plein bénéficiant de prêts	93
<b>VI. Préoccupations qu'ont les étudiants après avoir réussi à joindre les deux bouts</b>	<b>97</b>
<b>VII. Conclusion : repenser le régime?</b>	<b>99</b>

## CHAPITRE 4 – SOUTIEN GOUVERNEMENTAL AUX ÉTUDIANTS

---

<b>I. Introduction</b>	<b>103</b>
<b>II. Bourses</b>	<b>105</b>
<b>III. Crédits d'impôt</b>	<b>109</b>
Classification	109
Qui en bénéficie?	111
Les dépenses sont-elles justifiées?	112

<b>IV. Aperçu décennal de l'aide aux études</b>	<b>115</b>
Tendances relatives aux prêts et aux bourses aux étudiants	115
Tendances relatives à l'aide universelle aux études	118
En avez-vous pour votre argent?	120
Résumé	121
<b>V. La suite de l'évolution de l'aide canadienne aux études</b>	<b>123</b>
Accès accru aux prêts pour études	123
Soutien aux étudiants après l'obtention de leur diplôme	126
Résumé	126
<b>VI. Conclusion</b>	<b>129</b>
<b>VII. Tableaux supplémentaires</b>	<b>131</b>

## CHAPITRE 5 – DETTE DES ÉTUDIANTS : TENDANCES ET CONSÉQUENCES

---

<b>I. Introduction</b>	<b>141</b>
<b>II. Dette des étudiants au Canada</b>	<b>143</b>
Dette des étudiants du premier cycle universitaire	143
Dettes des élèves du collégial	144
<b>III. Calcul du niveau d'endettement raisonnable</b>	<b>147</b>
<b>IV. Remboursement de la dette</b>	<b>149</b>
<b>V. Exemption d'intérêts et désendettement</b>	<b>151</b>
<b>VI. Conclusion</b>	<b>153</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>157</b>





---

# Remerciements

La présente édition du *Prix du savoir* a été rendue possible grâce à un certain nombre de collègues et d'amis. Elle est la première préparée par nous trois, mais les volumes innovateurs de 2002 et de 2004, rédigés par Alex Usher et Sean Junor, ont été des références indispensables, et nous les en remercions.

Dans le chapitre I, nous présentons des prévisions d'inscriptions et des analyses du marché du travail menées par Clara Whyte, de Gaïa Vision, ainsi que par Jean Dubé et Marc Dupéré de JDMD Groupe Conseils. Nous remercions Herb O'Heron et Ken Snowdon, chercheurs et spécialistes de longue date en éducation postsecondaire, pour leurs commentaires éclairés.

Une grande partie du chapitre II traite du travail mené au nom de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire par R.A. Malatest & Associates. Les données, exposées en détail dans une publication distincte accessible dans le site Internet de la Fondation (*Promotion 2003 – Enquête de suivi auprès des élèves du secondaire*), ont été recueillies par une équipe dirigée par Heather MacDonald, qui a fourni son soutien dès le début. Nous offrons également nos remerciements à Yves Pelletier, collègue de la Fondation, qui nous a conseillés relativement à une première ébauche du chapitre, ainsi qu'à Angelo Elias, qui a mené une grande partie de l'analyse de données du chapitre. Nous sommes également reconnaissants envers Ross Finnie, de l'Université d'Ottawa, ainsi qu'envers Christine Laporte, de Statistique Canada, pour leurs commentaires et l'accessibilité à leurs propres travaux en cours.

Le chapitre III comprend des données recueillies par EKOS Research Associates au nom de la Fondation, par Ressources humaines et Développement social Canada et par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Merci à ces organismes pour avoir soutenu le projet et avoir rendu possible la collecte de données financières auprès des étudiants du Canada.

Nous remercions Christine Neill et (une fois de plus) Alex Usher d'avoir fourni des données, des analyses, leur expertise et des commentaires

extrêmement utiles contenus dans le chapitre IV. Nous aimerions également remercier avec gratitude les nombreux agents des programmes d'aide aux études fédéraux et provinciaux d'avoir fourni des données brutes et des commentaires sur les chiffres relatifs aux dépenses gouvernementales en aide aux études. De même, nous remercions les infatigables membres de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, qui ont fourni les détails concernant les changements aux programmes d'aide aux études traités dans les tableaux supplémentaires.

Le chapitre V n'aurait pas été possible sans le soutien ni les conseils de Saul Schwartz, de l'Université Carleton; de Kerry Dangerfield, Carrie Bibik et Nicholas Borodenko de Prairie Research Associates; de Jerry Situ et Leesha Lin du Programme canadien de prêts aux étudiants; de John Mortimer et Patrick Codrington du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario; ainsi que du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires de premier cycle et du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial. Nos remerciements à Fred Hemingway pour ses commentaires des plus avisés.

Nous reconnaissons également le travail d'Emmanuelle Bourbeau et de Jaime Frederick. Emmanuelle a travaillé principalement à l'analyse des données de l'enquête sur la situation financière des étudiants tandis que Jaime a supervisé l'immense travail de préparation du présent rapport en vue de sa publication dans les deux langues. Nous remercions également Peter Cowan et David Dagleish, qui nous ont aidés à maintenir un objectif clair.

Merci beaucoup à nos collègues Noel Baldwin, Jocelyn Charron et Sylvie Lacroix pour leur soutien. Nous sommes très reconnaissants envers les membres de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, de la Fédération étudiante collégiale du Québec, de l'Ontario Undergraduate Student

Alliance et de la College Student Alliance pour les conseils fournis dès le début.

Ce rapport, comme tous les autres publiés par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, n'aurait pas vu le jour sans l'immuable soutien de notre conseil d'administration, et particulièrement sans l'engagement de Norman Riddell,

qui nous motive quotidiennement à éclairer la discussion sur la politique de l'accès aux études postsecondaires au Canada.

Enfin, nous remercions tous ceux et celles qui ont fourni leur soutien et des conseils pour la préparation du rapport. Toute erreur reste la responsabilité des auteurs.

# Source des données utilisées dans ce document

## Enquête de suivi pancanadien des finissants du secondaire, Classe de 2003

*R.A. Malatest & Associates Ltd. et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire*

Cette étude financée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été entreprise par R.A. Malatest & associates en collaboration avec les provinces de l'Alberta, Manitoba, Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick. Le but de cette étude est d'examiner les transitions d'élèves deux ans après avoir reçu leur diplômes d'études secondaires. Les données permettent d'obtenir un profil de leur cheminement vers les études postsecondaires, vers le marché du travail ou vers d'autres activités.

L'enquête finale contient des questions sur un grand nombre de thèmes différents dont les expériences au niveau secondaire et postsecondaire. L'enquête a été donnée à un échantillon valide de 9 193 diplômés du secondaire. Au total 4 989 questionnaires ont été complétés pour un taux de réponse de 54 %.

Les données pour chacune des provinces ont été pondérées pour refléter la population des étudiants de 12<sup>e</sup> année. De plus, dans plusieurs provinces, les données ont été pondérées pour prendre en compte la sur-représentation de différent sous ensemble de la population. Plus spécifiquement, selon la province, les données ont été pondérées pour refléter les caractéristiques suivantes : région/commission scolaire, langue et le fait d'être autochtones.

## Enquête auprès des jeunes en transition

*Statistique Canada*

L'enquête auprès des jeunes en transition (EJET) est une enquête longitudinale menée conjointement par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement social du Canada. Elle a été créée

pour observer les principales transitions vécues par les jeunes mais également pour analyser les principaux facteurs qui influencent ces transitions que ce soit entre les périodes d'études, de formation ou de travail.

Afin de répondre à ces objectifs de recherche, l'enquête comporte deux cohortes cibles soit une âgée de 15 ans et l'autre âgée entre 18 et 20 ans au 31 décembre 1999. Ces deux cohortes sont interviewées aux deux ans. À l'heure actuelle les données recueillies en 2000, 2002 et 2004 sont disponibles pour analyses.

Les questions sont adaptées à l'âge du groupe mais plusieurs thèmes se recourent : on recueille des informations sur l'éducation des répondants, leurs expériences d'emploi ainsi que des informations à caractère plus personnel comme par exemple, sur leurs aspirations futures. Le groupe âgé de 15 ans a également participé au Programme International pour le suivi des acquis (PISA).

## Enquête sur la participation aux études postsecondaires

*Statistique Canada*

L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) a comme objectif de procurer des indicateurs de base sur l'accès aux études postsecondaires, la persévérance et sur le financement des études postsecondaires afin de déterminer l'efficacité ainsi que le rendement du Programme canadien de prêts aux étudiants de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Elle a été menée au mois de février et de mars en 2002 auprès d'un sous-échantillon de logements inclus dans l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA est une enquête mensuelle effectuée par Statistique Canada auprès des ménages

provenant des dix provinces canadiennes et dont les individus sont âgés de 15 ans et plus (excluant les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes ainsi que les détenus des établissements correctionnels).

Le sous-échantillon visait les jeunes Canadiens âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 au Québec). Au total, 5 141 questionnaires ont été remplis auprès d'un échantillon de 6 456 jeunes repéré dans l'EPA ce qui donne un taux de réponse de 79.6%. Au moment où l'enquête fût réalisée, environ deux tiers des répondants étaient ou avaient déjà été étudiants. Ainsi, le nombre d'étudiants s'élève à 3 400 tandis que les non-étudiants s'élève à environ 1 700.

### Enquête auprès des élèves du secondaire

*Prairie Research Associates Inc.*

Cette enquête a été menée en 2004 par Prairies Research and Associates Inc. et R.A. Malatest & Associates Ltd. pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Elle a pour but d'analyser les aspirations d'études postsecondaires des élèves de sixième jusqu'à la douzième année. Pour ce faire, le sondage s'est effectué auprès des élèves du secondaire de cinq provinces: le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Alberta.

Les questionnaires distribués en classe étaient destinés à recueillir des données sur ce que les élèves du secondaire pensent des études, sur ce qu'ils savent à propos des études postsecondaires, sur leur connaissance des différentes formes d'aide financière disponibles afin de poursuivre des études postsecondaires et finalement, sur la façon dont ils prévoient payer leurs études. Le questionnaire remis aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année contenait environ 65 questions, tandis que celui remis aux élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année en contenait environ 110. Les questionnaires étaient accompagnés d'un guide d'administration recommandant une marche à suivre afin d'assurer une certaine cohérence dans la manière de procéder pour chaque échantillon d'élèves.

### Ontario College Applicant Survey

*Acumen Research*

L'Ontario College Applicant Survey est une enquête annuelle menée auprès des candidats qui ont fait une demande d'admission au collège par Acumen Research, en collaboration avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, l'Ontario College Application Services (OCAS) et l'Association of Colleges Applied Arts and Technology in Ontario (ACAATO). L'OCAS choisit un échantillon de candidats au hasard et se charge de distribuer et de recueillir tous les questionnaires une fois remplis. Chaque participant à l'enquête reçoit, par la poste, une trousse comprenant une lettre d'introduction expliquant la nature de l'enquête, un questionnaire ainsi qu'une enveloppe-réponse. La lettre d'introduction explique que la participation à l'enquête est volontaire et résume les prix offerts aux participants.

En 2006, parmi plus de 90 000 candidats, 50 000 candidats anglophones des collèges de l'Ontario ont été choisis aléatoirement afin de répondre à l'enquête. L'ensemble des candidats francophones, 3 273 individus, ont reçu l'invitation à participer à l'enquête ce qui représente un sur-échantillonnage des francophones. Cette procédure est nécessaire afin d'assurer un nombre de réponses suffisantes. L'analyse des données est pondérée afin de prendre en compte ce sur-échantillonnage. Au total, 13 116 candidats anglophones et 769 francophones ont répondu à l'enquête. Cela représente un taux de réponse global de 26 % avec un intervalle de confiance de plus ou moins 0.8%, 19 fois sur 20.

### Ontario University Applicant Survey

*Acumen Research*

L'Ontario University Applicant Survey est une enquête annuelle menée auprès des candidats universitaires en Ontario par la société Acumen Research, en collaboration avec l'organisme Ontario University Application Centre (OUAC). L'OUAC choisit un échantillon de candidats au hasard et se charge de distribuer et de recueillir tous les questionnaires une fois qu'ils sont remplis. Chaque participant à l'enquête reçoit, par la poste, une trousse comprenant une lettre d'introduction expliquant la nature de

l'enquête, un questionnaire et une enveloppe-réponse. La lettre d'introduction explique que la participation à l'enquête est volontaire et résume les prix offerts aux participants.

Dans le cadre de cette enquête, 10 000 personnes choisies au hasard parmi l'ensemble des candidats des universités ontariennes (environ 90 000 au moment de l'enquête) ont été interrogées. En 2001, 9 000 questionnaires anglais et 1 000 français ont été distribués, et parmi les 10 000 questionnaires distribués en tout, 1 845 dûment remplis ont été retournés, pour un taux de réponse global de 19 %. La majorité des répondants proviennent de l'Ontario (88 %), tandis que le reste est presque réparti à parts égales entre l'est du Canada (5 %) et l'ouest du Canada (7 %).

### Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

*Statistique Canada*

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est menée par Statistique Canada. De nature longitudinale, l'enquête interview les mêmes répondants d'une année à l'autre pour une période de six ans. Les données permettent ainsi de mieux observer toute une gamme de transitions et d'événements par lesquels les Canadiens peuvent passer : la composition de la famille, les fluctuations dans le revenu familial, les épisodes de chômage et la participation aux études.

L'EDTR est une enquête à participation volontaire. La population ciblée par l'enquête est toute personne vivant au Canada à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Au début de chaque période, environ 15 000 ménages composent l'échantillon initial. Ces ménages sont suivis pour une période de six ans. Puisqu'il s'agit d'une étude longitudinale le taux de réponse varie d'une année à l'autre. Pour plus de détails, les lecteurs sont invités à consulter le site internet de Statistique Canada : [http://www.statcan.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=fr&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2](http://www.statcan.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=fr&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2)

### Enquête nationale auprès des diplômés

*Statistique Canada*

Cette enquête menée par Statistique Canada vise à déterminer dans quelle mesure les personnes ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires ont réussi à se trouver un emploi par la suite, le lien entre le programme d'études du diplômé et son emploi subséquent, la satisfaction des diplômés à l'égard de leur emploi et de leurs perspectives de carrière, les taux de sous-emploi et de chômage, le type d'emploi obtenu par rapport aux possibilités de carrière et aux qualifications exigées, et l'incidence des études postsecondaires sur la réussite professionnelle. Les répondants de cette enquête sont contactés deux ans après la graduation, ainsi que 5 ans après cette dernière. En 1992, l'échantillon était d'un peu plus de 36 000 personnes.

### Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire

*Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires du premier cycle*

Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires du premier cycle mène chaque année une *Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire*, qui dresse le portrait des étudiants de plus de 20 universités canadiennes. Dans le but d'en apprendre davantage sur les étudiants, le Consortium interroge divers groupes d'étudiants chaque année pendant trois ans. En 2000, 2003 et 2006, il a mené une enquête auprès de diplômés. En 2001 et en 2004, il a interrogé des étudiants de première année. Puis, en 2002 et en 2005, il a sondé un échantillon de tous les étudiants du premier cycle. L'analyse présentée dans le présent chapitre ne porte que sur les diplômés.

### Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial

*Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial*

De même, le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial mène chaque année depuis 2002 une *Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial*. Celle-ci fournit des données sur les revenus, les dépenses et les projets après le

collège des élèves du collégial. Il interroge des élèves de 16 à 19 établissements. Dans la présente analyse, nous exposons les conclusions des enquêtes menées de 2003 à 2006. Cette analyse de la dette des élèves du collégial exclut les collégiens québécois pour deux raisons. D'abord, notamment en 2005 et en 2006, la participation des collègues québécois à l'enquête a été

très faible. Ensuite, puisque les élèves québécois du collégial ne paient pas de droits de scolarité, il aurait été impossible, s'ils avaient été inclus dans l'enquête, de présenter des données représentant avec exactitude la situation des élèves du collégial à l'extérieur de la province.

---

# Introduction

Les éditions de 2002 et de 2004 du *Prix du savoir*, rédigées par Sean Junor et Alex Usher, ont fait date. En raison de leurs présentations et analyses détaillées de statistiques sur l'accès aux études et la situation financière des étudiants, elles se sont imposées comme sources de référence quotidiennes pour ceux et celles qui travaillent en éducation postsecondaire au Canada.

Cette troisième édition du *Prix du savoir* se fonde sur l'information fournie dans les deux éditions précédentes. D'un côté, il nous renvoie à des données antérieures publiées depuis 2004 et qui comprennent les propres études de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, telles que l'enquête de suivi des élèves du secondaire qui ont obtenu leur diplôme en 2003 et l'enquête sur la situation financière des étudiants ainsi que des données provenant de sources comme Statistique Canada (notamment l'Enquête auprès des jeunes en transition). D'un autre côté, la présente édition cherche à préciser un certain nombre d'arguments liés à l'importance de l'accroissement continu de l'accès aux études postsecondaires ainsi qu'aux conséquences de la nature changeante de la population étudiante postsecondaire.

Selon les normes internationales, le Canada a bien réussi à faciliter l'accès aux études postsecondaires. Cependant, comme nous l'affirmons dans le chapitre I, cette situation ne signifie pas que nous pouvons nous asseoir sur nos lauriers. À mesure que l'économie évolue, il est nécessaire d'accroître le nombre de diplômés d'études postsecondaires pour assurer l'accès du Canada au capital humain – les habilités pratiques, la capacité d'innover et les connaissances – dont il a besoin pour demeurer prospère et compétitif. Ce besoin surgit au moment où le nombre de jeunes dans la population commencera à baisser. Actuellement, la génération de l'après-*baby-boom* a réussi à progresser au sein du système d'éducation, en exerçant de la pression sur un certain nombre d'universités afin qu'elles

accueillent davantage d'étudiants. Cependant, dans seulement quelques années, la taille de la cohorte de jeunes adultes commencera à chuter et, en 2016, elle sera inférieure à celle d'aujourd'hui. Par conséquent, dans moins de 10 ans, nous nous demanderons si nous avons pris le temps de mettre en place les politiques appropriées pour assurer l'augmentation constante de la proportion de jeunes ayant accès aux études postsecondaires. Si la réponse est négative, le pays éprouvera inévitablement un déficit de capital humain le mettant en désavantage.

Étant donné que les étudiants provenant de milieux relativement privilégiés – par exemple, les étudiants issus de famille à revenu moyen et élevé ou ceux dont les parents ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires – participent déjà en grand nombre aux études postsecondaires, nous devons soutenir ceux dont la situation est moins aisée si nous voulons améliorer davantage le taux de participation. Les étudiants de famille à faible revenu, ceux qui n'ont pas d'antécédents d'études postsecondaires dans leur famille, ainsi que les étudiants autochtones sont sous-représentés dans les études postsecondaires. Les efforts déployés en vue de renforcer l'accès aux études supérieures doivent donc être axés sur ces groupes d'étudiants.

Toutefois, il ne sera pas facile de réaliser des progrès, car ce sont précisément ces étudiants qui tendent à affronter les obstacles les plus importants. Comme nous le montrons dans le chapitre II, le manque de ressources financières, la faible préparation scolaire, la mauvaise information et l'absence d'intérêt envers les études supérieures constituent tous des obstacles à l'accès aux études postsecondaires et à la persévérance après le début des études. Ces obstacles touchent plus gravement les groupes d'étudiants sous-représentés. En outre, les différents obstacles ont tendance à s'aggraver mutuellement : les étudiants susceptibles d'être touchés par un type d'obstacle sont également enclins à être affectés par d'autres, ce qui signifie



que la portée des politiques visant à permettre aux étudiants de surmonter les obstacles aux études postsecondaires doit être vaste.

Une fois que les étudiants accèdent au collège ou à l'université, ils commencent à affronter l'épreuve quotidienne du paiement de leurs études et de leurs frais de subsistance. Dans le chapitre III, nous exposons brièvement la façon dont les étudiants joignent les deux bouts en exploitant de multiples sources de revenus suffisantes pour couvrir leurs coûts, qui s'établissent, en moyenne, à 14 500 \$ par année. La plupart des étudiants doivent jongler avec plusieurs sources de revenus et ainsi prendre des décisions sur le nombre d'heures de travail qu'ils peuvent assumer pendant leurs études, ainsi que la quantité d'argent à emprunter (et la source de l'emprunt). Il est évident que, sans l'accès aux programmes d'aide financière aux études du gouvernement, de nombreux étudiants seraient simplement incapables de payer leurs factures : ce n'est qu'en raison de l'existence des bourses et prêts aux études que le revenu moyen des étudiants peut être équilibré avec les coûts moyens auxquels ils sont confrontés. Toutefois, le système d'aide financière aux études accorde-t-il les montants et les types d'aide appropriés aux différents groupes d'étudiants? Cette question demeure plutôt ouverte, et le sujet exige davantage de recherches.

Dans le chapitre IV, nous commençons à traiter ce point en examinant la façon dont les gouvernements soutiennent les étudiants. Bonne nouvelle, des améliorations à l'aide financière aux études fondée sur les besoins ont été apportées au régime au cours des dernières années, dont la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, la mise en place de nouvelles bourses provinciales et fédérales, ainsi que l'augmentation des montants maximaux d'aide octroyés. La proportion croissante d'aide fondée sur les besoins qui est fournie sous forme de bourses non remboursables, par opposition aux prêts, est particulièrement encourageante, étant donné qu'il a été montré que les bourses ont un effet positif sur la capacité des étudiants ayant des besoins financiers à continuer et à terminer leurs

études. La mauvaise nouvelle, c'est que ces changements ont été éclipsés par la hausse rapide de l'aide aux étudiants non fondée sur les besoins financiers. La plupart de ces « mesures universelles » de soutien aux études prennent la forme de crédits d'impôt pour études, qui n'aident pas les étudiants à surmonter les obstacles financiers les plus importants, à savoir payer les factures pendant les études. Cet équilibre entre les programmes universels de soutien aux études et ceux fondés sur les besoins, qui est en plus affecté par la tendance, à l'échelle provinciale, à mettre sur pied des remboursements de taxe universels après l'obtention du diplôme, constitue l'un des nombreux facteurs dont il faut tenir compte au moment où le débat sur la meilleure façon de moderniser l'aide financière aux études au Canada commence à s'intensifier.

Les étudiants qui misent sur l'aide financière pour payer leurs études auront des dettes au moment de l'obtention de leur diplôme. Cependant, pour que l'investissement en aide financière soit efficace à long terme, il est impératif d'empêcher que les niveaux d'emprunt augmentent de telle sorte que les étudiants abandonnent leurs études avant de les terminer, ou qu'ils aient un niveau d'endettement à l'obtention de leur diplôme qu'il leur est impossible de rembourser. Comme il est montré dans le chapitre V, les tendances liées à la dette des étudiants diffèrent. À l'université, la dette moyenne de ceux qui ont terminé un programme de premier cycle s'est stabilisée depuis 2000. Au collège, cependant, la proportion d'étudiants ayant des montants de dette relativement élevés a augmenté. Entre-temps, d'autres dimensions de la question de la dette des étudiants doivent encore être examinées, y compris le nombre d'étudiants qui manquent à l'obligation de rembourser leur prêt et le taux de participation aux programmes d'exemption d'intérêts conçus pour atténuer les difficultés de remboursement. De plus, nous commençons à peine à étudier les effets que les différents niveaux d'endettement présenteront pour les étudiants lorsqu'ils passeront des études postsecondaires au marché du travail. Il est nécessaire de connaître la meilleure façon

d'assurer le succès de cette transition et de garder en tête que nous devons à la fois accroître le nombre d'étudiants entreprenant des études postsecondaires et augmenter le nombre d'étudiants diplômés.

Ensemble, nous espérons que ces cinq chapitres serviront à éclairer les discussions en cours au Canada sur la nécessité de renforcer l'accès aux études postsecondaires, sur les besoins des différents groupes d'étudiants, sur l'importance et les répercussions des programmes d'aide financière aux études, ainsi

que sur les façons d'améliorer les programmes de soutien aux études. Bien entendu, puisque le programme de recherche de la Fondation et le travail d'autres organismes se poursuivent, d'autres données sur l'accès et l'aide financière aux études seront bientôt accessibles. Nous attendons avec impatience de jongler avec ces chiffres et d'en présenter notre interprétation dans la prochaine édition du *Prix du savoir*.



# Le prix du savoir 2007

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



## Chapitre I

# L'importance de l'accès aux études postsecondaires





# I. Introduction

Le Canada a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et instruite pour demeurer concurrentiel et maintenir sa prospérité dans une économie mondialisée, plus que jamais fondée sur le savoir. Comme l'a récemment souligné Kevin Lynch, actuel greffier du Conseil privé du Canada, l'éducation est de plus en plus considérée comme une des clés de la croissance économique et un déterminant essentiel du niveau de réussite d'une personne. « Les connaissances acquises par une population active instruite sont la nouvelle "ressource naturelle" de l'économie mondialisée. [...] Rares sont les investissements susceptibles de dégager des bénéfices économiques aussi considérables. » (Lynch, 2006; 15)

Une main-d'œuvre plus qualifiée et plus instruite, cela signifie une population active dans laquelle une grande proportion de personnes ont fait – et terminé avec succès – des études postsecondaires. Déjà, les deux tiers des nouveaux emplois exigent d'avoir fait des études postsecondaires plus ou moins poussées selon le cas (Bergeron et coll., 2004). Il est donc essentiel que les jeunes Canadiens aient accès aux études postsecondaires et disposent du soutien nécessaire pour leur permettre de réussir le programme d'études qu'ils auront entrepris.

Bien que le Canada fasse relativement bonne figure pour ce qui est du taux de participation aux études postsecondaires, notre pays ne peut se permettre d'être complaisant en cette matière. En fait, il y a même lieu de croire que maintenir le nombre de diplômés de niveau postsecondaire dans les années à venir (sans parler de l'augmenter) se révélera un défi majeur, et ce, pour deux raisons principales :

- Premièrement, dans les 10 prochaines années, la proportion des jeunes adultes par rapport à l'ensemble de la population augmentera, puis elle se mettra à baisser. D'ici 20 ans, la cohorte de jeunes Canadiens ayant l'âge normal pour

entreprendre des études postsecondaires sera considérablement moins importante qu'aujourd'hui. Pour maintenir le flux de nouveaux travailleurs dotés du niveau d'instruction nécessaire dans le contexte d'une économie axée sur la connaissance (à tout le moins selon les critères actuels), il faudra qu'une plus grande proportion de jeunes adultes aient accès à des études postsecondaires – et qu'ils les terminent avec succès.

- Deuxièmement, le taux de participation aux études postsecondaires parmi certains segments de la population est déjà plutôt élevé, particulièrement chez les jeunes issus de familles dont les revenus sont supérieurs à la moyenne ou dont les parents ont eux-mêmes fait des études collégiales ou universitaires. Par conséquent, des gains notables ne seront possibles que si l'on réussit à hausser le taux de participation des jeunes issus de milieux moins favorisés, qui sont actuellement moins susceptibles de poursuivre leurs études après le secondaire. Étant donné les nombreux obstacles à l'accès aux études postsecondaires que doivent surmonter ces jeunes et en raison du peu de progrès réalisé dans les années 1990 pour rendre cet accès plus équitable, la tâche ne sera pas aisée.

Ce deuxième défi est encore plus marqué dans les régions du pays où l'on compte une grande proportion ou une proportion croissante d'Autochtones. Les jeunes Autochtones sont actuellement bien moins enclins à faire des études postsecondaires, comparativement aux non-Autochtones. Dans les provinces où les Autochtones représentent une part de plus en plus importante du groupe des jeunes, on peut s'attendre à ce que le pourcentage de jeunes qui obtiennent un diplôme d'études postsecondaires aille en diminuant si rien n'est fait pour combler l'écart actuel en matière d'accès.

Parallèlement aux défis auxquels le Canada est confronté, il faut mentionner que la situation du système d'éducation de bon nombre d'autres pays ne cesse de s'améliorer. Des rapports récents publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conference Board of Canada (OCDE, 2006; Conference Board of Canada, 2007) montrent que les pays qui sont de « sérieux concurrents » pour le Canada ont accru leurs investissements dans l'éducation et ont amélioré leur sort sur ce plan. Puisque le Canada a toujours été dans le peloton de tête en matière d'éducation, il est normal qu'il affiche une croissance annuelle moins prononcée en matière de dépenses consacrées à l'éducation postsecondaire, comparativement aux pays dont le système scolaire a été développé plus récemment. Cependant, en l'absence d'efforts soutenus visant à améliorer les résultats de son

système d'éducation postsecondaire, le Canada reculera dans le palmarès international des pays les plus performants en matière d'études supérieures.

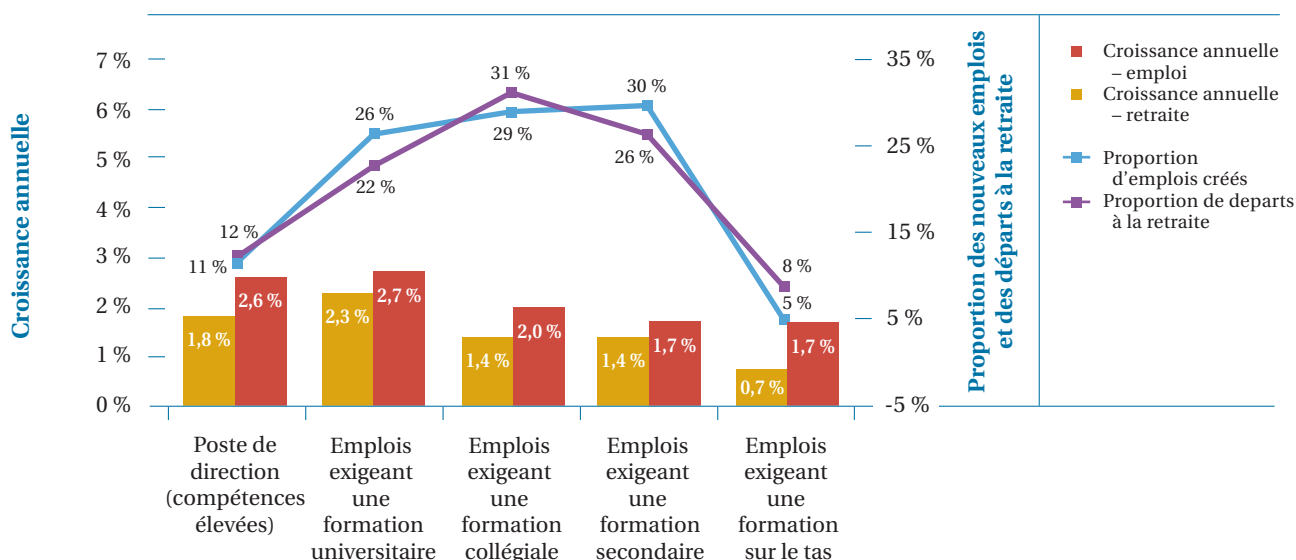
Ce chapitre commence par un exposé des motifs pour élargir l'accès aux études postsecondaires, particulièrement en raison des exigences d'une économie moderne et de l'évolution démographique au pays. Nous passons ensuite en revue la performance du Canada jusqu'à maintenant, en faisant état à la fois de ses succès relatifs et de l'ampleur de l'iniquité qui persiste sur le plan de l'accès aux études postsecondaires. La troisième section traite plus en détail des raisons pour lesquelles l'amélioration du taux de participation aux études postsecondaires constituera un défi dans les années à venir. Ce chapitre se conclut par des suggestions de moyens pour améliorer les choses.

## II. Un objectif à atteindre

Presque tout le monde s'entend sur le fait que la grande majorité des emplois actuels – et encore davantage ceux de demain – exigent que leur titulaire ait fait des études postsecondaires, de plus ou moins longue durée. Cela repose sur deux phénomènes nouveaux : d'une part, les *emplois nouvellement créés* sont concentrés dans des secteurs de l'économie qui, de plus en plus, exigent que les travailleurs soient à l'aise avec des notions complexes et des outils technologiques, et qu'ils soient capables d'analyser et de faire circuler rapidement l'information. D'autre part, la majorité des *emplois existants* qui sont à combler en raison des départs à la retraite exigent eux aussi des candidats hautement qualifiés. Le Canada, par conséquent, aura de plus en plus besoin de diplômés de collèges et d'universités pour relever ce double défi qui consiste non seulement à assurer la relève dans les emplois plus traditionnels mais aussi à produire des travailleurs qui seront à même d'assumer les nouveaux rôles créés par une économie fondée sur la connaissance.

Cette réalité a été mise en lumière dans une récente analyse commandée par le gouvernement du Canada (Bergeron et coll., 2004), dont les conclusions montrent que près des deux tiers des emplois créés entre 2004 et 2008 exigeaient ou exigeront un diplôme quelconque de niveau postsecondaire (figure 1.II.1) – en comparaison, en 2003, c'étaient 58 % des emplois non encore occupés par les jeunes qui exigeaient davantage que des études secondaires. La croissance de l'emploi sera particulièrement forte dans les postes qui demandent une formation universitaire, par exemple dans les domaines de la santé, des sciences naturelles et sciences appliquées, des sciences sociales et de l'éducation, sans oublier les fonctions nécessaires à la bonne marche de l'appareil gouvernemental. Outre les emplois d'un nouveau genre, il faut mentionner que les deux tiers des emplois plus traditionnels qui devront être comblés pour remplacer les travailleurs retraités exigeront eux aussi des études postsecondaires, la plupart de niveau universitaire.

Figure 1.II.1 – Croissance projetée des départs à la retraite et de l'emploi, par niveau de formation, 2004-2008



Source : Bergeron et coll., 2004



Des études menées par diverses provinces sont arrivées à des conclusions semblables. L'Ontario, par exemple, prévoit que 60 % des nouveaux emplois créés d'ici 2009 exigeront que leur titulaire ait fait des études postsecondaires. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'attend à ce que d'ici 2013, les candidats à 70 % de tous les nouveaux emplois créés devront justifier d'une formation postsecondaire (universitaire dans 28 % des cas). Par ailleurs, au Nouveau-Brunswick, on prévoit que la demande de travailleurs ayant fait des études postsecondaires augmentera de 20 % d'ici 2011. (Gouvernement de l'Ontario, 2005; Government of British Columbia, 2005; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2003)

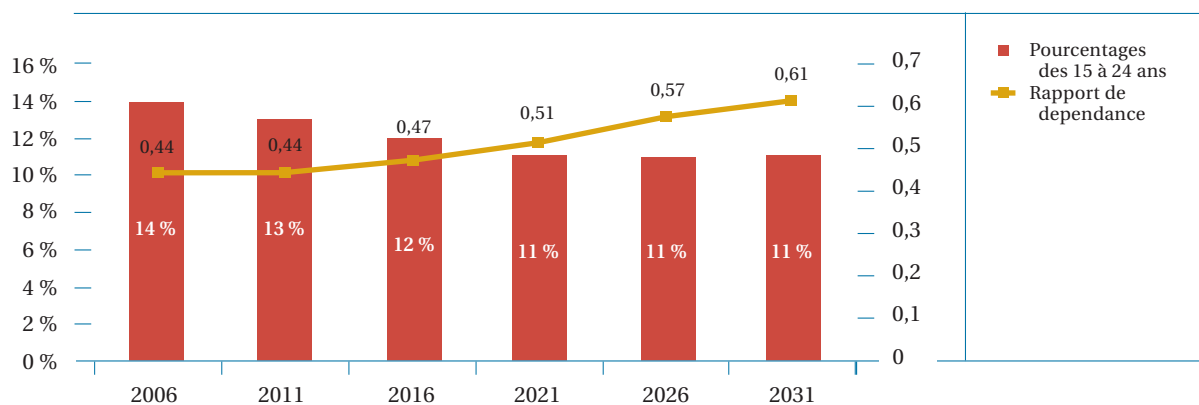
Si toutefois le Canada veut maintenir son niveau de prospérité actuel, la nécessité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pourrait être encore plus criante. Cela s'explique par l'évolution démographique, plus précisément le vieillissement de la population. En 1956, soit à peu près au milieu de la période du baby-boom, environ la moitié (47 %) de la population canadienne était âgée de moins de 25 ans. En 2000, en raison du recul du taux de natalité et de la plus grande espérance de vie, les moins de 25 ans ne représentaient plus que le tiers de la population du Canada. D'ici 2026, le pays pourrait bien ne compter que 25 % d'habitants de moins de 25 ans.

(Statistique Canada, 2001) Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent maintenant 12 % de la population, une proportion qui, selon les projections, atteindra 20 % dans une vingtaine d'années.

Une telle évolution aura comme incidence une réduction marquée du nombre de personnes en âge de travailler pour soutenir une population qui ne travaille pas croissante. Selon le scénario de croissance moyenne de la population prévu par Statistique Canada, le rapport de dépendance (proportion des jeunes enfants et des personnes âgées par rapport aux 16 à 64 ans) passera de 44 % en 2006 à 61 % en 2031 (figure 1.II.2). Au fur et à mesure que le poids relatif des Canadiens en âge de travailler diminuera, l'économie du pays devra compter sur un nombre relativement moins grand de travailleurs afin de créer la richesse requise pour soutenir sa population dépendante, c'est-à-dire les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour une population active moins nombreuse, la seule façon de créer de la richesse sera de hausser le niveau de productivité. Or, le facteur essentiel pour y parvenir est l'éducation, qui est à la base de l'ingéniosité et de l'innovation. Cette opinion est partagée, entre autres, par Kevin Lynch. M. Lynch soutient que, compte tenu du rapport de dépendance croissant et des fortes pressions qu'exerceront

**Figure 1.II.2 – Pourcentage des jeunes dans l'ensemble de la population et rapport de dépendance – Projections selon un scénario de croissance moyenne**



Source : Statistique Canada, 2005

les personnes âgées sur les services et régimes publics (soins de santé, pensions de sécurité de la vieillesse, etc.), « il sera alors primordial que le Canada améliore sa productivité pour compenser [le risque de baisse du niveau de vie] ». Et pour hausser la productivité, il faut investir dans le capital humain : « Investir pour développer l'enseignement et améliorer les qualifications, c'est permettre à la main-d'œuvre de devenir plus efficace et plus efficace. » (Lynch, 2006; 13)

Les répercussions combinées de l'économie du savoir et du vieillissement de la population canadienne rendent plus importantes que jamais la participation aux études postsecondaires et la réussite

d'un programme d'études. Sans une hausse du taux de participation aux études postsecondaires, notre pays risque de voir sa productivité et sa prospérité diminuer considérablement.

Par ailleurs, il ne faut pas voir les avantages d'une plus grande fréquentation des collèges et des universités qu'à travers la seule loupe économique. Junor et Usher (2004; 335-341), entre autres, ont décrit les nombreux autres avantages d'avoir une population largement instruite, tant pour les individus eux-mêmes que pour l'ensemble de la société : meilleure santé, taux de criminalité moindre et plus grand engagement social, pour ne nommer que ceux-là.

### Pénurie de main-d'œuvre : déjà?

Les chefs de file du monde des affaires du Canada sont de plus en plus préoccupés par la perspective d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et instruite. David Stewart-Patterson, vice-président directeur du Conseil canadien des chefs d'entreprise, a exprimé ainsi ses inquiétudes lors d'une conférence organisée en 2006 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire : « Nous abordons la seconde moitié d'une période de transition à long terme entre, d'une part, une économie qui ne fournissait pas suffisamment d'emplois à la population active et, d'autre part, une économie qui ne disposera pas d'assez de bras et de cerveaux pour faire tout le travail qu'il y aura à faire. »

Une bonne part des discussions à ce sujet tourne autour du possible manque de personnel qualifié dans les années à venir. Or, il est de plus en plus évident que le Canada manque déjà de ressources humaines dans certains secteurs. Une récente série de reportages du *Globe and Mail* a traité du problème actuel de pénurie de main-d'œuvre, qui n'est pas limité à l'industrie florissante du pétrole et du gaz naturel en Alberta. Selon Andrew Ramlo, du Urban Futures Institute de Vancouver, le manque actuel de travailleurs qualifiés fait grimper les salaires dans certains secteurs,

ce qui amène des travailleurs de divers horizons à se réorienter dans les secteurs plus payants, avec le risque que cela draine les ressources humaines d'autres secteurs encore. Si cela continue, s'inquiète-t-il, ce manque de main-d'œuvre qualifiée pourrait mener à une pénurie de main-d'œuvre généralisée. (Brethour et Scoffield, 2006)

En juillet 2006, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un plan visant à atténuer la rareté de la main-d'œuvre dans cette province. L'objectif est d'attirer près de 100 000 nouveaux travailleurs au cours des 10 prochaines années (CBC News, 2006). Au début de 2007, le *Ottawa Business Journal* a fait état d'une inquiétude croissante chez les gens d'affaires de la région quant à la pénurie de travailleurs qui menace le secteur de la haute technologie (Zakaluzny, 2007). Par ailleurs, une récente étude menée par Jobboom au Québec a montré que la province souffre déjà d'un manque de personnel dans les domaines de la santé, du génie et de la construction (CBC News, 2007).

Dans bon nombre de régions du pays et dans plusieurs secteurs d'activité, donc, la pénurie de main-d'œuvre est déjà une réalité quotidienne sur le plan économique.

Une plus grande participation aux études postsecondaires est également importante si le Canada veut éviter autant que possible les problèmes qui surviennent lorsque les divisions sociales deviennent exagérément marquées. Idéalement, l'éducation en vient à égaliser les chances de réussite dans la vie – ou à tout le moins à atténuer les inégalités sociales. L'éducation permet en effet aux personnes d'un milieu désavantagé d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour progresser dans la vie. Cependant, lorsque les études postsecondaires sont d'un accès plutôt difficile, cette réalité peut accentuer plutôt que gommer les inégalités. Du fait que les études postsecondaires prendront encore plus d'importance pour l'épanouissement

économique des individus, les conséquences sociales d'une moins grande participation<sup>1</sup> parmi les Canadiens à faible revenu, les jeunes dont les parents n'ont pas fait d'études poussées ou encore les Autochtones ne pourront qu'empirer. Si, par un phénomène d'exclusion, les personnes issues de ces groupes n'ont pas plus facilement accès aux avantages indéniables d'une formation postsecondaire, cela risque de mener non seulement à une situation financière moins envieuse pour ces personnes et à une baisse de la productivité du Canada, mais aussi à une société au tissu social fragilisé et, du coup, à une moins bonne qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens.

1. Les pourcentages de cette participation sont présentés à la section suivante.

# III. Performance du Canada

À première vue, il semble que le Canada soit bien placé pour relever les défis à venir. Notre pays jouit en effet d'un taux élevé de participation aux études postsecondaires.

Il existe plusieurs façons de mesurer la performance d'un pays en matière de participation aux études postsecondaires. La première consiste à observer le *niveau d'instruction* ou *niveau de scolarité*, c'est-à-dire la proportion d'une population donnée qui a réussi des études postsecondaires. Sur ce plan, le Canada se classe au premier rang des pays de l'OCDE. En 2004, 53 % des Canadiens de 25 à 34 ans avaient terminé un programme d'études postsecondaires (OCDE, 2006; 4). La ventilation de cette donnée permet de préciser que 27 % des Canadiens de ce groupe d'âge avaient un diplôme universitaire et 26 %, un diplôme d'études collégiales.

Une autre méthode mesure la proportion de jeunes adultes ayant poursuivi des études postsecondaires (le *taux de participation*). Diverses études ont présenté des taux de participation en utilisant différentes définitions de la notion de « participation » ou en fondant leurs données sur des tranches d'âge différentes. Certaines méthodes ne mesurent que la proportion de la population actuellement inscrite dans un programme d'études postsecondaires ou ayant terminé avec succès un tel programme, à une période précise. D'autres encore évaluent la proportion de jeunes qui font ou qui ont déjà fait des études supérieures, sans égard à la période.

- Drolet utilise les données de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, menée par Statistique Canada, pour présenter le taux de participation des 18 à 24 ans. Elle rapporte que 65 % des jeunes de cette tranche d'âge étaient inscrits en 2001 à un programme d'études postsecondaires ou avaient terminé avec succès un tel programme. Plus précisément, la participation aux études collégiales et universitaires était respectivement de 35 % et 30 %
- À l'aide du même ensemble de données, Frenette (2005a) établit que 67 % des jeunes de 19 à 21 ans (20 à 22 ans au Québec et en Ontario, où la filière des cégeps [Québec] et la 13<sup>e</sup> année encore existante à l'époque [Ontario] avaient une incidence sur l'âge moyen d'entrée à l'université) étaient inscrits à un programme d'études postsecondaires (34 % au niveau collégial et 32 % au niveau universitaire) dans l'année précédant le sondage, qui a été mené en 2002.
- Selon Finnie et Laporte, qui se servent des données de *l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires* menée par Statistique Canada, c'est 65 % des jeunes de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) qui étaient inscrits à un programme d'études postsecondaires en 2002 (35 % au niveau collégial et 30 % au niveau universitaire), mais il y a lieu de préciser que ces chiffres, à la différence de ceux que Drolet et Frenette présentent, englobent les étudiants qui avaient abandonné leurs études.

Si l'on souhaite évaluer la participation en fonction des données sur les étudiants actuellement inscrits à un programme d'études, on obtient un portrait quelque peu différent. Ainsi, le *taux d'inscription* reflète la proportion de jeunes d'une certaine tranche d'âge qui sont effectivement inscrits à un programme d'études postsecondaires à un moment donné. Parmi la cohorte de 3,1 millions de Canadiens âgés de 18 à 24 ans en 2004 (estimation), 574 142 étaient inscrits comme étudiants à temps plein dans une université, soit un taux de 18,5 % (et 2,5 % y étaient inscrits à temps partiel) (Statistique Canada, 2006a). Il n'y a pas vraiment de données fiables sur les inscriptions au niveau collégial. Junor et Usher ont estimé que le taux d'inscription à temps plein des jeunes de 18 à 21 ans à ce niveau était de 15 % en 2002-2003, et que le taux d'inscription à temps plein des jeunes de 18 à 24 ans pour l'ensemble du niveau postsecondaire était de 35 %. On observe donc une différence considérable entre les taux de participation déduits des enquêtes mentionnées ci-dessus et les taux d'inscription. Cela tient au fait que les étudiants qui ont terminé leurs études, ou dans certains cas qui ont entrepris puis délaissé leurs études postsecondaires, ne sont pas pris en

compte dans les statistiques sur l'inscription, mais le sont dans celles qui visent à déterminer le taux de participation aux études postsecondaires.

Une quatrième façon de mesurer la participation aux études postsecondaires consiste à suivre le comportement d'une cohorte de jeunes sur une période de quelques années, comme l'ont fait deux études récentes. La plus importante des deux, *l'Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET) de Statistique Canada, a relevé que 76 % des jeunes âgés de 18 à 20 ans en 2000 ont poursuivi des études plus ou moins poussées au-delà du secondaire entre 2000 et 2004. Le sondage *Promotion de 2003* préparé pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, bien que plus modeste et de portée plus régionale, fait ressortir des résultats similaires. On y affirme que 78 % des diplômés d'écoles secondaires ont poursuivi des études collégiales ou universitaires dans les deux années qui ont suivi la fin de leurs études secondaires. En gros, donc, ces études montrent qu'environ les trois quarts des jeunes diplômés du secondaire décident de nos jours de pousser plus loin leur formation, immédiatement ou peu de temps après la fin des études secondaires.

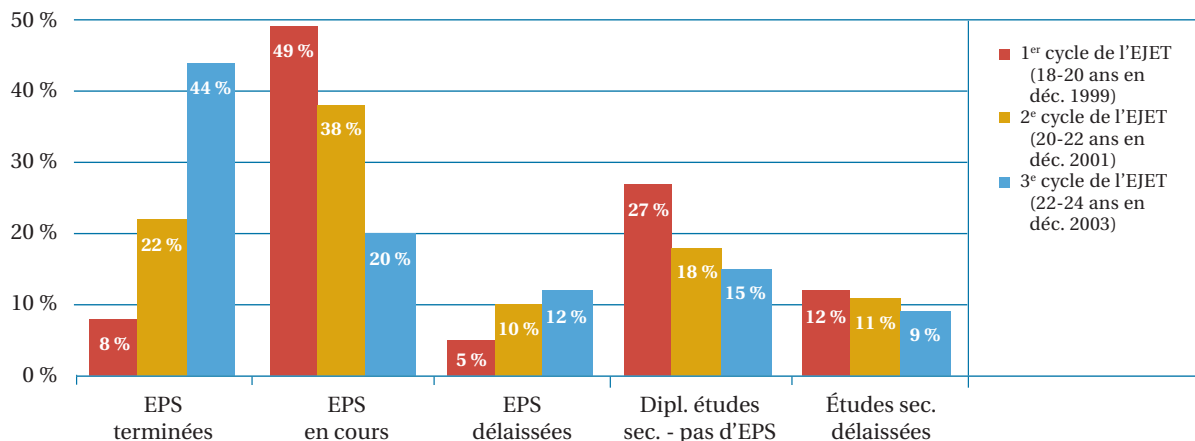
**Tableau 1.III.1 – Participation aux études postsecondaires (EPS)**

	<b>Sondage <i>Promotion de 2003</i></b>			<b>Enquête auprès des jeunes en transition</b>		
	Sondage mené en 2005 auprès d'un groupe de jeunes, deux ans après l'année où ils étaient en 12 <sup>e</sup> année, (Alberta, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Saskatchewan) <sup>2</sup>			Enquête menée en décembre 2003 auprès de jeunes de 22 à 24 ans (qui étaient âgés de 18 à 20 ans en décembre 1999)		
Inscrit à un programme d'études postsecondaires	78 %			76 %		
	<i>A terminé ses EPS</i>	<i>Poursuit ses EPS</i>	<i>A abandonné ses EPS</i>	<i>A terminé ses EPS</i>	<i>Poursuit ses EPS</i>	<i>A abandonné ses EPS</i>
	11 %	59 %	8 %	44 %	21 %	12 %
Jamais inscrit à un programme d'études postsecondaires	22 %			24 %		
Jamais inscrit à un programme d'études postsecondaires ou ayant délaissé les études postsecondaires	30 %			36 %		

Sources : Malatest, 2007; Shaienks, Eisl-Culkin et Bussière, 2006

2. À noter que le sondage *Promotion de 2003* ne visait que des jeunes qui étaient encore à l'école en 12<sup>e</sup> année; par conséquent, il ne prenait pas en compte ceux qui avaient délaissé leurs études secondaires avant la fin. Les répondants au Manitoba ont été sondés en 2006, trois ans après leur 12<sup>e</sup> année.

**Figure 1.III.1 – Maintien ou non du statut d'étudiant sur une période donnée (jeunes de 18 à 20 ans en 1999 qui n'étaient plus à l'école secondaire)**



Source : Shaienks, Eisl-Culkin et Bussière, 2006

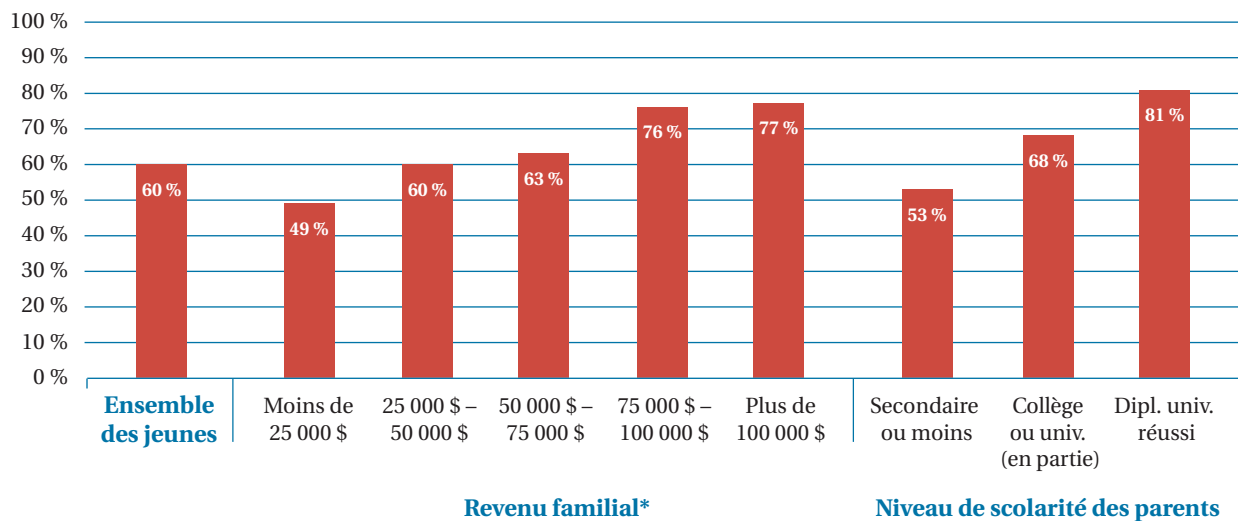
Ces chiffres sont certainement les plus encourageants, surtout compte tenu de l'objectif d'une meilleure diplomation postsecondaire dont il a été question à la section II. Par contre, si l'on creuse davantage, on constate que la situation est un peu moins rassurante, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, ce ne sont pas tous les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires qui les terminent avec succès. Bien que 76 % des répondants à l'EJET se fussent inscrits à un programme postsecondaire, 16 % d'entre eux (soit 12 % de l'échantillon total) ont décroché en cours de route. Dans le cas du sondage *Promotion de 2003*, 10 % de ceux qui avaient entrepris un programme de formation postsecondaire (soit 8 % de l'échantillon total) ont délaissé leurs études au cours des deux années couvertes par le sondage. Globalement, donc, on peut dire que le tiers des jeunes sondés par l'une ou l'autre de ces études ne se sont pas inscrits à des études postsecondaires ou, s'ils l'ont fait, les ont délaissées (tableau 1.III.1).

*L'Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET) est particulièrement intéressante, car elle fait ressortir que, en l'espace de quelques années, le cheminement scolaire de certains membres d'un groupe

d'âge donné s'améliore, tandis qu'il se détériore pour d'autres. Sur la période 2000-2004, par exemple, la proportion des membres de la cohorte sondée qui n'ont pas poursuivi des études postsecondaires est passée de 39 % à 24 %. Parallèlement, la proportion de ceux qui ont entrepris des études postsecondaires mais qui les ont délaissées avant l'obtention du diplôme visé est passée de 5 % à 12 %. Ces chiffres portent à croire que, au fur et à mesure que les jeunes adultes avancent en âge, tant la participation aux études postsecondaires que l'abandon en cours de route ont tendance à augmenter (figure 1.III.1).

Puisque de nombreux étudiants décrochent avant de terminer leur programme collégial ou universitaire, on peut en déduire que les taux de participation aux études postsecondaires relativement élevés mentionnés dans les résultats de l'EJET et du sondage *Promotion de 2003* ne se traduiront pas, à terme, par une augmentation équivalente du *niveau d'instruction* de la population en général. Il s'agit d'une perte supplémentaire d'étudiants en cours de route qui représente à la fois un coût pour les individus concernés mais aussi pour l'ensemble de la société.

**Figure 1.III.2 – Participation aux études postsecondaires parmi les 18 à 24 ans, en 2001**

\* Les taux de participation en fonction du revenu familial ont été calculés seulement en tenant compte des jeunes habitant avec au moins un des deux parents.

Source : Drolet, 2005

Une deuxième raison pour laquelle le portrait global de l'accès aux études postsecondaires n'est pas totalement réjouissant tient à un manque d'équité. Bien que le taux moyen de participation aux études postsecondaires soit encore relativement élevé, les possibilités d'y prendre part ne sont nullement égales pour tous. Des études continuent de confirmer que la poursuite d'études postsecondaires favorise le plus souvent les jeunes issus de familles à l'aise, ceux dont les parents ont eux-mêmes fait des études postsecondaires et ceux qui ne sont pas d'origine autochtone.

Comme le montre la figure 1.III.2, les jeunes provenant de familles dont le revenu annuel est de plus de 100 000 \$ sont bien plus susceptibles de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires que ceux issus de familles gagnant moins de 25 000 \$. Cette iniquité est particulièrement remarquable du côté des études universitaires : 46 % des jeunes des familles les plus à l'aise entrent à l'université, tandis que seulement 20 % de ceux provenant des familles les moins bien nanties y accèdent. Au niveau collégial, il y a peu de différence dans les taux

de participation entre les divers groupes définis selon le revenu des parents.

L'inégalité des chances peut se mesurer de bien d'autres façons. Ainsi, les enfants des personnes ayant fait des études postsecondaires sont bien plus susceptibles de faire des études poussées que ceux dont les parents n'ont qu'une formation secondaire. Quatre-vingts pour cent des enfants de diplômés universitaires ont fait ou poursuivent des études collégiales ou universitaires à l'âge de 24 ans, comparativement à une proportion de 53 % des enfants de personnes possédant seulement un diplôme d'études secondaires. Par ailleurs, on remarque un écart substantiel entre le taux de participation des jeunes Autochtones et celui des jeunes non-Autochtones (voir ci-dessous).

L'inégalité des chances est également manifeste lorsqu'on approfondit les résultats de l'EJET et du sondage *Promotion de 2003*. Ces deux études montrent en effet qu'un peu plus de 60 % des jeunes adultes ont terminé avec succès ou continuent leurs études postsecondaires dans les deux à trois ans suivant la fin de leurs études secondaires<sup>3</sup>. À l'inverse,

3. Ce chiffre est légèrement plus élevé, comme nous le soulignons plus haut, si l'on se fie aux résultats du 3<sup>e</sup> cycle de l'EJET, qui a été mené quatre ans après le premier cycle de cette enquête; à l'époque, les répondants avaient de 18 à 20 ans.

un peu moins de 40 % ne terminent pas leurs études secondaires ou, s'ils le font, ne font pas d'études postsecondaires par la suite ou les délaissent après quelque temps. Si l'on considère seulement les étudiants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires, cependant, le pourcentage de jeunes ayant terminé ou poursuivant leurs études supérieures est moins élevé, soit 48 %, comparativement à 68 % chez ceux dont les parents détiennent

un diplôme d'études postsecondaires et à 82 % chez ceux dont les deux parents ont obtenu un diplôme universitaire. S'agissant des étudiants qui s'identifient comme faisant partie des Premières Nations, la situation est bien pire : seulement 28 % sont inscrits à un programme d'études postsecondaires ou ont terminé avec succès un tel programme dans les deux à trois ans suivant immédiatement la fin de leurs études secondaires (tableau 1.III.2).

**Tableau 1.III.2 – Estimation du statut d'étudiant ou de non-étudiant de niveau postsecondaire deux à trois ans après l'âge habituel de la fin des études secondaires (ou, en gros, une fois l'âge de 20 ans atteint)<sup>4</sup>**

	Population générale	Ceux dont les parents n'ont pas de diplôme d'études postsecondaires	Ceux dont les parents ont un diplôme d'études postsecondaires	Ceux dont les parents ont un diplôme universitaire	Jeunes Autochtones	Jeunes non-Autochtones
Inscrit à un programme d'EPS ou EPS terminées	60%	48%	68%	82%	28%	60%
N'a pas terminé ses études secondaires ou n'a pas entrepris d'EPS ou a délaissé ses EPS	39%	52%	32%	18%	72%	40%
Principale source des données	EJET (jeunes âgés de 18 à 20 ans en 1999. Sondés en 2001, ils avaient alors de 20 à 22 ans.)	Sondage <i>Promotion de 2003</i> (étudiants que étaient en 12 <sup>e</sup> année en 2003 [fin des études postsecondaires]; ils ont été sondés 2 ans plus tard en Alberta, Nouveau-Brunswick et Saskatchewan; 3 ans plus tard au Manitoba).		Sondage <i>Promotion de 2003</i> (étudiants que étaient en 12 <sup>e</sup> année en 2003 [fin des études postsecondaires]; ils ont été sondés 2 ans plus tard en Alberta et Saskatchewan; 3 ans plus tard au Manitoba – les répondants incluaient 483 Autochtones).		
Remarques	—	Ces chiffres ont été redressés afin de prendre en compte la proportion d'étudiants des différentes catégories qui avaient probablement délaissé leurs études secondaires avant la 12 <sup>e</sup> année. Les auteurs ont utilisé un rapport personnalisé des taux de diplomation des écoles secondaires (puisés dans les résultats du 1 <sup>er</sup> cycle de l'EJET) en guise de données de base pour faire ces redressements.		Ces chiffres ont été redressés afin de prendre en compte la proportion d'étudiants autochtones des différentes catégories qui avaient probablement délaissé leurs études secondaires avant la 12 <sup>e</sup> année. Les auteurs ont utilisé les résultats du recensement de 2001 pour déterminer la proportion de jeunes Autochtones de 20 à 24 ans qui n'avaient pas fini leur secondaire (tels que cités dans Mendelson 2006) en guise de données pour faire ces redressements.		

Remarque : En raison de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 %.

4. Les chiffres qui figurent dans ce tableau sont fondés en partie sur des estimations calculées par les auteurs à l'aide de données provenant de deux enquêtes, mais ils ne sont pas tous tirés directement de ces enquêtes. Voir les remarques au bas du tableau.



## Étudiants autochtones : de l'école secondaire aux études postsecondaires

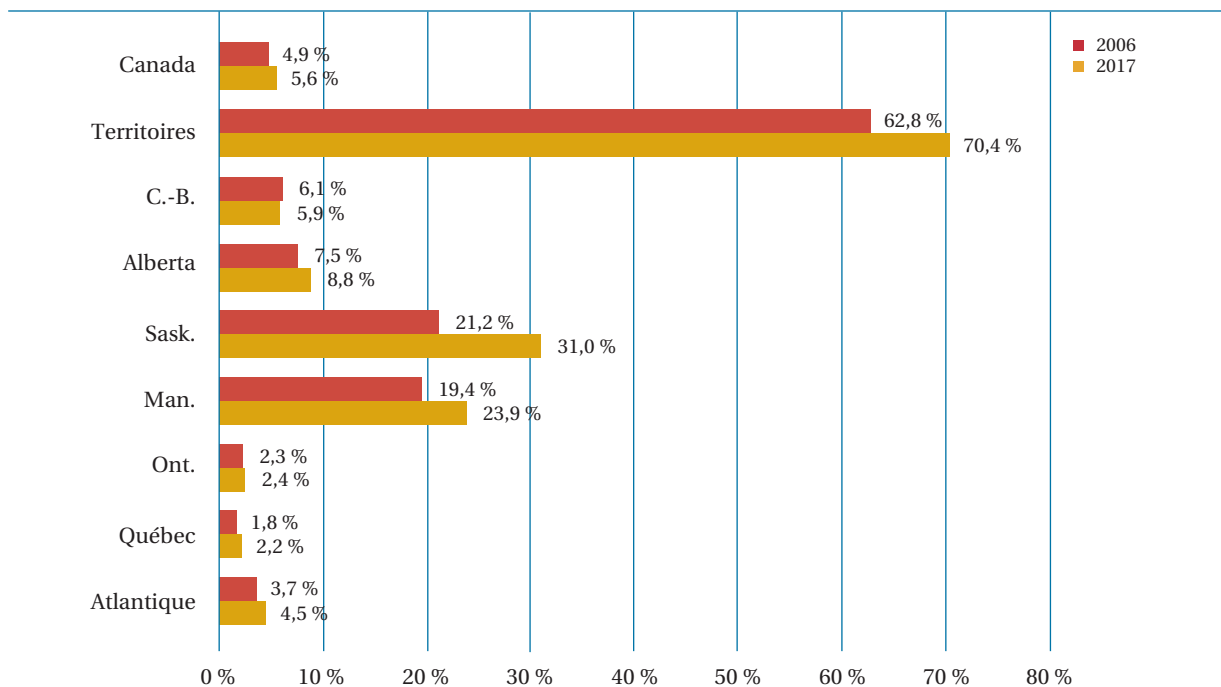
Dans le cas des étudiants membres des Premières Nations, Michael Mendelson soutient que le principal facteur qui influe sur leur taux de participation aux études postsecondaires est le faible taux de diplomation de niveau secondaire enregistré pour ce segment de la population (Mendelson, 2006). À l'aide des données du recensement, Mendelson a relevé que 58 % des jeunes Autochtones de 20 à 24 ans vivant dans une réserve n'avaient pas terminé leurs études secondaires et que, de ce fait, ils n'avaient pu aspirer à entreprendre un programme d'études postsecondaires. Le niveau de scolarité des Autochtones est le plus bas au sein de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, trois provinces où le groupe des jeunes est de plus en plus composé d'Autochtones (voir figure 1.III.3). Par conséquent, tout effort visant à améliorer le taux

de participation des Autochtones aux études postsecondaires doit d'abord commencer par un effort pour hausser considérablement leur taux de réussite des études secondaires. Qui plus est, étant donné le poids démographique croissant des jeunes Autochtones, si l'on ne réussit pas à relever leur taux de réussite des études secondaires dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, cela se traduira inévitablement par une baisse du taux de participation aux études postsecondaires, ce qui ne pourra que devenir une lacune de taille pour cette région du pays, dans le contexte d'une économie fondée sur la connaissance.

Les résultats du sondage *Promotion de 2003* appuient cet argument. Le fossé entre le taux de participation aux études postsecondaires des Autochtones et celui des non-Autochtones est moins prononcé lorsqu'on ne prend en compte

(suite à la page suivante)

Figure 1.III.3 – Proportion d'Autochtones dans la tranche d'âge 15-24 ans en 2006 et 2017



Source : Statistique Canada, 2005a et 2005b

que les élèves ayant terminé leur secondaire. Le sondage *Promotion de 2003* révèle en effet que 65 % des jeunes Autochtones qui ont terminé leur 12<sup>e</sup> année en 2003 avaient fait des études postsecondaires dans les deux ans qui ont suivi, comparativement à 80 % des répondants non-Autochtones<sup>5</sup>. Comme l'illustre le Tableau 1.III.3 ci-dessous, même si la réussite des études secondaires ne comble pas entièrement le fossé entre le taux de participation aux études postsecondaires des Autochtones et celui des non-Autochtones, elle contribue en tout cas à le réduire sensiblement.

Mendelson insiste sur le fait qu'il ne faut pas considérer cette situation comme un problème n'ayant des répercussions que sur les Autochtones : « [les défis auxquels font face les Autochtones] auront une incidence de plus en plus négative sur le bien-être de tous les Canadiens, particulièrement dans l'Ouest et dans les régions nordiques du pays. Il est essentiel pour nous tous d'améliorer cette situation déplorable. » Il faut donc agir concrètement pour mieux comprendre les obstacles à l'éducation postsecondaire propres aux Autochtones ainsi que les moyens de surmonter ces obstacles. (Mendelson, 2006; 35-37)<sup>6</sup>

**Tableau 1.III.3 – Participation aux études postsecondaires – Autochtones et non-Autochtones**

	Autochtones	Non-Autochtones	Écart relatif
Population âgée de 20 à 24 ans en 2001	40 %	68 %	70 %
Jeunes, en 2005 ou 2006, qui avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires en 2003	65 %	80 %	23 %

Sources : Malatest, 2007; données de recensement tirées de Mendelson, 2006

De plus, comme le fait remarquer Drolet (2005), l'inégalité des chances de participation aux études postsecondaires n'a pas beaucoup changé depuis le début des années 1990. À l'aide de données tirées de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, elle conclut que les jeunes des familles les plus à l'aise étaient à la fin de la décennie 1990 encore deux fois plus susceptibles de s'inscrire à l'université que ceux des familles les moins favorisées. En se fondant sur les données de *l'Enquête auprès des sortants* et de l'EJET, Finnie et coll. (2004), eux, ont constaté que l'écart des chances s'est en fait élargi ces dernières années. Ils affirment même que le milieu familial est

devenu un facteur encore plus déterminant de l'accès aux études postsecondaires au cours des années 1990 et que « ces écarts [de participation aux études postsecondaires] selon le niveau de scolarité des parents semblent s'être intensifiés au fil des ans<sup>7</sup>. » De plus, ils affirment que le taux de participation des jeunes hommes issus des familles ayant le plus faible niveau de scolarité a en fait reculé. (Finnie et coll., 2004; 14-15) Ces constatations ne sont pas sans importance, car elles montrent bien que l'inégalité des chances de participation aux études postsecondaires n'est pas un problème qui va forcément se résoudre de lui-même avec le temps, du simple fait

5. Les étudiants autochtones étaient davantage susceptibles d'avoir terminé leurs études postsecondaires dans les deux ans suivant la fin du secondaire (ce qui laisse croire qu'ils avaient opté pour des programmes plus courts) et, aussi, plus susceptibles d'avoir abandonné leurs études postsecondaires en cours de route.
6. Pour obtenir des renseignements sur une approche possible actuellement mise en Suvre et évaluée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, voyez les détails du projet-pilote « Making Education Work » sur le site Internet de la Fondation, au <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/ppMEW.asp>.
7. La source des données utilisées pour cette analyse ne comprend pas de renseignements sur le revenu familial des élèves. Le niveau de scolarité des parents a été utilisé en lieu et place du statut socio-économique.

que l'évolution de l'économie a rendu une scolarité supérieure encore plus souhaitable que jamais<sup>8</sup>.

Une troisième raison de s'inquiéter est que le rang élevé du Canada à l'échelle mondiale en matière de niveau de scolarité masque des résultats plus faibles pour ce qui est de la proportion de la population qui obtient un diplôme universitaire. En effet, la bonne position du Canada tient en grande partie à la vigueur de son secteur collégial, qui comprend les collèges privés d'enseignement professionnel : le Canada se classe premier (parmi les pays de l'OCDE) pour ce qui est de la proportion de la population atteignant une scolarité de niveau collégial, mais il se classe sixième pour ce qui est de la diplomation universitaire, derrière les États-Unis et plusieurs pays d'Europe du Nord. Or, comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est dans les métiers et professions qui exigent une formation universitaire que l'on prévoit la plus importante croissance au Canada. Nous ne voulons nullement insinuer que le secteur collégial est moins important. Nous tenons plutôt à souligner à quel point le Canada n'est peut-être pas aussi avancé qu'on le croirait, sur le plan international, pour ce qui est du nombre et du type de diplômés universitaires qu'il « produit » et qui seront nécessaires pour combler des postes clés dans l'économie du savoir.

Quatrièmement, bien que le taux de participation aux études postsecondaires soit relativement élevé au Canada, il semble que le taux d'augmentation stagne. C'est du moins la conclusion à laquelle en arrive un récent rapport de l'OCDE, lequel a grandement attiré l'attention pour avoir fait observer que « de tous les pays de l'OCDE, le Canada a affiché la plus faible augmentation des inscriptions au niveau tertiaire en chiffres absolus, avec seulement 4 % plus

d'étudiants de niveau tertiaire en 2002 qu'en 1995, comparativement à une hausse de 49 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE ». On y ajoute aussi que « les taux d'inscription au niveau tertiaire ont à peine augmenté comparativement à 1995, ce qui semble indiquer que la demande de qualifications de niveau tertiaire est statique au Canada; il sera donc relativement facile pour d'autres pays de rattraper le Canada. » (OCDE, 2006; 5) Toutefois, on peut douter que la hausse des inscriptions soit aussi faible que le laisse entendre l'OCDE<sup>9</sup>. Statistique Canada a observé que, même si les inscriptions au niveau universitaire ont diminué au milieu des années 1990, elles ont recommencé à augmenter. En fait, le nombre total d'inscriptions aux études universitaires de premier cycle a crû de près de 21 % entre 1999-2000 et 2004-2005, ce qui porte à croire que le portrait de la situation dressé par l'OCDE à la fin des années 1990 n'est plus le même. Statistique Canada souligne néanmoins que le taux de croissance en 2004-2005 sur ce plan fut le plus faible de la décennie à ce jour (Statistique Canada, 2006b). Malheureusement, le manque de données à jour fiables sur les inscriptions totales au niveau collégial dans l'ensemble du pays entrave tout effort qui viserait à donner un portrait précis de la tendance actuelle en matière d'inscriptions au niveau postsecondaire (appelé tertiaire par l'OCDE). Une chose est sûre, toutefois : l'écart entre le Canada et les autres pays de l'OCDE, pour ce qui est du taux de participation aux études de niveau tertiaire, se rétrécit, car les pays qui, traditionnellement, étaient moins performants sont maintenant capables d'afficher des gains rapides et notables en ce qui a trait à la hausse générale du niveau de scolarité de leurs citoyens.

8. La question de savoir si les choses se sont améliorées ou pas ne fait pas l'unanimité. Par exemple, Corak et coll. affirment que l'inégalité des chances de participer aux études postsecondaires a été légèrement moins marquée dans les années 1990. Ils font observer que la forte corrélation du revenu familial et de la participation aux études postsecondaires a diminué par suite de la décision de hausser le plafond des prêts étudiants au milieu des années 1990. Par ailleurs, il est important de noter que la fréquentation des universités chez les jeunes issus de familles à faible revenu a sensiblement augmenté dans les années 1980, avant de plafonner dans les années 1990.
9. Les observations de l'OCDE reposent peut-être sur le fait que l'organisation n'a pas eu accès aux chiffres les plus à jour sur les inscriptions à des programmes de niveau collégial et qu'elle a peut-être utilisé des chiffres concernant les inscriptions à l'université qui reflétaient la stagnation survenue à la fin des années 1990 – davantage, en tout cas, que la croissance rapide observée au début des années 2000.

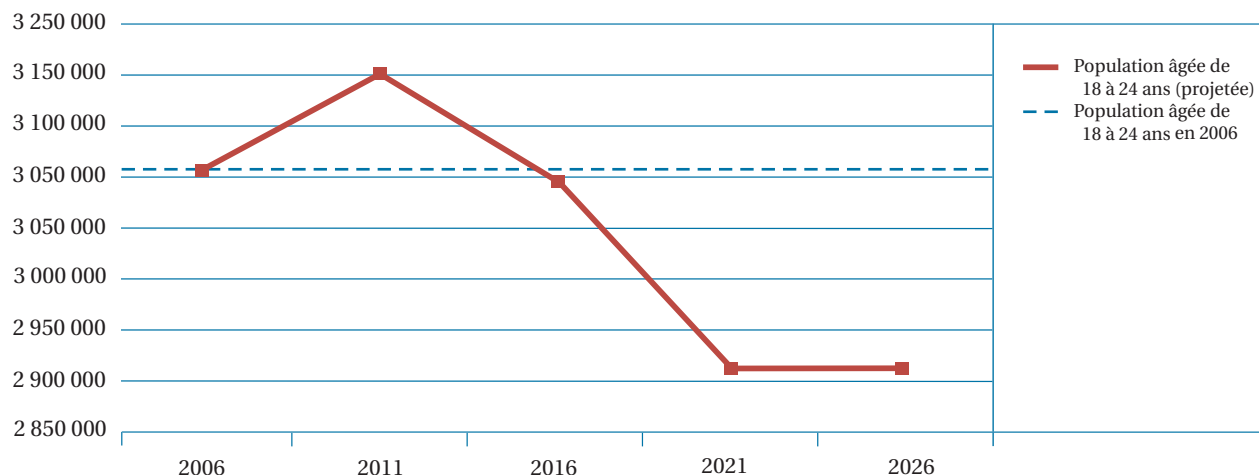
## IV. Le défi à relever

La population du Canada vieillit et l'économie du pays évolue rapidement. Ces deux réalités vont augmenter et continueront de faire augmenter la demande pour une main-d'œuvre qualifiée et instruite, précisément à une période où le nombre de jeunes qui entreront sur le marché du travail devrait diminuer. La concurrence internationale en matière d'embauche de travailleurs qualifiés a aussi pour effet d'amplifier le défi, pour le Canada, de se constituer une main-d'œuvre qualifiée qui saura être à la hauteur dans le contexte d'une économie axée sur la connaissance. Toutes ces pressions rendent impérative la nécessité pour notre pays de hausser le taux de participation aux études postsecondaires.

La figure 1.IV.1 ci-dessous illustre la taille projetée de la tranche de la population ayant l'âge habituel pour suivre une formation postsecondaire; ce groupe des 18-24 ans va croître au cours des 10 prochaines années, puis devrait diminuer d'environ 300 000 personnes d'ici 2026.

Afin de mettre en lumière les répercussions de ces tendances démographiques, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a récemment fait préparer une série de projections sur le taux de participation aux études postsecondaires. Ces projections, réalisées par JDMD Groupe Conseils, sont fondées sur *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, menée par Statistique Canada, laquelle fournit de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire depuis le début des années 1990, tout en faisant état de différents facteurs socio-économiques et démographiques. On a demandé à JDMD d'établir des projections à la fois du taux de participation *probable* et du taux de participation *requis pour maintenir les niveaux d'inscriptions actuels*, étant donné le nombre décroissant de jeunes prévu pour l'avenir. Il y a lieu de noter qu'en cherchant à savoir seulement ce qu'il faudra pour maintenir les niveaux d'inscriptions actuels, nous mettons de côté, pour le moment, le

Figure 1.IV.1 – Population projetée par groupe d'âge, selon un scénario de croissance moyenne



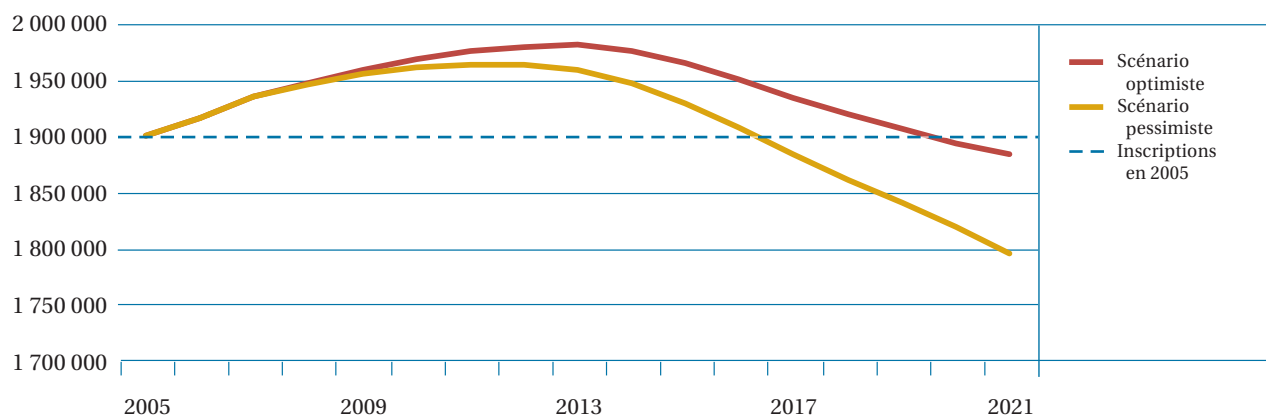
Source : Statistique Canada, 2005a

besoin d'accroître la proportion de Canadiens poursuivant des études postsecondaires<sup>10</sup>

La figure 1.IV.2 fournit un aperçu de ces projections. Elle montre que la génération de l'« écho-boom » (c'est-à-dire les enfants des baby-boomers) est rendue à l'âge d'entreprendre des études de niveau tertiaire. Selon le scénario démographique envisagé (l'optimiste ou le pessimiste), le niveau des inscriptions

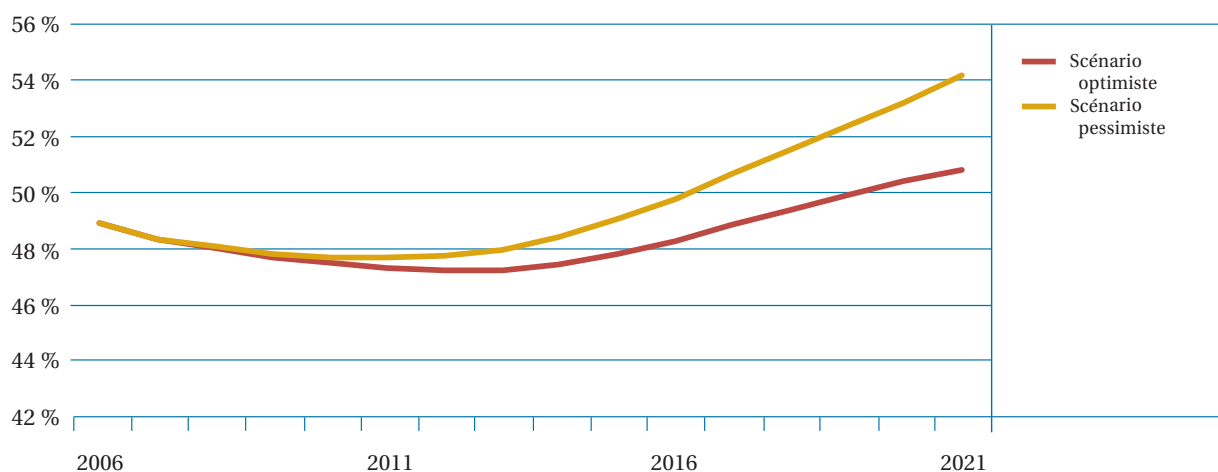
aux établissements postsecondaires devrait augmenter jusqu'en 2013 environ. À partir de cette année-là, le bassin des jeunes Canadiens ayant l'âge type pour les études postsecondaires commencera à fléchir. Quelque part entre 2017 et 2021, il est probable qu'il y aura moins d'étudiants de niveau tertiaire qu'en 2005 si le taux de participation aux études postsecondaire n'augmente pas.

**Figure 1.IV.2 – Inscriptions projetées au niveau postsecondaire, au Canada, de 2005 à 2021, selon deux scénarios**



Source : Statistique Canada et JDMD Groupe Conseils inc.

**Figure 1.IV.3 – Taux de participation des jeunes issus de familles dont le revenu se situe dans les quatre derniers quintiles qui sera nécessaire pour maintenir le niveau des inscriptions de 2005, de 2006 à 2021, selon deux scénarios**



Source : JDMD Groupe Conseils inc.

10. Il y a aussi lieu de noter que notre préoccupation ne concerne pas seulement l'inscription, mais aussi la réussite des études. Comme nous l'avons fait observer, un nombre considérable de jeunes abandonnent leurs études postsecondaires en cours de route. Au chapitre 2, nous traitons des obstacles qui entraînent bien souvent le décrochage; au chapitre 4, nous analysons le lien évident entre l'endettement et l'abandon des études postsecondaires.

S'il faut que ce taux de participation augmente, d'où proviendront les étudiants? La solution la plus évidente consiste à inciter les jeunes des groupes actuellement sous-représentés à poursuivre plus loin leurs études, c'est-à-dire ceux des familles à faible revenu, les Autochtones et ceux dont les parents n'ont pas fait de longues études. Le défi de hausser le taux de participation chez ces groupes cibles est illustré par la seconde partie des projections que la Fondation a commandées.

La projection montrée à la figure 1.IV.3 est bâtie autour de l'objectif de maintenir les niveaux d'inscription actuels au niveau postsecondaire pendant les 15 prochaines années. On présume aussi qu'il est peu probable que le taux de participation

déjà élevé (60 %) des jeunes de 16 à 24 ans issus de famille dont le revenu se situe dans le quintile le plus élevé augmente davantage. Cette projection illustre donc à quel point le taux de participation des jeunes issus de familles se situant dans les quatre autres quintiles devra augmenter, simplement pour maintenir le taux d'inscriptions de 2005. Étant donné que la tranche de population composée de jeunes adultes devrait croître à court terme, le taux de participation devrait pouvoir se maintenir dans les 10 prochaines années. À mesure que l'on s'approchera de 2020, cependant, il est clair que le taux de participation des jeunes des familles des quatre derniers quintiles devra augmenter considérablement – et rapidement.

### Accès équitable aux études postsecondaire : feuille de route

Comme nous l'avons vu, l'accès aux études supérieures au Canada est loin d'être équitable. On peut difficilement imaginer qu'il sera possible d'atteindre les objectifs d'inscription aux études postsecondaires en tentant de hausser le taux de participation déjà élevé chez les jeunes issus de familles à revenus élevés. L'approche la plus logique est donc de concentrer les efforts d'incita-

tion auprès du plus grand bassin de jeunes, à savoir ceux qui, pour diverses raisons, ne sont actuellement pas enclins à faire des études de niveau tertiaire. Afin d'atteindre les objectifs de diplomation postsecondaire fixés par les divers gouvernements du pays pour les prochaines années, il faudra que le taux de participation aux études supérieures augmente parmi les groupes

(suite à la page suivante)

**Table 1.IV.1 – Taux de participation aux études postsecondaires, selon le revenu familial et le niveau de scolarité**

Fourchette de revenus avant impôt des parents	Taux de participation à des études universitaires	Taux de participation à des études collégiales	Taux total de participation à des études postsecondaires
Moins de 25 000 \$	20 %	29 %	49 %
25 000 \$ - 50 000 \$	23 %	37 %	60 %
50 000 \$ - 75 000 \$	25 %	38 %	63 %
75 001 \$ - 100 000 \$	38 %	38 %	76 %
Plus de 100 000 \$	46 %	32 %	77 %
Plus haut niveau de scolarité atteint par les parents	Taux de participation à des études universitaires	Taux de participation à des études collégiales	Taux total de participation à des études postsecondaires
Université	50 %	32 %	81 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	28 %	40 %	68 %
Études secondaires ou moins	17 %	36 %	53 %

Source : Drolet, 2005. Dans certains cas, les chiffres ont été arrondis vers le haut.

cibles que sont les jeunes issus de familles à faible revenu, ceux dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires et les jeunes Autochtones. Une stratégie conçue pour répondre aux besoins de l'économie du savoir doit essentiellement viser à rehausser le niveau de scolarité des segments de population généralement sous-représentés dans les salles de cours des collèges et universités du pays.

Le table 1.IV.1 donne une idée du défi consistant à rendre la participation aux études postsecondaires à la fois plus équitable et plus répandue. Bien que le taux de participation aux études collégiales soit assez uniforme chez les jeunes de tous les milieux, l'accès à l'université demeure en grande partie l'apanage des gens les mieux nantis. Les jeunes issus de familles gagnant plus de 100 000 \$ sont plus de deux fois plus susceptibles de faire des études universitaires que ceux issus de familles gagnant moins de 25 000 \$.

On peut tirer deux conclusions des données ci-dessus. D'abord, des efforts considérables devront être déployés pour encourager les jeunes issus de familles à faible revenu à poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Outre la nécessité de cultiver chez eux un plus grand intérêt pour les études supérieures, des ressources doivent être affectées pour préparer ces jeunes Canadiens à bien comprendre les exigences sur le plan des notes, de la motivation et du financement requis pour réussir des études de niveau tertiaire. Par le passé, le Canada a réussi à hausser le taux de participation aux études postsecondaires grâce à

un plus grand nombre d'inscriptions de jeunes provenant de familles à revenu modeste. Les preuves à l'appui fournies par Corak, Lipps et Zhao donnent à entendre que le Canada a fait des gains substantiels sur ce front dans les années 1980 et au début des années 1990. Toutefois, Drolet avance que l'écart entre les riches et les moins riches est demeuré stable depuis le milieu des années 1990. Il y a donc lieu de renouveler les efforts visant à pousser plus loin les succès des décennies précédentes.

Deuxièmement, les collèges et universités du Canada doivent être davantage en mesure de soutenir les étudiants au profil « non classique ». Comme nous le verrons au chapitre 2, les performances scolaires sont étroitement liées au statut socio-économique. Ainsi, les étudiants provenant de familles n'ayant pas ou peu d'expérience des études postsecondaires auront probablement des besoins auxquels les établissements d'enseignement postsecondaire ne sont peut-être pas encore en mesure de répondre. Les établissements qui se préoccupent d'avoir suffisamment de ressources pour offrir un enseignement de qualité devront être capables d'adapter leurs ressources aux besoins des étudiants pour qui les études supérieures ne vont pas de soi. En plus de devoir disposer d'un financement adéquat pour soutenir de nouveaux genres d'étudiants, les établissements d'enseignement devront mettre en place des services appropriés en vue d'aider ces étudiants à surmonter les divers obstacles à la réussite d'un programme d'études postsecondaires.

Cet exercice de projection nous mène à ces deux conclusions :

- Premièrement, accroître les inscriptions aux études postsecondaires (et le taux de réussite de ces études) exigera des efforts considérables, efforts qui devront être dirigés vers les jeunes actuellement sous-représentés – ceux provenant de familles à faible revenu ou de familles où les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires, ainsi que les jeunes Autochtones. Sans la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la préparation scolaire de ces jeunes aux études supérieures, à réduire le fardeau financier de leurs études postsecondaires et, enfin, à les encourager à envisager de faire des études postsecondaires, trop de ceux-ci vont continuer de pâtir de ne pas avoir poursuivi leurs études au-delà du secondaire et de ne pas pouvoir profiter des portes qu'elles ouvrent dans la vie – et ce, à leur détriment mais aussi à celui de toute la société canadienne. Il en résultera un Canada comptant moins de diplômés de niveau tertiaire, à un moment où de nombreux autres pays se rattrapent sur le plan du niveau de scolarité de leurs citoyens.
- Deuxièmement, les gains nécessaires ne se feront pas facilement. Comme nous l'avons fait observer, les statistiques montrent que l'accès aux études postsecondaires n'est pas devenu plus équitable dans les années 1990. Dans le prochain chapitre, nous verrons qu'il existe une multitude d'obstacles complexes et exacerbants qui gênent précisément les jeunes à convaincre de l'utilité des études postsecondaires. De surcroît, ceux qui s'inscrivent à un programme collégial ou universitaire font face à des obstacles à la réussite, que ce soit sur le plan scolaire, financier ou sur celui de la motivation personnelle. Si les outils nécessaires à ces étudiants ne leur sont pas fournis, il est peu probable que nous verrons se rétrécir sensiblement l'écart des chances d'accès et de réussite.





# V. Conclusion et recommandations

Dans ce chapitre, nous avons plaidé en faveur d'un élargissement de la participation aux études postsecondaires – qu'elles soient proposées par les collèges, les écoles de métiers ou les universités –, étant d'avis que cela est essentiel à la capacité du Canada de relever le double défi d'une population vieillissante et de la réalité toujours croissante d'une économie mondiale basée sur la connaissance. Fournir aux jeunes Canadiens de tous les milieux l'occasion de poursuivre des études postsecondaires est crucial, autant pour assurer le maintien de la prospérité du pays au XXI<sup>e</sup> siècle que pour atténuer l'inégalité des chances observable dans notre société.

Le Canada présente un bon dossier pour ce qui est du taux de participation aux études postsecondaires, mais il doit s'assurer de ne pas se reposer sur ses lauriers. L'écart entre la performance du Canada et celles d'autres pays comparables est en train de s'amenuiser. Les progrès à venir dépendront de la capacité du pays d'augmenter le taux de participation plus rapidement que ces dernières années, tout spécialement celui des jeunes qui font le plus face à des obstacles de taille. Il s'agit surtout de jeunes issus de familles au revenu faible ou modeste, de jeunes dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires (ou bien peu) ou encore de jeunes Autochtones. Pour améliorer l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarité parmi ces jeunes, il faudra mettre en place des mesures de soutien et d'encouragement avant qu'ils soient en âge de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires, mais aussi pendant qu'ils font de telles études.

Par conséquent, afin d'accroître la participation aux études postsecondaires de façon suffisante pour maintenir l'« offre » requise de main-d'œuvre qualifiée et instruite – et aussi pour contrebalancer la diminution de la proportion de jeunes dans la population –, deux mesures cruciales sont nécessaires :

## **Mettre en œuvre des mesures efficaces pour rendre plus équitable l'accès aux études postsecondaires**

Dans le chapitre suivant, nous présentons la multitude d'obstacles à la formation tertiaire et montrons à quel point les jeunes actuellement sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire sont susceptibles d'être confrontés à plusieurs de ces obstacles. Si nous devons améliorer leur taux d'inscription et leur taux de réussite, nous devons faire en sorte que tous les jeunes ayant l'âge normal pour entreprendre des études postsecondaires soient bien informés des possibilités que procure une formation supérieure et des options qui leur sont offertes. Qui plus est, il est très important que les jeunes soient adéquatement préparés aux difficultés et aux sacrifices inhérents à la poursuite d'études postsecondaires. Enfin, les familles doivent avoir accès aux ressources nécessaires pour assumer les coûts liés aux études postsecondaires sans accumuler une dette ingérable. Les efforts visant à aider les jeunes les plus restreints par ces barrières doivent être déployés assez tôt – plus tôt qu'au moment où ils devraient normalement entreprendre des études postsecondaires. Bref, l'objectif du Canada devrait être de rendre la transition entre l'école secondaire et le niveau collégial/universitaire aussi harmonieuse et peu compliquée que la transition entre l'école primaire et l'école secondaire.

## **Développer, améliorer et réorienter le système d'éducation postsecondaire**

Les administrateurs des universités et des collèges ne manquent jamais de souligner que les établissements de haut savoir du Canada ont besoin d'investissements importants simplement pour

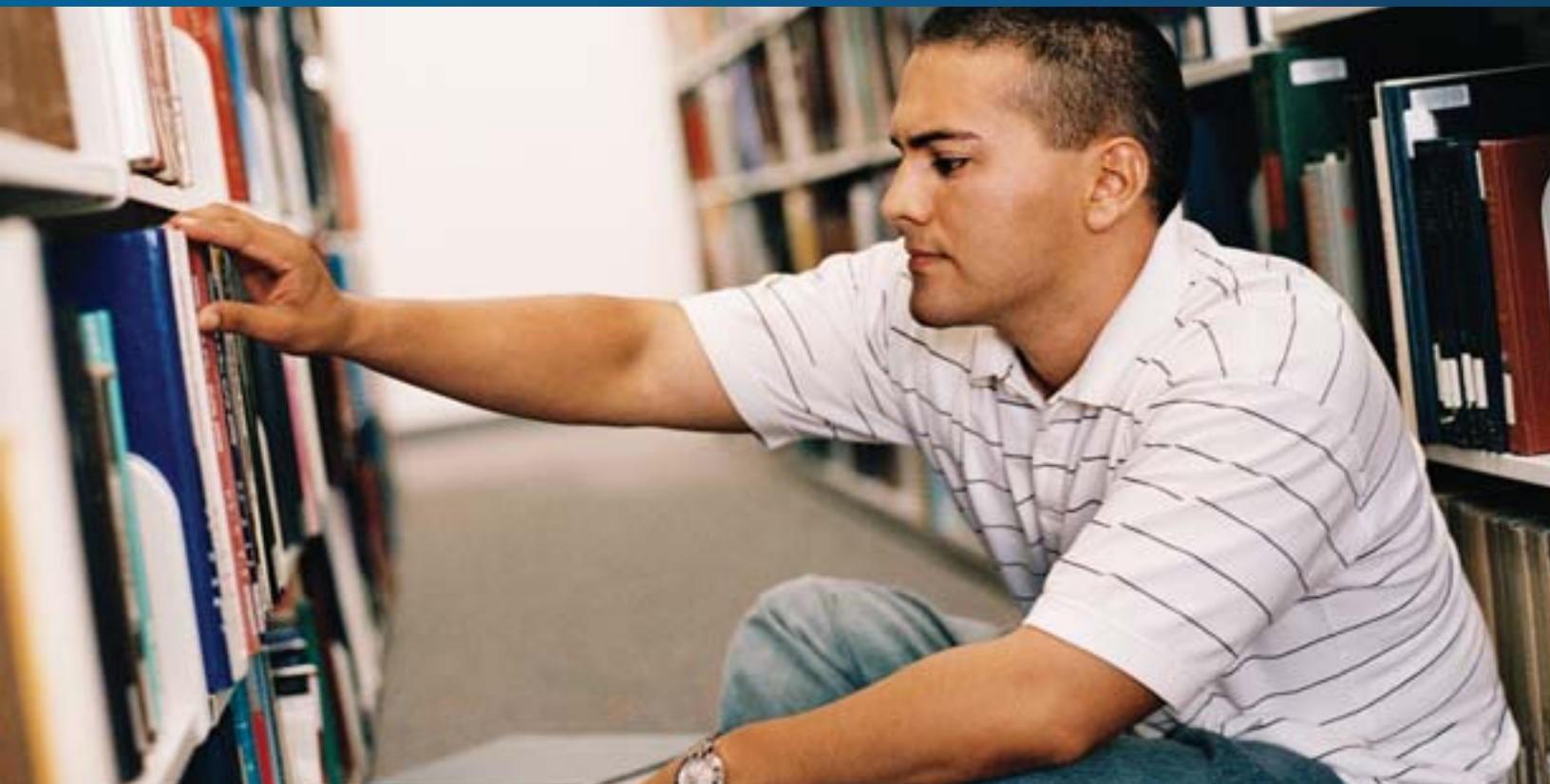
maintenir leur capacité d'accueil et leurs standards de formation actuels. Le défi auquel le Canada fait face, toutefois, n'est pas seulement de maintenir l'état actuel des choses, mais de réorienter son système d'éducation postsecondaire de manière à produire un plus grand nombre de diplômés chez les groupes de jeunes traditionnellement sous-représentés. Cela exige non seulement plus que des investissements, mais un sérieux débat sur la façon dont ces investissements devront être mis à profit. Si nous voulons que soient couronnés de succès les efforts pour encourager l'inscription aux études postsecondaires chez les jeunes qui doivent surmonter plus d'obstacles (notes, ressources financières et motivation), il faudra mettre en place des mécanismes de soutien pour épauler adéquatement ces jeunes. Davantage d'énergie doit être déployée et davantage de ressources doivent être consacrées à l'épanouissement d'un système d'éducation postsecondaire qui non seulement peut accueillir plus d'étudiants mais aussi les amener à bon port, c'est-à-dire à l'obtention du diplôme visé. Pour résumer,

l'accès élargi aux études supérieures et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement (censée mener à l'excellence sur le plan scolaire) ne doivent pas être perçus comme deux objectifs distincts pour les établissements postsecondaires du Canada, mais bien comme les deux facettes d'un même objectif.

Malheureusement, comme le lecteur pourra le constater dans les chapitres suivants, un meilleur accès aux études postsecondaires et un meilleur taux de réussite à ce niveau ne pourront être obtenus seulement par des vœux pieux. Développer et améliorer le système d'éducation postsecondaire exigera une planification globale mettant en jeu divers intervenants. Heureusement, les ressources pour atteindre cet objectif existent et ne sont pas aussi limitées qu'elles le seront lorsque le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans aura augmenté. Il est plus prudent et plus facile d'agir maintenant que d'attendre à plus tard, lorsque les inscriptions aux études postsecondaires auront fortement chuté.

# Le prix du savoir

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



## Chapitre 2

# Les obstacles aux études postsecondaires





# I. Introduction

Il est de plus en plus nécessaire de favoriser une participation accrue aux études postsecondaires au Canada en raison de l'économie mondiale du savoir et du vieillissement de la population. Il est impératif que le pays améliore son bilan en matière d'éducation en accroissant les taux d'inscription et de diplomation chez ceux qui ne sont pas déjà sur le chemin des études postsecondaires, notamment les élèves issus de familles à faible revenu, ceux dont les membres de la famille n'ont pas poursuivi d'études supérieures (« élèves de première génération ») et les Autochtones. Pour ce faire, il est essentiel d'aider ces jeunes à surmonter les obstacles qui les empêchent d'entreprendre des études postsecondaires.

Les obstacles à l'accès empêchent les élèves de poursuivre des études collégiales ou universitaires, et les obstacles à la *persévérance* empêchent ceux qui s'inscrivent de terminer leurs études. Les obstacles peuvent être regroupés en trois types : les obstacles pédagogiques, les obstacles financiers, et les obstacles motivationnels et informationnels.

- Le rendement scolaire, évalué par les notes ou des épreuves normalisées, joue un rôle majeur dans l'inscription à des études postsecondaires. Les diplômés du secondaire ayant une moyenne de C sont environ deux fois moins susceptibles que ceux ayant une moyenne de A de poursuivre des études postsecondaires dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.
- L'aspect financier joue un rôle important. Au cours des 15 dernières années, le coût des études supérieures a grandement augmenté au Canada. Le tiers des jeunes qui n'entreprennent pas de telles études mentionnent leur situation financière comme obstacle.
- Les jeunes qui n'ont pas d'objectif de carrière, qui ne s'intéressent pas à l'école ou qui ne bénéficient pas d'un réseau de soutien pour faire des études postsecondaires sont moins susceptibles de

terminer de telles études. Les élèves qui n'entreprennent pas d'études postsecondaires dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme du secondaire invoquent le plus souvent un manque d'objectifs de carrière et d'intérêt pour les études supérieures.

Il est essentiel de tenir compte de ces obstacles dans leur ensemble, et non séparément. En effet, les jeunes faisant face à un type d'obstacle sont susceptibles d'être confrontés à un autre. Cette situation soulève la question de l'interaction entre les obstacles, qui est importante pour deux raisons : elle met l'accent sur la portée des difficultés auxquelles les jeunes Canadiens font face, et elle réduit le risque que les responsables des politiques ne s'égarent sur la fausse piste d'un débat pour savoir lequel des deux groupes d'obstacles, financiers ou non financiers, est le plus important.

La notion d'interaction permet en outre d'aborder la situation de groupes particuliers faisant face à plusieurs obstacles. Les élèves issus de familles à faible revenu, les élèves de première génération et les Autochtones se heurtent à une combinaison d'obstacles aux études supérieures et sont par conséquent sous-représentés sur les campus.

- À l'université, on compte deux jeunes issus de familles aisées pour un issu d'une famille à faible revenu. Les étudiants de cette dernière catégorie sont moins susceptibles d'avoir économisé en vue de leurs études supérieures, d'avoir discuté avec leurs parents du financement de telles études et d'avoir reçu l'information nécessaire à propos de celles-ci. En outre, les jeunes à faible revenu réussissent moins bien aux épreuves normalisées et obtiennent des notes plus faibles au secondaire que les élèves mieux nantis.
- Comparativement aux enfants de diplômés du postsecondaire, les élèves de première génération sont moins susceptibles de planifier des études

supérieures, d'être convaincus des avantages qu'elles comportent ou d'obtenir des notes au-dessus de la moyenne au secondaire. En outre, ils sont plus enclins à remettre à plus tard les études supérieures et ceux qui s'y inscrivent sont moins susceptibles de bénéficier du soutien financier de leur famille.

- Les Autochtones sont beaucoup moins susceptibles de terminer leurs études secondaires que les autres Canadiens, en particulier dans l'Ouest. Au Manitoba, sept jeunes sur dix vivant dans une réserve n'ont pas terminé leurs études secondaires à l'âge de 24 ans. En plus des obstacles exposés en détail dans le présent chapitre, les Autochtones sont aux prises avec des obstacles qui leur sont propres, notamment le racisme réel ou perçu au sein du système scolaire.

Néanmoins, plusieurs caractéristiques se chevauchent entre ces groupes. Les élèves de première génération sont susceptibles de provenir d'une famille ayant de

faibles ressources financières. Les revenus des parents des jeunes issus de familles à faible revenu sont peut-être limités par leur faible niveau de scolarité. Les familles non autochtones disposent de nombreuses ressources qui font défaut aux Autochtones.

Les interventions particulières visant à atténuer quelques-uns des obstacles, qui ciblent par exemple un seul type d'obstacles, comme le rendement scolaire, ne sont pas très efficaces, car elles ne tiennent pas compte des autres sources du problème. Les obstacles interreliés exigent des solutions de portée plus large, qui incluent des éléments de soutien scolaire, d'aide financière, ainsi que d'information et d'encouragement. Il est impératif de proposer ces solutions à tous ceux qui sont sous-représentés dans les études supérieures plutôt qu'à un seul groupe bien identifié. Sans démarche globale pour surmonter ces obstacles, il est peu probable que le Canada atteigne le taux de diplomation requis pour bien évoluer durant le XXI<sup>e</sup> siècle.

# II. Un aperçu des obstacles à l'accès et à la persévérance

## Les obstacles à l'accès

Dans la deuxième édition du *Prix du savoir*, on examinait trois grands types d'obstacles aux études postsecondaires : pédagogiques, financiers, informationnels ou motivationnels. Selon Junor et Usher (2004), les obstacles pédagogiques étaient généralement les moins importants, car ils n'affectaient qu'environ 10 % des jeunes ne poursuivant pas d'études collégiales ou universitaires. Les obstacles financiers, qui affectaient de 20 à 33 % des jeunes, étaient beaucoup plus importants. Cependant, ce sont les obstacles motivationnels ou informationnels qui se révélaient les plus importants, affectant environ la moitié des jeunes ne

poursuivant pas d'études supérieures. Il s'agit d'obstacles découlant d'un manque de motivation à poursuivre des études postsecondaires ou d'un manque de renseignements sur l'importance, les avantages et les coûts des études supérieures ainsi que sur les possibilités de financement. Les jeunes affectés par ce type d'obstacles affirment souvent qu'ils ne sont pas intéressés à poursuivre des études postsecondaires ou qu'ils n'ont aucune raison particulière de le faire (selon Junor et Usher, le fait de ne pas fournir de raison indique un manque d'intérêt ou de motivation).

Une recherche récente semble confirmer ce modèle général. Selon une enquête menée auprès d'élèves de 12<sup>e</sup> année de la promotion 2003 dans quatre provinces (Manitoba, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan et Alberta<sup>1</sup>), 33 % de ceux qui n'ont pas encore entrepris d'études postsecondaires ont invoqué des obstacles financiers, ce qui faisait de ceux-ci les barrières les plus fréquemment signalées. Cependant, les manques d'intérêt et d'orientation combinés semblaient plus importants : 31 % indiquaient une absence d'objectifs de carrière, 13 %, un manque d'intérêt et 38 %, au moins un des deux.<sup>2</sup> Les questions pédagogiques (8 %) étaient également signalées, mais par moins de répondants. En outre, 20 % motivaient leur décision par des possibilités d'emploi.<sup>3</sup>

**Tableau 2.II.1 — Raisons de ne pas poursuivre des études postsecondaires après le secondaire**

<b>Pourquoi avez-vous décidé de ne pas vous inscrire à un programme ou à une formation d'études supérieures pour l'instant?</b>	
Questions financières	33 %
Choix de carrière incertain	31 %
Actuellement employé	20 %
Manque d'intérêt	13 %
Raisons personnelles ou familiales	11 %
Conditions d'admission	9 %

Source : Malatest, 2007.

1. Une autre enquête est prévue en Colombie-Britannique.
2. Il était permis de donner plusieurs réponses.
3. Dans l'ensemble, ces résultats ressemblent à ceux tirés de *l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires 2002* de Statistique Canada, tel que le signalent Finnie et Laporte, en tenant compte de la formulation différente des questions et du fait que l'enquête ne permettait de ne donner qu'une seule réponse. Finnie et Laporte font remarquer que « parmi les jeunes n'ayant pas poursuivi d'études postsecondaires, seuls 17 % ont indiqué que leur principale raison était d'ordre financier. La plupart de ceux qui ont invoqué des raisons de cet ordre ont indiqué aussi qu'ils n'avaient pas obtenu de prêt étudiant parce qu'ils n'en avaient pas besoin, ce qui laisse entendre que le manque de moyens financiers n'est pas un obstacle important à la poursuite d'études postsecondaires. Le plus grand nombre invoquaient plutôt un manque d'intérêt (43 %), alors que les autres indiquaient une préparation insuffisante (17 %), leur intention de s'inscrire plus tard (9 %) ou d'autres facteurs (19 %). » (Finnie et Laporte (b), 2, traduction).



## L'attrait du marché du travail

Selon certains, le désir de commencer à gagner de l'argent immédiatement après les études secondaires devrait être considéré comme un obstacle financier, car il indique un besoin d'argent. D'autres estiment que ce désir illustre plutôt un manque d'information ou de motivation, soit qui reflète une faible compréhension de l'importance des études postsecondaires en vue d'améliorer l'emploi ou les revenus à vie, soit qu'il s'agit d'une réponse de repli pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre des études. Ces deux interprétations sont plausibles, mais certains indices donnent à penser que, du moins pour certains jeunes, le besoin d'argent (c'est-à-dire le manque d'économies pour financer des études supérieures) ne constitue pas un facteur aussi important que l'attrait des possibilités d'emploi qui promettent des gains économiques à court terme.

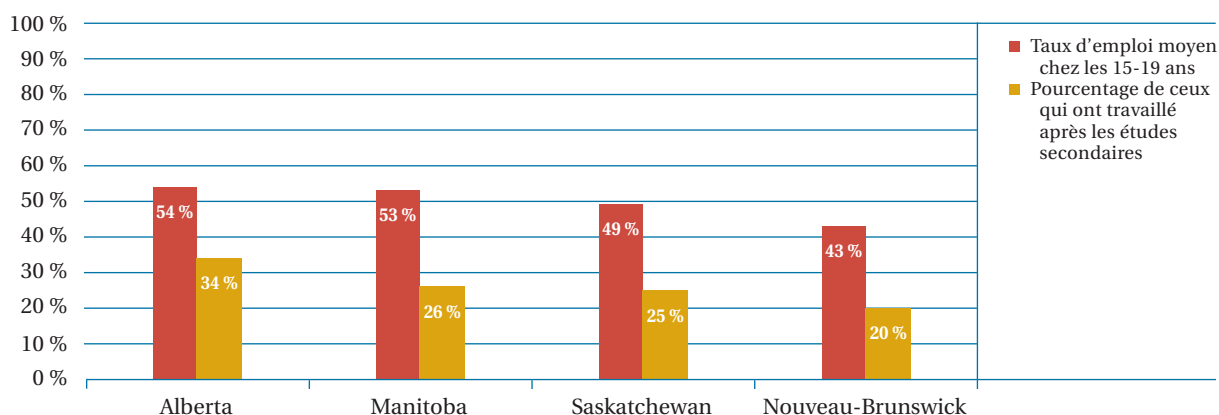
Les données tirées de l'enquête *Class of 2003* laissent croire que les nouveaux diplômés du secondaire dans les régions où l'économie est en pleine croissance sont plus susceptibles de se détourner des études postsecondaires au profit du marché du travail. Dans cette étude, on comparait les activités postsecondaires d'élèves qui en étaient à leur 12<sup>e</sup> année en 2003, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Le

tiers des Albertains (34 %) ont travaillé après le secondaire avant d'entreprendre des études postsecondaires dans les deux années ayant suivi l'obtention de leur diplôme, comparativement au cinquième (20 %) des Néo-Brunswickois. De plus, 10 % des Albertains ayant commencé des études postsecondaires les ont abandonnées parce qu'ils ont trouvé un emploi, comparativement à 5,9 % des élèves de la Saskatchewan et à seulement 2,3 % de ceux du Nouveau-Brunswick. Enfin, presque deux fois plus d'élèves de l'Alberta étaient susceptibles d'affirmer qu'ils avaient choisi de ne pas étudier au niveau postsecondaire parce qu'ils souhaitaient travailler. Comme la figure 2.II.1 le donne à penser, il semble que les Albertains étaient plus enclins que les Néo-Brunswickois à travailler après les études secondaires ou à interrompre leurs études pour travailler, car l'Alberta offre davantage de possibilités d'emploi.

Il est donc important de reconnaître que, dans certaines régions du pays et à certaines périodes d'un cycle économique, l'argument selon lequel les études postsecondaires constituent une condition préalable à l'obtention d'un emploi bien rémunéré semble moins vrai, du moins pour certains jeunes qui songent à leur avenir. Par exemple, des données récentes de Statistique

(suite à la page suivante)

**Figure 2.II.1 — Emploi après les études secondaires**



\* Taux d'emploi mensuel moyen entre juin 2003 et la réponse à l'enquête.

Source : Malatest, 2007; Statistique Canada (2006d), *Estimations de l'Enquête sur la population active*.

Canada indiquent que la tendance à long terme de l'écart des salaires entre ceux qui ont poursuivi des études postsecondaires et ceux qui n'en ont pas poursuivi a changé depuis 2000. En effet, la croissance des emplois offerts depuis a surtout eu lieu dans ceux qui n'exigent pas d'études supérieures (par exemple, travail de bureau, commerce de détail, construction et mines). De 2000 à 2004, le nombre d'emplois dans les secteurs pétrolier et gazier, principalement offerts en Alberta et n'exigeant pas d'études postsecondaires en général, a augmenté de 43 %, et le nombre d'emplois dans la construction, de 26 %. Cette croissance a atténué la tendance à la baisse des revenus des hommes ayant un niveau de scolarité inférieur, qui avait cours depuis 20 ans. En fait, de 2000 à 2005, les gains moyens des jeunes hommes titulaires d'un

diplôme d'études secondaires ont augmenté, alors que ceux des diplômés universitaires de sexe masculin ont diminué (Chung, 2006, 5-12). Il n'est donc pas surprenant de constater que, selon l'enquête *Class of 2003*, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de décider d'entrer sur le marché du travail après leurs études secondaires et avant d'entreprendre des études postsecondaires, de ne pas entreprendre d'études supérieures ou de les interrompre pour travailler. Cependant, selon les analystes de Statistique Canada, « la croissance des gains des travailleurs moins scolarisés ne saurait se poursuivre puisque les augmentations récentes semblent être attribuables à des fluctuations à court terme de la demande, principalement en raison de l'essor des secteurs pétrolier et gazier, minier et de la construction » (Chung, 2006, 12).

Les données du *Sondage auprès des élèves du secondaire* montrent également l'importance des trois mêmes types d'obstacles. Après leur avoir présenté une série de facteurs, on a demandé aux

répondants dans quelle mesure chacun de ces facteurs constituait un obstacle à la poursuite d'études postsecondaires. Le tiers des élèves du deuxième cycle du secondaire (de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année)

**Tableau 2.II.2 — Obstacles aux études postsecondaires prévus par les élèves du deuxième cycle du secondaire (% d'élèves affirmant qu'il s'agit d'un obstacle important)**

Obstacle	Élèves du deuxième cycle du secondaire	Élèves du deuxième cycle du secondaire qui pensaient poursuivre des études supérieures, mais qui prévoyaient travailler après les études secondaires
Manque d'argent pour payer les études et la formation	31 %	40 %
Frais de subsistance plus élevés pour vivre à l'extérieur du foyer	28 %	35 %
Faible rendement scolaire	26 %	34 %
Ne pas savoir ce que je veux vraiment faire	26 %	31 %
Peur de l'endettement	25 %	32 %
Devoir quitter les parents et les amis	24 %	26 %
Manque d'intérêt ou de motivation pour les études supérieures	17 %	21 %
Vouloir un emploi à temps plein et gagner de l'argent	15 %	23 %
Ne pas savoir quels types d'emploi ou de carrière sont offerts	15 %	16 %
Ne pas croire que les études rapporteront à long terme	12 %	15 %
Obligations familiales	9 %	9 %
Manque d'encouragement de la part des parents	8 %	8 %
Manque d'encouragement de la part des amis	6 %	7 %

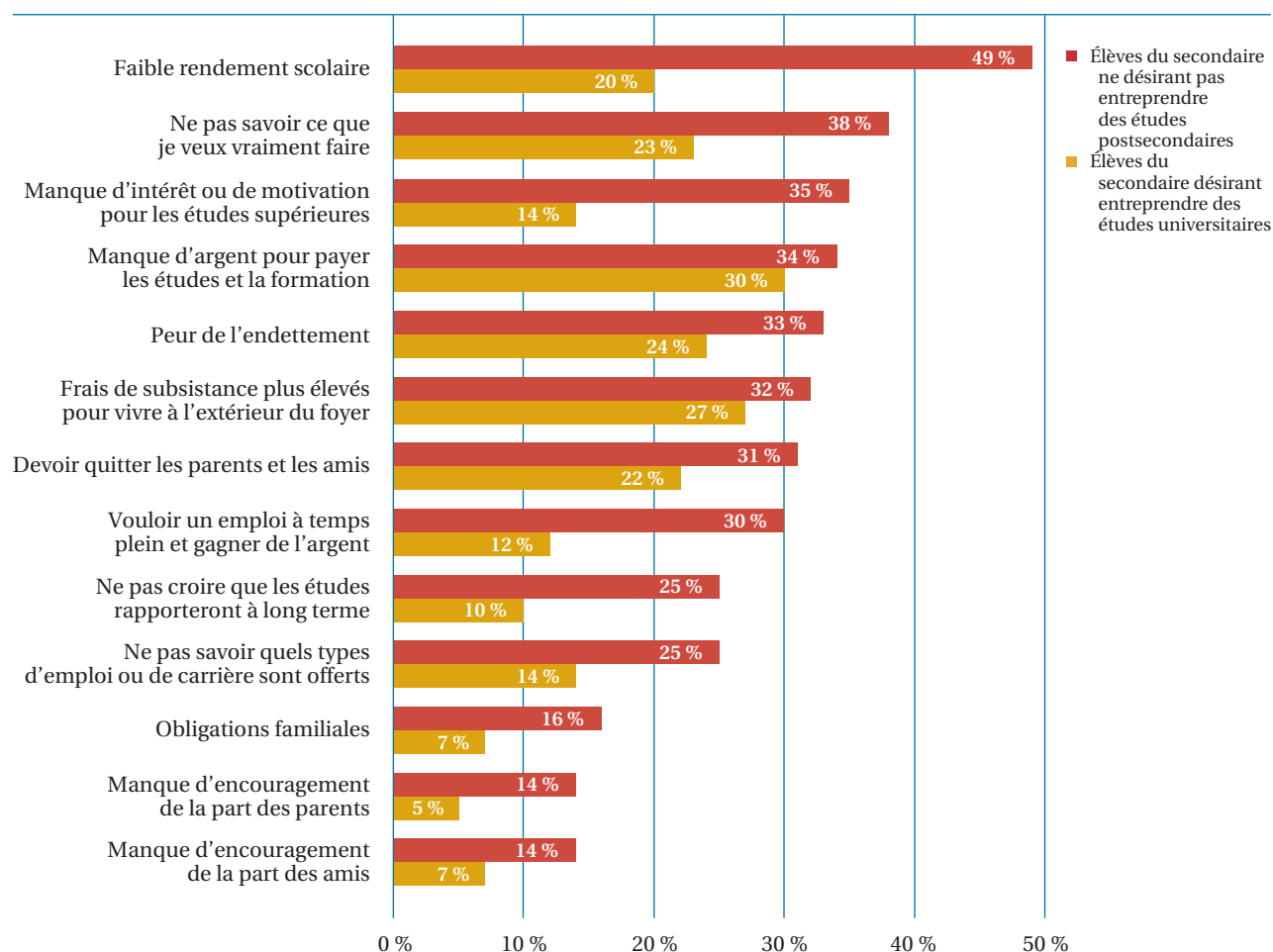
Source : Prairie Research Associates, 2005.

ont indiqué qu'aucun des 13 facteurs mentionnés ne constituait un obstacle. Les obstacles liés au manque d'intérêt pour les études supérieures ou à l'absence d'objectifs de carrière ont été considérés comme importants par 38 % des répondants; 35 % ont mentionné des obstacles liés aux difficultés financières et 25 %, des obstacles liés au rendement scolaire.<sup>4</sup> Parmi les cinq principaux facteurs, trois faisaient partie des obstacles financiers, un était lié à l'absence d'objectifs de carrière et un était lié au rendement scolaire (voir tableau 2.II.2).

Le tableau présente aussi les réponses des élèves du deuxième cycle du secondaire qui ont décidé de reporter leur inscription à des études postsecondaires (ceux qui espéraient faire de telles études mais qui ont préféré travailler tout de suite après leurs études secondaires pour poursuivre des études supérieures plus tard). Ces élèves se sont dit affectés exactement par les mêmes obstacles, mais ils étaient plus susceptibles de reconnaître que chaque obstacle était plus important.

**Figure 2.II.2 — Obstacles aux études postsecondaires prévus par les élèves du deuxième cycle du secondaire, selon le plus haut niveau de scolarité prévu**

« Dans quelle mesure chacun des facteurs suivants constitue-t-il un obstacle à la poursuite d'études postsecondaires? »



Source : Prairie Research Associates, 2005.

4. Les obstacles liés au manque d'intérêt pour les études supérieures ou à l'absence d'objectifs de carrière comprennent : ne pas savoir ce que je veux vraiment faire; manque d'intérêt ou de motivation pour les études supérieures; ne pas savoir quels types d'emploi ou de carrière sont offerts; ne pas croire que les études rapporteront à long terme. Les obstacles liés aux difficultés financières comprennent : le manque d'argent pour payer les études et la formation; les frais de subsistance plus élevés pour vivre à l'extérieur du foyer; la peur de l'endettement. Les obstacles liés au rendement scolaire ne comptent que cet élément.

Il est intéressant de comparer les réponses des élèves du deuxième cycle du secondaire qui pensent entreprendre des études universitaires avec celles de ceux qui n'envisagent pas de poursuivre des études après le secondaire. Ces derniers sont plus susceptibles d'affirmer que tout facteur constitue un obstacle. Cependant, les facteurs qu'ils ont sélectionnés diffèrent légèrement de ceux qui sont susceptibles d'être choisis par les jeunes qui pensent entreprendre des études universitaires. Les obstacles financiers semblent plus importants pour les élèves souhaitant aller à l'université, tandis que ceux liés au faible rendement scolaire ou au manque d'intérêt ou à l'absence d'objectifs de carrière tendent à être plus importants chez ceux qui ne souhaitent pas entreprendre d'études postsecondaires. En outre, les élèves souhaitant aller à l'université ne sont que légèrement moins susceptibles d'affirmer que les

obstacles financiers constituent des contraintes importantes que ceux qui ne souhaitent pas entreprendre d'études postsecondaires. Ils sont cependant beaucoup moins nombreux à mentionner que les facteurs liés au manque d'intérêt, aux objectifs de carrière ou au faible rendement scolaire constituent des obstacles importants (voir figure 2.II.2). Ces deux groupes d'élèves se distinguent par leurs perceptions différentes de l'importance des obstacles liés au rendement scolaire, à l'intérêt pour les études supérieures et aux objectifs de carrière. Cette situation démontre que les politiques visant à soutenir les élèves sur le plan pédagogique et à accroître la qualité de l'information qui leur est fournie sur les choix possibles après les études secondaires sont aussi essentielles que des programmes d'aide financière efficaces dans le cadre de stratégies en vue d'améliorer l'accès aux études postsecondaires.<sup>5</sup>

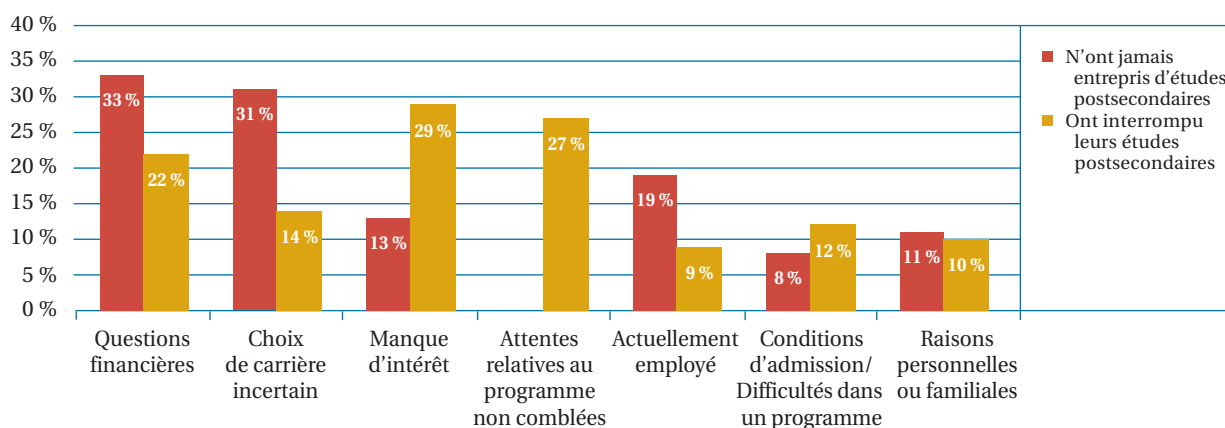
## Les obstacles à la persévérance

L'un des avantages de l'enquête *Class of 2003* est qu'elle permet d'examiner à la fois les obstacles à l'accès (par référence aux élèves qui n'ont pas poursuivi d'études postsecondaires) et les obstacles à la persévérance scolaire (par référence aux étudiants qui ont abandonné leurs études postsecondaires).

La figure 2.II.3 donne à penser que la nature des obstacles à l'accès, qui freinent le passage des élèves du secondaire aux études supérieures, diffère de celle des obstacles à la persévérance, qui compromettent l'achèvement des études chez les étudiants actuels.

**Figure 2.II.3 – Principaux obstacles aux études postsecondaires**

« Pourquoi avez-vous décidé de ne pas poursuivre d'études ou de formation postsecondaire pour le moment? »  
« Pourquoi avez-vous interrompu votre programme? »



Source : Malatest, 2007.

5. Bien entendu, il est impossible de confirmer que les répondants ont effectivement été confrontés aux obstacles qu'ils prévoient après leurs études secondaires ou qu'ils ont suivi la voie qu'ils espéraient. Cette enquête ne permet pas de suivre les élèves d'année en année. On y traite des prévisions et non des obstacles réels aux études supérieures.

En particulier, les élèves n'ayant pas entrepris d'études postsecondaires sont plus susceptibles de mentionner des questions financières (33 %), l'absence d'objectifs de carrière (31 %) et les possibilités d'emploi (17 %). Le manque d'intérêt (13 %), les raisons personnelles ou familiales (11 %) et les difficultés pédagogiques (8 %) ont également été signalés, mais par moins de répondants.

Les obstacles à la persévérance, qui donnent lieu à ce qu'on appelle souvent le « décrochage postsecondaire », sont généralement le manque d'intérêt (29 %) ou les attentes envers le programme non comblées (27 %). En outre, 14 % des étudiants ont signalé qu'ils étaient incertains à propos de leur future carrière. Ensemble, ces raisons liées au manque d'intérêt ou à l'insatisfaction envers le programme, ou l'absence d'objectifs de carrière, ont été mentionnées comme motif d'abandon des études par 52 % des décrocheurs. Le cinquième (22 %) des répondants ont signalé les questions financières, et 14 %, le rendement scolaire.

Ces conclusions sur les motifs d'abandon des études correspondent à celles de *l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)* de Statistique Canada. Selon *l'EJET*, « parmi les jeunes qui ont abandonné les études postsecondaires sans avoir terminé leur programme, la principale raison citée était un problème d'adaptation. [...] En dernier ressort, une

proportion importante de sortants au niveau postsecondaire ont indiqué qu'ils avaient abandonné leurs études parce qu'ils n'aimaient pas leur programme ou parce que le programme ne leur convenait pas, ou encore parce qu'ils souhaitaient changer de programme ou d'école. » (Lambert *et al.* 2004, 19) Notamment, le tiers des décrocheurs ont interrompu leurs études parce que le programme ne leur plaisait pas ou ne correspondait pas à leurs intérêts. En outre, 9 % ont interrompu leurs études pour changer d'établissement ou de programme. Les questions financières constituent une autre raison importante; en effet, 11 % des décrocheurs ont mentionné avoir abandonné leurs études en raison d'un manque de ressources financières.

Les résultats des deux études sont comparés dans le tableau 2.II.3 ci-dessous. Le modèle général est semblable, mais les réponses exactes diffèrent légèrement, probablement pour des raisons liées à la formulation des questions.<sup>6</sup>

L'importance de la persévérance, de la planification de carrière et du choix d'un programme correspondant aux champs d'intérêts des étudiants est également soulignée dans une étude récente auprès d'étudiants de la première année du collégial menée par Peter Dietsche pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et ses partenaires. Dietsche signale que moins les élèves

**Tableau 2.II.3 — Raisons d'abandonner les études postsecondaires**

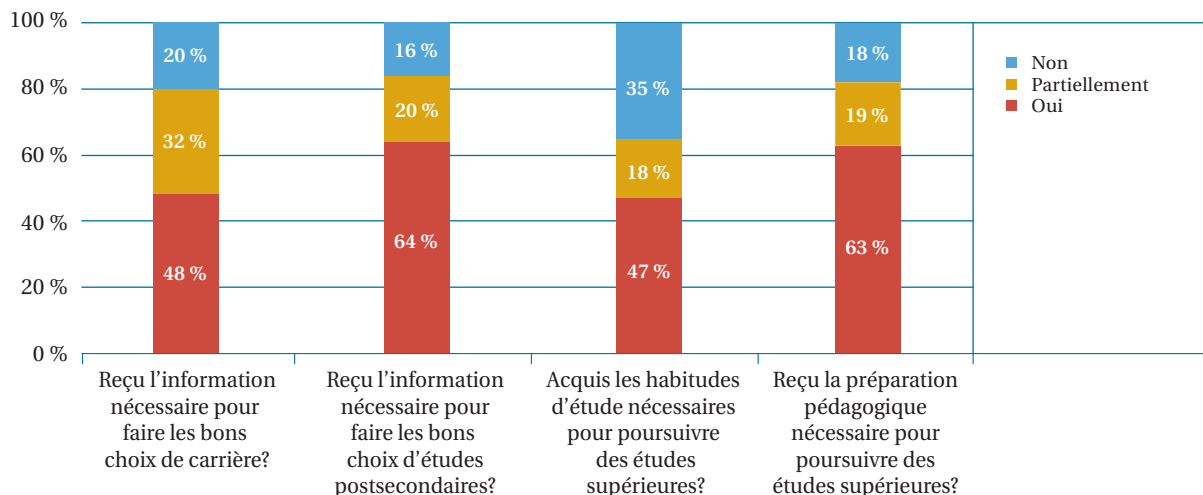
	Class of 2003	EJET
Manque d'intérêt/ programme ne convenait pas/ absence d'objectifs de carrière	52 %	32 %
Motifs financiers (autres que le désir de travailler)	23 %	11 %
Raisons pédagogiques	14 %	6 %
Désir de travailler	11 %	7 %

Source : Malatest, 2007; Lambert *et al.*, 2004.

6. Par exemple, dans l'enquête *Class of 2003*, on demandait aux répondants d'indiquer si une raison figurant dans une liste proposée s'appliquait à leur cas; on acceptait plusieurs réponses. Dans le cadre de *l'EJET*, on demandait plutôt aux répondants d'indiquer la raison la plus importante et il n'était pas possible de donner plusieurs réponses. De plus, la formulation des raisons mentionnées différait.

### Figure 2.II.4 — Une préparation adéquate aux études postsecondaires?

« En pensant à vos années d'études à l'école secondaire, croyez-vous qu'on vous y a préparé adéquatement en vue des études postsecondaires et des carrières dans les domaines suivants? »



Source: Malatest, 2007.

sont certains de leur choix de carrière, moins il est probable qu'ils soient à l'aise dans leur programme d'études. En effet, seuls 14 % des élèves mentionnant une grande incertitude relativement à la carrière ont obtenu une note élevée sur l'échelle de la perception du programme, comparativement à 61 % des élèves signalant une faible incertitude. De même, plus les élèves passent de temps à explorer les possibilités de carrière avant d'entreprendre leur programme collégial, plus leur engagement scolaire sera important au collège.<sup>7</sup> Cette situation donne à penser que l'absence d'objectifs de carrière constitue en soi un obstacle à la persévérance (relié par exemple au faible intérêt ou au peu de motivation à poursuivre les études), mais qu'il représente également un facteur interagissant avec d'autres barrières, par exemple ce que Statistique Canada a décrit comme un problème d'adaptation au programme ou le faible rendement scolaire (Dietsche, 2007).

Par conséquent, une importante question apparaît : la planification de carrière au secondaire est-elle adéquate avant que les élèves soient appelés à faire des choix au sujet de leurs études postsecondaires? Ce n'est pas la première fois que la Fondation se penche sur cette question (voir, par exemple, Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière, 2003), et elle s'y attarde davantage dans le cadre du projet pilote *Un avenir à découvrir*, en cours au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.<sup>8</sup> La récente enquête *Class of 2003* confirme que les élèves sentent souvent qu'ils manquent de préparation ou d'information au sujet des possibilités d'études postsecondaires et de carrière qui leur sont offertes. Moins de la moitié des diplômés interrogés estimaient que l'école secondaire leur avait fourni les renseignements nécessaires pour faire les bons choix de carrière (voir figure 2.II.4).

7. Un rapport complet de l'étude pancanadienne auprès des élèves du collégial, *The College Experience and Determinants of Learning*, menée auprès de 28 932 élèves de 102 établissements du Canada, doit être publié par le gouvernement du Canada en 2007.

8. On trouvera la description des projets pilotes sur le site Internet de la Fondation ainsi que dans son rapport annuel 2005. Pour de plus amples renseignements sur *Un avenir à découvrir*, voir également « Canada Millennium Scholarship Foundation shares research that studies barriers to post secondary education for Canadian students », *The CAP Journal*, volume 14, n° 2 (printemps 2006), 30-32.

## Perception des obstacles

Les études fondées sur les perceptions des répondants sur les barrières posent inévitablement des problèmes, tel que le mentionnent Junor et Usher dans l'édition précédente du *Prix du savoir*, car les perceptions des obstacles auxquels font face les répondants de l'enquête dépendent en grande partie de leurs aspirations. Un élève d'une famille à revenu moyen qui souhaite déménager pour étudier à l'université est plus susceptible de mentionner qu'il fait face à des obstacles financiers ou pédagogiques qu'un élève d'une famille à faible revenu désirant étudier dans un

collège communautaire local, même si ce dernier est moins bien préparé sur les plans financier et pédagogique pour assurer le succès de son passage aux études postsecondaires. Il est également à noter que de nombreux élèves qui ne poursuivent pas d'études secondaires ne mentionnent aucune barrière, ce qui complique la tâche des chercheurs pour expliquer leur comportement. Certes, les enquêtes demeurent le meilleur outil pour comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes Canadiens poursuivent ou non leurs études, mais elles ont leurs limites.

Après avoir fourni un aperçu des différents obstacles, nous examinerons maintenant les nouvelles recherches qui portent sur chacun d'eux.

## Précisions sur les obstacles pédagogiques

Il existe un lien clair et logique entre le rendement scolaire au secondaire et la participation aux études postsecondaires. D'abord, de nombreux programmes postsecondaires (notamment universitaires) exigent de bonnes, sinon d'excellentes notes pour l'admission. De plus, bien que les conditions d'admission de nombreux programmes soient moins exigeantes, les élèves n'ayant pas eu de bons résultats scolaires au secondaire seront peu disposés à poursuivre leurs études, préférant quitter le milieu scolaire et chercher à réussir sur le marché du travail.

Par exemple, l'enquête *Class of 2003* montre que la majorité des diplômés du secondaire ayant obtenu des moyennes de A ou B ont terminé des études postsecondaires ou y étaient inscrits deux ans après le secondaire. Au contraire, seulement la moitié (49 %) de ceux ayant obtenu des C et 45 % de ceux ayant obtenu des D étaient inscrits à des études postsecondaires ou les avaient terminées. Dans l'ensemble, 18 % des diplômés du secondaire ont

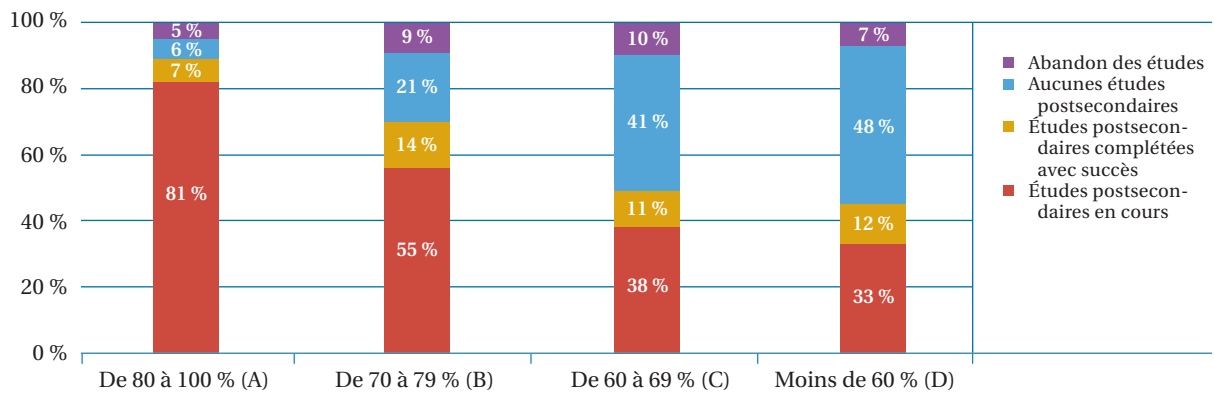
signalé des obstacles pédagogiques aux études postsecondaires. Cependant, les élèves ayant obtenu des moyennes de D étaient six fois plus susceptibles de mentionner ce type d'obstacles que ceux ayant obtenu des moyennes de A.

Tel que le montre la figure 2.II.5, une moyenne de 70 % au secondaire semble un seuil important : la majorité des élèves ayant obtenu cette moyenne ont poursuivi des études postsecondaires.<sup>9</sup> (Il faut se rappeler que seuls des élèves de 12<sup>e</sup> année ont été interrogés dans le cadre de l'enquête *Class of 2003*, lequel ne fait donc pas mention de ceux qui ont abandonné leurs études avant la fin du secondaire.) Cette conclusion correspond aux résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de Knighton et Bussière, rapportés ci-dessous.

La figure 2.II.6 donne à penser que les exigences de rendement scolaire constituaient un obstacle plus important pour les élèves n'ayant jamais entrepris d'études postsecondaires ou les ayant abandonnées.

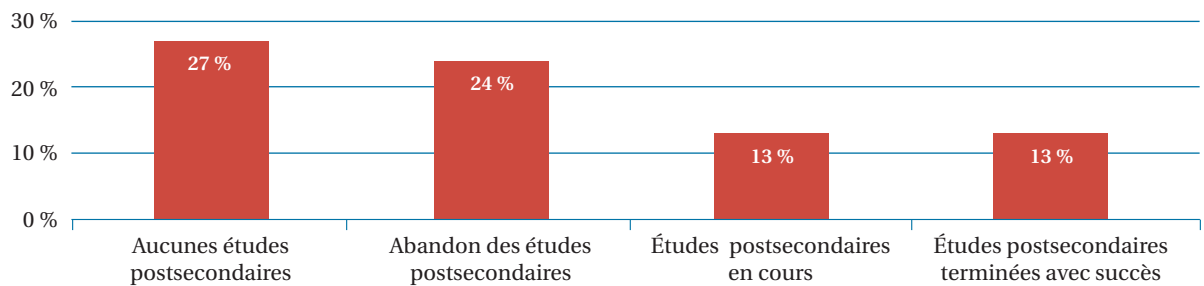
9. Junor et Usher ont signalé que près de 85 % des étudiants canadiens universitaires avaient une moyenne d'admission supérieure à 75 % en 2003.

Figure 2.II.5 — Notes au secondaire et participation aux études postsecondaires



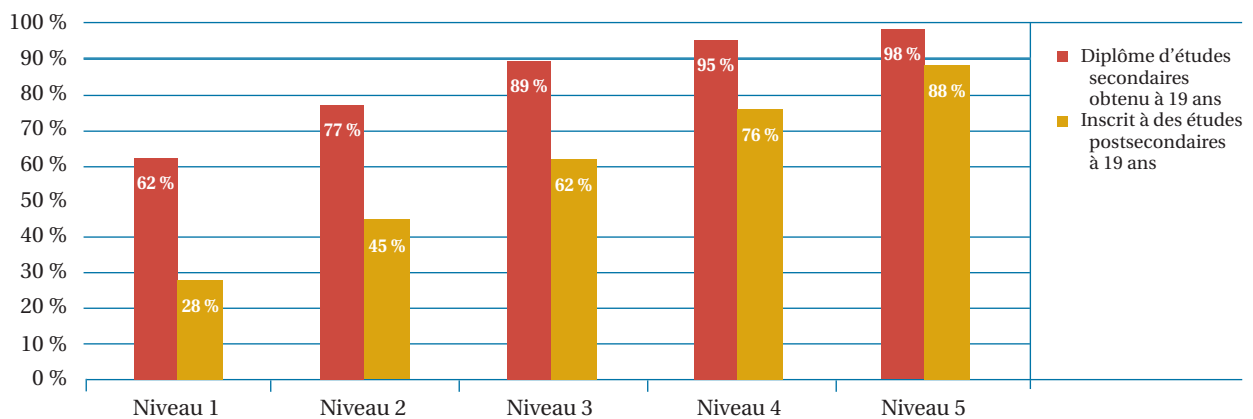
Source : Malatest, 2007.

Figure 2.II.6 — Exigences de rendement scolaire comme effet négatif sur la participation aux études postsecondaires, selon le statut à l'inscription



Source : Malatest, 2007.

Figure 2.II.7 — Obtention du diplôme d'études secondaires et participation aux études postsecondaires, selon le niveau au PISA



Source : Knighton et Bussière, 2006.



Contrairement aux comparaisons fondées sur les notes signalées par les répondants, l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) constitue une mesure précise et cohérente du niveau de compétence des élèves en lecture à l'échelle internationale. Au total, 65 % des Canadiens qui ont participé au PISA 2000 à l'âge de 15 ans (et qui n'étaient plus à l'école secondaire à l'âge de 19 ans) avaient entrepris des études postsecondaires sous une forme ou une autre. En moyenne, les jeunes qui n'avaient pas entrepris d'études postsecondaires à l'âge de 19 ans présentaient des résultats inférieurs d'au moins un niveau de compétence (il y en a cinq) à ceux des élèves ayant fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire. Comme l'illustre la figure 2.II.7, seuls 28 % des jeunes au plus bas niveau de compétence en lecture

avaient poursuivi des études postsecondaires, comparativement à 45 %, 65 %, 76 % et 88 %, respectivement, pour les élèves se trouvant aux niveaux 2, 3, 4 et 5. De plus, les jeunes se situant aux deux niveaux les plus bas étaient plus susceptibles d'avoir abandonné leurs études secondaires, ce qui donne à penser que le niveau 3 représente peut-être un seuil important relativement au type de participation aux études postsecondaires qui sera nécessaire pour combler les besoins décrits au chapitre 1. Comme le notent Knighton et Bussière, « le niveau 3 s'applique aux élèves qui peuvent intégrer plusieurs parties d'un texte, comprendre une relation ou interpréter le sens d'une locution, et comparer, opposer ou classer des informations contradictoires selon une diversité de critères ». (Knighton et Bussière, 2006, 9).

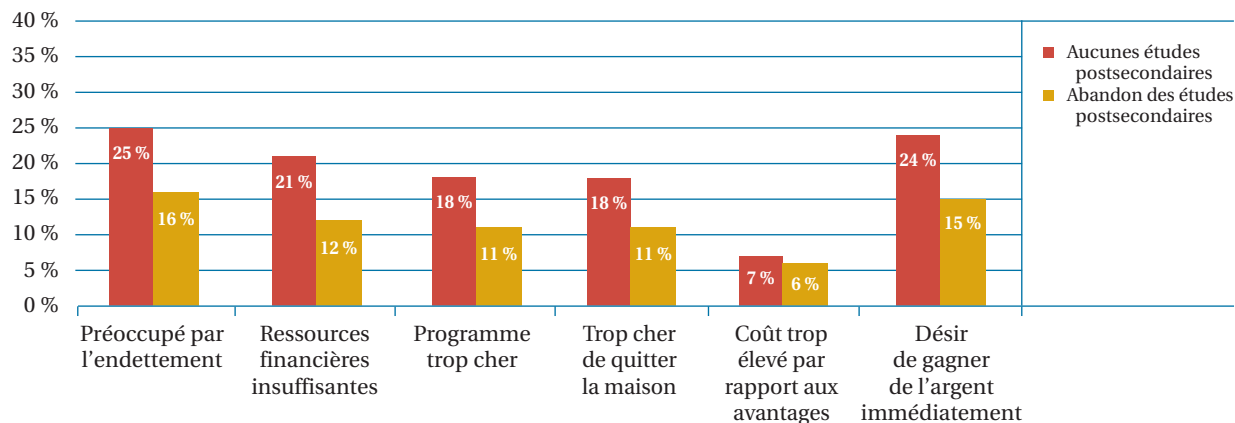
## Précisions sur les obstacles financiers

Dans *Le prix du savoir 2004*, Junor et Usher ont distingué trois types d'obstacles financiers : les « contraintes de coûts », qui signifient que certains élèves jugent les coûts des études trop élevés par rapport aux résultats espérés; les « contraintes pécuniaires », qui renvoient aux élèves souhaitant poursuivre leurs études, mais n'ayant pas les moyens financiers d'en assumer les coûts, que ce soit par leurs économies, leur revenu ou l'aide financière; et l'aversion pour l'endettement, qui fait référence à ceux qui ne sont pas disposés à emprunter pour étudier. Junor et Usher (2004), de même que Finnie et Laporte (b), ont fait valoir que l'aversion pour l'endettement et les contraintes pécuniaires ne constituaient pas un facteur déterminant pour la plupart des élèves. La question cruciale se trouve plutôt dans la perception que les études postsecondaires ne sont pas suffisamment importantes pour justifier une telle dépense (relativement aux coûts directs et au manque à gagner pour étudier). Finnie et Laporte concluent de leur analyse sur les motifs d'ordre financier indiqués par les jeunes ne participant pas à des études postsecondaires dans *l'Enquête sur la participation aux études*

*postsecondaires* (EPEP) de Statistique Canada de 2002 que « la capacité financière ne constituait pas un point saillant, ce qui porte à croire que, dans la majorité des cas, la scolarité devait être considérée comme une activité qui n'en valait pas suffisamment la peine. “Les études coûtent trop cher” (par exemple) signifie donc “Elles n'en valent pas la peine” plutôt que “Je n'en ai pas les moyens” » (Finnie et Laporte (b), 26, traduction).

L'enquête *Class of 2003* fournit les données les plus récentes sur les obstacles financiers types auxquels font face les jeunes ayant l'âge d'étudier au postsecondaire. On a demandé aux 33 % de répondants ayant affirmé qu'ils n'avaient pas encore entrepris d'études postsecondaires pour des motifs d'ordre financier et aux 22 % de ceux ayant mentionné qu'ils avaient abandonné leurs études postsecondaires pour des motifs d'ordre financier d'indiquer les types d'obstacles financiers auxquels ils étaient confrontés. Fait intéressant, l'aversion pour l'endettement semble l'obstacle le plus important à la participation aux études postsecondaires, tant chez ceux qui n'ont jamais entrepris d'études postsecondaires pour des raisons financières que chez ceux qui les ont

**Figure 2.II.8 — Les différents obstacles financiers aux études postsecondaires (chez les jeunes ayant mentionné ne pas avoir entrepris ou avoir abandonné des études postsecondaires pour des raisons financières)**



Source : Malatest, 2007.

abandonnées pour des motifs semblables. Le manque de ressources (contraintes pécuniaires) constituait la deuxième raison (voir figure 2.II.8). Relativement peu de jeunes ont mentionné directement qu'ils étaient plutôt convaincus que les études postsecondaires n'en valaient pas le coût.

Les réponses au *Sondage auprès des élèves du secondaire* montrent un modèle semblable. Le quart des élèves du deuxième cycle interrogés ayant mentionné qu'ils ne pensaient pas entreprendre des études postsecondaires ont affirmé qu'ils ne croyaient pas que les études rapporteraient à long terme, ce qui représentait un obstacle pour eux. Ce nombre est toutefois inférieur au nombre de jeunes ayant affirmé avoir peur de l'endettement (33 %) ou ne pas avoir les ressources suffisantes pour payer des études ou une formation (34 %). Les élèves du deuxième cycle du secondaire ne visant pas à entreprendre des études postsecondaires sont en outre plus enclins à croire qu'il est préférable d'économiser pour étudier plutôt que de contracter un emprunt étudiant (ce qui indique une certaine aversion pour l'endettement), et ils sont moins susceptibles de convenir qu'ils seraient en mesure d'emprunter suffisamment d'argent grâce aux prêts étudiants afin de payer leurs études (ce qui indique certaines contraintes pécuniaires).

Les indices sont-ils suffisants pour dire que l'aversion pour l'endettement et les contraintes pécuniaires sont des obstacles financiers plus importants que ce que l'on supposait précédemment<sup>10</sup>? Cette interprétation est possible. Nous devons toutefois reconnaître qu'il est difficile de répartir nettement les réponses dans des catégories distinctes d'obstacles financiers. Selon l'enquête *Class of 2003*, le cinquième des élèves connaissant des obstacles financiers ont affirmé manquer de ressources, mais la même proportion ont mentionné que le programme choisi était trop cher ou qu'il leur semblait trop coûteux de quitter leur foyer. Il est impossible de dire si ces dernières réponses illustrent un manque de ressources perçu (les élèves souhaitent payer pour ce programme ou pour déménager en vue de leurs études, mais ne possédaient pas les ressources ou ne bénéficiaient pas de prêts) ou si elles indiquent que les élèves n'étaient pas certains que l'investissement leur rapporterait (le programme est trop cher, c'est-à-dire que le coût en est trop élevé par rapport aux avantages). De même, il est possible que les jeunes ayant mentionné leur préoccupation envers l'endettement n'aient pas une aversion absolue, mais qu'ils soient peu disposés à courir le risque d'emprunter en raison de leurs incertitudes relatives aux avantages des études.

10. Peu importe l'interprétation, il importe de se rappeler que seulement 2 % de tous les répondants ont mentionné qu'ils étaient trop préoccupés par l'endettement pour entreprendre des études postsecondaires (22 % n'ont pas entrepris d'études postsecondaires; parmi ceux-ci, 33 % ont signalé des obstacles financiers, dont 25 % étaient préoccupés par l'endettement).

**Tableau 2.II.4 — Attitudes envers les études postsecondaires**

« Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? »

Fortement en accord/en accord	Niveau de scolarité le plus élevé prévu			
	Secondaire	Programme d'apprentissage	Collège	Université
Les études postsecondaires offrent d'autres avantages que de seulement me préparer à un emploi.	40 %	55 %	67 %	74 %
J'ai besoin d'études postsecondaires pour obtenir un bon emploi.	33 %	55 %	72 %	78 %
Payer les coûts des études postsecondaires est un bon investissement dans mon avenir.	25 %	39 %	54 %	64 %
Les avantages des études postsecondaires sont supérieurs aux inconvénients.	17 %	28 %	34 %	45 %

Source : Prairie Research Associates, 2005.

Nous ne visons pas à minimiser les obstacles, tel que l'aversion pour l'endettement, par un exercice définitionnel. Il est cependant légitime de tenter d'évaluer le fondement des réponses des élèves ou des futurs étudiants pour expliquer leur décision d'entreprendre des études supérieures ou non. En ce sens, il est utile d'examiner les autres réponses des élèves du deuxième cycle fournies dans le cadre du *Sondage auprès des élèves du secondaire*. Dans l'ensemble, seulement 12 % des répondants étaient en désaccord avec l'idée que payer des études postsecondaires représentait un bon investissement pour leur avenir; 12 % étaient également en désaccord avec l'affirmation selon laquelle ils avaient besoin de poursuivre des études postsecondaires pour obtenir un emploi bien rétribué (voir tableau 2.II.4). Cependant, le pourcentage d'élèves en accord avec ces affirmations n'est pas élevé : une faible majorité (55 %) croyaient que payer des études postsecondaires représentait un bon investissement pour leur avenir, parmi lesquels seulement 18 % étaient fortement en accord (30 % n'étaient ni en accord ni en désaccord). Le pourcentage d'élèves qui appuyaient ces affirmations et d'autres semblables est beaucoup plus faible chez ceux qui ne pensaient pas entreprendre des études postsecondaires : seuls 25 % dans ce groupe ont convenu que payer des études postsecondaires représentait un bon

investissement pour leur avenir, et 40 % estimaient que les études postsecondaires comportaient d'autres avantages que la préparation à un emploi bien rétribué. Bien entendu, il est possible que ces perspectives n'aient pas dicté le comportement (la décision de ne pas entreprendre d'études postsecondaires), mais qu'elles l'aient plutôt justifié après coup. Néanmoins, tel que les auteurs du rapport le font valoir, « [l]a mesure dans laquelle les élèves sont d'accord avec ces énoncés est un peu étonnante. [...] Le nombre assez faible d'élèves qui sont entièrement d'accord avec ces énoncés donne à penser que pour beaucoup, les attentes relatives aux études postsecondaires ne sont pas fondées sur des preuves de leur nécessité. Autrement dit, pour de nombreux élèves, la décision de poursuivre des études est fondée sur les attentes de la société en général (à peu près comme ils espèrent un jour se marier), plutôt que sur la compréhension et l'évaluation de leurs avantages » (Prairie Research Associates, 2005, 62).

De telles conclusions illustrent l'importance de fournir aux élèves de l'information sur les coûts et les avantages des études postsecondaires. Faute de renseignements appropriés, il est possible que l'évaluation des coûts par rapport aux avantages soit erronée. L'analyse des obstacles financiers mène donc inévitablement à l'examen des obstacles liés à la qualité de l'information que les élèves possèdent.

## Les droits de scolarité comme obstacle à l'accès

Les analyses des obstacles financiers aux études postsecondaires soulèvent inévitablement la question des droits de scolarité. Dans l'édition 2004 du *Prix du savoir*, Junor et Usher ont fait valoir qu'il n'existe pas de forte indication suggérant un lien direct entre les droits de scolarité et la participation globale aux études postsecondaires. Puisque les inscriptions et les droits de scolarité ont augmenté et que les taux de participation sont élevés dans les provinces canadiennes où les droits de scolarité sont élevés, ils sont d'avis que ceux-ci ne constituent pas à eux seuls un obstacle important à l'accès.

Ce point de vue ne signifie pourtant pas que les droits de scolarité n'ont pas d'importance. David Johnson et Fiona Rahman présentent dans un article de nouvelles données faisant apparaître un lien statistique important entre le coût des études postsecondaires (droits de scolarité et manque à gagner) et la participation. Selon les estimations des auteurs, une hausse de 1 000 \$ par année des droits de scolarité entraînerait une baisse de participation d'environ 1,3 %. Les auteurs font cependant remarquer que les preuves à l'appui de cette relation proviennent d'une période de croissance exceptionnelle des inscriptions à l'université et de droits de scolarité moyens. Et comme leur travail et les ouvrages sur lesquels ils se fondent font appel à des données d'ensemble, il est impossible de connaître les répercussions des changements de politique en matière de droits de scolarité sur certains types d'élèves, y compris les jeunes issus de familles à faible revenu, les élèves de première génération, les immigrants, les Autochtones, etc. (Johnson et Rahman, 2005)

Selon un rapport de 2005 de Marc Frenette, la déréglementation soudaine des droits de scolarité dans les programmes professionnels en Ontario, tels que le droit, la médecine et la médecine dentaire, vers la fin des années 1990, a eu des répercussions importantes sur l'écart relatif aux inscriptions selon le statut socioéconomique. Le nombre d'inscriptions a augmenté chez les étudiants de statut socioéconomique élevé de même que chez ceux de statut socioéconomique faible, mais il a diminué chez les étudiants se situant

entre les deux. Frenette croit que les étudiants de statut socioéconomique élevé avaient la capacité de payer la hausse des droits et que ceux de statut socioéconomique faible ont bénéficié d'un accroissement de l'aide financière. Cependant, il semble que les étudiants de statut socioéconomique moyen aient connu un manque de liquidités. (Frenette, 2005b)

Cette recherche indique deux choses : premièrement, les contraintes de coût que représentent les droits de scolarité ne sont peut-être pas assez fortes pour freiner la vaste tendance sociale que constitue la participation croissante aux études postsecondaires, mais elles risquent de décourager certains élèves qui ont déjà du mal à poursuivre leurs études. Deuxièmement, la hausse des droits de scolarité affecte certains groupes d'élèves plus que d'autres. Cependant, aucune de ces conclusions ne sous-entend que les droits de scolarité constituent le déterminant le plus important de l'accès, même pour les élèves ayant un accès limité aux ressources financières. Pour comprendre entièrement les répercussions des droits de scolarité sur l'accès aux études supérieures, il est essentiel de tenir compte de tous les facteurs, qu'ils soient financiers ou non, dans le processus décisionnel complexe d'un élève.

Il est cependant à noter qu'il est fréquent que les élèves du secondaire estiment les droits de scolarité à près du double de ce qu'ils sont en réalité (tel qu'expliqué dans la section suivante). La perception des droits, en particulier s'ils sont surestimés, risque de laisser croire que les études ne sont pas accessibles, et ce message constitue un obstacle au moins aussi important que le montant réel des droits. Ce n'est pas que les droits de scolarité constituent un obstacle davantage psychologique que financier, mais, contrairement à d'autres frais tels que le logement et le transport, ils constituent un symbole et leur effet dissuasif peut être plus important que la somme réelle qu'ils représentent.

Nous aborderons la question des droits de scolarité au chapitre III, dans le contexte de l'analyse des coûts auxquels les élèves font face dans la participation aux études postsecondaires.

## Précisions sur les obstacles informationnels et motivationnels

Dans *Accroître l'accès : l'information importe-t-elle?*, la Fondation a compilé des données tirées de deux enquêtes afin d'examiner la planification et la préparation du financement des études postsecondaires chez des élèves du secondaire et leurs parents (voir Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006b). Parmi les conclusions mentionnées, notons :

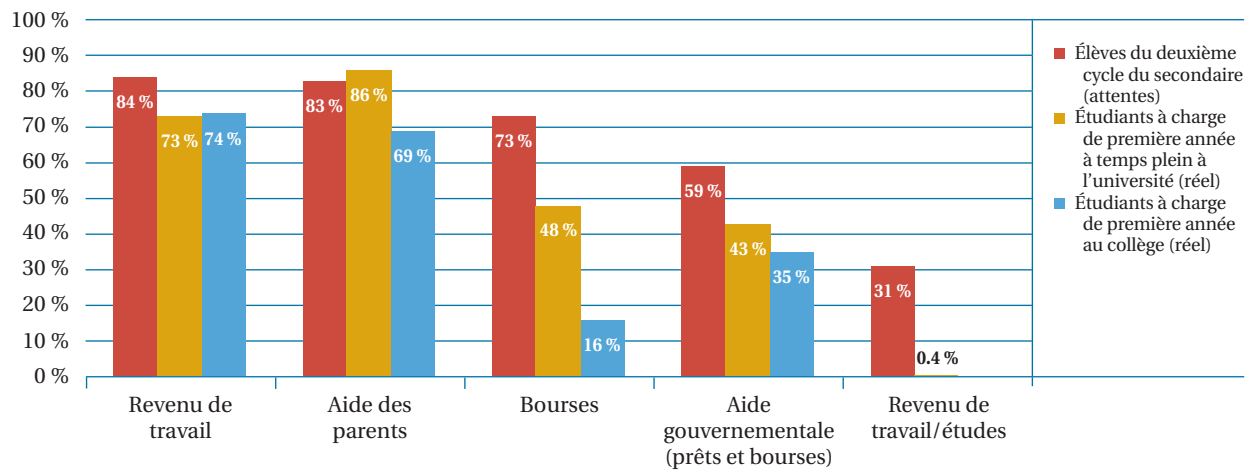
- Le tiers des élèves du deuxième cycle du secondaire qui envisagent de continuer leurs études, dont 20 % de ceux qui en sont à leur dernière année, affirment qu'ils ne savent pas combien leur coûteront les droits de scolarité.
- Parmi les élèves du deuxième cycle du secondaire en mesure d'estimer le coût des droits de scolarité, la majorité (60 %) affirment qu'il dépassera 8 000 \$ par année, soit environ le double du coût réel (au moment de l'enquête, dans les provinces où elle a été effectuée).
- Seuls 14 % des élèves du deuxième cycle du secondaire ayant l'intention d'emprunter pour payer leurs études postsecondaires affirment avoir au moins des connaissances acceptables sur les programmes de prêts étudiants du gouvernement.
- Alors que 84 % des parents ont parlé à leur enfant des études postsecondaires, uniquement 38 % ont discuté de la façon dont ils se préparaient à l'aider sur le plan financier, et seulement 13 % ont abordé le sujet des programmes d'aide financière aux études du gouvernement.

De plus, comme le montrent les figures 2.II.9 et 2.II.10, les élèves du secondaire et leurs parents connaissent peu le financement des études postsecondaires, auxquelles presque tous aspirent. Bien que la majorité des élèves et de leurs parents s'attendent à ce que les étudiants bénéficient de revenus de travail, de bourses d'études, d'un soutien familial et d'aide gouvernementale, la réalité est tout autre.

L'enquête *Class of 2003* fournit des données semblables sur le manque d'information. Selon ses conclusions, les élèves de 12<sup>e</sup> année n'ayant pas entrepris d'études postsecondaires étaient plus susceptibles de signaler des obstacles financiers aux études postsecondaires que ceux qui en ont entrepris, et ils connaissaient aussi moins bien les prêts étudiants. Au total, 40 % des élèves n'ayant pas entrepris d'études postsecondaires ne savaient pas comment présenter une demande de prêt étudiant. Il est possible que ces élèves connaissent moins les programmes d'aide financière parce qu'ils ne sont pas intéressés aux études supérieures. Par conséquent, il ne leur est pas utile d'obtenir des renseignements sur des prêts qu'ils n'ont pas l'intention d'obtenir.<sup>11</sup> De même, il n'est pas exclu que ce manque d'information s'ajoute simplement aux autres incertitudes relatives aux avantages de payer pour des études supérieures.

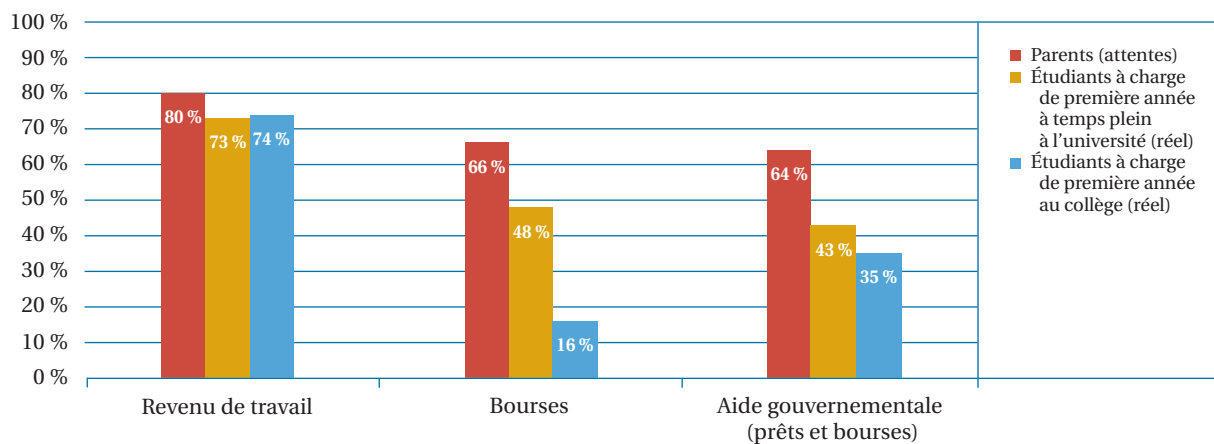
11. De même, Finnie et Laporte signalent que 48 % des élèves n'ayant pas entrepris d'études postsecondaires ni présenté de demande de prêt ont affirmé ne pas savoir où obtenir des renseignements sur les prêts gouvernementaux aux étudiants. Cependant, ils font également remarquer que moins de 1 % de ces élèves ont répondu ne pas avoir présenté de demande de prêt étudiant parce qu'ils ne savaient pas comment procéder, comparativement à 59 % qui ont affirmé ne pas l'avoir fait parce qu'ils ne pensaient pas poursuivre leurs études. Voir Finnie et Laporte (b).

**Figure 2.III.9 — Sources de financement : attentes des élèves du secondaire par rapport à la réalité**



Source : EKOS Research Associates, 2006 et Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire 2006b.

**Figure 2.II.10 — Sources de financement : attentes des parents d'élèves du secondaire par rapport à la réalité**



Source : EKOS Research Associates, 2006 et Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006b.



# III. L'interaction entre les obstacles

Une grande partie de l'analyse, dans le cadre du présent chapitre et des publications de recherche en général, est axée sur la différenciation des divers obstacles à l'accès aux études postsecondaires. L'examen dans cette perspective est important, mais il est essentiel de garder à l'esprit que les interactions entre les différents types d'obstacles sont fréquentes. Les élèves dont les parents n'ont pas poursuivi d'études collégiales ou universitaires, par exemple, pourraient bien être affectés à la fois par les faibles revenus de leurs parents, le manque d'encouragement et de piètres résultats scolaires au secondaire. Les divers obstacles à l'accès se combinent ainsi fréquemment, ce qui accroît les difficultés auxquelles font face certains groupes de jeunes.

Il est d'abord possible de le démontrer par les réponses des élèves du deuxième cycle du secondaire qui ont participé au *Sondage auprès des élèves du secondaire*.

- Parmi ceux qui ont affirmé que le rendement scolaire constituait un obstacle à la poursuite des études après le secondaire, la majorité ont également mentionné faire face à des obstacles financiers (68 %), ou à des obstacles liés au manque d'intérêt envers les études supérieures ou à une absence d'objectifs de carrière (66 %).

- De la même façon, parmi ceux qui ont affirmé que leur manque d'intérêt ou l'absence d'objectifs de carrière représentait un obstacle, les deux tiers (67 %) ont également mentionné qu'ils faisaient face à un obstacle financier, et presque la moitié (45 %) se disaient également confrontés à un obstacle pédagogique.
- Enfin, la majorité de ceux qui faisaient face à un obstacle financier ont également mentionné qu'ils étaient confrontés à un obstacle lié au manque d'intérêt ou à l'absence d'objectifs de carrière (54 %), et plus du tiers disaient faire face à un obstacle lié au rendement scolaire (38 %).

L'étude des groupes particuliers d'élèves qui sont actuellement sous-représentés dans les établissements postsecondaires constitue une autre façon de faire ressortir les effets combinés des obstacles en interaction. Comme le montrent les données présentées ci-après, les élèves de familles à faible revenu, les élèves dont les parents n'ont pas obtenu de diplôme d'études postsecondaires et les élèves autochtones tendent à se buter à de multiples obstacles à la poursuite de leurs études.

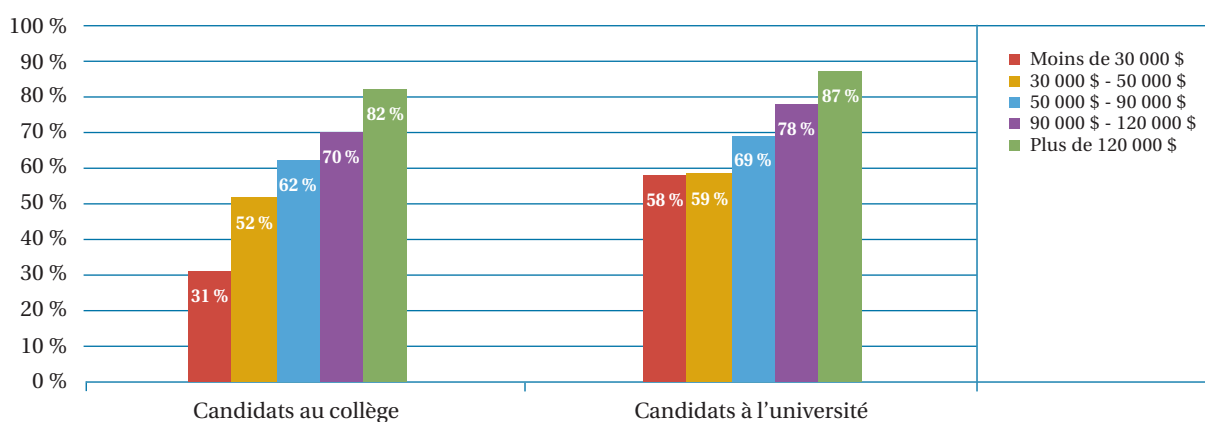


## Élèves de familles à faible revenu

On s'attend à ce que les élèves de familles à faible revenu soient plus susceptibles de faire face à des obstacles financiers, car ils possèdent peu de ressources financières. Les parents bénéficiant d'un revenu supérieur sont davantage en mesure d'épargner en vue des études de leurs enfants, de commencer à épargner plus tôt et, au bout du

compte, d'économiser plus que ceux qui ont des revenus inférieurs. Le résultat est inévitable : les élèves de familles à faible revenu sont beaucoup plus susceptibles de ne posséder aucune épargne lorsqu'ils entreprennent des études postsecondaires que ceux provenant de familles à revenu élevé, comme le montre les figures 2.III.1 et 2.III.3. Tel que

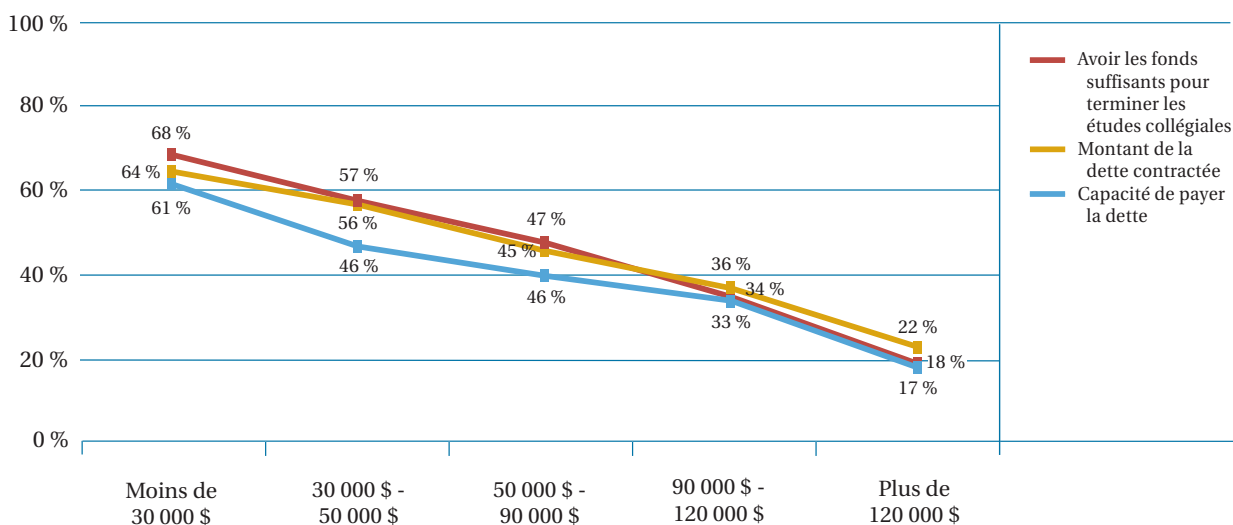
Figure 2.III.1 — Épargnes en vue des études collégiales et universitaires en Ontario, selon le revenu familial



Source : Acumen Research, 2004.

Figure 2.III.2 — Préoccupations financières chez les candidats au collège en Ontario, selon le revenu du ménage

(Les chiffres indiquent le pourcentage de personnes affirmant être préoccupées par les questions suivantes, selon le revenu du ménage)



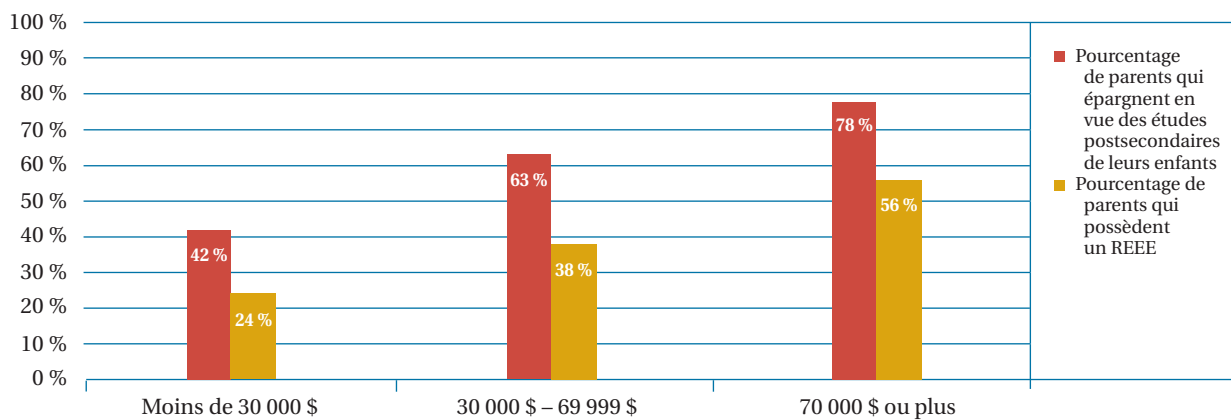
Source : Acumen Research, 2004.

nous l’analyserons au chapitre 3, les élèves de familles à faible revenu sont beaucoup moins susceptibles de bénéficier du soutien financier de leurs parents au cours de l’année scolaire que ceux provenant de familles à revenu élevé. Par conséquent, comme le montre la figure 2.III.2, les élèves à faible revenu ont inévitablement davantage

peine à boucler les fins de mois. La figure 2.III.4 indique également que leurs familles sont moins enclines à discuter des préparatifs en vue des études postsecondaires que les familles à revenu élevé.

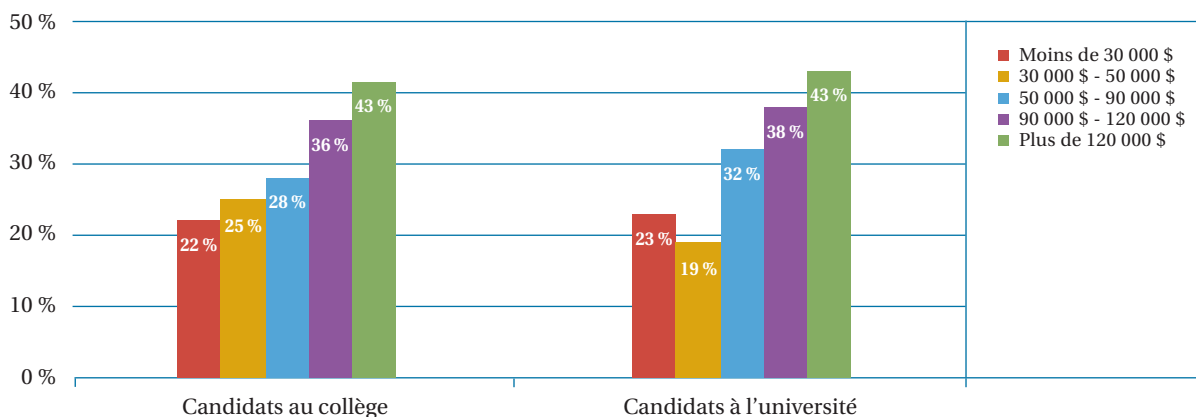
Il est manifeste que les familles à faible revenu auront moins d’argent de côté en vue des études supérieures et qu’elles éprouveront plus de difficultés

**Figure 2.III.3 — Épargnes en vue des études postsecondaires, selon le revenu du ménage**

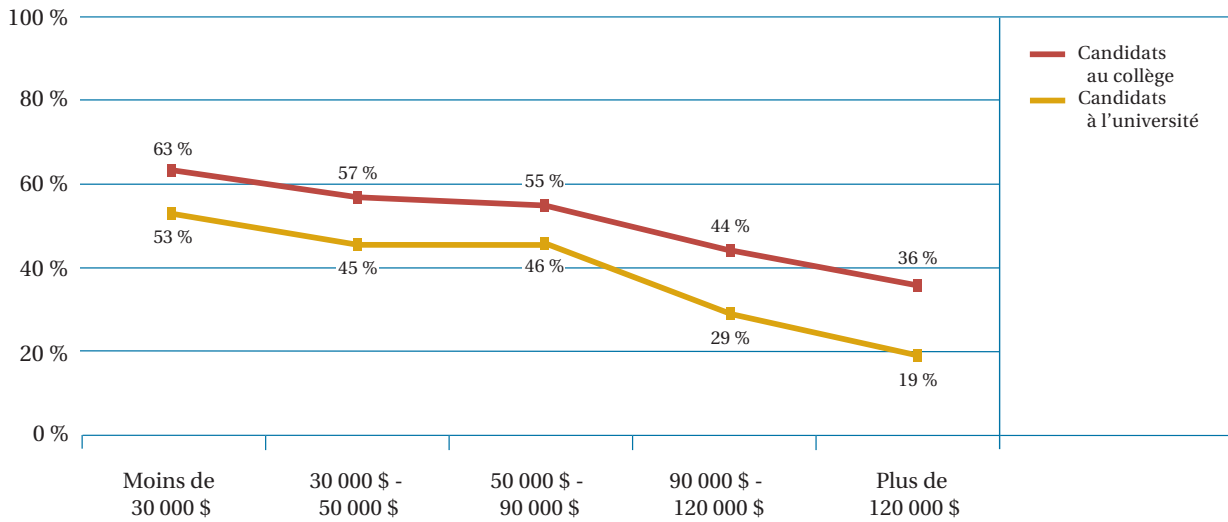


Source : Compas inc., 2006.

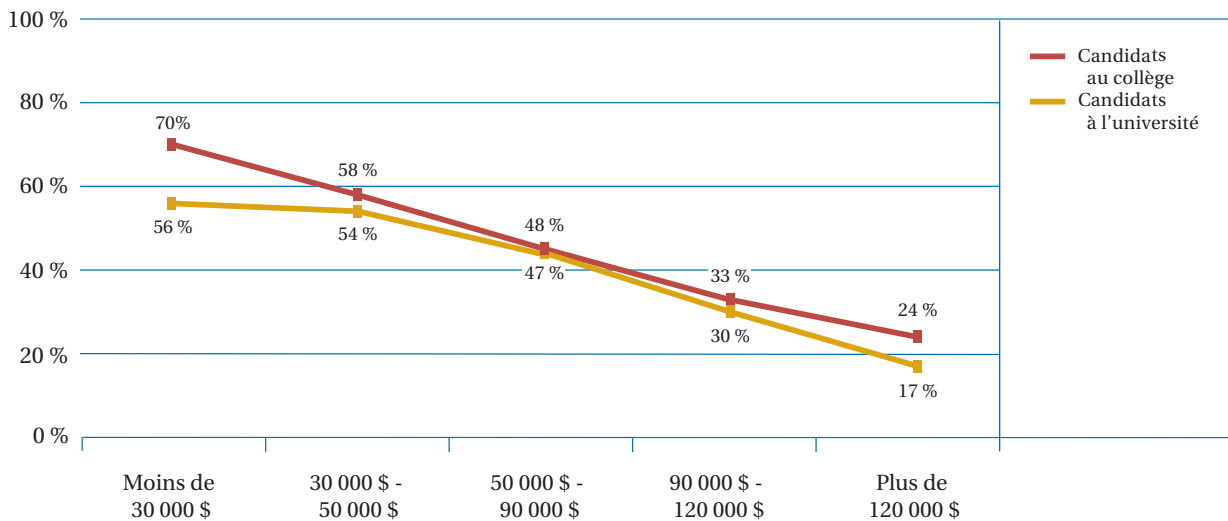
**Figure 2.III.4 — Discussions avec les parents sur le financement des études postsecondaires avant la 10<sup>e</sup> année en Ontario, selon le revenu du ménage**



Source : Acumen Research, 2004.

**Figure 2.III.5 — Besoin accru d'informations sur le coût des études, selon le revenu du ménage**

Source : Acumen Research, 2004.

**Figure 2.III.6 — Besoin accru d'informations sur les programmes d'aide aux études, selon le revenu du ménage**

Source : Acumen Research, 2004.

à payer les études postsecondaires une fois l'étudiant inscrit. Les programmes canadiens d'aide financière aux études visent à aider les familles à faible revenu à surmonter les importantes contraintes pécuniaires qui peuvent affecter les études supérieures. Cependant, fait étonnant et alarmant, les élèves à faible revenu et leurs familles connaissent peu le régime d'aide financière aux études et les possibilités pour financer les études postsecondaires. Les candidats à faible revenu au collège et à l'université sont beaucoup plus susceptibles de signaler qu'ils ont besoin de plus d'information sur le coût des études et les programmes d'aide aux études, comme le montrent les figures 2.III.5 et 2.III.6.

Les programmes d'aide financière aux études ne peuvent être efficaces que s'ils sont bien connus. Les élèves provenant de familles aisées sont en mesure de s'adapter facilement aux coûts de l'éducation supérieure, mais ceux qui proviennent de ménages à faible revenu sont moins susceptibles de surmonter les importants obstacles financiers aux études supérieures sans une compréhension appropriée du coût des études postsecondaires et une connaissance des possibilités pour les payer.

Le manque d'accès à une information suffisante sur l'éducation supérieure aggrave les effets des obstacles financiers sur les élèves à faible revenu. En somme, ces élèves qu'on définissait au chapitre 1 comme essentiels à la croissance de la population étudiante du Canada, et ainsi à la compétitivité du pays sur le marché mondial, manquent de ressources financières, mais également, ce qui est encore plus important, d'information leur permettant de prendre les meilleures décisions au sujet des études supérieures. Il est essentiel que les programmes d'aide financière aux études les plus avantageux, c'est-à-dire ceux qui fournissent aux étudiants les fonds suffisants pour payer leurs études sans qu'ils accumulent une dette ingérable, soient assortis de mesures qui encouragent les familles à planifier les

études supérieures et qui leur donnent des renseignements suffisants au sujet du financement des études postsecondaires afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées.

Les élèves à faible revenu sont également plus susceptibles de faire face à d'importants obstacles pédagogiques aux études postsecondaires. Le rendement scolaire a une incidence importante sur l'admission, façonnant le parcours des jeunes après les études secondaires. Tel qu'on l'a mentionné auparavant, l'inscription aux études postsecondaires est étroitement liée aux notes obtenues au secondaire et aux niveaux de compétence en lecture. Toutefois, comme Junor et Usher l'ont montré en 2004, les résultats scolaires et le statut socioéconomique sont également en corrélation. À l'aide des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), ils ont établi que les élèves canadiens du secondaire de statut socioéconomique faible pourraient se trouver jusqu'à une année complète derrière leurs camarades de classe de statut socioéconomique élevé.

En guise de conclusion, on peut affirmer qu'il y a plusieurs obstacles aux études postsecondaires et que les élèves à faible revenu doivent faire face à toutes :

- Ils sont nettement moins en mesure d'avoir épargné en vue des études.
- Ils ont peu discuté de la planification des études postsecondaires.
- Ils sont moins au courant du coût des études supérieures et de ce qu'offrent les programmes d'aide aux études, mais ils aimeraient en connaître davantage.
- Ils sont moins susceptibles d'avoir obtenu les notes requises pour s'inscrire à un programme postsecondaire.

## Expliquer l'écart dans la participation aux études universitaires

Dans un récent rapport publié par Statistique Canada après la rédaction du présent chapitre, Marc Frenette (2007) apporte un nouvel éclairage sur les obstacles aux études universitaires au pays. À l'aide des données de *l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)*, l'auteur tente d'expliquer la raison pour laquelle la fréquentation de l'université est en corrélation avec le revenu familial. *LEJET* fournit des données précieuses sur le revenu familial à l'âge de 15 ans, le niveau de compétence en lecture selon le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, les notes au secondaire et la qualité de l'établissement fréquenté, la scolarité des parents et leurs attentes, l'estime de soi de l'élève et sa perception de la maîtrise de sa vie, ainsi que l'influence des pairs. En outre, Frenette explore les obstacles financiers en mentionnant la probabilité que les élèves qui souhaitaient poursuivre des études universitaires mais qui ne s'y étaient pas encore inscrits à l'âge de 19 ans invoquent les ressources financières comme l'un des obstacles.

L'auteur conclut que les obstacles liés au rendement scolaire, à l'influence des parents et à la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées. Cette conclusion correspond à celles qu'on retrouve dans le présent chapitre et dans des publications de recherche de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, lesquelles donnent à penser que les difficultés liées au rendement scolaire, à la motivation, à l'information et aux attentes ont d'importantes répercussions sur le parcours scolaire d'une personne.

Cependant, il est à noter que la situation financière alimente de façon importante bon nombre

de ces obstacles non financiers. Les enfants grandissant dans une famille à faible revenu n'ont peut-être pas autant accès aux livres et aux musées, par exemple, ou seraient plus susceptibles que les enfants de familles aisées de fréquenter des écoles disposant de moins de ressources. Il serait important de mieux comprendre à quel point les ressources financières d'une famille influent sur les nombreux facteurs qui façonnent le cheminement scolaire, afin d'aider à élaborer des politiques permettant aux jeunes de familles à faible revenu de surmonter ces obstacles.

Il est à la fois essentiel de ne pas détourner notre attention des obstacles financiers directs. *LEJET* est une enquête exhaustive, mais elle ne permet pas de connaître toutes les façons dont les ressources financières influent sur la décision de ne pas poursuivre d'études supérieures ni sur la persévérance. Bien que Frenette explique principalement l'écart dans la participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées par des obstacles qui ne sont pas directement liés aux ressources financières, il est risqué de conclure que celles-ci ne jouent qu'un rôle indirect.<sup>12</sup> Les études postsecondaires demeurent coûteuses et les coûts de renonciation peuvent être élevés. De plus, il est possible que certains élèves soient plus affectés par les facteurs financiers que d'autres.

Les jeunes à faible revenu sont plus susceptibles de se buter à tous les obstacles aux études postsecondaires et, par conséquent, de ne pas en entreprendre. D'où l'importance de comprendre la façon dont le manque de ressources financières contribue directement et indirectement à tous les obstacles aux études postsecondaires au Canada.

12. Il faut également se rappeler que le rapport de Frenette ne tient compte que de la participation à l'université, sans égard au collège. En outre, ses données n'indiquent pas quelle serait l'envergure des obstacles financiers s'il n'existait pas de programmes d'aide financière.

## Élèves de première génération

Au cours des dernières années, toutes les études ont confirmé que les jeunes dont les parents ont étudié au collège ou à l'université sont beaucoup plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires. Actuellement, on s'intéresse de plus en plus aux élèves de première génération, à savoir ceux dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Les difficultés auxquelles font face les élèves de première génération peuvent être illustrées en analysant la façon dont ils sont touchés par les différents obstacles traités dans le présent chapitre. Tel que le montre la figure 2.III.7, les élèves de première génération sont plus enclins à décider de remettre les études supérieures à plus tard, préférant travailler immédiatement après le secondaire. Contrairement aux autres élèves, plus ils approchent de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, plus ils semblent remettre en question leurs projets visant à poursuivre des études postsecondaires, ce qui donne à penser qu'il y a des facteurs concrets qui les détournent des études supérieures.

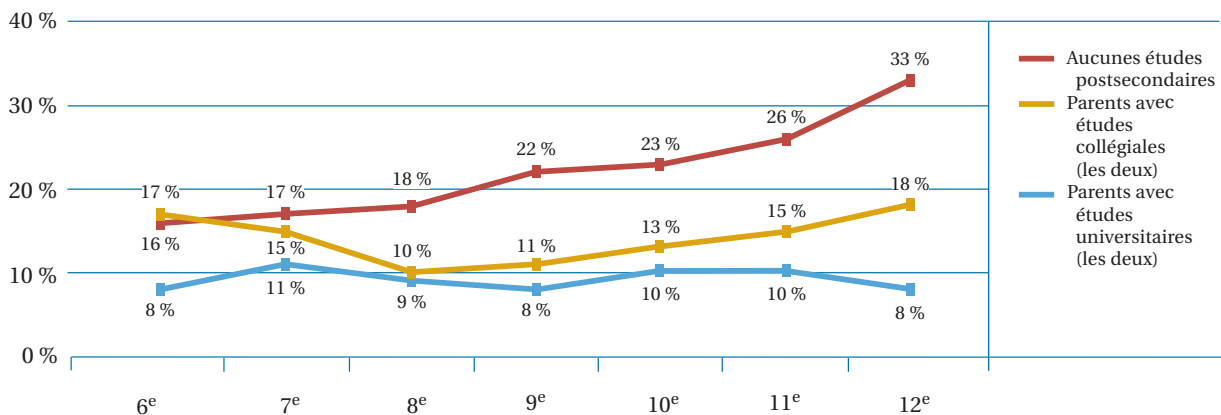
Tel que le montre la figure 2.III.8, les élèves de première génération sont moins susceptibles de convenir que les études supérieures sont nécessaires afin d'obtenir un bon emploi, que le fait de payer des études postsecondaires constitue un bon investissement et qu'il existe d'autres avantages liés à la

formation postsecondaire que l'obtention d'un emploi bien rémunéré. Comme il a été mentionné auparavant, la décision de poursuivre des études supérieures est souvent liée aux perceptions du rapport coûts-avantages. Les élèves de première génération, par définition, ont moins de contacts avec des diplômés collégiaux et universitaires. Il n'est donc pas surprenant qu'ils affichent un plus grand scepticisme envers les avantages des études supérieures.

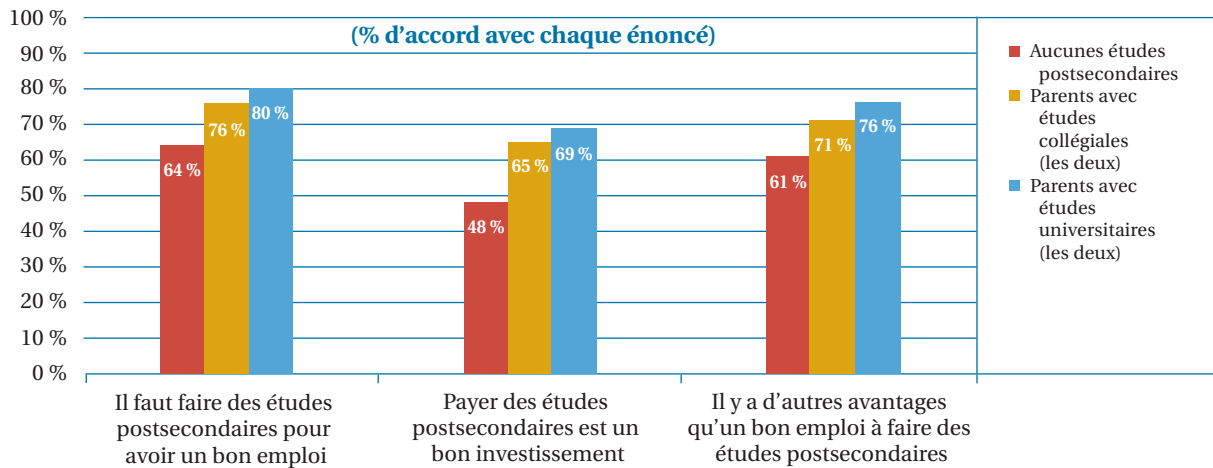
En ce qui concerne les résultats scolaires, les élèves de première génération sont beaucoup moins susceptibles que les élèves dont les parents ont étudié au collège ou à l'université d'obtenir des A au secondaire, comme l'indique la figure 2.III.9. En outre, 30 % des élèves du secondaire dont les parents n'ont pas bénéficié d'études supérieures ont signalé que leur rendement scolaire constituait un obstacle important aux études postsecondaires, comparativement à 22 % de ceux dont un parent a poursuivi des études collégiales et à 20 % de ceux dont les parents ont poursuivi des études universitaires.

Les élèves de première génération font également face à de plus importants obstacles financiers. Les élèves de la promotion 2003 (*Class of 2003*) dont les parents n'avaient pas fait d'études postsecondaires comptaient davantage sur les prêts étudiants et moins sur leur famille pour financer leurs études, comme le

**Figure 2.III.7 — Élèves du secondaire prévoyant travailler immédiatement après le secondaire et poursuivre leurs études plus tard, selon l'année scolaire et le niveau de scolarité des parents**



**Figure 2.III.8 — Attitudes des élèves du deuxième cycle du secondaire envers les études postsecondaires, selon le niveau de scolarité des parents**



Source : Prairie Research Associates, 2005.

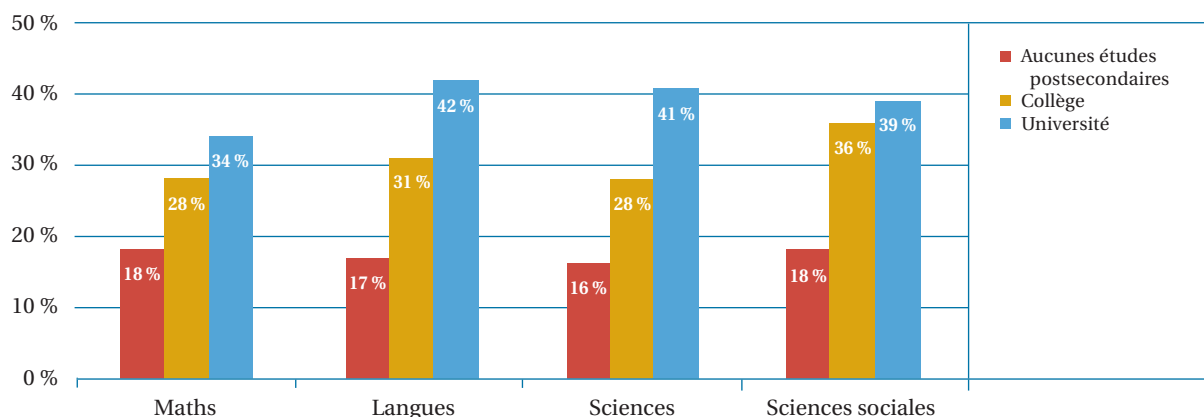
montre le tableau 2.III.1. Parmi les candidats aux collèges ontariens en 2006, les élèves de première génération étaient moins susceptibles que les autres étudiants d'avoir épargné, eux ou leurs parents. Et ceux qui avaient des économies avaient épargné 30 % de moins que les autres étudiants, comme l'illustre la figure 2.III.10. De plus, les élèves dont aucun membre de la famille n'avait poursuivi d'études postsecondaires étaient plus enclins à signaler les obstacles financiers comme des obstacles importants ou significatifs, ainsi que le montre la figure 2.III.11.

**Tableau 2.III.1 — Source principale de soutien des étudiants actuels au postsecondaire**

	Parents sans études postsecondaires	Au moins un parent ayant poursuivi des études postsecondaires
Prêts gouvernementaux	25 %	14 %
Soutien familial	20 %	33 %

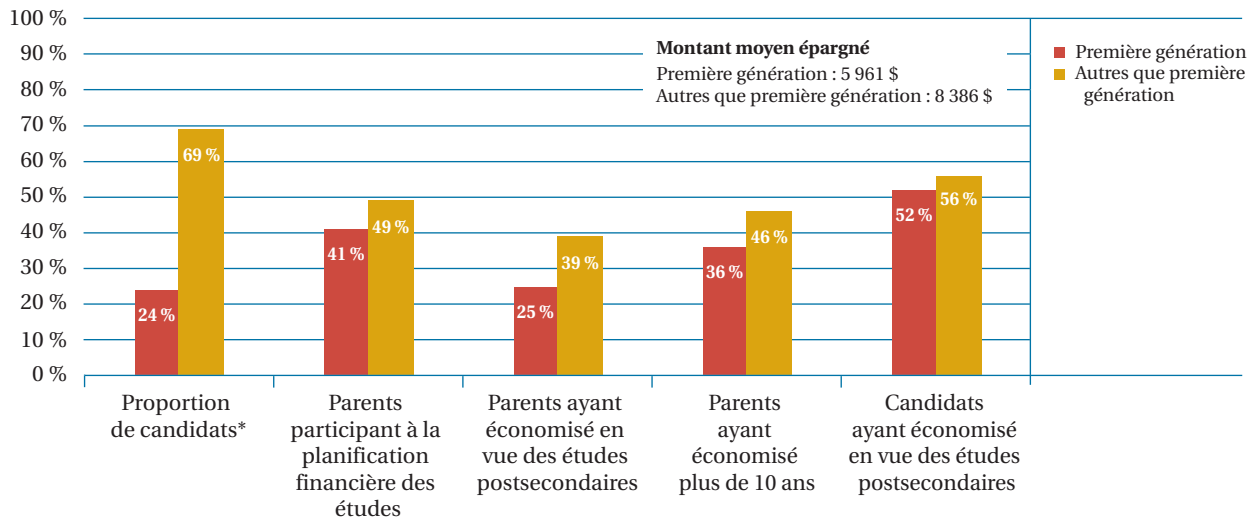
Source : Malatest, 2007.

**Figure 2.III.9 — Élèves du deuxième cycle du secondaire ayant obtenu des A dans plusieurs matières, selon le niveau de scolarité des parents**



Source: Prairie Research Associates, 2005.

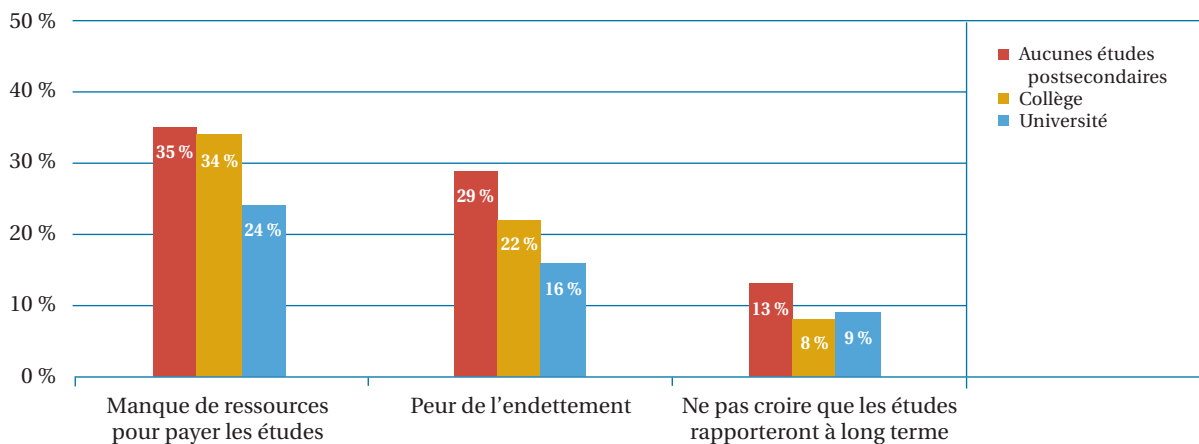
**Figure 2.III.10 — Préparation des candidats au collège en Ontario en vue des études postsecondaires en 2006, selon la situation de première génération**



\*Certains élèves n'ont pas révélé le niveau de scolarité de leurs parents.

Source : Acumen Research, 2006.

**Figure 2.III.11 — Perceptions des élèves du deuxième cycle du secondaire envers les obstacles financiers aux études postsecondaires, selon le niveau de scolarité des parents**



Source : Prairie Research Associates, 2005.

En résumé, les élèves de première génération font face à une combinaison d'obstacles financiers, pédagogiques, et informationnels ou motivationnels. Comme dans le cas des élèves à faible revenu, les effets de ces obstacles tendent à s'aggraver mutuellement, ce qui aboutit à la nécessité de mettre en œuvre une stratégie complète visant à encourager l'accès aux études postsecondaires des élèves de

première génération. Comme Bob Rae l'a fait remarquer dans son rapport sur les études postsecondaires en Ontario, « un élève dont les parents ont suivi des études postsecondaires est beaucoup plus susceptible de faire de même... [Nous devons mettre sur pied] des services d'approche précoce auprès des élèves et fournir un soutien continu pour assurer la réussite des étudiants inscrits » (Rae, 2005, 12).



## Élèves autochtones

Des données tirées de deux rapports de la Fondation, soit *Class of 2003* et *Pour changer le cours des choses : L'amélioration de l'accès aux études postsecondaires des peuples autochtones au Canada*, donnent à penser que, parmi ceux qui aspirent aux études postsecondaires, les objectifs des Autochtones ne sont pas très différents de ceux des autres Canadiens.<sup>13</sup> Comme l'indique la figure 2.III.12, les Autochtones sont légèrement moins en mesure que leurs congénères non autochtones d'aspirer aux études universitaires et plus susceptibles d'aspirer à un certificat ou à un diplôme. La différence la plus importante réside dans la proportion des jeunes qui disent avoir l'ambition de faire des études postsecondaires. Seulement 70 % des jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont signalé aspirer à des études supérieures, comparativement à presque 90 % des jeunes Canadiens non autochtones.

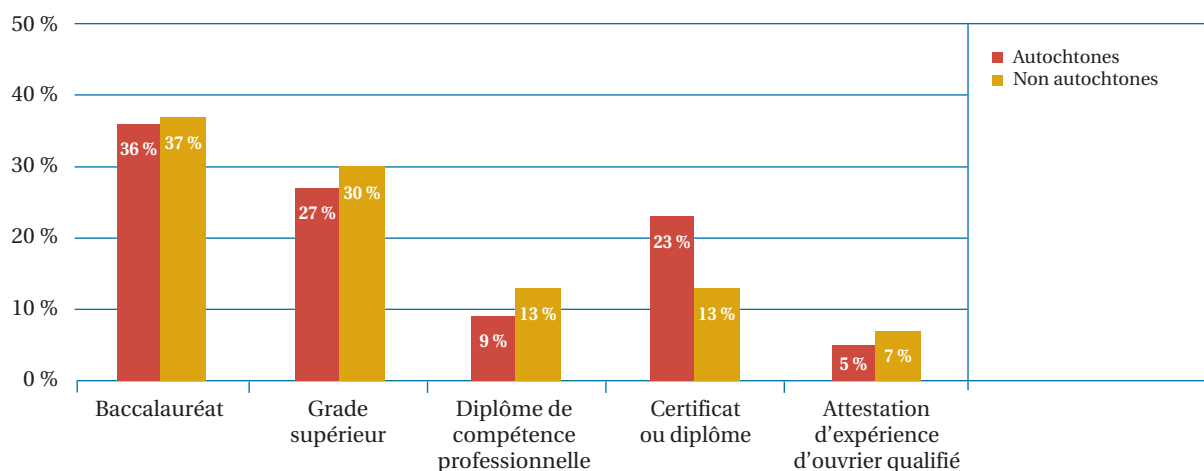
À part les aspirations, le parcours éducatif des jeunes Autochtones est très différent de celui des autres jeunes Canadiens. Comme il a été signalé au chapitre 1, les élèves autochtones sont beaucoup moins susceptibles d'achever le secondaire et de s'inscrire à un programme postsecondaire. Il existe

manifestement des obstacles importants aux études supérieures qui touchent les jeunes Autochtones. Il ne s'agit pas nécessairement d'obstacles différents de ceux auxquels font face les jeunes non autochtones, mais, compte tenu que l'histoire éducative des Autochtones a été marquée par les mauvais traitements et l'assimilation forcée, il est probable qu'ils en soient affectés de façon particulière :

- ressources financières insuffisantes;
- faible rendement scolaire;
- manque de confiance en soi et de motivation;
- absence de modèles ayant poursuivi des études postsecondaires;
- mauvaise compréhension de la culture autochtone sur le campus;
- racisme sur les campus.

Un sondage effectué en 2005 par Ekos Research Associates pour le compte de la Fondation auprès d'Autochtones canadiens vivant dans une réserve a permis d'approfondir l'analyse des obstacles auxquels ils font face. Comme il a été mentionné

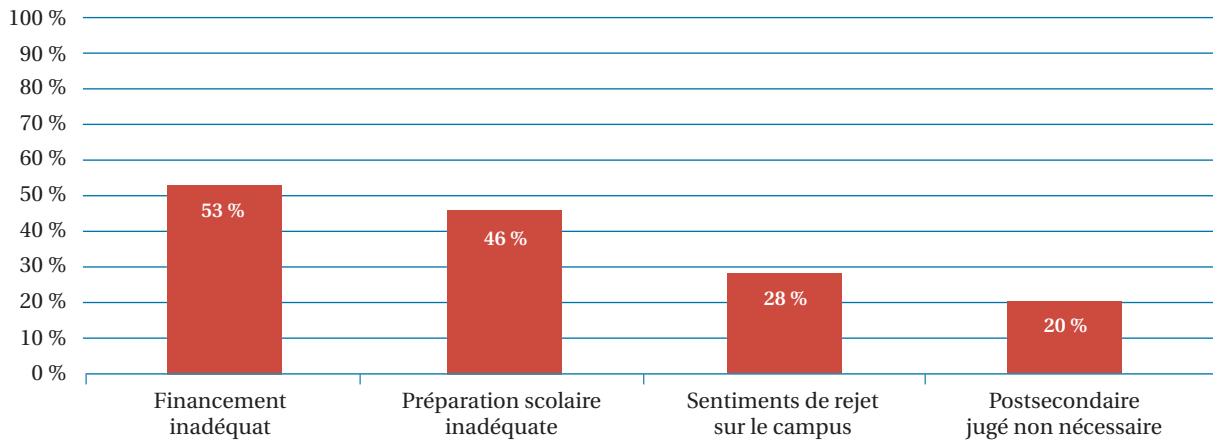
**Figure 2.III.12 — Aspirations relatives aux études et à la formation des élèves autochtones et non autochtones parmi ceux qui aspirent à une forme quelconque d'éducation postsecondaire**



Source : Malatest, 2007.

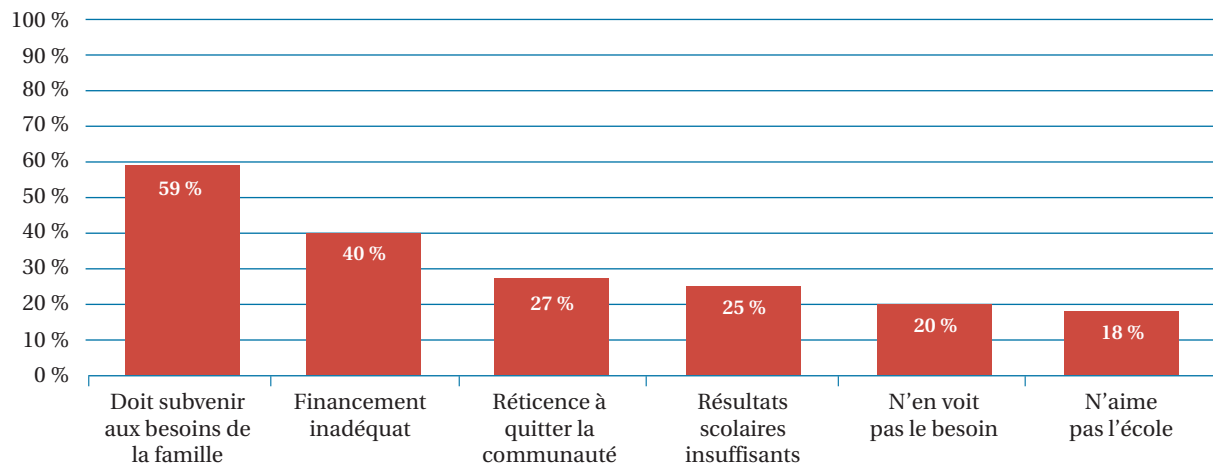
13. Le terme « Autochtone » renvoie aux peuples des Premières Nations (« Indiens inscrits »), aux Inuits et aux Métis.

**Figure 2.III.13 — Inventaire des obstacles aux études postsecondaires par les membres des Premières Nations vivant dans une réserve**



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006a.

**Figure 2.III.14 — Raisons pour ne pas poursuivre des études postsecondaires invoquées par les jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve**



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006a.

dans *Pour changer le cours des choses*, les ressources financières, la préparation aux études et l'aliénation constituent des obstacles importants aux études postsecondaires pour les peuples autochtones.

Les obstacles auxquels font face les élèves autochtones sont similaires à ceux que doivent surmonter les Canadiens à faible revenu et ceux de

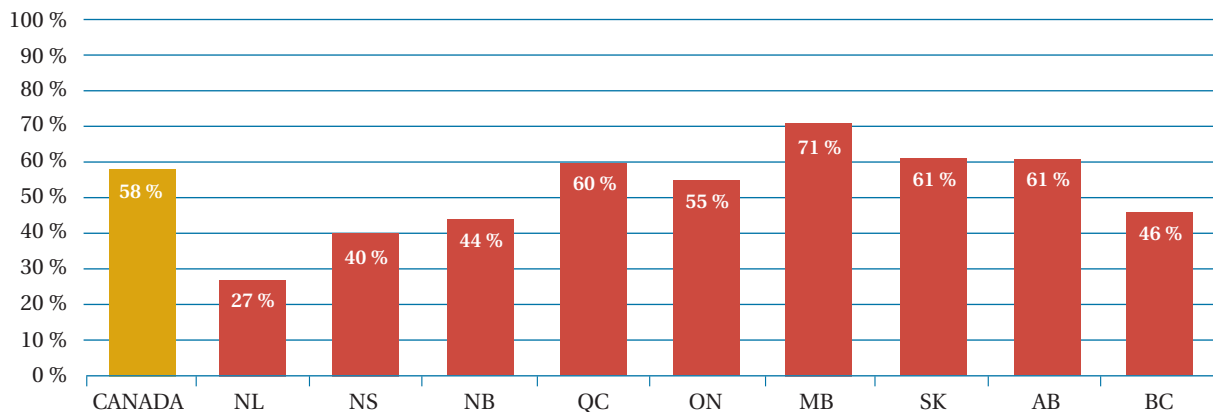
première génération. Pourtant, ce que vivent les Autochtones au Canada est très différent de ce que vivent les autres Canadiens, en particulier dans les réserves. Tel que le signale Michael Mendelson dans son récent rapport sur l'éducation des Autochtones au Canada, particulièrement dans l'Ouest et le Nord canadiens, discuter de l'amélioration du

cheminement éducatif des Autochtones au niveau postsecondaire, c'est mettre la charrue devant les bœufs. La figure 2.III.15 montre d'ailleurs qu'une majorité d'Autochtones de 20 à 24 ans habitant dans une réserve n'ont pas terminé leur secondaire. Mendelson souligne l'importance de favoriser la réussite au secondaire comme première étape cruciale vers l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires pour les peuples autochtones (Mendelson, 2006).

Il est inquiétant de constater que les provinces comptant le plus grand nombre d'Autochtones, soit le Manitoba et la Saskatchewan, présentent le plus petit nombre de diplômés du secondaire vivant dans une réserve. Mendelson soulève d'importantes questions sur les conséquences d'une telle constatation. Puisque les populations de jeunes Autochtones augmentent dans l'ouest du Canada, il faut examiner les répercussions sociales dans cette région du pays

d'un nombre croissant d'une partie de la population qui traîne invariablement de l'arrière en matière d'éducation. Il est probable que les jeunes Autochtones qui ne terminent pas leur secondaire, et à plus forte raison une certaine forme d'études supérieures, soient destinés à vivre toute leur vie dans la pauvreté. Étant donné le changement prochain dans l'évolution démographique, les conséquences sociales de l'écart croissant du niveau de scolarité entre les Autochtones et les non-Autochtones sont sérieuses. Cette situation risque d'accroître le clivage social, la dépendance économique fondée de plus en plus sur l'origine, ainsi que la colère et le ressentiment. Les difficultés auxquelles font face les jeunes Autochtones affectent tous les Canadiens; elles ne pourront être surmontées efficacement qu'au moyen d'un effort national concerté pour aider les jeunes Autochtones à rattraper leur retard.

**Figure 2.III.15 — Autochtones de 20 à 24 ans vivant dans une réserve et ayant fait des études inférieures au secondaire, selon la province**



Source : Mendelson, 2006.

# IV. Conclusion

Dans le chapitre 1, nous faisons valoir qu'il était essentiel que le Canada accroisse le taux d'inscription aux études postsecondaires des jeunes à faible revenu, des élèves de première génération et des Autochtones. Dans le présent chapitre, nous avons décrit l'interaction entre les obstacles complexes aux études supérieures auxquels ces personnes font face. Ensemble, ces obstacles peuvent être regroupés en trois types : les obstacles pédagogiques, les obstacles financiers, ainsi que les obstacles motivationnels et informationnels. Les jeunes qui sont sous-représentés dans les études postsecondaires sont susceptibles d'être confrontés à une combinaison des trois types d'obstacles.

Pour améliorer l'accès aux études supérieures chez ces groupes de personnes, il est impératif de prendre des mesures en vue de les aider à surmonter les importants obstacles auxquels ils font face. Ces mesures permettront non seulement d'améliorer les possibilités qui s'offrent à eux, mais aussi de faire évoluer la société canadienne, qui a de plus en plus besoin d'une population possédant des compétences poussées pour assurer sa constante prospérité.

Le soutien à ces Canadiens en vue de surmonter les obstacles aux études supérieures peut commencer par les deux étapes essentielles suivantes :

## Réorienter les attitudes envers le système d'éducation

Ce chapitre a souligné l'importance des obstacles liés à la motivation, à la confiance en soi et au rendement scolaire, qui dépassent de loin les questions financières qui viennent d'abord à l'esprit lorsqu'on examine les raisons pour lesquelles les jeunes ne poursuivent pas des études supérieures (en particulier universitaires, en raison de leur coût). Contrairement aux obstacles financiers, qui peuvent

être surmontés grâce à des programmes d'aide financière, il n'existe aucun raccourci pour atténuer les obstacles liés à l'intérêt, à la motivation et au rendement scolaire. Il est donc nécessaire d'orienter les solutions vers les élèves beaucoup plus tôt au cours de leur parcours scolaire. D'abord, il est possible de mettre l'accent sur l'importance des études en tant que continuum. Idéalement, le passage aux études postsecondaires devrait être aussi automatique que celui entre le primaire et le secondaire. En outre, il est essentiel d'accroître la coordination au sein du système d'éducation, entre les écoles secondaires, les collèges, les universités, les professeurs, les enseignants et les ministères (qui administrent souvent séparément primaire-secondaire et postsecondaire), afin de faire des études supérieures une option viable pour tous les enfants canadiens.

## Veiller à ce que la portée des efforts visant l'élimination des obstacles aux études postsecondaires soit élargie

Les efforts visant à éliminer les obstacles aux études supérieures doivent, dans leur ensemble, former un vaste mécanisme de soutien aux études postsecondaires. Il s'agit de la seule façon d'aborder efficacement les effets de l'interaction entre les obstacles aux études supérieures. Une démarche dispersée (qui traite les coûts et le rendement scolaire séparément) aura un effet plus limité. Les personnes qui se butent à ces obstacles ne font pas nécessairement la distinction entre eux ni ne les compartimentent. Les solutions qui reposent sur des approches intégrées ont davantage de chances de réussite, car elles s'attaquent aux répercussions plus larges de l'interaction des obstacles aux études postsecondaires.



# Le prix du savoir

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



## Chapitre 3

# Coûts des études et ressources financières





## Chapitre 3

# I. Introduction

Surmonter les obstacles initiaux à l'accès ne représente que l'une des nombreuses difficultés auxquelles les étudiants du niveau postsecondaire font face avant l'obtention de leur diplôme, de leur grade ou de leur certificat. Au cours de leurs études, les étudiants doivent trouver des façons de joindre les deux bouts afin de payer les droits de scolarité, les manuels et le matériel scolaires, leur chambre et pension, ainsi que bon nombre d'autres choses. Les premières factures liées aux études sont généralement payables avant la rentrée; les étudiants qui ont été tenus d'emprunter n'arrivent souvent à effectuer les derniers versements que bien après l'obtention de leur diplôme. Pour remplir leurs obligations financières, les étudiants doivent trouver un juste équilibre entre les études et le maintien d'un bon rendement scolaire d'un côté, et le travail à temps partiel et les obligations familiales de l'autre.

Les programmes d'aide financière aux études des gouvernements fédéral et provinciaux constituent d'importantes sources de revenu pour les étudiants. Ces programmes visent à ce que les étudiants qualifiés n'abandonnent ni n'interrompent leurs études pour des raisons financières. Il est cependant essentiel, pour évaluer leur efficacité, de dresser un tableau complet de la situation financière des étudiants, de connaître l'importance des coûts auxquels ils font face ainsi que celle de leurs sources de revenu et des sommes dont ils disposent.

Par conséquent, le présent chapitre porte sur les dépenses et les sources de revenu d'un étudiant type

pendant une année d'études postsecondaires. Nous avons examiné deux questions précises : « Quelle est la situation financière des étudiants de niveau postsecondaire? » et « Comment les étudiants arrivent-ils à joindre les deux bouts? » Pour y répondre, nous avons observé de près la façon dont le régime d'aide financière entre en jeu. Nous montrerons que, malgré le soutien de leur famille et les efforts qu'ils déploient pour économiser en travaillant avant ou pendant leurs études, les étudiants ont besoin d'aide pour boucler leurs fins de mois. Les programmes d'aide financière aux études soutiennent efficacement les étudiants en permettant à beaucoup d'entre eux de couvrir leurs frais. Toutefois, si ces programmes sont efficaces au sens strict, plusieurs questions subsistent à leur sujet ainsi que sur la situation financière des étudiants en général, notamment sur la répartition précise des prêts et des bourses entre les étudiants de différents milieux, sur la mesure dans laquelle les parents peuvent verser ou versent les sommes attendues pour contribuer aux études de leurs enfants, ainsi que sur les effets du nombre d'heures travaillées par les étudiants sur leur réussite scolaire. Dans le présent chapitre, nous présenterons des données sur ces questions, posant ainsi les bases de l'analyse des dépenses gouvernementales en aide aux études qui suivra au chapitre 4 et, plus généralement, du perpétuel débat sur la façon optimale de moderniser le régime d'aide financière aux études.



## Définition du coût des études postsecondaires

Il est important de préciser que, dans le présent chapitre, nous examinons les sommes que les étudiants doivent payer au cours d'une année scolaire complète, notamment les droits de scolarité, les frais connexes et les frais de subsistance. Nous ne nous penchons pas sur les coûts d'option (à savoir ce à quoi les étudiants doivent renoncer pour poursuivre leurs études, c'est-à-dire le manque à gagner). Nous n'analysons pas non plus les coûts nets des études postsecondaires, dont le calcul tient compte des effets des crédits d'impôt pour études (voir Usher, 2006). Bien que les crédits d'impôt puissent réduire grandement les coûts

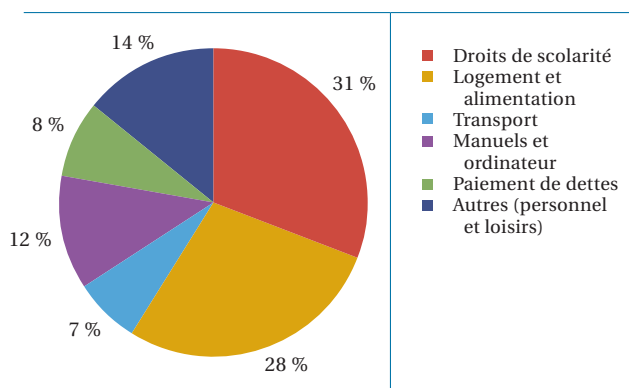
généraux de l'obtention d'un diplôme, cette réduction ne profite peut-être aux étudiants qu'après l'échéance des factures, et parfois même après l'obtention du diplôme. Une analyse en profondeur des crédits d'impôt pour études est présentée au chapitre 4.

L'intérêt sur les prêts étudiants représente un autre coût important des études postsecondaires qui n'est pas pris en considération dans le présent chapitre. Le remboursement des dettes peut constituer un important fardeau pour les diplômés. Le chapitre 5 porte sur la question de l'endettement.

## Chapitre 3

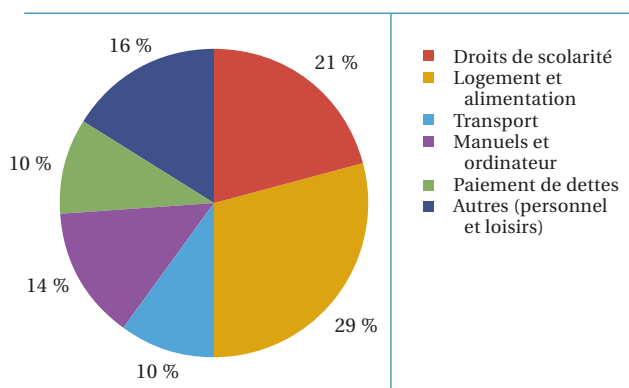
# II. Coût des études postsecondaires<sup>1</sup>

**Figure 3.II.1 – Répartition des dépenses des étudiants à temps plein**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.II.2 – Répartition des dépenses des étudiants du collégial à temps plein**

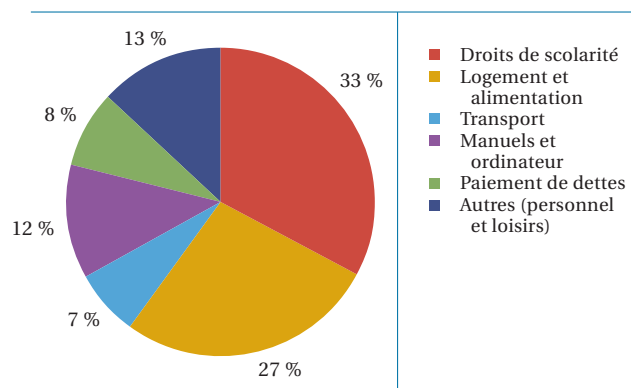


Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Au Canada, en 2003-2004, les étudiants à temps plein avaient besoin en moyenne de 14 500 \$ pour couvrir leurs dépenses d'une année complète d'études<sup>2</sup>. Tel que le montre la Figure 3.II.1, cette somme comprend les droits de scolarité, les autres coûts liés aux études et les frais de subsistance. Pour un étudiant à temps plein type, les droits de scolarité représentent 31 % des dépenses annuelles liées aux études. Il s'agit d'un montant considérable; la même année, un étudiant dépense environ la même somme pour se loger et se nourrir.

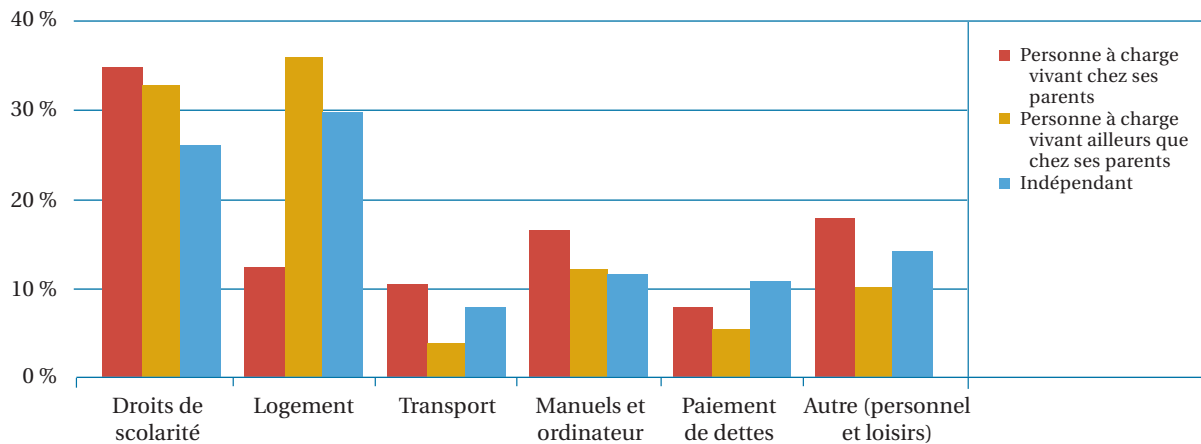
Dans quelle mesure les coûts diffèrent-ils selon les types d'étudiants? Étant donné que les droits de scolarité et les conditions de logement des étudiants varient selon la province et le type d'établissement, nous pourrions nous attendre à ce que la part de

**Figure 3.II.3 – Répartition des dépenses des étudiants universitaires à temps plein**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

1. Nous avons choisi d'amorcer notre analyse par les coûts tels les droits de scolarité et les frais connexes, car la nécessité d'assumer ces coûts est inhérente au statut d'étudiant.
2. Sauf indication contraire, toutes les données du présent chapitre sont tirées de l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004. Afin de simplifier la présentation, nous avons choisi de restreindre l'analyse des coûts et des sources de revenu aux étudiants à temps plein des programmes collégiaux et de premier cycle universitaire. Un résumé des coûts et des sources de revenu des étudiants à temps partiel est présenté séparément.

**Figure 3.II.4 – Répartition des dépenses des étudiants à temps plein selon le statut****Dépenses annuelles totales**

Personne à charge vivant chez ses parents : 10 900 \$

Personne à charge vivant ailleurs que chez ses parents : 17 400 \$

Indépendant : 15 100 \$

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

chaque élément diffère selon la situation des étudiants. Les figures 3.II.2 et 3.II.3 illustrent la répartition des différents éléments budgétaires par type d'étudiant.

En 2003-2004, les dépenses totales d'un collégien à temps plein s'élevaient à 11 500 \$, comparativement à 16 000 \$ pour un étudiant à temps plein à l'université. Les étudiants du collégial tendent à dépenser moins en droits de scolarité que les étudiants universitaires, en termes absolus et en pourcentage des dépenses totales. Si les droits de scolarité représentent 21 % des dépenses des collégiens, cette proportion grimpe à 33 % chez les étudiants universitaires.

Les frais de subsistance varient considérablement selon l'endroit où l'étudiant habite. On relève des différences entre les milieux urbains et ruraux, de même qu'entre les grandes villes. Par exemple, les loyers sont généralement plus élevés à Toronto et à Vancouver qu'à Montréal. Les étudiants peuvent également adopter différents modes de vie qui auront des répercussions sur la répartition générale de leurs dépenses. Tel que le montre la figure 3.II.4, les dépenses varient beaucoup, que l'étudiant soit indépendant ou personne à charge. Elles diffèrent également selon que l'étudiant à charge habite chez ses parents ou ailleurs.

On constate sans surprise que les dépenses des étudiants de niveau postsecondaire vivant chez leurs

parents sont les plus faibles, car leurs frais de subsistance sont minimales. Le logement et l'alimentation représentent 9 % des dépenses totales de ces étudiants, ce qui reflète l'importance de la contribution (non pécuniaire) des parents. Les étudiants vivant chez leurs parents, qui sont en moyenne plus jeunes que les autres étudiants, tendent également à s'inscrire à des programmes dont les droits de scolarité sont plus bas.

Il est intéressant de constater que les étudiants à charge vivant ailleurs que chez leurs parents engagent des dépenses plus élevées (17 400 \$) que les étudiants indépendants célibataires sans enfant (15 100 \$). En regardant les choses de plus près, nous observons que les étudiants des deux catégories font des choix différents. Tel que le montre la figure 3.II.4, les étudiants indépendants tendent à s'inscrire à des programmes dont les droits de scolarité sont plus bas comparativement aux étudiants à charge vivant ailleurs que chez leurs parents. De même, les étudiants indépendants célibataires sans enfant sont ceux qui dépensent le moins en logement. Cependant, ils dépenseront davantage en transport (presque deux fois plus que les étudiants à charge), ce qui donne à penser qu'ils sont plus susceptibles de vivre un peu moins près de leur établissement scolaire que les étudiants à charge.

## Évolution des droits de scolarité et des frais connexes au Canada

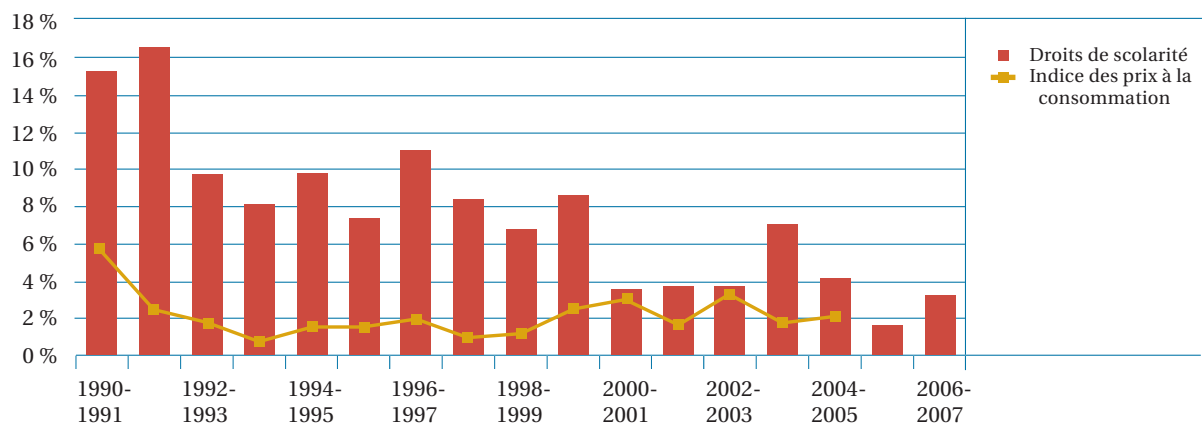
En 2006-2007, les étudiants inscrits à un programme universitaire de premier cycle payaient en moyenne 4 347 \$ en droits de scolarité et 619 \$ en frais connexes. Il s'agissait d'une augmentation de 3,2 % pour les droits de scolarité et de 4 % pour les frais connexes par rapport à 2005-2006. Cette situation reflète une tendance qui se poursuit depuis le début des années 2000. Au cours de cette période, le taux d'augmentation des droits de scolarité a été beaucoup plus lent que dans les années 1990 (pour une analyse détaillée des droits de scolarité, voir Junor et Usher, 2004, et Usher, 2006). En effet, de 2004-2005 à 2005-2006, les droits de scolarité n'ont augmenté que de 1,8 % en moyenne, la hausse la plus faible depuis 1978 (Statistique Canada, 2006), ce qui contraste nettement avec la décennie précédente. De 1990 à 1999, les étudiants inscrits au premier cycle universitaire ont vu leurs droits de scolarité

augmenter de plus de 8 % par année, et même de plus de 10 % dans certains cas.

Sur 15 ans, ces hausses signifient qu'en moyenne, les étudiants de 2005-2006 payaient trois fois plus en droits de scolarité que ceux de 1990-1991. Le taux d'augmentation a été plus élevé que le taux d'inflation pendant la même période, ce qui a eu d'énormes conséquences sur les étudiants : pour bon nombre d'entre eux, joindre les deux bouts s'est traduit par un accroissement du niveau d'endettement ou des heures de travail.

Les données les plus récentes sur les droits de scolarité et les frais connexes au collège remontent à 2003-2004. Tel qu'il est mentionné dans *Le prix du savoir 2004*, la variation des coûts des études collégiales est semblable à l'évolution des coûts des études de premier cycle universitaire.

**Figure 3.II.5 – Augmentation annuelle des droits de scolarité au premier cycle comparée à l'indice des prix à la consommation**



Note : Indice des prix à la consommation annualisé par les moyennes de septembre à août.

Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, 1<sup>er</sup> septembre 2006.



## Chapitre 3

# III. Sources du soutien financier

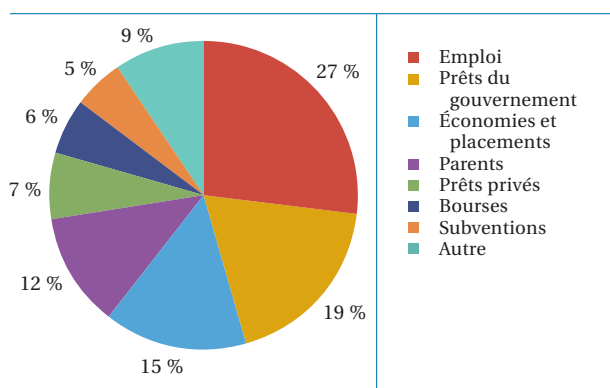
Comment les étudiants couvrent-ils les dépenses mentionnées précédemment? La figure 3.III.1 montre qu'ils comptent sur différentes sources et obtiennent un revenu moyen de 14 500 \$. La vie des étudiants se distingue par le fait qu'ils s'alimentent à diverses sources de revenu (quand ils ne jonglent pas avec celles-ci) comparativement à celle des travailleurs à temps plein dont l'emploi constitue la principale, voire la seule, source de revenu. S'appuyant sur les données de *l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP)*, Ouellette (2006) signale que seulement 7 % des étudiants à temps plein âgés de 18 à 24 ans (de 17 à 24 ans au Québec) n'ont qu'une source de revenu. Près des deux tiers en comptent trois ou plus.

Chez les étudiants à temps plein, l'emploi représente au maximum 30 % du revenu annuel. Il s'agit de la proportion des sources de revenu la plus importante, mais le revenu d'emploi annuel moyen d'un étudiant (4 650 \$) couvre à peine les droits de scolarité et les frais connexes moyens. Il est donc essentiel de trouver d'autres sources de financement.

Dans l'ensemble, les prêts du gouvernement aux étudiants représentent la deuxième source de revenu des étudiants à temps plein, soit environ le cinquième du revenu total<sup>3</sup>. Pour les étudiants qui empruntent, les prêts gouvernementaux constituent une source importante de soutien financier, soit quelque 7 500 \$ en moyenne.

Comme dans le cas des dépenses, la situation particulière d'un étudiant influe sur la répartition des différentes sources de revenu et sur le revenu total pendant une année scolaire. Les figures 3.III.2 et 3.III.3 présentent les cas des étudiants à l'université et au collège. Le revenu moyen des collégiens (12 000 \$) est inférieur à celui des étudiants d'université

**Figure 3.III.1 – Répartition des sources de soutien financier des étudiants à temps plein**



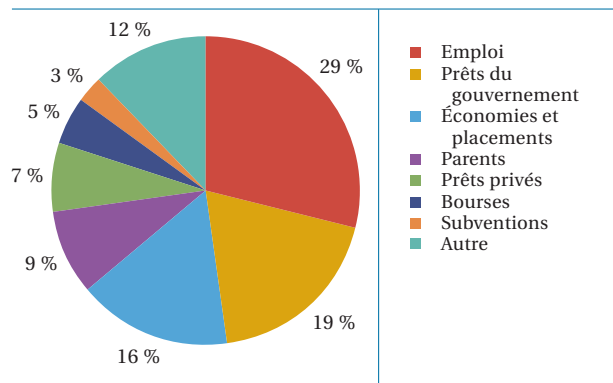
Source : *Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004*.

(17 000 \$), mais la répartition des sources de revenu est à peine différente. Les étudiants d'université semblent recevoir une part de contributions parentales et de bourses légèrement plus élevée que les collégiens. Chez ces derniers, la proportion du revenu tiré de l'aide gouvernementale autre que l'aide financière aux études et d'autres sources de revenu, telle la pension alimentaire pour enfant, est supérieure.

Une comparaison de chaque source de revenu, qui exclut les étudiants n'ayant signalé aucun revenu de cette source, permet de mieux comprendre. En moyenne, les collégiens reçoivent moins d'argent de chaque source de revenu que les étudiants à l'université, à l'exception des « autres formes d'aide financière » (qui incluent le soutien gouvernemental telle l'aide sociale). Un collégien signalant recevoir une « autre forme d'aide gouvernementale » ou une « autre forme de soutien financier » reçoit en moyenne 3 000 et 1 000 \$ de ces sources, respectivement; un

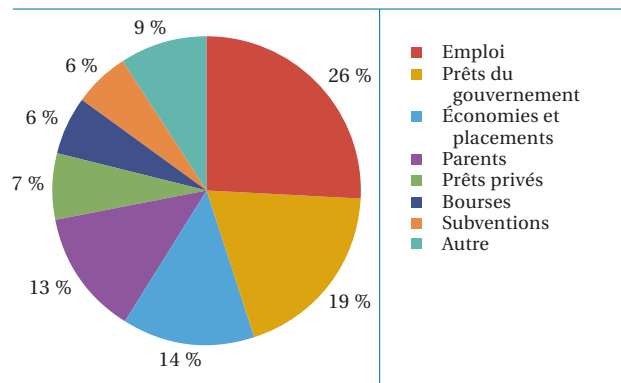
3. Les sommes et proportions mentionnées dans la présente section diffèrent légèrement de celles mentionnées par Ouellette (2006), principalement en raison des différences de méthodologie. Dans le cadre de *l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada*, on a interviewé des étudiants tous les mois, alors qu'ils ne l'ont été qu'une seule fois dans le cadre de *l'EPEP*. En outre, *l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada* portait sur des étudiants de tous les âges pendant l'année scolaire 2003-2004, alors que *l'EPEP* portait sur des étudiants de 18 à 24 ans en 2001-2002.

**Figure 3.III.2 – Répartition des sources de soutien financier des étudiants du collégial à temps plein**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.III.3 – Répartition des sources de soutien financier des étudiants universitaires à temps plein**



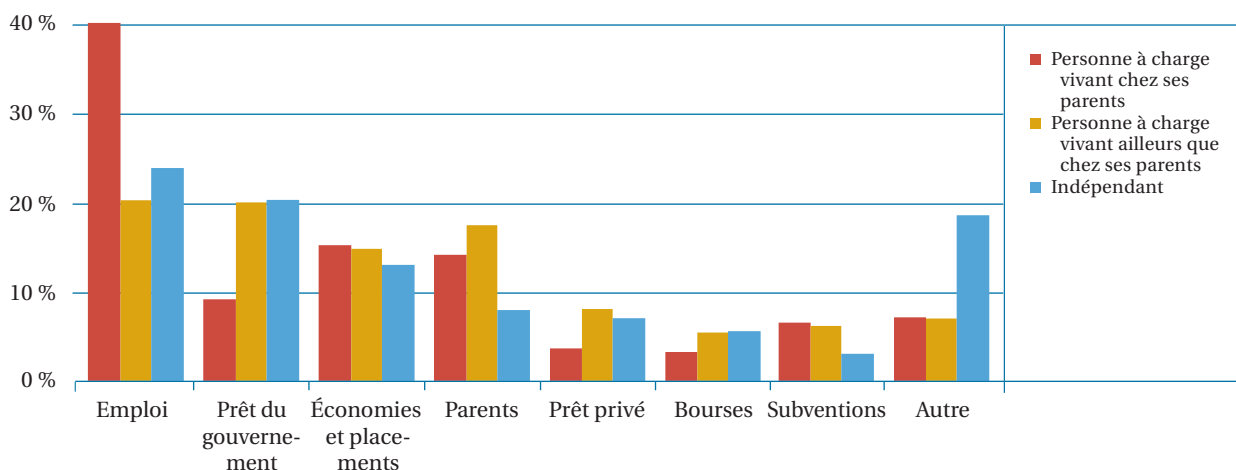
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

étudiant d'université en reçoit 1 360 et 700 \$. Cette différence s'applique même si l'on compare les médianes plutôt que les moyennes, ce qui illustre que, même chez les étudiants à temps plein, la situation des collégiens diffère de celle des étudiants à l'université.

Le revenu total et la répartition des sources dont il provient varient également selon la situation de l'étudiant. Les étudiants à charge vivant chez leurs parents signalent le revenu moyen le plus faible

(10 900 \$). Les étudiants à charge vivant ailleurs que chez leurs parents rapportent un revenu de 17 400 \$, alors que celui des étudiants indépendants s'élèverait à 19 500 \$. Le revenu des étudiants à charge vivant chez leurs parents provient principalement de l'emploi (40 %); les contributions pécuniaires parentales constituent la deuxième source de revenu, mais elles arrivent loin derrière, s'établissant à 14 %<sup>4</sup>. Comme pour les étudiants indépendants, les principales sources de revenu des étudiants à charge

**Figure 3.III.4 – Sources de revenus des étudiants à temps plein selon le statut**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

4. Il n'existe aucune donnée permettant de quantifier les contributions non pécuniaires des parents, mais il est probable que, si elles étaient prises en considération, la répartition des sources de revenu serait très différente et ressemblerait davantage à celles des étudiants à charge vivant ailleurs que chez leurs parents

vivant ailleurs que chez leurs parents sont l'emploi et les prêts du gouvernement, qui représentent chacun 20 % du revenu total. Dans le cas des étudiants à charge vivant ailleurs que chez leurs parents, il n'est pas surprenant de constater que les contributions parentales constituent la troisième source de revenu, soit 18 %, ce qui représente un peu plus du double de ce que reçoivent les étudiants indépendants.

Tel que l'illustre la figure 3.III.4, les montants varient énormément selon chaque catégorie (si l'on exclut les étudiants n'ayant signalé aucun revenu de

cette source), ce qui signifie que les caractéristiques des étudiants de chaque groupe varient et se traduisent par différents comportements. Par exemple, le revenu d'emploi moyen des étudiants indépendants qui travaillent s'établit à 5 131 \$, soit 1 200 \$ de plus que pour les étudiants à charge qui travaillent. Cette différence peut en grande partie s'expliquer par le fait que les étudiants indépendants tendent à être plus âgés et à compter moins sur le soutien de leur famille, ce qui donne à penser qu'ils travaillent plus que les étudiants à charge.

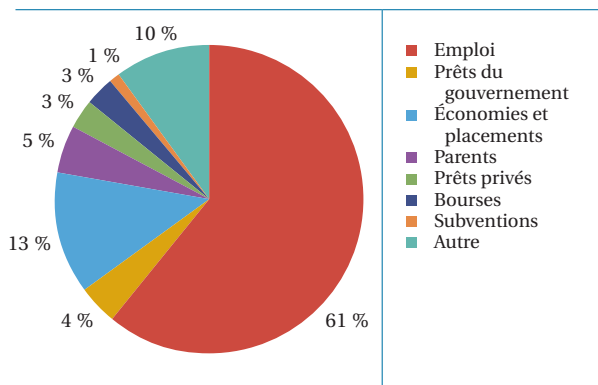
### Aide financière et dépenses des étudiants à temps partiel

En raison de leur statut, les étudiants à temps partiel ont à assumer des frais d'études plus bas que les étudiants à temps plein au cours d'une année scolaire. Les droits de scolarité moyens des étudiants à temps partiel s'établissaient à 2 424 \$ en 2003-2004. Tel que le montre les figures 3.III.5 et 3.III.6, les droits de scolarité ne représentent que 14 % de leurs dépenses annuelles totales. En général, les étudiants à temps partiel travaillent à temps plein tout en poursuivant leurs études. Cette situation explique la grande proportion de leur revenu (61 %) qui provient de l'emploi.

La majorité des étudiants à temps partiel interrogés (70 %) préféreraient étudier à temps plein.

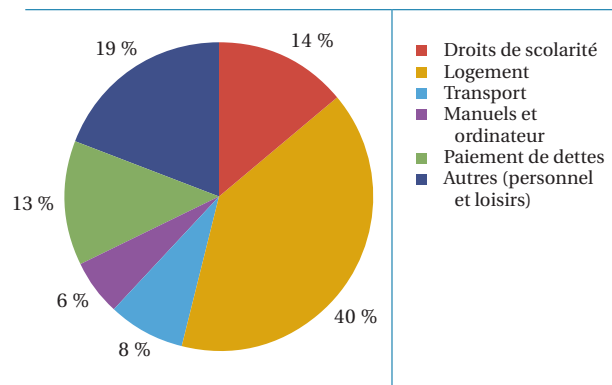
Dans cette enquête, on ne demandait pas aux étudiants la raison pour laquelle ils étudiaient à temps partiel, mais les motifs apparaissent plutôt d'ordre financier : les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles de provenir de familles à faible revenu et d'avoir des enfants ou d'autres personnes à leur charge. Les motifs sont également liés au travail. Lorsqu'on leur demande la *principale* raison pour laquelle ils travaillent pendant leurs études, 16 % des étudiants à temps partiel mentionnent qu'ils étudient pour « conserver ou maintenir leur poste actuel ». En comparaison, cette raison n'est citée que par 4 % des étudiants à temps plein.

**Figure 3.III.5 – Répartition des sources de soutien financier des étudiants à temps partiel**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.III.6 – Répartition des dépenses des étudiants à temps partiel**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.



## Différences provinciales et régionales

La situation financière des étudiants varie en fonction de l'endroit où ils choisissent de vivre et d'étudier. Cette réalité n'est pas uniquement attribuable à la variation des droits de scolarité d'une province à l'autre. Les programmes provinciaux d'aide aux études, les possibilités d'emploi pour étudiants, le coût de la vie et même le revenu familial varient également. Les différences affectent à la fois les coûts généraux que doivent couvrir les étudiants et leur capacité à obtenir le revenu nécessaire au financement de leurs études.

En Alberta et en Nouvelle-Écosse, les étudiants font face aux coûts les plus élevés du Canada, mais pour des raisons différentes. Les étudiants néo-écossais paient les droits et les frais de scolarité

les plus élevés, alors qu'en Alberta ils font face au coût de la vie le plus haut (y compris le logement, l'alimentation et le transport). Les étudiants du Québec et du Manitoba ont les coûts les plus faibles, parce que leurs droits de scolarité sont les plus bas et qu'ils paient moins cher pour se loger et se nourrir.

L'emploi représente la source de revenu la plus importante pour tous les étudiants, à l'exception de ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Dans ces deux provinces, peut-être en raison de la conjoncture du marché du travail, l'aide gouvernementale constitue la source de financement la plus importante. Les étudiants néo-écossais se butent à une difficulté

(suite à la page suivante)

**Tableau 3.III.1 – Revenu mensuel par province**

	Total	Emploi	Gouvernement	Économies	Famille	Privé	Autre
Nouvelle-Écosse	1 723 \$	338 \$	546 \$	303 \$	269 \$	245 \$	108 \$
Nouveau-Brunswick	1 716 \$	398 \$	613 \$	242 \$	250 \$	161 \$	135 \$
Québec	1 222 \$	513 \$	243 \$	203 \$	58 \$	174 \$	73 \$
Ontario	1 615 \$	503 \$	403 \$	295 \$	226 \$	218 \$	71 \$
Manitoba	1 404 \$	643 \$	170 \$	252 \$	138 \$	174 \$	75 \$
Saskatchewan	1 618 \$	371 \$	379 \$	289 \$	309 \$	267 \$	79 \$
Alberta	1 776 \$	688 \$	330 \$	356 \$	212 \$	244 \$	76 \$
Colombie-Britannique	1 648 \$	721 \$	270 \$	347 \$	119 \$	191 \$	82 \$

**Tableau 3.III.2 – Dépenses mensuelles par province**

	Total	Études	Logement	Personnelles	Alimentation	Transport	Dette	Autre
Nouvelle-Écosse	1 806 \$	867 \$	416 \$	165 \$	196 \$	93 \$	54 \$	70 \$
Nouveau-Brunswick	1 644 \$	699 \$	357 \$	179 \$	191 \$	122 \$	54 \$	75 \$
Québec	1 053 \$	300 \$	236 \$	181 \$	167 \$	93 \$	43 \$	76 \$
Ontario	1 577 \$	625 \$	372 \$	203 \$	187 \$	122 \$	58 \$	81 \$
Manitoba	1 293 \$	417 \$	303 \$	166 \$	165 \$	113 \$	63 \$	86 \$
Saskatchewan	1 671 \$	702 \$	396 \$	178 \$	185 \$	112 \$	49 \$	84 \$
Alberta	1 795 \$	608 \$	481 \$	204 \$	229 \$	139 \$	74 \$	132 \$
Colombie-Britannique	1 581 \$	493 \$	415 \$	208 \$	207 \$	138 \$	69 \$	98 \$

Remarque : Les moyennes ne tiennent pas compte des répondants n'ayant signalé aucun revenu ni dépense dans cette catégorie. C'est pourquoi la somme des moyennes de tous les éléments d'une rangée ne correspond pas au total.

Source : *Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.*

particulière, car ils gagnent le revenu d'emploi le plus faible tout en devant payer les droits de scolarité les plus chers. À l'inverse, les coûts relativement élevés auxquels font face les étudiants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont en partie contrebalancés par les possibilités qu'offre le marché du travail dans leur province. Les étudiants manitobains se trouvent dans une situation

favorable, car les coûts des études et de la vie sont faibles, et ils bénéficient de revenus d'emploi relativement élevés. En raison de cette combinaison, ces étudiants comptent peu sur l'aide gouvernementale. De leur côté, les étudiants québécois obtiennent la somme de revenu la plus faible provenant des économies et de leur famille.



## IV. Dépenses et revenu : le difficile équilibre

Dans l'ensemble, comment les étudiants à temps plein s'en tirent-ils? Il ne serait pas surprenant qu'ils ne soient pas en mesure d'économiser pendant leurs études postsecondaires. C'est logique puisqu'ils effectuent un investissement en eux-mêmes et espèrent que cet investissement offrira un rendement positif après l'obtention de leur diplôme. Le tableau 3.IV.1 résume les dépenses et les coûts moyens selon le type d'étudiant. Les étudiants indépendants semblent s'en tirer mieux que les autres, étant donné qu'ils signalent, en moyenne, un « excédent » annuel supérieur.

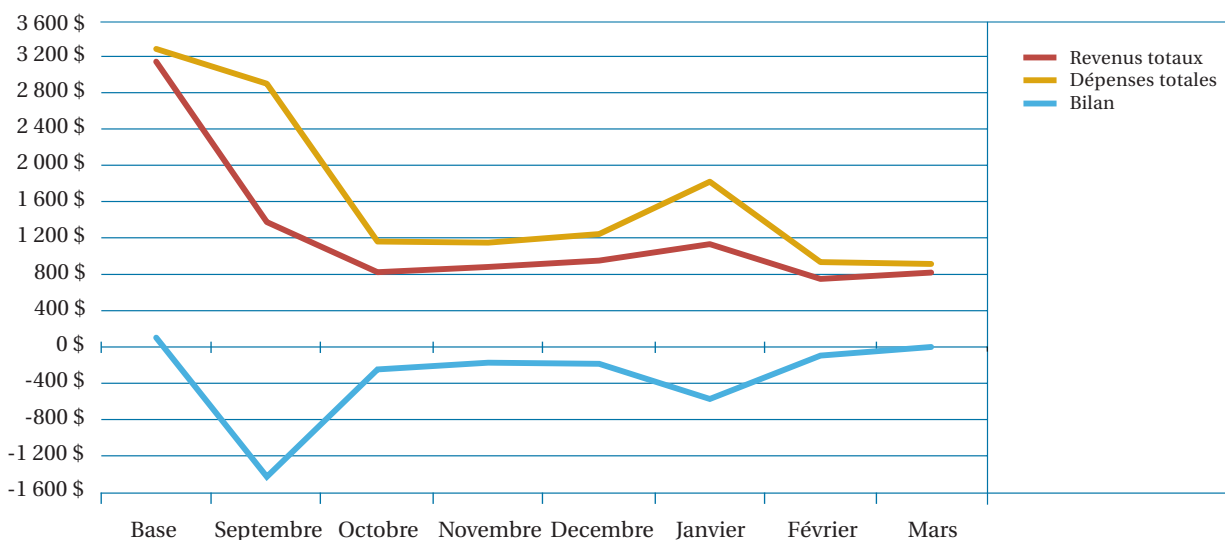
Les figures 3.IV.1 et 3.IV.2 offrent une perspective différente sur le revenu et les dépenses, en montrant

**Tableau 3.IV.1 – Dépenses et coûts moyens pour 2003-2004**

	Dépenses moyennes	Revenu moyen
Tous les étudiants à temps plein	15 200 \$	14 600 \$
Collégiens	11 800 \$	11 400 \$
Étudiants à l'université	16 800 \$	16 100 \$
Personnes à charge vivant chez leurs parents	10 900 \$	9 700 \$
Personnes à charge vivant ailleurs que chez leurs parents	17 400 \$	17 400 \$
Indépendants (célibataires sans enfant)	15 100 \$	19 500 \$

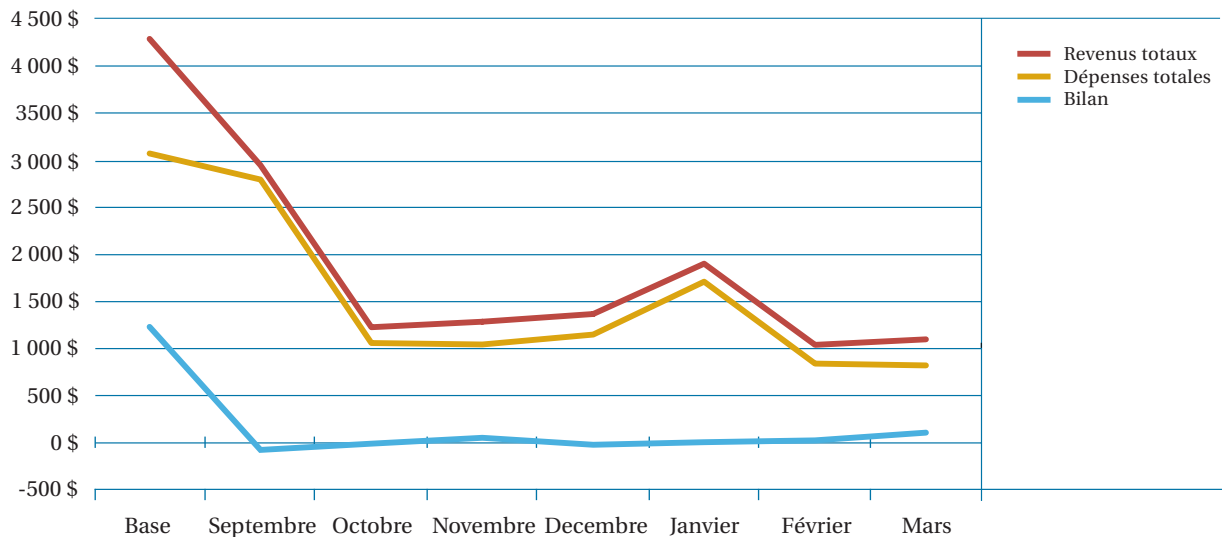
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.IV.1 – Revenus, dépenses et bilan annuel (avant emprunt)**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 3.IV.2 – Revenus, dépenses et bilan annuel (après emprunt)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

le bilan mensuel pendant l'année, avant et après emprunt. Tel qu'il est analysé dans EKOS (2006), les étudiants subissent, avant de bénéficier d'un prêt, certaines pressions pendant l'année lorsque leurs besoins dépassent leurs ressources. C'est particulièrement le cas en septembre et en janvier, au moment où il faut habituellement payer les droits de scolarité pour la session. Après qu'ils ont reçu leur prêt, la situation des étudiants semble s'améliorer, car ils réussissent à obtenir un léger excédent pendant certains mois. Cette situation souligne l'importance de l'aide financière aux études pour aider les étudiants à en payer les coûts.

Les figures montrent également les flux irréguliers des revenus et des dépenses des étudiants. Il leur est difficile de gérer judicieusement leur budget de façon que l'argent disponible dure jusqu'à la fin de la session ou de l'année. Au début de l'année, ils disposent d'une somme importante pour couvrir divers coûts. Cependant, ces coûts se répartissent irrégulièrement tout au long de l'année, et ils varient brusquement en septembre et en janvier, au moment où il faut payer les droits de scolarité pour les sessions d'automne et d'hiver. C'est pourquoi il leur est difficile d'établir leur budget avec précision.

### Gérer les attentes

Les étudiants ont-ils une bonne idée du coût de leurs études? Leurs attentes quant aux sommes qu'ils recevront pour couvrir les coûts correspondent-elles à la réalité? Les données semblent indiquer que, même lorsqu'ils ont entrepris leurs études postsecondaires, les étudiants ont du mal à prévoir les sommes dont ils disposeront. Au début

de l'année, par exemple, les étudiants ayant participé à l'*Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004* ont affirmé que les montants qu'ils pensaient recevoir avaient été inférieurs à leurs attentes avant le début de l'année.

(suite à la page suivante)

Cela confirme l'importance de faire un budget. Il est essentiel que les étudiants établissent minutieusement leur budget afin d'atteindre la fin de l'année. Mais le font-ils? Selon les données de *l'Enquête 2006 sur les étudiants du niveau collégial*, la majorité s'en tiennent à une certaine forme de budget : 32 % des étudiants à temps plein ont affirmé respecter un budget et 55 % ont répondu qu'ils respectaient un peu un budget. Toutefois, si le budget se fonde sur des attentes peu réalistes, les étudiants se heurteront inévitablement à des difficultés. Cette situation sous-tend un problème possible relatif à l'information sur les coûts et le financement des études postsecondaires.

Dans le cadre de *l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada*, on a demandé aux étudiants quel type de renseignements ils auraient aimé recevoir sur les questions financières. Seuls 9 % des étudiants estimaient avoir reçu suffisamment d'information. Les 91 % restants auraient souhaité recevoir des renseignements sur les bourses, le coût des études et les sources de prêts (voir le tableau 3.IV.2).

**Tableau 3.IV.2 – Type d'information que les étudiants auraient aimé recevoir**

Information sur...	Proportion
le coût des études	48 %
les frais de subsistance	35 %
les sources de prêts	44 %
l'aide au budget	36 %
les demandes de bourse	61 %
les demandes de prêt	34 %
l'admissibilité aux prêts	37 %
le remboursement des dettes	34 %

Remarque : la somme est supérieure à 100 %, car il était possible d'indiquer plusieurs réponses.

Cette donnée ne signifie pas qu'il existe des lacunes en matière d'information. La plupart des établissements, voire tous, présentent sur leur site Internet des renseignements financiers élémentaires et parfois détaillés. Il est toutefois possible qu'il ne s'agisse pas de la façon idéale de transmettre de l'information ou que les étudiants ne reçoivent pas ces renseignements au bon moment dans leur planification.



# V. Financement des études et caractéristiques familiales

Tel que nous l'avons montré au chapitre 2, les élèves provenant de familles à faible revenu et ceux dont les parents n'ont pas poursuivi d'études postsecondaires sont beaucoup moins susceptibles d'entreprendre des études postsecondaires. Ce n'est évidemment pas le cas de tous; certains entreprennent des études supérieures et obtiennent un diplôme. Dans la présente section, nous nous attarderons à la façon dont ces élèves, notamment ceux provenant de familles à faible revenu, une fois qu'ils ont surmonté les obstacles à l'accès, arrivent à joindre les deux bouts.

Il est manifeste que les choix liés aux études postsecondaires (type d'établissement et de programme, conditions de logement, etc.) diffèrent grandement selon la tranche de revenu et d'autres caractéristiques. Par exemple, lorsqu'ils poursuivent des études postsecondaires, les étudiants à faible revenu sont plus enclins à étudier au collège. Par conséquent, les collégiens sont plus également répartis, contrairement aux étudiants à l'université, en ce qui a trait au revenu familial.

Ces choix donnent lieu à divers modèles de dépenses et de recours à des sources de revenu pour passer l'année scolaire. Si l'on examine uniquement le coût des programmes, Ouellette (2006) corrobore cette observation en montrant que les étudiants à faible revenu sont plus susceptibles de s'inscrire à des programmes de moindre coût comparativement aux étudiants des autres tranches de revenu.

En plus du type d'établissement, les étudiants issus du quartile de revenu familial le plus faible sont plus enclins à étudier à temps partiel que les autres étudiants. Selon *l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004*,

environ un étudiant sur cinq issu du quartile de revenu familial le plus faible étudiait à temps partiel, comparativement à un étudiant sur dix des quartiles les plus élevés. Les étudiants à temps partiel paient, pour une année scolaire donnée, des frais d'études inférieurs, ce qui constitue peut-être une stratégie de réduction des dépenses annuelles liées aux études postsecondaires. Cette stratégie comporte toutefois d'importantes conséquences, comme celle d'allonger le temps requis pour obtenir un diplôme.

Si l'on se fonde sur ces observations, la question de l'admissibilité aux prêts revêt une importance particulière. D'une part, parmi les étudiants dont le niveau de besoins évalués est identique, les étudiants à faible revenu sont plus susceptibles d'être admissibles à l'aide financière gouvernementale sous forme de prêt ou de bourse en raison de leur situation familiale. Par conséquent, nous pourrions nous attendre à ce que les prêts du gouvernement représentent une plus grande proportion du revenu des étudiants à faible revenu. D'autre part, les étudiants à faible revenu sont plus susceptibles d'étudier au collège; leurs besoins évalués seront donc inférieurs à ceux qu'ils auraient s'ils étudiaient à l'université (où les droits de scolarité sont généralement plus élevés), ce qui réduit la somme totale de l'aide financière reçue. Le montant d'une subvention ou d'une bourse qu'un étudiant reçoit est également lié à la somme de son prêt. Un étudiant recevra une bourse s'il fait partie du groupe des étudiants ayant les besoins les plus élevés (et recevant par le fait même les prêts les plus importants)<sup>5</sup>. Enfin, les étudiants à temps partiel sont admissibles à l'aide financière gouvernementale, mais ces prêts ne sont pas subventionnés, ce qui signifie que les étudiants

5. Tel était le cas jusqu'en 2005-2006, au moment où la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le gouvernement du Canada et quelques gouvernements provinciaux ont institué les bourses d'accès pour les étudiants de familles à faible revenu. Ces bourses sont présentées plus loin dans le présent chapitre.



sont tenus de payer des intérêts pendant leurs études<sup>6</sup>. Il ne s'agit que de quelques points dont il faut tenir compte dans l'évaluation de l'efficacité du régime d'aide financière aux études dans l'attribution des formes d'aide appropriées aux étudiants qui en ont le plus besoin.

## Qui emprunte?

À l'aide des données de *l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Finnie et Laporte (b) ont analysé la répartition des sources d'emprunt des étudiants selon le quartile de leur revenu familial. En 2001-2002, environ le tiers des étudiants dont le revenu familial était inférieur à 50 000 \$ bénéficiaient d'un prêt du gouvernement. La proportion était beaucoup plus faible chez les étudiants dont le revenu familial se situait entre 50 000 et 100 000 \$.

Les étudiants à faible revenu comptent moins sur les prêts privés que les étudiants des quartiles de revenu les plus élevés. Trois hypothèses expliqueraient cette différence : les étudiants à faible revenu obtiennent peut-être un soutien adéquat non seulement sous forme de prêts, mais également de bourses et de subventions. En raison de leur

situation financière, ils pourraient avoir davantage de difficulté à obtenir des prêts privés ou, tel que nous l'avons mentionné précédemment, ils font des choix qui leur permettent de réduire les coûts d'ensemble.

Le recours à l'emprunt privé soulève une question : les programmes gouvernementaux de prêts étudiants satisfont-ils les besoins des étudiants? Il est difficile de répondre à la question avec précision, mais Finnie et Laporte (b) ont réussi à apporter un certain éclairage là-dessus, car, dans *l'EPEP*, on demandait aux étudiants s'ils auraient aimé pouvoir emprunter davantage dans le cadre des programmes de prêts du gouvernement. Les étudiants ayant répondu qu'ils auraient aimé obtenir davantage de prêts du gouvernement étaient deux fois plus enclins à recourir aux prêts privés que ceux ayant répondu que le prêt obtenu du gouvernement était suffisant. Cette indication donne à penser que les prêts privés répondent à un besoin que les programmes gouvernementaux de prêts étudiants ne satisfont pas. Cependant, depuis l'EPEP, les programmes gouvernementaux sont plus généreux (voir chapitre 4), mais il faudrait savoir si les emprunts de sources privées ont diminué.

**Tableau 3.V.1 – Proportion d'étudiants à temps plein bénéficiant de prêts de plusieurs sources, selon le revenu familial et la scolarité des parents**

Revenu familial	Prêt du gouvernement	Prêt privé	Prêt des parents
Moins de 25 000 \$	28 %	8 %	13 %
De 25 000 à 50 000 \$	35 %	13 %	15 %
De 50 000 à 75 000 \$	14 %	14 %	18 %
De 75 000 à 100 000 \$	16 %	16 %	23 %
Niveau de scolarité des parents	Prêt du gouvernement	Prêt privé	Prêt des parents
Études secondaires non terminées	29 %	11 %	22 %
Études secondaires terminées	27 %	19 %	10 %
Études collégiales, terminées ou non	26 %	16 %	15 %
Études universitaires, terminées ou non	19 %	12 %	19 %

Source : Finnie et Laporte (b).

6. Pour de plus amples renseignements sur les prêts pour études à temps partiel, consulter [http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Publications/08\\_pu\\_GuidePCPEtempstpartiel.pdf](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Publications/08_pu_GuidePCPEtempstpartiel.pdf).

## L'étai financier des familles à revenu moyen

Tout programme social qui cible des individus ayant des caractéristiques précises (tels les besoins financiers) risque de mettre en situation difficile ceux qui dépassent de peu le seuil d'admissibilité; c'est notamment le cas des programmes dont les critères d'admissibilité se fondent sur le revenu. Si une personne ayant un revenu de X \$ (soit le seuil d'admissibilité) est admissible, une autre dont le revenu est supérieur de seulement 1 \$ ne le sera pas. Ce type de situation risque de survenir dans le régime d'aide financière aux études. Dans certains cas, les étudiants de familles à revenu moyen sont considérés comme trop riches pour avoir accès à l'aide financière, même s'ils ont des revenus beaucoup moins importants que les étudiants des tranches les plus élevées. Les étudiants n'ayant pas accès à l'aide financière aux études mais qui doivent consacrer au paiement de leurs études une plus grande proportion du revenu familial que les étudiants de familles à revenu élevé sont pris dans ce que l'on appelle l'« étai financier des familles à revenu moyen ».

On a montré que les étudiants à revenu moyen vivent une telle situation au moment d'avoir accès aux études supérieures. Le tableau 3.V.1 indique que les étudiants du deuxième et du troisième quartiles de revenu sont plus susceptibles d'avoir recours aux prêts privés que ceux des familles aux revenus les plus faibles ou les plus élevés. Nous ignorons si ces étudiants auraient aimé emprunter

davantage à des sources publiques et s'ils se sont vu refuser des prêts étudiants, mais Finnie et Laporte (b) concluent que ce recours aux prêts privés montre probablement que ces étudiants avaient des besoins financiers que les programmes gouvernementaux d'aide aux études ne satisfaisaient pas.

D'autres données analysées dans le présent chapitre soutiennent l'hypothèse de l'étai financier des familles à revenu moyen. Par exemple, les étudiants des quartiles de revenu moyen sont plus enclins à déclarer des revenus d'emploi pendant l'année, même s'ils n'avaient pas l'intention de travailler. Tel que nous l'avons vu plus haut, cette situation est peut-être attribuable à une possibilité d'emploi inattendue, mais également au fait que les coûts réels pouvaient s'avérer plus élevés que ce à quoi ces étudiants s'attendaient ou que ces derniers ont obtenu un financement inférieur à leurs prévisions. D'un autre côté, les crédits d'impôt pour études et d'autres mécanismes d'épargne sont plus susceptibles de profiter aux familles à revenu moyen qu'aux familles à faible revenu.

Dans l'ensemble, à la lumière des récentes modifications des régimes d'aide financière aux études présentées au chapitre 4, il sera important de continuer à suivre la participation des étudiants à revenu moyen aux études supérieures, ainsi que d'observer leurs façons de les financer.

## Qui travaille?

Nous l'avons mentionné, l'emploi constitue une source importante de revenu pour de nombreux étudiants. Il fournit une proportion plus élevée du revenu et couvre une plus grande partie des coûts des études que les autres sources de revenu.

Malgré l'importance de l'emploi dans la vie d'un étudiant, on en sait très peu sur ses effets sur la participation et la persévérance pendant l'année scolaire. En effet, la plupart des études ayant porté sur le travail des étudiants l'ont analysé chez les

élèves du secondaire plutôt que chez les étudiants du postsecondaire. L'étude de Bushnik (2003), l'une des plus récentes, révèle que les élèves qui travaillent un nombre d'heures modéré (jusqu'à 20 heures par semaine) pourraient être plus susceptibles d'obtenir leur diplôme d'études secondaires que ceux qui travaillent plus de 20 heures, davantage exposés au risque de décrochage. L'étude signale qu'en fait, la question n'est pas de savoir « si le travail pendant les études est une bonne chose », mais plutôt de savoir « si le nombre d'heures de travail aura des effets négatifs ou positifs sur les études postsecondaires ».

Il est probable que la chose s'applique aussi aux étudiants du postsecondaire. L'emploi fournit un revenu permettant de couvrir en partie les coûts pendant l'année scolaire. Certains types d'emploi, en particulier lorsque la conjoncture économique est favorable, constituent probablement la façon la plus facile de joindre les deux bouts, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir de l'expérience qui pourrait faciliter sa transition entre les études et le marché du travail après l'obtention de son diplôme. Mais il existe également des inconvénients. Si la charge de travail est trop lourde, les étudiants risquent de devoir diminuer leur nombre de cours et d'allonger le temps nécessaire pour terminer leurs études. Dans une économie prospère, un emploi à temps plein peut détourner les étudiants des études (voir le chapitre 2), ce qui, ultimement, accroît le risque qu'ils n'obtiennent pas de diplôme. En outre, l'emploi pourrait être associé à un rendement scolaire moindre<sup>7</sup>.

Statistique Canada (2006f) signale que presque la moitié des étudiants à temps plein âgés de 18 à 24 ans travaillaient au cours de l'année scolaire 2004-2005<sup>8</sup>. Les étudiantes étaient plus susceptibles de travailler pendant l'année scolaire que les étudiants, probablement en raison du rendement économique positif dans les secteurs comptant davantage de femmes (p. ex., commerces de détail, hébergement et services

alimentaires). Les taux d'emploi varient également selon la région, en fonction de l'économie locale.

En ce qui concerne les salaires, en 2004-2005, les étudiants à temps plein âgés de 18 à 24 ans qui travaillaient gagnaient en moyenne 9,60 \$ l'heure (Statistique Canada, 2006), soit environ 33 % de plus que le salaire minimum moyen au Canada. Par conséquent, si certains étudiants ne gagnaient que le salaire minimum<sup>9</sup>, d'autres recevaient un salaire supérieur<sup>10</sup>.

Dans l'ensemble, les étudiants de 18 à 24 ans n'ont profité que d'une faible hausse des salaires horaires depuis 1997-1998, soit environ 2,1 %, après correction pour tenir compte de l'inflation. Comme l'expliquent Usalcas et Bowlby (2006), les étudiants ont toutefois obtenu un revenu d'emploi supérieur, car le nombre d'heures travaillées a augmenté pendant la même période. Néanmoins, la hausse de 6,4 % du revenu hebdomadaire de 1997-1998 à 2004-2005 fut de loin inférieure à la hausse des droits de scolarité au cours de la même période.

Dans le cadre de *l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada*, on s'est penché sur les étudiants qui ne prévoyaient pas travailler pendant l'année scolaire mais qui ont néanmoins déclaré un revenu d'emploi. Le tableau 3.V.2 illustre certaines caractéristiques de ces étudiants. La probabilité qu'un étudiant ne prévoyant pas travailler déclare un revenu d'emploi ne variait pas selon le sexe ni, plus intéressant encore, selon le niveau de scolarité des parents. Les étudiants dont le revenu familial se situait dans les troisième et quatrième quintiles étaient toutefois plus enclins à travailler malgré leurs prévisions que ceux des autres quintiles. Par exemple, près des deux tiers des étudiants du troisième quintile de revenu ont déclaré des revenus d'emploi, comparativement aux deux cinquièmes de l'échantillon général. De même, les étudiants recevant des contributions parentales étaient plus susceptibles que les autres de

7. À l'aide de données américaines, Kalenkoski et Pabilonia (2004) ont relevé que le nombre d'heures travaillées n'avait pas d'effet négatif sur la moyenne générale des collégiens. Les auteurs signalent toutefois que leurs résultats comportent certaines limites, car ils ne reflètent que l'expérience des étudiants de première session.

8. L'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004 rapporte des chiffres plus élevés : chaque mois au cours d'une année scolaire, 60 % des étudiants ont signalé des revenus d'emploi. Dans l'ensemble, les trois quarts des étudiants à temps plein de l'échantillon avaient eu un revenu d'emploi au cours de l'année scolaire 2003-2004.

9. Le salaire minimum est établi par les provinces. En 2004, il allait de 5,90 \$ (Alberta) à 8,00 \$ (Colombie-Britannique).

10. Il est cependant intéressant de noter que certaines données montrent que les étudiants de familles à revenu élevé qui travaillent tendent à gagner un salaire plus élevé que les étudiants de familles à faible revenu (selon les données sur les revenus des étudiants de Finnie et Laporte (a)). Cet accès inéquitable aux emplois bien rémunérés constitue un autre obstacle pour les étudiants à faible revenu.

déclarer un revenu d'emploi. Il y a moins de bénéficiaires d'un prêt, privé ou public, qui déclarent un revenu d'emploi plus tard au cours de l'année scolaire. La proportion de bénéficiaires de prêts gouvernementaux est particulièrement faible (35 %). Cette situation n'est pas très surprenante, en raison de la « clause de récupération » de la plupart des programmes d'aide financière aux études. Par exemple, un bénéficiaire d'aide financière recevra moins d'argent s'il travaille et déclare un revenu supérieur à un certain seuil. Bien que cette disposition incite moins à travailler, on pourrait faire valoir que les étudiants recevant une aide financière du gouvernement jouissent d'une meilleure situation financière que les autres, ce qui signifie qu'ils n'ont pas à compter sur le travail pour joindre les deux bouts.

Malheureusement, les données ne permettent pas d'établir avec exactitude les raisons pour lesquelles ces étudiants ont commencé à travailler. Elles varient probablement. Des possibilités d'emploi inattendues se sont peut-être présentées à l'étudiant : un professeur, par exemple, offrant du travail dans un laboratoire. En outre, il n'est pas exclu que la charge de cours ait été moins lourde que ce à quoi l'étudiant s'attendait, ce qui lui a permis de travailler. Parmi d'autres raisons, citons des coûts supérieurs aux prévisions, une dépense fortuite ou des sources de revenu n'offrant pas autant d'argent que prévu. Puisqu'il est impossible de savoir quels étudiants, parmi ceux qui décident de travailler, connaissent des problèmes financiers, il est difficile de définir les interventions politiques appropriées.

**Tableau 3.V.2 – Caractéristiques des étudiants n'ayant pas l'intention de travailler au début de l'année scolaire mais ayant déclaré un revenu d'emploi pendant l'année scolaire**

Caractéristiques	Aucun revenu d'emploi	Un certain revenu d'emploi	Total
<b>Sexe</b>			
Masculin	53 %	47 %	100 %
Féminin	54 %	46 %	100 %
<b>Type d'établissement</b>			
Collège	55 %	45 %	100 %
Université	55 %	45 %	100 %
<b>Niveau de scolarité des parents</b>			
Aucunes études postsecondaires	55 %	45 %	100 %
Un parent a poursuivi des études postsecondaires	57 %	43 %	100 %
Les deux parents ont poursuivi des études postsecondaires	55 %	45 %	100 %
<b>Quintile du revenu parental</b>			
1 (le plus faible)	60 %	40 %	100 %
2	52 %	48 %	100 %
3	40 %	60 %	100 %
4	42 %	58 %	100 %
5 (le plus élevé)	46 %	54 %	100 %
Aucune contribution parentale	61 %	39 %	100 %
Certaines contributions parentales	52 %	48 %	100 %
Aucun prêt privé	54 %	46 %	100 %
Prêt privé	60 %	40 %	100 %
Aucun prêt du gouvernement	47 %	53 %	100 %
Prêt du gouvernement	65 %	35 %	100 %

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

## Qui reçoit des contributions parentales?

Il est connu depuis longtemps que les familles représentent une source importante de soutien, financier ou non, pour les étudiants. Comme les contributions parentales constituent le type de contributions familiales le plus fréquent, c'est à celles-ci que nous nous attarderons dans la présente section<sup>11</sup>.

### Contributions parentales pour les étudiants à temps plein

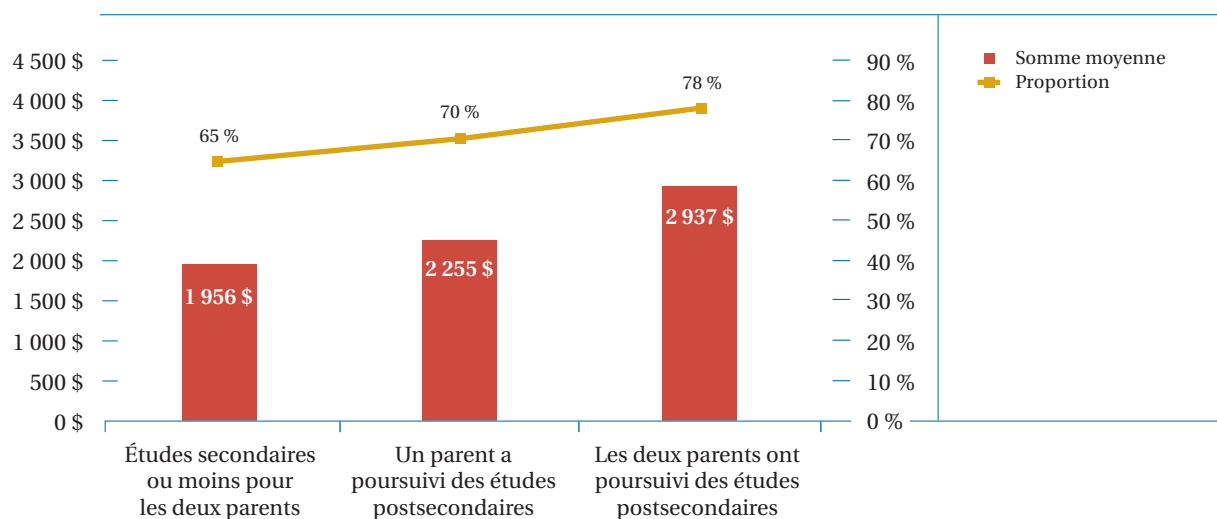
Près des trois quarts (72 %) des étudiants à temps plein ont déclaré avoir reçu une contribution parentale de 2 516 \$ en moyenne pendant l'année scolaire 2003-2004. Tel que l'ont montré Junor et Usher (2004), plus l'étudiant est jeune, plus il est probable qu'il reçoive une contribution parentale. La somme moyenne reçue par les étudiants soutenus par leurs parents augmente toutefois avec l'âge.

Les collégiens sont légèrement moins susceptibles de recevoir une contribution parentale (69 %) que les étudiants d'université (74 %). La somme

moyenne reçue par les collégiens est également inférieure, soit 1 462 \$, comparativement à 2 956 \$ pour les étudiants universitaires. Ces différences sont probablement liées au milieu socioéconomique des jeunes qui étudient dans ces établissements. Tel que le montrent les figures 3.V.1 et 3.V.2, plus le niveau de scolarité des parents est élevé, plus il y en a qui contribuent financièrement aux études et plus cette contribution est élevée. En outre, plus le revenu familial est élevé, plus les étudiants sont susceptibles de recevoir une contribution parentale et de bénéficier d'une somme importante.

La proportion et la valeur des contributions parentales varient également selon les sources de revenu des étudiants (tableau 3.V.3). Les revenus d'emploi n'ont pas d'effet sur la probabilité de recevoir des contributions parentales. Cependant, les étudiants qui travaillent reçoivent des parents, en moyenne, une somme plus faible (2 300 \$) que ceux qui ne travaillent pas (3 200 \$)<sup>12</sup>. L'obtention d'un

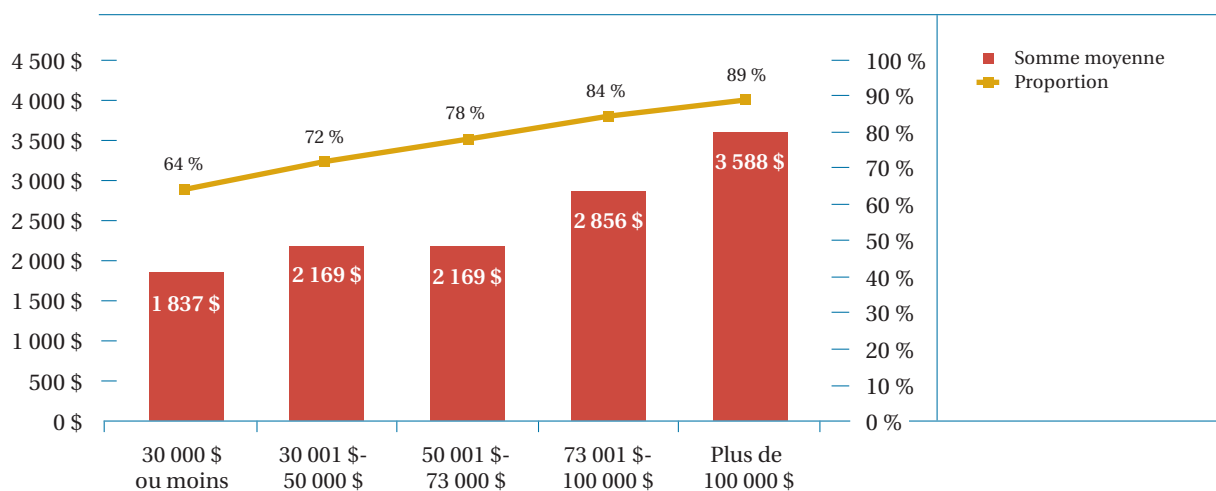
Figure 3.V.1 – Proportion et montant moyen des contributions parentales selon la scolarité des parents



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

11. Voir Junor et Usher (2004) pour une analyse détaillée des contributions familiales.

12. Il est à noter que nous ne sous-entendons pas de relation de cause à effet. Il est impossible d'affirmer que les contributions parentales sont moindres parce qu'un étudiant travaille. L'inverse pourrait être aussi vrai : l'étudiant doit travailler parce que les contributions parentales sont faibles.

**Figure 3.V.2 – Proportion et montant moyen des contributions parentales selon le revenu familial**

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

prêt du gouvernement, d'une bourse ou d'un prêt privé est associée à une fréquence inférieure des contributions parentales de même qu'à des sommes moindres.

**Tableau 3.V.3 – Proportion et montant moyen des contributions parentales**

Sources du soutien financier	Proportion des contributions parentales	Somme moyenne
<b>Revenu d'emploi</b>		
Oui	73 %	2 300 \$
Non	71 %	3 200 \$
<b>Prêt du gouvernement</b>		
Oui	61 %	1 453 \$
Non	79 %	3 019 \$
<b>Bourses</b>		
Oui	60 %	1 910 \$
Non	76 %	2 683 \$
<b>Prêt privé</b>		
Oui	64 %	2 075 \$
Non	74 %	2 591 \$

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

### Contributions parentales pour les étudiants à temps plein bénéficiant de prêts

Le soutien des parents aux études postsecondaires de leurs enfants est clairement reconnu dans le cadre des programmes d'aide financière aux études. Le Programme canadien de prêts aux étudiants vise « à compléter, et non à remplacer, les ressources financières que vous (et votre famille, le cas échéant) envisagez de consacrer à vos études ». (Gouvernement du Canada, 2006) Sauf si l'étudiant provient d'une famille à faible revenu, on calcule, dans l'évaluation du prêt d'un étudiant à charge, une contribution parentale attendue selon le revenu familial. Il n'est pas certain, bien entendu, que l'étudiant recevra effectivement cette contribution; il lui revient d'obtenir la somme attendue de ses parents.

Environ le tiers des étudiants à charge qui étudient à temps plein et qui ont reçu un prêt du gouvernement ont affirmé ne pas avoir reçu de contribution parentale pendant l'année 2003-2004. Les étudiants de familles à faible revenu étaient moins susceptibles de recevoir des contributions parentales que ceux de familles à revenu élevé. De même, les étudiants les plus vieux bénéficiant d'un prêt du gouvernement

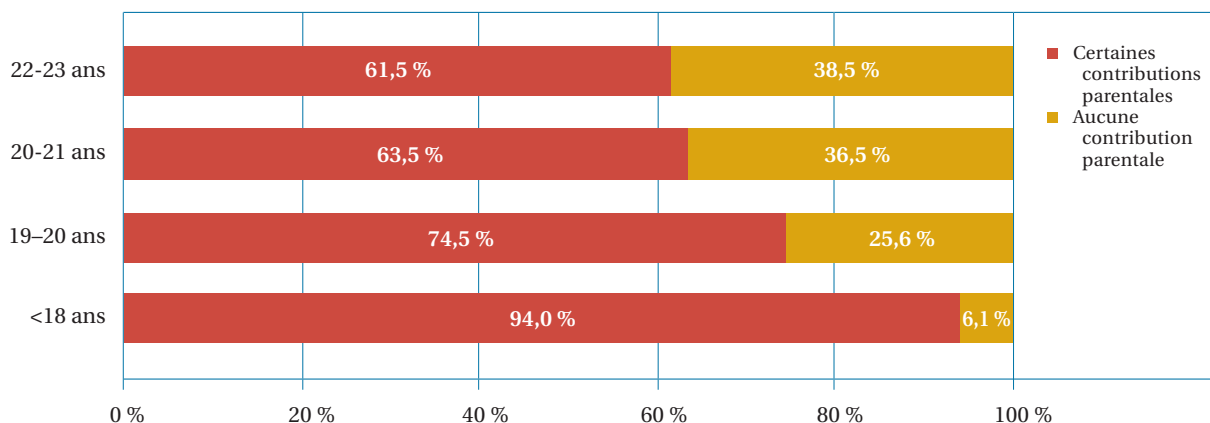
étaient moins susceptibles de recevoir des contributions parentales que les plus jeunes (figures 3.V.3 et 3.V.4). Cette situation est conforme au fait que les programmes d'aide financière aux études ne prévoient pas de contribution parentale pour les étudiants de familles à faible revenu ni pour ceux qui sont assez âgés pour être considérés comme indépendants de leurs parents. Cependant, 33 % des étudiants indépendants à temps plein recevaient une contribution de leurs parents.

Il existe également des différences régionales (figure 3.V.5). En particulier, les étudiants du Québec étaient plus enclins à déclarer des contributions parentales. Cette situation demeure vraie même lorsque les effets de l'âge sont neutralisés, ce qui donne à penser que d'autres facteurs entrent en jeu dans cette province. Il est possible que cette situation s'explique par le fait que le régime québécois d'aide financière aux études exige une contribution des parents à un seuil de revenu plus faible que dans les autres provinces (voir Junor et Usher, 2004, p. 192).

En ce qui concerne les sources de revenu, les étudiants bénéficiant d'un prêt privé en plus d'un prêt du gouvernement étaient plus susceptibles de ne pas avoir reçu de contribution parentale (34,4 %) que ceux ne bénéficiant pas d'un prêt privé (27,3 %).

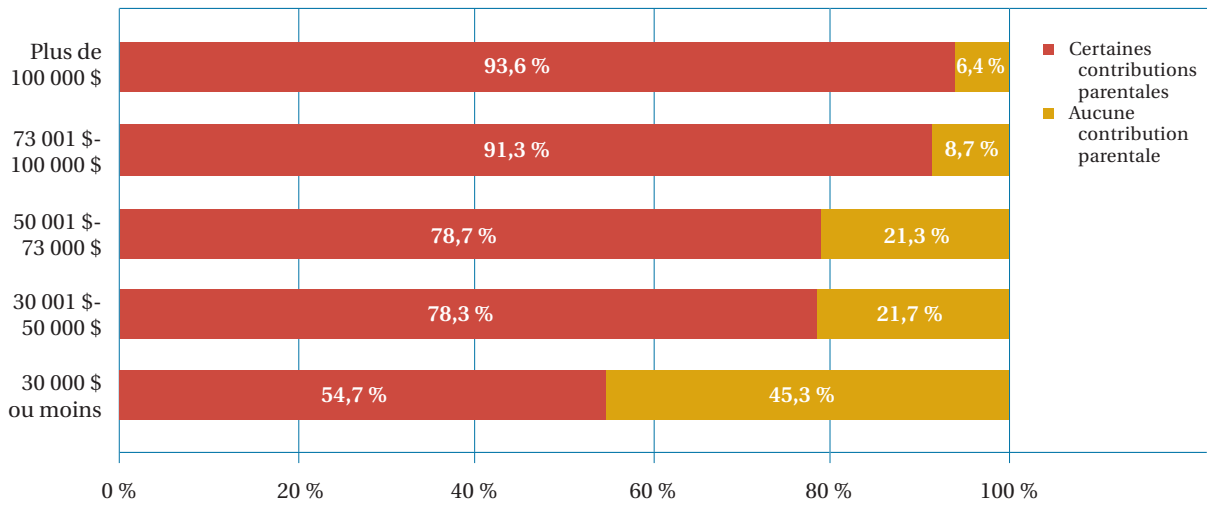
Même si tous les étudiants s'appuient sur un certain nombre de sources de revenu, la combinaison exacte nécessaire pour joindre les deux bouts diffère grandement selon le revenu familial des étudiants. Au cours des prochaines années, davantage de recherches devront être menées sur la situation financière des étudiants et, plus important, sur les répercussions des différents moyens de financer les études. Ces éléments de preuve sont nécessaires pour que les responsables des politiques puissent établir les meilleures façons de soutenir les étudiants pendant leurs études postsecondaires. Les changements dans l'obtention d'un prêt privé devraient être suivis de près, car ils pourraient servir d'indicateurs de la pertinence du régime d'aide financière aux études.

**Figure 3.V.3 – Contribution parentale selon le groupe d'âge (Étudiants à temps plein à charge ayant des prêts du gouvernement)**



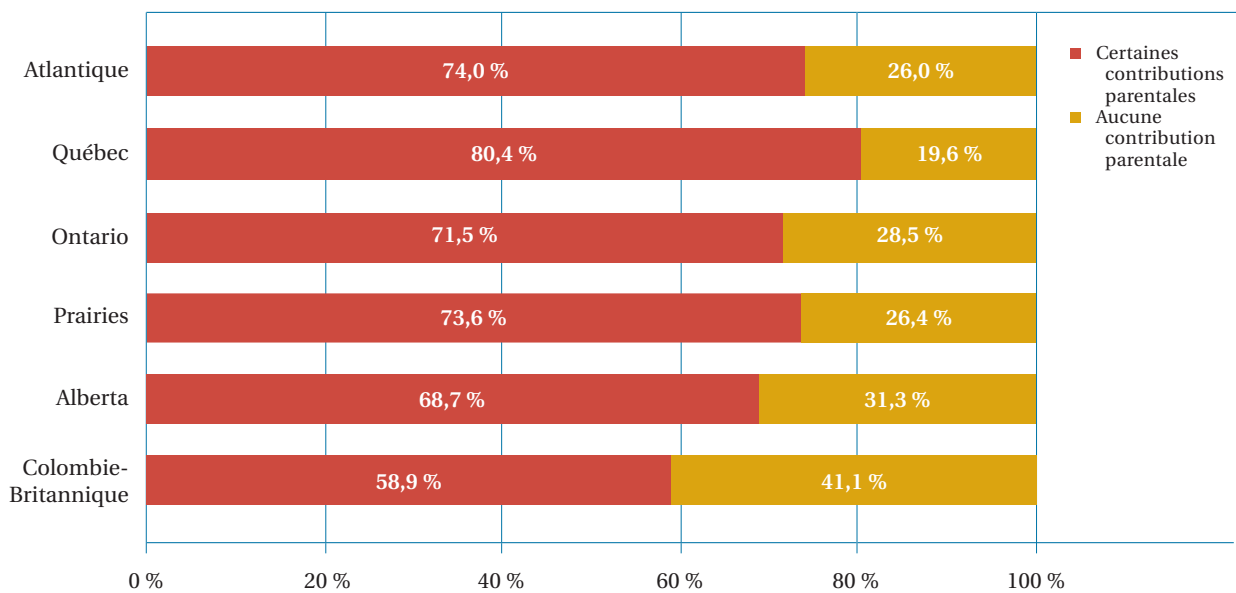
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.V.4 – Contribution parentale selon le revenu familial (Étudiants à temps plein à charge ayant des prêts du gouvernement)**



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

**Figure 3.V.5 – Contribution parentale selon la région (Étudiants à temps plein à charge ayant des prêts du gouvernement)**



Source: Canadian Post-Secondary Student Financial Survey 2003-04.





# VI. Préoccupations qu'ont les étudiants après avoir réussi à joindre les deux bouts

Il existe des données sur les coûts et les sources de revenu des étudiants, mais nous en savons relativement peu sur la façon dont les pressions financières affectent leur vie pendant leurs études. Il est toujours ardu de traduire des chiffres en évaluation qualitative de la vie d'étudiants particuliers. En outre, les données d'enquête recueillies sur le niveau de préoccupation des étudiants relativement à leur situation financière sont extrêmement subjectives. Deux étudiants vivant une situation financière semblable peuvent avoir des niveaux de préoccupation très différents selon leurs antécédents, leurs attentes, leur crainte du risque, etc.

**Tableau 3.VI.1 – Raisons pour l'interruption des études universitaires**

Raison	Proportion
Maladie ou blessure	13,4 %
Situation financière	21,6 %
Autre raison familiale ou personnelle	16,4 %
Renvoi de l'université	8,5 %
Emploi	34,9 %
Voyage	21,4 %
Incertitude quant à ce que je dois faire/besoin d'une pause	4,8 %
Études dans une autre université ou un autre collège	4,1 %

Remarque : la somme est supérieure à 100 %, car il était possible d'indiquer plusieurs réponses.

Source : CCREU, 2006.

Cependant, il est important d'examiner les enquêtes qui peuvent nous en apprendre sur les préoccupations financières des étudiants. Ces préoccupations peuvent créer des pressions indues qui, à leur tour, risquent d'avoir des conséquences individuelles et sociales indésirables, tel le décrochage. À l'aide d'un vaste échantillon d'étudiants de cégep, par exemple, Gingras et Terril (2006) ont montré que les préoccupations financières étaient associées à un taux inférieur d'obtention du diplôme collégial, même si l'on neutralise les effets des notes des étudiants.

De même, les difficultés financières risquent de pousser les étudiants à interrompre leur programme,

**Tableau 3.VI.2 – Raisons pour l'interruption des études collégiales**

Raison	Proportion
Ressources financières insuffisantes	40,8 %
Conflit d'horaire avec le travail	22,0 %
Conflit d'horaire avec la famille ou autre raison personnelle	19,6 %
Difficultés scolaires	16,1 %
Changement de programme	24,3 %
Déménagement	9,5 %
Manque de soutien des parents et des amis	5,4 %
Autre	28,5 %

Remarque : la somme est supérieure à 100 %, car il était possible d'indiquer plusieurs réponses.

Source : Enquête sur les étudiants du niveau collégial, 2006.

bien que certains d'entre eux retournent aux études par la suite et les terminent<sup>13</sup>. Selon l'enquête du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU), 22 % des étudiants qui prévoyaient obtenir leur diplôme en 2006 ont dû interrompre leurs études universitaires à un moment ou à un autre. Les raisons fournies par les étudiants varient; parmi celles mentionnées le plus souvent,

citons le désir de travailler, les raisons financières et les voyages (tableau 3.VI.1). Selon *l'Enquête sur les étudiants du niveau collégial* de 2006, une proportion semblable d'étudiants (18 %) ont mentionné avoir interrompu leurs études. Cependant, le manque de ressources constituait nettement la principale raison pour ces étudiants (tableau 3.VI.2).

13. Il est à noter que les deux enquêtes citées dans le paragraphe se limitaient aux étudiants inscrits à l'université ou au collège au moment de l'enquête, c'est-à-dire aux étudiants qui avaient interrompu leurs études pour une raison quelconque et avaient réussi, au moment de l'enquête, à les reprendre. Les étudiants qui avaient interrompu leurs études mais qui ne les avaient pas reprises au moment de l'enquête, étaient exclus. Jusqu'à présent, peu de recherches ont été menées sur la façon dont les étudiants ayant interrompu leurs études arrivent à retourner à l'école ni sur les raisons pour lesquelles ils les reprennent.

# VII. Conclusion : repenser le régime?

Au chapitre 1, nous avons fait valoir qu'il était essentiel que le Canada accroisse la participation aux études postsecondaires pour continuer à former le nombre de travailleurs compétents et scolarisés dont il a besoin. Pour cette raison, et pour d'autres (notamment le principe de l'égalité des chances), la politique publique doit principalement viser à ce que les personnes compétentes aient accès aux études supérieures et obtiennent un diplôme malgré la précarité de leur situation financière. Bien que les questions financières ne constituent que l'un des nombreux obstacles auxquels les étudiants font face avant et pendant leurs études postsecondaires (voir le chapitre 2), on peut soutenir qu'elles sont l'obstacle auquel une politique publique peut remédier le plus directement et le plus rapidement. Cependant, l'intervention ne sera efficace que si la politique publique, sous forme de programmes d'aide financière aux études, est dotée des ressources suffisantes et si elle est bien ciblée. Il est notamment important de s'assurer que le régime d'aide financière est assez flexible pour soutenir les étudiants ayant différents besoins.

Au chapitre 4, nous présenterons des recherches qui donnent à penser que les différentes combinaisons d'aide financière peuvent entraîner divers résultats en matière de persévérance et d'obtention de diplôme. Bien que ce domaine de recherche en soit à ses débuts au Canada, on sait avec certitude que l'octroi de bourses et de prêts améliore les résultats scolaires des bénéficiaires. Sans vouloir devancer l'analyse présentée au chapitre suivant, nous souhaitons

souligner qu'une conception appropriée des programmes d'aide financière aux études constitue une partie importante de la réussite des étudiants de divers milieux.

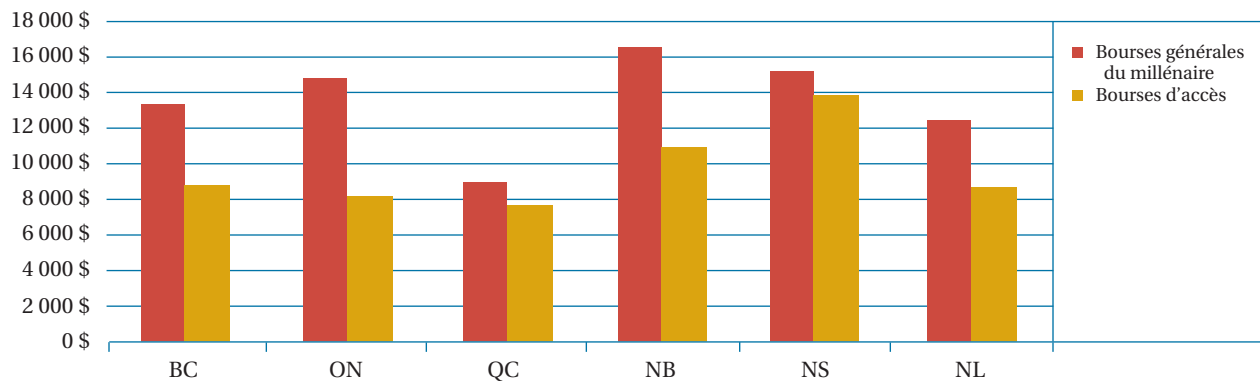
En 2005, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a institué un programme de bourses d'accès pour les étudiants à charge, où l'accessibilité se fonde sur le revenu familial plutôt que sur les besoins évalués<sup>14</sup>. Les analyses préliminaires des besoins évalués moyens des bénéficiaires des bourses d'accès et des bénéficiaires des bourses générales du millénaire<sup>15</sup> illustrent de façon convaincante la façon dont la modification des paramètres d'un programme affecte les étudiants. Comme le montre la figure 3.VII.1, les besoins évalués des bénéficiaires des bourses d'accès sont plus faibles que ceux des bénéficiaires des bourses générales du millénaire. En raison de leurs besoins financiers moindres, des étudiants à faible revenu n'auraient pas obtenu une bourse générale du millénaire ou, dans de nombreux cas, une bourse provinciale ou fédérale comparable si le programme de bourses d'accès n'avait pas existé. Par conséquent, le programme des bourses d'accès de la Fondation, parallèlement aux subventions canadiennes d'accès complémentaires (également mises en place en 2005-2006), permet aux étudiants à faible revenu de joindre les deux bouts sans avoir à s'endetter autant qu'avant la mise en œuvre de ces programmes. Les répercussions des bourses d'accès au fil du temps seront évaluées par le Programme de recherche du millénaire<sup>16</sup>.

14. Tel est le cas dans huit provinces canadiennes. Il est à noter que les étudiants doivent avoir des besoins financiers pour être admissibles à une bourse d'accès; cependant, parmi les étudiants ayant des besoins financiers, les bourses d'accès sont attribuées à ceux dont le revenu familial est le plus faible. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité aux bourses d'accès, consulter le site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire : <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/programs/access.asp>.

15. Les bourses générales du millénaire sont octroyées aux étudiants ayant les besoins financiers les plus élevés, et non à ceux dont le revenu familial est le plus faible. Les besoins financiers sont déterminés en soustrayant les ressources des coûts. Selon la situation de l'étudiant, l'évaluation des ressources peut inclure ou non le revenu des parents.

16. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation des bourses d'accès, consulter : <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/MESA.asp>.

**Figure 3.VII.1 – Besoins évalués moyens des bénéficiaires des bourses d'accès et des bénéficiaires des bourses générales du millénaire, 2005-2006 (provinces choisies)**



L'exemple des bourses d'accès illustre bien la façon dont il est possible de repenser les outils du régime d'aide financière pour soutenir les étudiants traditionnellement sous-représentés dans les études postsecondaires. Nous espérons qu'il ne s'agit que du début des efforts visant à moderniser l'aide financière aux études en vue d'assurer qu'elle corresponde aux objectifs généraux de la politique, notamment l'amélioration de l'accès et la hausse du taux de participation.

Cet exemple met en lumière deux autres points. D'abord, si nous encourageons les étudiants qui ne seraient pas portés à poursuivre des études postsecondaires à en entreprendre, nous devons garder en tête que leurs besoins seront peut-être différents de ceux qui proviennent d'un milieu plus propice à la poursuite d'études collégiales ou universitaires. Il est possible que les chemins qui font entrer ces jeunes dans le système d'éducation et qui les en font sortir ne soient pas aussi linéaires que ceux des groupes

d'étudiants « traditionnels ». Les règles actuelles de l'aide financière aux études ne sont peut-être pas assez souples pour permettre aux étudiants d'obtenir le soutien financier dont ils ont besoin.

Ensuite, si nous réussissons à améliorer l'accès des groupes d'étudiants sous-représentés et, ainsi, à modifier la composition du corps étudiant, il y aura des répercussions sur le régime d'aide aux études. Un nouveau corps étudiant aura peut-être besoin d'une combinaison différente et plus vaste de mesures d'aide aux études, y compris l'aide financière. Les responsables des politiques devront trouver un juste milieu assurant l'utilisation efficace des fonds publics sans compromettre l'égalité et l'amélioration des résultats des étudiants. Cet objectif essentiel est loin d'être facile à atteindre. Le prochain chapitre contribuera à cet effort, car nous y examinerons la façon dont les gouvernements affectent leurs ressources pour soutenir les étudiants.

# Le prix du savoir

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



## Chapitre 4

# Soutien gouvernemental aux étudiants





# I. Introduction

Pour maintenir le niveau de vie et la prospérité des Canadiens dans une économie axée sur le savoir et dans le contexte de la mondialisation, il sera nécessaire de déployer des efforts importants afin de faciliter l'accès aux études postsecondaires et de garantir qu'elles restent abordables pour les jeunes de tous les milieux, y compris pour les jeunes issus de groupes actuellement sous-représentés sur les campus. Ces efforts doivent notamment inclure la mise sur pied d'un système d'aide financière efficace pour ceux qui en ont le plus besoin, système dont les répercussions se feront sentir sur le taux de réussite.

Dans le premier chapitre de la présente série, nous avons défini les trois grands groupes de jeunes Canadiens dont la présence est essentielle à l'augmentation de la participation aux études postsecondaires : les jeunes provenant de familles à faible revenu, les enfants dont les parents n'ont pas poursuivi d'études supérieures, qu'on appelle les « jeunes de première génération », et les jeunes Autochtones. Dans le chapitre II, nous avons présenté l'ensemble complexe des difficultés auxquelles ces étudiants font face, en décrivant comment ces difficultés persistent et interagissent après l'inscription au collège ou à l'université. Dans le chapitre précédent, nous avons montré, à l'aide de données sur la situation financière des étudiants, que bon nombre d'entre eux comptent sur le soutien gouvernemental pour financer leurs études. Dans le chapitre suivant, nous examinerons le niveau d'endettement des étudiants et les problèmes auxquels certains sont confrontés quand vient le temps de rembourser leur emprunt après l'obtention du diplôme.

Le présent chapitre porte sur les différentes méthodes que les gouvernements ont adoptées pour soutenir les étudiants canadiens. Les gouvernements fournissent actuellement plus de six milliards de dollars chaque année aux étudiants, sous forme

de prêts, de bourses diverses et de crédits d'impôt. Dans les premières sections du chapitre, nous mettrons l'accent sur les bourses et les crédits d'impôt. Nous faisons valoir que les étudiants qui sont tenus d'emprunter ou ceux qui sont moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires auront besoin d'une aide qui leur est précisément destinée pour terminer leurs études avec succès. Puisque les bourses sont accordées selon les besoins financiers et ne sont pas remboursables, il a été montré qu'elles réduisaient l'endettement des étudiants et augmentaient leurs chances d'obtenir un diplôme. Cependant, les crédits d'impôt sont octroyés d'une façon difficile à déchiffrer et ciblent peu les jeunes qui ont le plus besoin d'aide. Par conséquent, leur effet sur la réussite des étudiants est négligeable (en fait, les avantages fiscaux favorisent ceux qui semblent en avoir le moins besoin). Malheureusement, au Canada, les gouvernements dépensent en crédits d'impôt plus du double de ce qu'ils dépensent en bourses.

Le chapitre se poursuit avec un aperçu de l'évolution de l'aide financière, du début des années 1990 au milieu des années 2000. Au cours d'une décennie, les gouvernements ont énormément augmenté l'aide « universelle », c'est-à-dire l'aide accessible à tous les étudiants de façon plus ou moins égale, au détriment de l'aide fondée sur les besoins. Puisque les ressources essentielles sont détournées des jeunes dans le besoin au profit d'étudiants plutôt aisés, le cadre canadien d'aide aux étudiants est de moins en moins efficace, alors qu'il devrait avoir des visées plus précises. Dans cette optique, nous décrivons les récents changements de politique, y compris les améliorations apportées aux programmes de prêts et de bourses, et évaluons leur efficacité à limiter l'endettement des étudiants et à soutenir les étudiants dans le besoin.





## II. Bourses

Chaque année, les gouvernements canadiens dépensent quelque 1,2 milliard de dollars en aide financière aux études non remboursable. Cette aide prend la forme de bourses, qui s'ajoutent aux prêts ou qui les remplacent, ou de remise aux organismes prêteurs, afin de réduire le niveau d'endettement des étudiants. Les bourses et les remises de dette représentent environ 30 % de toute l'aide financière attribuée aux étudiants en fonction des besoins. Les 70 % restant sont octroyés sous forme de prêts.

L'aide non remboursable peut aider les étudiants de deux façons : d'une part, les bourses offertes aux étudiants qui ont emprunté le montant maximal en vertu des programmes de prêts d'études réduisent les besoins non satisfaits (soit la part des besoins financiers qui n'est pas couverte par les programmes d'aide aux études); d'autre part, elles réduisent les emprunts auprès des banques, qui imposent des intérêts plus élevés que les gouvernements, ou d'autres sources, telles que la famille. Les étudiants qui bénéficient de l'aide financière appropriée peuvent également se concentrer davantage sur les études plutôt que sur un emploi à temps partiel ou même à temps plein<sup>1</sup>.

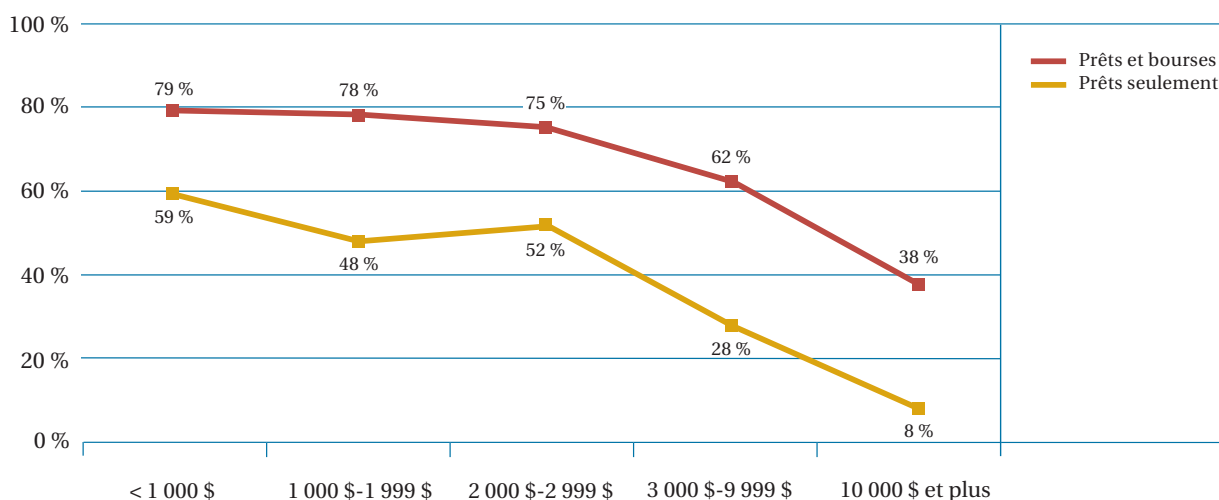
De plus, les bourses qui remplacent les prêts réduisent réellement les montants à rembourser. Certaines bourses immédiates remplacent les sommes correspondantes autrement fournies en prêts. D'autres bourses, offertes par des programmes de remise de dette, ne fournissent pas de fonds supplémentaires aux étudiants, même en cas de besoins non satisfaits. Elles versent plutôt de l'argent aux prêteurs afin de réduire la dette d'un étudiant à la fin de l'année scolaire ou du programme d'études. Contrairement aux bourses, qui offrent aux étudiants

de l'argent supplémentaire dans l'immédiat, la remise de dette diminue la dette existante sans influencer sur les liquidités des étudiants<sup>2</sup>.

Dans des études menées pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Lori McElroy, une chercheuse de Victoria, décrit trois exemples des répercussions des deux types d'aide non remboursable sur les dettes des étudiants et le rendement scolaire. Dans les trois cas, les bourses et les remises de dette diminuent l'endettement et augmentent les probabilités qu'un étudiant termine ses études<sup>3</sup>.

Dans la première étude, McElroy se penche sur les taux de persévérance (c.-à-d. la mesure dans laquelle les étudiants sont susceptibles de poursuivre leurs études d'une année à l'autre) chez des étudiants de six universités canadiennes. À l'aide des données administratives, elle conclut que les étudiants qui rapportent un niveau d'endettement élevé sont plus enclins à abandonner leurs études avant l'obtention de leur diplôme que ceux qui ont peu de dettes. Tel que l'illustre la figure 4.II.1, parmi les étudiants ayant reçu une aide financière uniquement sous la forme de prêt, ceux qui ont emprunté plus de 3 000 \$ par année étaient 50 % moins susceptibles d'obtenir leur diplôme que ceux qui ont emprunté moins de 1 000 \$. Cependant, les étudiants qui reçoivent une bourse en plus d'un prêt ou à la place de celui-ci sont beaucoup plus enclins à terminer leurs études. Parmi les étudiants admissibles à une aide financière de plus de 10 000 \$ par année, les bénéficiaires de prêts et de bourses sont cinq fois plus susceptibles de terminer leur programme que ceux qui ne reçoivent que des prêts.

1. Tel que nous le décrivons dans la section suivante, beaucoup plus d'aide est fournie aux étudiants sans égard à leurs besoins financiers, principalement sous la forme d'avantages fiscaux.
2. La plupart des programmes d'aide non remboursable fournissent des ressources en plus des prêts ou au lieu de ceux-ci. Cependant, certains programmes offrent les deux, y compris les programmes de bourses générales du millénaire de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Alberta. Les programmes de bourses d'accès du millénaire de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Saskatchewan visent également à combler les besoins non satisfaits des étudiants. En Saskatchewan, la bourse de 2 000 \$ est d'abord remise sous forme de chèque à tous les étudiants ayant des besoins non satisfaits jusqu'au montant maximal, le reste étant affecté au remboursement du prêt de l'étudiant. À Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, les étudiants admissibles reçoivent une réduction de dette de 1 000 \$, et tous les étudiants ayant des besoins non satisfaits sont admissibles à une bourse supplémentaire versée sous forme de chèque pouvant aller jusqu'à 2 500 \$, selon leur niveau de besoins.
3. Les conclusions de McElroy sont résumées dans *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006*.

**Figure 4.II.1 — Probabilité d'obtention d'un diplôme en fonction de l'aide financière annuelle**

Source: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006, McElroy, 2005a.

Dans la deuxième étude de McElroy, une analyse des effets du Programme de bourses générales du millénaire du Manitoba (un programme de remise de dette) montre davantage la relation entre l'endettement des étudiants et la persévérance. L'auteure compare les données administratives de l'aide financière des bénéficiaires de bourses générales du millénaire à celles d'un groupe témoin d'étudiants similaires ayant étudié avant la création du programme. Elle signale que les taux de décrochage chez les bénéficiaires du programme se situaient entre 28 % et 40 % plus bas que pour le groupe témoin (ce pourcentage varie avec la durée des études<sup>4</sup>).

Enfin, une analyse semblable faite par McElroy du Programme de bourses générales du millénaire de la Colombie-Britannique révèle les limites des programmes de remise de dette. Puisque les étudiants de la province ont des niveaux élevés de besoins non satisfaits, les effets du programme de remise de dette (lequel diminue grandement le montant de la dette, mais n'augmente pas les ressources totales de l'étudiant) sur la persévérance étaient limités. Les étudiants inscrits à un programme de deux ans et qui avaient reçu une bourse étaient plus susceptibles

d'atteindre la dernière année du programme que les non-bénéficiaires. La persévérance n'était pas accrue chez les étudiants inscrits à un programme de quatre ans et qui avaient d'importants besoins non satisfaits. McElroy conclut que les efforts visant à maintenir un niveau d'endettement raisonnable ne sont pas efficaces si les étudiants ne peuvent joindre les deux bouts pendant l'année scolaire. En d'autres mots, les mesures de réduction de la dette, qui ont des effets sur la situation financière des étudiants à moyen ou à long terme, ont peu de répercussions sur la capacité à payer les factures à la fin du mois. Par conséquent, elles ne peuvent pas toujours prévenir le décrochage.

L'analyse des programmes de bourses et de remise de dette de McElroy donne à penser qu'il existe trois avantages à fournir aux étudiants des bourses plutôt que des prêts ou en plus de ceux-ci. Premièrement, les bourses réduisent l'accumulation de dettes, qui, comme il est montré au chapitre V, risque de restreindre la capacité de l'étudiant à progresser après l'obtention de son diplôme. Deuxièmement, les mesures de réduction de dette peuvent aider les étudiants à surmonter certains des

4. Les collégiens inscrits à un programme d'études de deux ans qui avaient reçu une bourse étaient 40 % moins enclins à abandonner leurs études. Les étudiants inscrits à des programmes de trois ou de quatre ans étaient respectivement 32 % et 28 % moins susceptibles de décrocher. McElroy a été en mesure de neutraliser les effets des modifications apportées aux politiques en matière de droits de scolarité au Manitoba au cours des années en question.

obstacles financiers présentés au chapitre II. Troisièmement, les responsables des politiques peuvent se servir des bourses pour améliorer la persévérance scolaire, car elles permettent aux étudiants de se concentrer sur leurs études plutôt que sur leur situation financière. C'est pourquoi les décideurs qui cherchent à maximiser les avantages des dépenses publiques sur l'aide aux études devraient considérer les bourses comme des outils financiers efficaces pour améliorer la réussite aux études postsecondaires.

Heureusement, les investissements dans les bourses ont augmenté au cours des dernières années, à l'échelle fédérale et provinciale, ainsi que par la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. À l'échelle fédérale,

au début des années 2000, la mise en œuvre des bourses générales du millénaire et des subventions canadiennes pour études a permis le versement de 285 millions et de 75 millions de dollars supplémentaires, respectivement. En 2005-2006, ces sommes ont été accrues par la mise en place des bourses d'accès du millénaire (35 millions de dollars cette année-là<sup>5</sup>) et des subventions canadiennes d'accès (données pour 2005-2006 non disponibles). À l'échelle provinciale, de nouvelles bourses d'accès ont été créées en Ontario en 2005-2006, et des améliorations aux programmes de bourses existants ont récemment été annoncées ou mises en œuvre en Alberta, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

5. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire s'est engagée à fournir 200 millions de dollars en bourses d'accès aux étudiants de l'ensemble des provinces et des territoires au cours d'une période de quatre années universitaires commençant en 2005-2006. Les sommes pour 2005-2006 sont inférieures aux prévisions, car les ententes sur le versement n'étaient pas encore entièrement conclues en Alberta, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard.



# III. Crédits d'impôt

Les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent presque le tiers de toutes les mesures d'aide aux études – environ deux milliards de dollars par année – par l'entremise du régime fiscal. Les dépenses en crédits d'impôt pour études ont augmenté plus que toute autre forme d'aide aux étudiants depuis le milieu des années 1990. Ottawa et les provinces dépensent plus en crédits d'impôt pour études qu'en prêts et en bourses. Les dépenses fiscales ont quadruplé depuis 1993, mais on sait peu de choses de l'impact de cette augmentation sur l'accessibilité aux études supérieures.

Dans la présente section, nous explorons les différents types de crédits d'impôt offerts aux étudiants canadiens et à leur famille<sup>6</sup>. Même si elles sont liées au coût et à la durée du programme d'études supérieures, les dépenses fiscales ne se fondent pas sur les besoins financiers des étudiants. Contrairement aux prêts aux études, aux bourses et aux remises de dette, les crédits d'impôt sont universels et distribués à tous les étudiants du postsecondaire qui produisent une déclaration de revenus. Les étudiants qui doivent très peu ou pas du tout d'impôt peuvent reporter les crédits aux années suivantes ou les transférer à un membre de leur famille. À l'aide des données des dossiers fiscaux, Christine Neill (2007) a examiné les groupes bénéficiant le plus des crédits d'impôt.

Selon elle, bien que les crédits d'impôt réduisent théoriquement le coût des études postsecondaires, ils ont peu d'effets sur l'accès. De plus, il semble que ce soit ceux qui en ont le moins besoin qui en profitent le plus et que les étudiants à faible revenu en profitent peu.

## Classification

Le régime fiscal canadien est utilisé de sept façons différentes pour soutenir les étudiants du postsecondaire et leurs familles, tel que l'illustre le tableau 1. Parmi ces façons, les dépenses les plus élevées sont liées aux crédits pour frais de scolarité et aux crédits pour études, soit directement, soit par les dispositions qui permettent le transfert des crédits d'impôt par un autre membre de la famille ou leur report aux années suivantes. L'analyse ci-dessous met l'accent sur les deux crédits et les dispositions qui les concernent<sup>7</sup>.

Le crédit pour frais de scolarité a été créé en 1961. Il permet aux étudiants du postsecondaire de demander un crédit d'impôt non remboursable pour leurs droits de scolarité (et, depuis 1997, pour les frais afférents). Le montant d'impôt dû est ainsi réduit du montant du crédit multiplié par le taux d'imposition de la plus faible tranche (actuellement 15,5 % au fédéral). Puisque le crédit d'impôt correspond directement au montant des droits et des frais de scolarité, les étudiants inscrits aux programmes les plus chers reçoivent les crédits d'impôt les plus élevés. Si les économies d'impôt d'un étudiant sont supérieures à la somme qu'il doit, la valeur du crédit restant peut être transférée à un membre de la famille ou reportée à une année suivante (les étudiants peuvent également choisir de transférer le crédit complet, peu importe leur situation fiscale). Cependant, le crédit pour frais de scolarité n'est pas remboursable, ce qui signifie qu'il est souvent impossible pour les étudiants à faible revenu (qui doivent peu d'impôt ou pas du tout) d'en profiter pleinement au cours de l'année pendant laquelle il a été accordé.

6. La présente section se fonde sur les études menées pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire par Christine Neill, dont le rapport complet, *Canada's Tuition and Education Tax Credits*, peut être consulté sur le site Web de la Fondation à [www.boursesmillenaire.ca](http://www.boursesmillenaire.ca). Pour une analyse des dépenses fiscales par le Programme de régime enregistré d'épargne-études, voir Milligan, 2002.

7. Les gouvernements du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan accordent des crédits d'impôt supplémentaires aux diplômés du postsecondaire. Voir la Section IV pour de plus amples précisions.

**Tableau 4.III.1 – Soutien fiscal aux étudiants postsecondaires**

Type de soutien fiscal	Description
Crédit pour frais de scolarité	Les droits de scolarité et les frais accessoires versés aux établissements postsecondaires autorisés sont admissibles à un crédit d'impôt au fédéral et dans toutes les provinces <sup>8</sup> .
Crédit pour études	Offert au fédéral et dans toutes les provinces à l'exception du Québec, ce crédit varie selon le nombre de mois pendant lesquels une personne a étudié au cours d'une année d'imposition et selon que les études sont faites à temps plein ou partiel.
Transfert de crédits	Permet aux étudiants de transférer certains des crédits à leurs parents ou à leur conjoint.
Report de crédits	Permet aux étudiants de reporter les crédits à une autre année s'ils n'en ont pas besoin pour l'année en cours.
Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)	Type de compte d'épargne qui fructifie, à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce que le bénéficiaire soit aux études postsecondaires. Par la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bond d'études canadien, le gouvernement fédéral effectue un dépôt additionnel correspondant dans le REEE. Dans le budget fédéral 2007, le montant pouvant être déposé dans un REEE a été augmenté; il est passé de 42 000 à 50 000 dollars. De plus, la limite de contribution annuelle a été éliminée, et le montant annuel maximal de la SCEE est passé de 400 à 500 dollars.
Crédit pour intérêts sur les prêts étudiants	Les intérêts payés sur un prêt aux études au cours des cinq années précédentes peuvent être déduits du revenu imposable.
Exemption d'impôt pour les bourses d'études	Jusqu'en 2005, 3 000 dollars de revenus obtenus en bourses générales, en bourses de recherche, en bourses d'excellence et en bourses étaient exempts d'impôt. Dans le budget fédéral de 2006, la limite a été éliminée, et tous les revenus des étudiants admissibles au crédit pour études sont exempts d'impôt.

Le crédit pour études a été établi afin de fournir une aide fiscale à tous les étudiants, peu importe le coût du programme. On peut réclamer un crédit d'impôt de 400 dollars pour chaque mois pendant lequel on étudie à temps plein (les étudiants à temps partiel ont droit à un crédit mensuel de 120 dollars). Le crédit pour études existe dans la plupart des provinces, mais sa valeur varie; c'est en Ontario qu'il est le plus élevé, et il n'existe pas au palier provincial au Québec. Dans son budget 2006, le gouvernement fédéral a annoncé un crédit d'impôt pour manuels de 65 dollars par mois d'études à temps plein et de 20 dollars par mois d'études à temps partiel<sup>9</sup>. À l'instar du crédit pour frais de scolarité, les crédits pour études et pour manuels peuvent être transférés ou reportés. Leur valeur est déterminée par leur multiplication par le taux d'imposition de la plus faible tranche.

Puisque les frais de scolarité, qui déterminent la valeur du crédit pour frais de scolarité, et le crédit pour études varient selon la province, la répartition

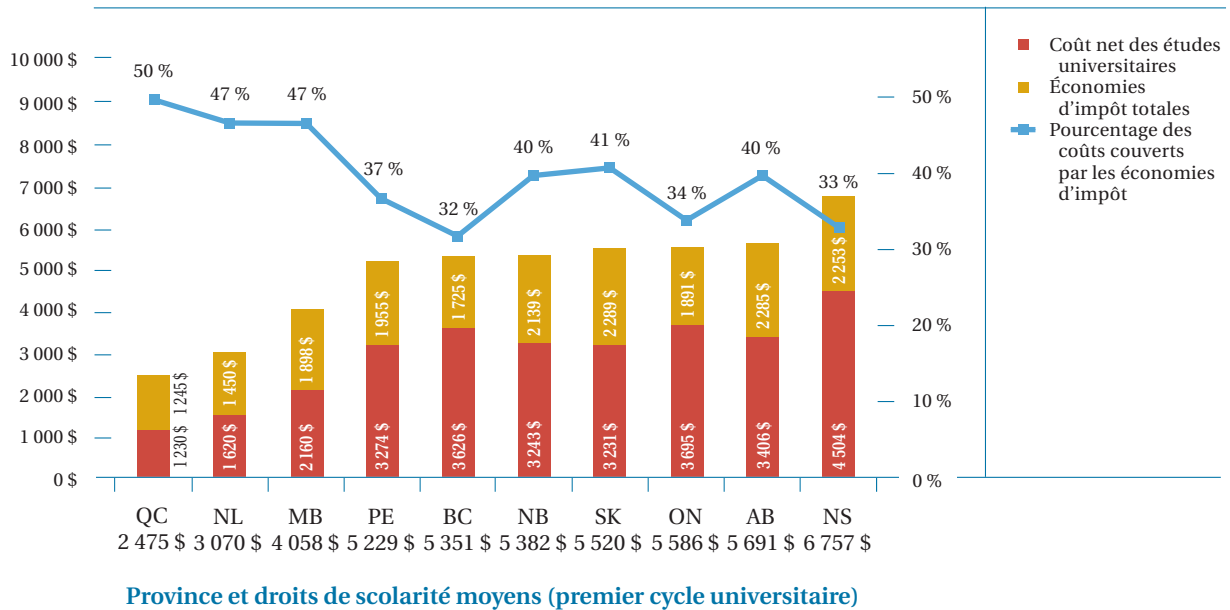
des économies d'impôt diffère grandement. De plus, les taux d'imposition dans chaque province déterminent la valeur des économies fiscales. Tel que le montre la figure 4.III.1, les étudiants des provinces où les droits de scolarité sont relativement élevés, telles que la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, reçoivent des économies d'impôt plus importantes (les étudiants ontariens reçoivent un avantage légèrement inférieur même si les droits de scolarité sont similaires, car le taux d'imposition de la tranche la plus faible est beaucoup plus bas). Les étudiants du Québec, qui paient les droits les moins élevés, reçoivent les économies d'impôt les plus faibles (1 245 dollars), même si ce montant couvre la moitié des droits et des frais de scolarité moyens.

Le montant en crédits d'impôt qu'un étudiant peut transférer à ses parents est passé en 1996 de 4 000 à 5 000 dollars. L'année suivante, la disposition de report a été mise en place, ce qui permettait aux étudiants de conserver leurs crédits d'impôt inutilisés pour les années ultérieures. Comme les

8. Les étudiants du Québec ne peuvent pas réclamer les frais accessoires.

9. On prévoit que le nouveau crédit coûtera 125 millions de dollars et qu'il offrira aux étudiants à temps plein un revenu supplémentaire net de 80 dollars. Selon une enquête menée en 2003 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, la plupart des manuels universitaires coûtent entre 80 et 90 dollars par cours de un trimestre. Il est à noter que le crédit pour études a été créé en partie pour aider les étudiants à payer leurs livres.

**Figure 4.III.1 – Coût des études universitaires après les économies d'impôt et pourcentage des coûts couverts par les économies d'impôt, selon la province**



Source : Neill, 2007.

étudiants et les parents à faible revenu ont moins de possibilités de se servir des crédits complets (puisque leur facture d'impôt sera relativement faible l'année où les crédits sont reçus), la disposition de report leur permet de garder les crédits jusqu'à ce qu'ils soient entièrement utilisés. Cette disposition permet de s'assurer que tous les étudiants profitent un jour des crédits d'impôt, mais les sommes ne sont pas indexées à l'inflation, et leur valeur diminue avec le temps.

## Qui en bénéficie?

Chaque année, le gouvernement du Canada dépense plus en crédits d'impôt pour les étudiants qu'en prêts et en bourses. Il consacre aux avantages fiscaux presque les deux tiers des paiements directs aux étudiants et à leur famille. Tel que le montre la figure 4.III.2, les dépenses fiscales pour les étudiants et leur famille coûtent au gouvernement fédéral

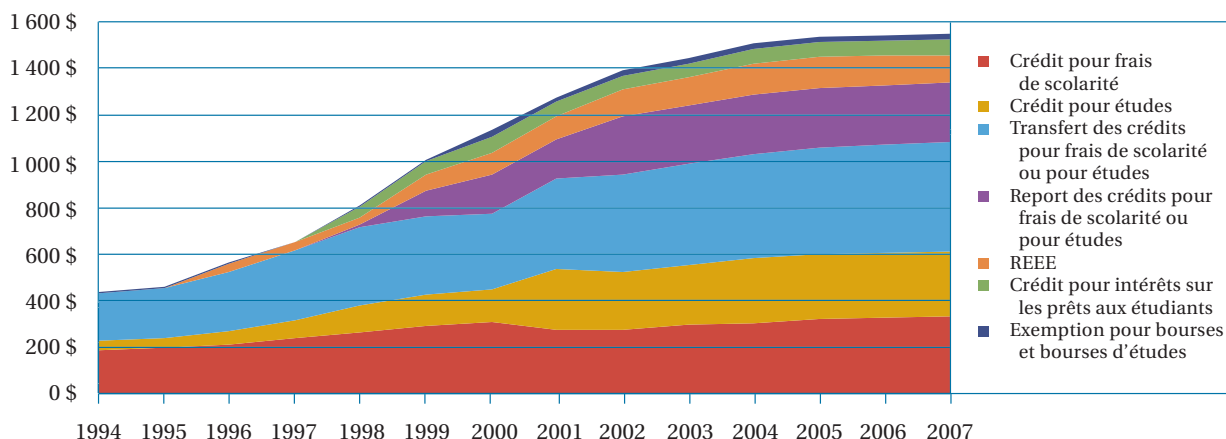
quelque 1,6 milliard de dollars annuellement, soit 500 millions de plus que ce qu'il affecte au Programme canadien de prêts aux étudiants (on estime que les provinces consacrent environ 500 millions aux crédits d'impôt).

Comme les crédits d'impôt ne peuvent être réclamés qu'en produisant une déclaration de revenus (généralement au printemps), les étudiants ne peuvent en profiter qu'à la fin de l'année scolaire<sup>10</sup>. Pour les étudiants issus de famille à faible revenu, que ces crédits ne soient pas remboursables signifie souvent qu'ils doivent être reportés jusqu'à ce que le revenu familial soit suffisant pour les rendre intéressants. Les crédits d'impôt comportent donc deux aspects négatifs : ils peuvent être utilisés uniquement à la fin de l'année scolaire, et les bénéficiaires les plus pauvres doivent attendre plus longtemps pour les utiliser.

Il est également possible d'établir qui bénéficie des crédits en se demandant si ce sont principalement les étudiants dont le revenu familial est faible.

10. Ce problème est plus criant pour les étudiants qui commencent leur première année d'études au cours du trimestre d'automne. À la fin de l'année scolaire, qui coïncide avec la période des déclarations de revenus, les étudiants ne bénéficient que des crédits d'impôt obtenus au cours de l'année civile précédente. En d'autres termes, les étudiants en première année ne profitent que des crédits accumulés pendant le premier trimestre d'études, et ne bénéficient des crédits d'une année complète qu'à la fin de leur deuxième année d'études, au plus tôt.



**Figure 4.III.2 – Valeur des dépenses fiscales fédérales liées à l'éducation, 1994-2007**

Remarque : Les chiffres pour les années d'imposition ultérieures à 2003 sont des projections. Les montants présentés sont nominaux.

Source : Neill, 2007.

À l'instar des autres avantages universels, notamment les subventions générales versées aux établissements d'enseignement, qui sont souvent mesurées par les dépenses par étudiant, les crédits offrent des avantages presque égaux à tous les étudiants du postsecondaire. Les crédits d'impôt, comme toute subvention universelle, favorisent ceux qui poursuivent des études postsecondaires, et les jeunes de familles aisées sont deux fois plus susceptibles d'aller à l'université que ceux issus de familles à faible revenu. Les familles à revenu élevé peuvent donc s'attendre à recevoir une part plus grande des économies qu'offrent les crédits pour frais de scolarité et pour études que les familles à faible revenu. En outre, les étudiants de familles à revenu élevé sont plus en mesure de s'inscrire à des programmes coûteux que ceux issus de familles à faible revenu, ce qui signifie que les crédits, qui sont partiellement liés au coût des études, les favorisent.

Par conséquent, l'affectation et la gestion des crédits d'impôt relatifs à l'éducation semblent profiter davantage aux familles aisées. Ces crédits constitueraient une façon peu efficace de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables pour les personnes à faible revenu.

## Les dépenses sont-elles justifiées?

Les crédits d'impôt étant mal ciblés, la tendance décrite dans la section suivante soulève des préoccupations. Les gouvernements continuent d'investir de nouvelles ressources en mesures d'aide universelles, principalement sous forme de crédits d'impôt, et les programmes d'aide fondés sur les besoins peinent à offrir le financement adéquat aux étudiants qui font face à des coûts élevés ou qui sont issus de famille à faible revenu.

Dans l'hypothèse où il y aurait juste un peu plus d'un million d'étudiants à temps plein au Canada, Neill suggère que les dépenses en crédits d'impôt pourraient fournir à chacun une bourse de quelque 1 100 dollars. En outre, les dépenses en crédits d'impôt universels pourraient être canalisées dans les programmes fondés sur les besoins, tels que les prêts et les bourses. Elles pourraient à tout le moins être affectées à la réduction ou au gel des droits de scolarité, ce qui ne ferait aucune différence sur les effets distributifs, mais serait plus facile à comprendre et profiterait aux étudiants au moment précis où ils tentent de joindre les deux bouts<sup>11</sup>.

11. Voir Neill, 2007 pour un résumé des preuves qui laissent croire que les crédits d'impôt aux États-Unis ont peu d'effets sur l'inscription (aucune analyse semblable n'a été réalisée au Canada).

Ces options ne doivent pas être considérées comme des prescriptions, mais bien comme des exemples de l'importance relativement grande des dépenses fiscales pour les étudiants. En raison du changement démographique décrit au chapitre I, à moins d'encourager l'inscription aux études postsecondaires des jeunes issus de groupes actuellement sous-représentés dans les études supérieures, la compétitivité économique du Canada s'érodera. Même s'ils représentent la plus grande proportion de dépenses offertes aux étudiants canadiens et à leur famille, les crédits d'impôt n'aident pas ceux qui en ont le plus besoin. Il est également possible que ceux qui en profitent ne les comprennent pas. Adapter l'aide financière canadienne en vue d'accroître l'accès aux études postsecondaires signifie réexaminer les mesures existantes à la lumière de nouveaux objectifs.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, de récentes preuves donnent à penser que les programmes de bourses et de remises de dette ont un effet direct mesurable sur l'endettement des étudiants et sur les taux d'achèvement. Il est impossible d'affirmer une telle chose des crédits d'impôt. Nous l'exposerons dans la section suivante : les dépenses en mesures fiscales dépassent les dépenses en aide non remboursable dans une proportion de près de deux pour un. Dans l'élaboration de la politique d'aide aux étudiants, qui vise à combler les besoins de ceux qui en ont le plus besoin pour payer leurs études supérieures, il serait important d'examiner si les crédits d'impôt freinent l'accès plutôt que de le favoriser.



# IV. Aperçu décennal de l'aide aux études

La présente section offre un portrait des dépenses en aide aux études réalisées par les gouvernements fédéral et provinciaux entre les années scolaires 1993-1994 et 2003-2004. À l'aide de données tirées de *The State of Student Aid in Canada* (Usher, 2007), nous explorons les tendances relatives aux dépenses gouvernementales en prêts, en bourses, en programmes de remise de dette et en mesures fiscales<sup>12</sup>. Nous soulignons trois tendances importantes.

D'abord, après avoir connu une croissance au milieu des années 1990, la somme de l'aide financière fondée sur les besoins offerte aux étudiants canadiens est revenue aux niveaux de 1993, malgré la hausse des droits de scolarité et l'augmentation du nombre d'inscriptions à l'université. Au même moment, le nombre de bénéficiaires a diminué de près de 100 000, de 1997 à 2003. Puis, un investissement important a été effectué dans l'aide financière universelle fournie à tous les étudiants sans égard à leurs besoins financiers, principalement par le truchement du régime fiscal. Enfin, les gouvernements fédéral et provinciaux ont par conséquent dépensé davantage à la fin de la période de 10 ans, mais on ignore dans quelle mesure les nouveaux investissements universels ont amélioré l'accès aux études supérieures au Canada.

## Tendances relatives aux prêts et aux bourses aux étudiants

En 2003-2004, les gouvernements ont fourni près de 2,7 milliards de dollars en « prêts nets » aux étudiants<sup>13</sup>. Ce montant est à toutes fins utiles équivalent à celui de 1993-1994, mais de loin inférieur aux sommes offertes dans les dernières années, au cours desquelles les prêts nets ont atteint un sommet à 3,8 milliards (figure 4.IV.1).

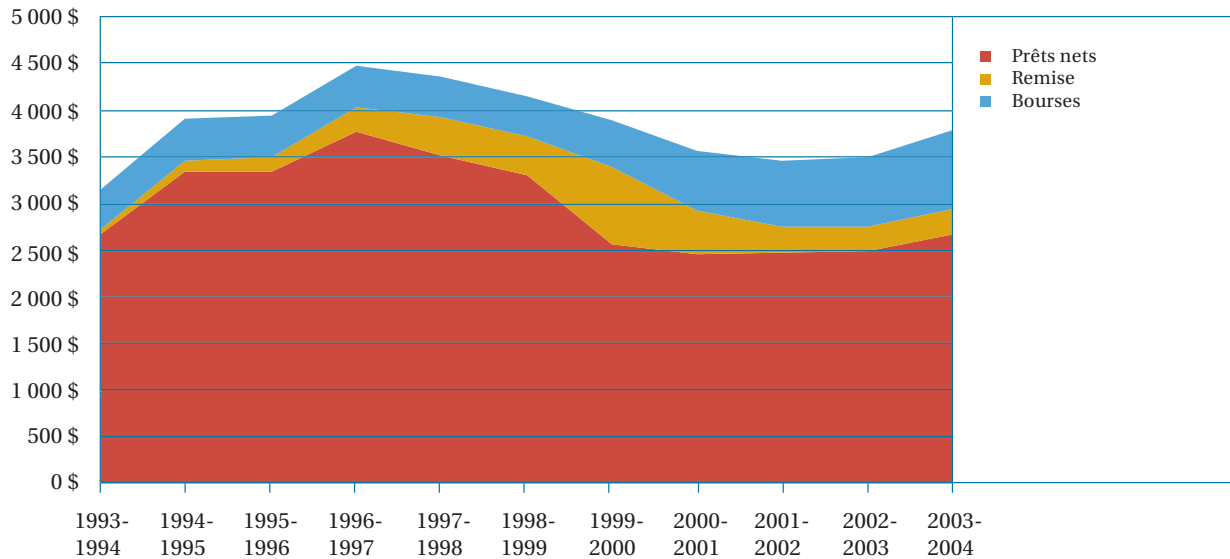
Deux raisons expliquent pourquoi les montants de prêts nets sont semblables au début et à la fin de la période de suivi de dix ans (et, par conséquent, pourquoi ils sont actuellement inférieurs aux niveaux qu'ils ont atteints au milieu des années 1990).

D'abord, au cours des années 1990, le gouvernement ontarien a diminué l'accessibilité aux prêts. En 1998, la province a reclassé les étudiants indépendants (ceux qui ne prévoyaient pas recevoir de l'argent de leurs parents) et a accru la contribution parentale prévue des étudiants à charge, réduisant ainsi la portion des besoins des étudiants couverte par l'aide publique. La même année, il a également resserré les critères d'admissibilité à l'aide aux études des établissements, à la suite de quoi les étudiants de nombreuses écoles privées de formation professionnelle n'étaient plus admissibles à l'aide

12. Le rapport ne précise pas les dépenses en aide financière aux études effectuées par les établissements postsecondaires ou par les autres sources non gouvernementales. Les analyses par province, publiées par l'*Educational Policy Institute*, portent sur les changements apportés à l'aide aux études fondée sur les résultats scolaires, en particulier par les organismes subventionnaires du gouvernement fédéral et les provinces. L'aide publique fondée sur les résultats scolaires a atteint environ 200 millions de dollars en 2003-2004. De plus, les chiffres présentés dans la présente section ont été ajustés en dollars de 2005, sauf indication contraire.

13. Un « prêt net » représente la valeur d'un emprunt contracté par un étudiant moins la portion remboursée, qui réduit le solde de la dette. Dans le calcul des montants totaux d'aide financière, la mesure du prêt net permet d'éviter le double comptage (c'est-à-dire que la portion remboursée soit comptée comme remise et non comme remise ET comme prêt).

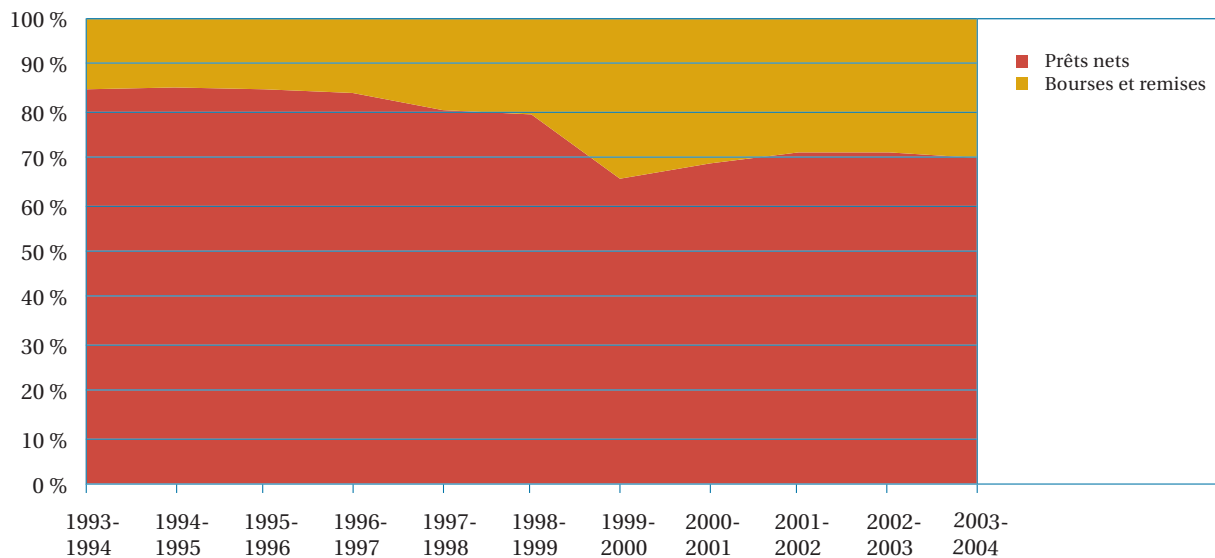
**Figure 4.IV.1 – Aide financière totale fondée sur les besoins au Canada, par type, de 1993-1994 à 2003-2004 (en millions de dollars de 2005)**



Remarque : L'Ontario a modifié le versement des remises de dette en 1999-2000. Auparavant, la remise était versée à l'obtention du diplôme. Depuis, elle est payée à la fin de l'année scolaire. Par conséquent, en 1999-2000, la province a versé des remises aux étudiants qui obtenaient leur diplôme et à ceux qui venaient de terminer une année scolaire complète, ce qui représente presque une double cohorte bénéficiant d'une remise.

Source : Usher, 2007.

**Figure 4.IV.2 – Proportion de l'aide financière remboursable et non remboursable fondée sur les besoins, de 1993-1994 à 2003-2004 (en millions de dollars de 2005)**



Source : Usher, 2007.

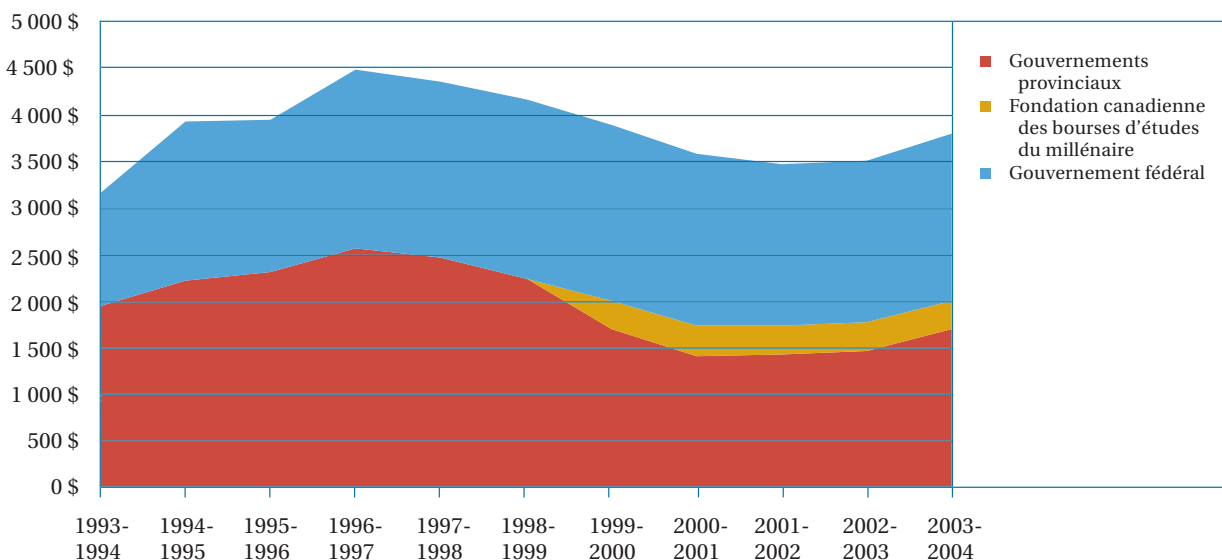
financière. Puisque l'Ontario représente près de 40 % de la population du pays, les changements apportés dans la province ont énormément affecté les moyennes nationales.

Ensuite, au cours de la période en question, les gouvernements fédéral et provinciaux ont accru le montant de l'aide non remboursable offerte. Si les montants des prêts nets étaient presque les mêmes en 2003-2004 et en 1993-1994, les bourses et les remises de dette ont beaucoup augmenté, passant de 478 millions à 1,1 milliard de dollars. Tel qu'il est montré à la figure 4.IV.2, la part de l'aide non remboursable fondée sur les besoins a doublé, passant de 15 % à 30 % de 1993-1994 à 2003-2004.

La figure 4.IV.3 présente un aperçu de l'aide aux études fondée sur les besoins fournie par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, un organisme créé par le gouvernement fédéral qui distribue de l'aide financière sous forme

de bourses et de remises de dette aux étudiants de l'ensemble des provinces et des territoires. À partir de 1997 jusqu'au début des années 2000, le financement provincial de l'aide aux études a diminué, en grande partie en raison d'une baisse des dépenses attribuables aux modifications de programmes en Ontario, où l'aide fondée sur les besoins a été réduite de 40 % en 2003-2004<sup>14</sup>. Cette situation se reflète jusqu'à un certain point dans la diminution du nombre de bénéficiaires d'aide aux études, bien qu'on ne sache pas avec certitude si cette baisse a été causée surtout par le resserrement des critères d'admissibilité ou par l'amélioration de la conjoncture du marché du travail. En plus des changements décrits précédemment, en 1997, le gouvernement ontarien a augmenté le seuil à partir duquel un prêt est admissible au programme de remise (auparavant, les étudiants n'étaient pas tenus de rembourser les prêts excédant 6 000 \$ par année, et ce montant a été porté à 7 000 \$).

**Figure 4.IV.3 – Aide financière totale fondée sur les besoins au Canada, par source, de 1993-1994 à 2003-2004 (en millions de dollars de 2005)**



Source : Usher, 2007.

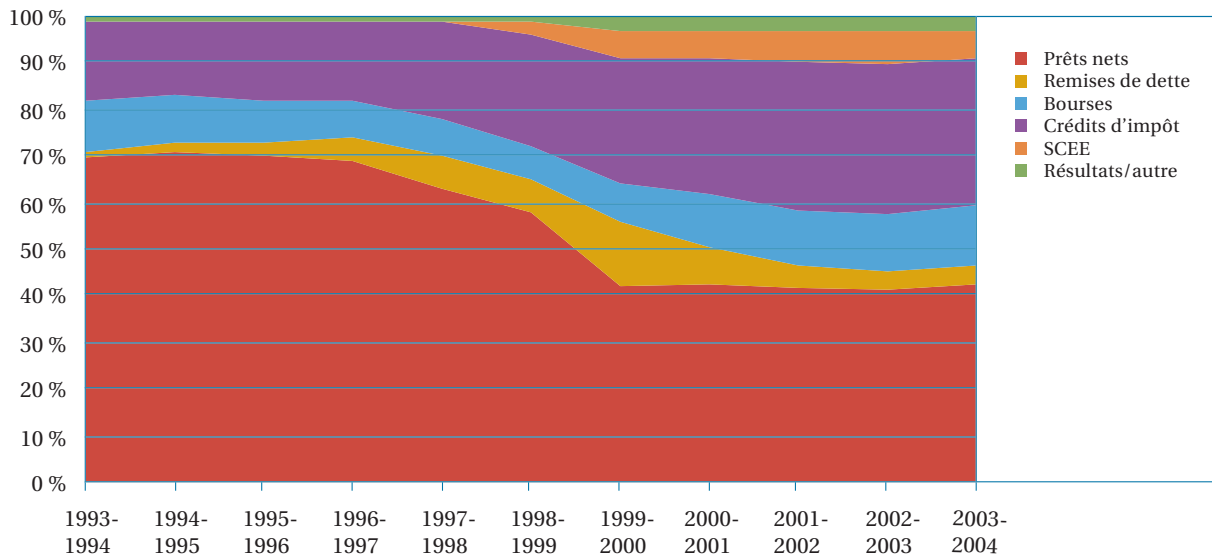
14. Certains ont fait valoir que la création des bourses de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a remplacé certaines formes d'aide existantes, entraînant alors une baisse des dépenses provinciales dans ce domaine. Toutefois, on constate que cela n'a pas été le cas, en particulier si l'on tient compte des effets du nombre réduit de bénéficiaires d'aide financière aux études. Les données mentionnées ci-dessus montrent que les réductions provinciales des programmes d'aide aux études (notamment en Ontario) ont commencé avant la création de la Fondation. En outre, la Fondation a obtenu des promesses de réinvestissement de la part des provinces afin de s'assurer que les économies réalisées grâce à la présence des bourses du millénaire soient réinvesties dans l'aide aux études ou dans les études postsecondaires. Ces engagements ont généralement été respectés.

De plus, il est à noter que, depuis 2003-2004, les dépenses totales en aide fondée sur les besoins ont augmenté, même si ce changement ne se reflète pas dans les données exposées dans la présente section. En Ontario, à la suite des conclusions de la Commission Rae sur l'éducation postsecondaire, la province a annoncé de nouveaux investissements importants dans l'aide aux études, dont une somme de 4,3 milliards de dollars en subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement postsecondaire, et 1,5 milliard de dollars pour accroître l'aide aux études. Tel qu'il est décrit dans la section suivante, dans son budget 2004, le gouvernement canadien a annoncé une hausse du plafond de prêts aux étudiants, l'accroissement de l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que des bourses d'accès pour les étudiants à faible revenu. Les effets de ces annonces comportent deux volets. Premièrement, les changements apportés aux limites de prêts et à l'admissibilité à ceux-ci permettront aux étudiants d'emprunter au maximum pour recevoir un financement accru (plutôt que de se tourner vers des sources privées telles que les banques ou la famille) et aux familles à moyen revenu d'accéder pour la première fois à l'aide aux études. Deuxièmement, les étudiants à faible revenu recevront des bourses d'accès plutôt que des prêts, ce qui signifie que l'ensemble de leur aide financière sera composé de plus en plus d'aide non remboursable.

## Tendances relatives à l'aide universelle aux études

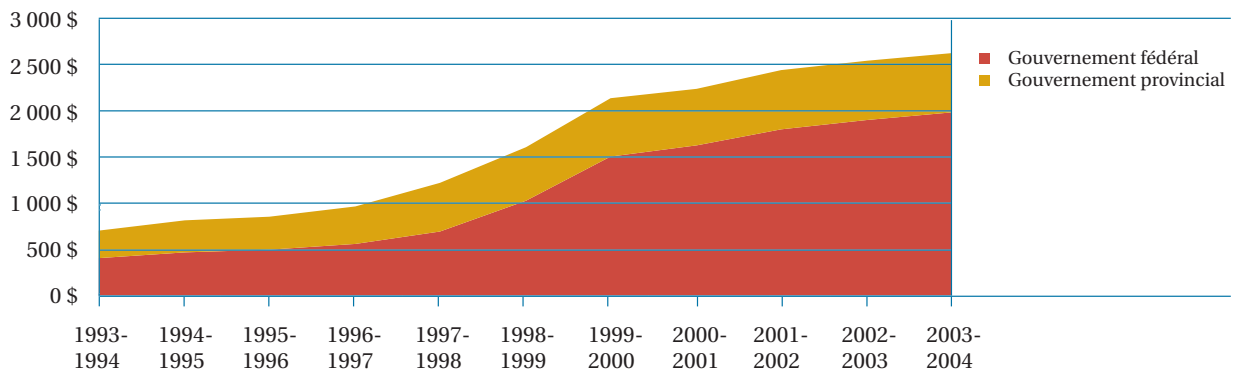
Les changements observés au cours des 10 dernières années dans l'aide aux études fondée sur les besoins ne sont pas négligeables. Cependant, ils apparaissent mineurs en comparaison au mouvement qui touche l'aide universelle. En plus des prêts, des bourses et des remises de dette qui sont accordés aux étudiants éprouvant des besoins financiers, les gouvernements fédéral et provinciaux offrent d'autres formes d'aide à tous les étudiants, peu importe leur situation financière. L'aide universelle permet aux gouvernements de distribuer également les fonds entre les étudiants du postsecondaire. Ces ressources sont principalement attribuées par le régime fiscal sous forme de crédits d'impôt, tel que nous l'avons exposé dans la section précédente, ou de subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCEE), qui s'ajoutent aux versements des parents dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE). En 1993-1994, les gouvernements fédéral et provinciaux ont fourni un peu plus de 700 millions de dollars sous forme d'aide universelle. Cette somme a plus que triplé, pour être portée à 2,6 milliards en 2003-2004, dépassant largement la croissance de l'aide financière fondée sur les besoins. Tel que l'illustre la figure 4.IV.4, la part de l'aide financière fondée sur les besoins est passée de 83 % à 59 %. La figure 4.IV.5 montre que, si l'aide universelle provinciale a plus que doublé, pour atteindre 638 millions de dollars en 2003-2004, l'aide universelle fédérale a presque quintuplé, pour atteindre près de deux milliards la même année.

**Figure 4.IV.4 – Aide financière totale universelle et fondée sur les besoins au Canada, par type, de 1993-1994 à 2003-2004**



Source : Usher, 2007.

**Figure 4.IV.5 – Aide financière universelle totale au Canada, par source, de 1993-1994 à 2003-2004 (en millions de dollars de 2005)**



Source : Usher, 2007.



## En avez-vous pour votre argent?

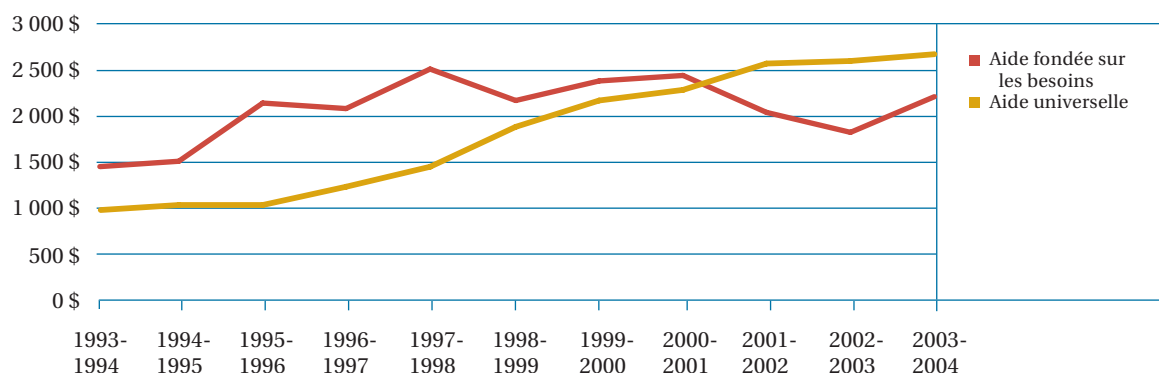
En 2003-2004, près de 40 % de l'aide aux études était considérée comme universelle, c'est-à-dire fournie aux étudiants sans égard à leur situation financière, principalement par le régime fiscal. La tendance en matière d'aide aux études est aux avantages universels, comme en témoignent la création du crédit d'impôt pour manuels dans le budget fédéral de 2006 et les augmentations apportées en 2007 au régime enregistré d'épargne-études et aux subventions canadiennes pour l'épargne-études.

Cependant, cette tendance est encore plus marquée si nous détournons notre attention des sommes que reçoivent les étudiants pour la porter sur les sommes que les gouvernements investissent réellement. Si les bourses, les remises de dette, les dépenses fiscales et les bourses d'excellence coûtent le même montant que la valeur réelle, les prêts coûtent beaucoup moins. Un dollar fourni en bourse coûte un dollar au gouvernement. Selon Junor et Usher, un dollar fourni en prêt coûte de 25 à 40 cents, après la prise en compte du remboursement. Les prêts gouvernementaux sont en partie subventionnés, puisque les intérêts qui s'accumulent pendant les études (intérêts de catégorie A) ne sont pas

payés par l'étudiant. En outre, les programmes gouvernementaux de prêts couvrent les coûts liés aux défauts de paiement et à la radiation de prêts. Lorsqu'un gouvernement accorde un prêt à des étudiants, les prêts attribués au cours des années précédentes sont remboursés. Puisqu'un dollar fourni en prêt finit par coûter 50 cents, les gouvernements en ont davantage pour leur argent avec cette forme d'aide qu'avec les autres. En d'autres mots, chaque dollar que le gouvernement dépense en crédits d'impôt représente plus de deux dollars qui auraient pu être fournis en prêt.

L'examen des dépenses réelles des gouvernements offre un portrait encore plus frappant du poids relatif des mesures d'aide universelle. Tel que l'illustre la figure 4.IV.6, les dépenses totales du gouvernement en aide universelle ont commencé à dépasser les dépenses fondées sur les besoins au début des années 2000 (en partie parce que la forme la plus commune d'aide fondée sur les besoins, à savoir les prêts, est également la moins coûteuse). Bien que les étudiants reçoivent toujours légèrement plus en aide fondée sur les besoins qu'en aide universelle, les gouvernements dépensent maintenant la majorité de leurs ressources en aide universelle.

**Figure 4.IV.6 — Dépenses totales en aide financière fondée sur les besoins et universelle, par type, de 1993-1994 à 2003-2004 (en millions de dollars de 2005)**



Source: Usher, 2007.

## Résumé

Il ne fait aucun doute que les gouvernements ont dépensé davantage en aide financière aux études en 2003-2004 qu'en 1993-1994 (figure 4.IV.6), mais les tendances sont préoccupantes pour deux raisons.

D'abord, l'aide financière aux études est de plus en plus fournie aux étudiants qui n'en ont peut-être pas besoin. L'aide universelle, offerte sous forme de crédits d'impôt ou par le régime enregistré d'épargne-études, tend à aider les étudiants de familles aisées. Comme nous l'avons présenté en détail au chapitre I, les jeunes des familles les mieux nanties sont presque deux fois plus enclins à poursuivre des études universitaires que ceux des familles dont les revenus sont plus faibles. Puisque les milliards de dollars offerts sous forme de dépenses fiscales ne sont pas attribués selon les besoins financiers, ils finissent par subventionner les études des mieux nantis. Il est alarmant de constater que la croissance de l'aide financière universelle semble s'effectuer au détriment de l'aide financière fondée sur les besoins. En 2003-2004, les gouvernements ont fourni le même montant qu'en 1993-1994, malgré l'énorme hausse du nombre d'inscriptions aux études postsecondaires au cours de ces dix années. La qualité de l'aide fondée sur les besoins s'est peut-être améliorée, car une grande part de ces ressources a été fournie sous forme d'aide non remboursable, mais la proportion de fonds attribués selon les besoins est relativement faible. Tel qu'il a été montré

au chapitre 3, un vaste groupe d'étudiants compte sur l'aide fondée sur les besoins pour payer ses études. Chaque dollar offert en crédits d'impôt ou en subventions d'épargne-études réduit les fonds qui pourraient être attribués aux étudiants qui en ont le plus besoin.

D'autre part, on ignore jusqu'à quel point l'aide universelle rend les études postsecondaires plus abordables ou facilite l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Il semble que les crédits d'impôt aient peu de répercussions sur les taux de réussite scolaire, en particulier parce que les étudiants dont la situation financière est précaire sont ceux qui ont le plus de difficultés à s'en servir. Entre-temps, les bourses et les programmes de remise de dette ont prouvé qu'ils permettaient de réduire l'endettement des étudiants et d'améliorer le rendement scolaire. Malgré les preuves voulant qu'un type particulier de soutien comporte des avantages tangibles, la plupart des ressources sont dirigées dans la direction opposée.

Enfin, une autre tendance importante a fait son apparition. La répartition des fonds fédéraux et provinciaux a basculé. En 1993-1994, le gouvernement fédéral a fourni 1,8 milliard de dollars, ce qui représentait 44 % des ressources en aide aux études. Dix années plus tard, Ottawa a attribué près de 4,1 milliards de dollars aux étudiants, ce qui représentait 64 % des fonds d'aide aux études.



# V. La suite de l'évolution de l'aide canadienne aux études

Depuis la dernière édition du *Prix du savoir*, le portrait de l'aide financière aux études a beaucoup évolué. Des mesures prévues dans le budget fédéral de 2004, qui ont été mises en vigueur dans les années suivantes, ont modifié le Programme canadien de prêts aux étudiants. De plus, d'importants changements ont été apportés aux programmes provinciaux. Dans la présente section, nous décrivons certains des principaux changements qui ont eu lieu depuis l'année scolaire 2003-2004, notamment :

- la mise en place de la subvention canadienne d'accès et des programmes de bourses et de bourses d'accès du millénaire, de même que de programmes provinciaux complémentaires, qui offrent tous de l'aide non remboursable aux étudiants issus de familles à faible revenu;
- l'accroissement du prêt maximal par le gouvernement fédéral ainsi que la bonification des programmes provinciaux d'aide aux études (les premières hausses depuis 1993-1994);
- les modifications apportées au processus d'évaluation des besoins, par lequel l'admissibilité des étudiants à l'aide financière est établie, y compris la diminution des contributions parentales prévues, ce qui a permis d'accroître le nombre d'étudiants de classe moyenne admissibles aux prêts et aux bourses;
- la hausse des dépenses fiscales pour les étudiants.

On ne sait pas avec certitude si ces changements se combineront pour créer des modifications à grande échelle à la politique d'aide financière aux études

comme ce qui s'est produit de 1993-1994 à 2003-2004, au moment où l'aide était de plus en plus universelle et non remboursable. Le rôle et l'importance du régime fiscal continueront à garantir qu'une grande proportion de l'aide aux études soit fournie à tous les étudiants sans égard à leurs besoins. Cependant, au cours des prochaines années, nous assisterons à une augmentation des dépenses de toutes les sources en prêts, en bourses et en remise de dette, en raison des changements décrits dans le présent chapitre.

## Accès accru aux prêts pour études

Dans le budget fédéral de 2004, une série de modifications importantes ont été apportées aux politiques et aux pratiques en matière de prêts canadiens aux étudiants.

1. Le gouvernement fédéral a annoncé que le plafond hebdomadaire des prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants serait porté de 165 à 210 dollars, soit une hausse de 45 dollars. Les étudiants admissibles au montant maximal auraient ainsi accès à 1 530 dollars supplémentaires en prêt au cours d'une année universitaire régulière de huit mois. Cette annonce était accompagnée d'un engagement relatif à un examen périodique des plafonds des prêts afin d'assurer le maintien du pouvoir d'achat en cas de hausse des coûts de l'éducation. Les étudiants ayant des personnes à charge auraient accès à des fonds supplémentaires.

2. Ottawa a également annoncé la création des subventions canadiennes d'accès, offertes aux étudiants de première année à faible revenu, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 3 000 dollars ou la moitié des droits de scolarité, si cette somme est moins élevée.
3. Le gouvernement a annoncé que l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants serait élargie, pour inclure jusqu'à 40 000 nouveaux étudiants dont les revenus familiaux vont de 60 000 à 100 000 dollars.
4. Il a également modifié sa formule d'évaluation des besoins, qui établit l'ensemble d'aide financière d'un étudiant, afin de permettre aux étudiants d'intégrer leurs frais informatiques au calcul.
5. Une bourse annuelle de 2 000 dollars a été créée pour les étudiants handicapés, en remplacement de la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants handicapés, qui n'était versée qu'à ceux dont les besoins financiers étaient supérieurs à la limite de prêt hebdomadaire (soit ceux qui empruntaient le montant maximal). Tous les étudiants aux prises avec une invalidité permanente pouvaient désormais recevoir une bourse avant de se voir accorder un prêt, plutôt que l'inverse.

En 2006, le gouvernement fédéral a annoncé de nouveaux changements aux politiques de soutien aux études. L'impôt sur les bourses a été éliminé, au profit des bénéficiaires de bourses fondées sur les besoins, de bourses d'excellence et de bourses de recherche; auparavant, seuls 3 000 dollars des revenus obtenus de bourses étaient exempts d'impôt. Puis, le gouvernement a annoncé le crédit d'impôt pour manuels, qui est administré de la même façon que le crédit d'impôt pour études actuel et qui se traduira en une réduction annuelle des impôts de 80 dollars pour un étudiant à temps plein. Ensuite, il a annoncé la mise en œuvre de la composante relative à la réduction des contributions

parentales du Programme canadien de prêts aux étudiants présentée en 2004, ainsi que d'autres changements à venir en 2007. Il a également mis en place une série de crédits d'impôt et de déductions pour les apprentis et les employés de métiers, ainsi que pour leurs employeurs. Enfin, Ottawa a confirmé la création d'un fonds de un milliard de dollars auquel les provinces et les territoires pourront avoir accès pour soutenir des dépenses urgentes en infrastructures<sup>15</sup>.

Plusieurs changements soulignés dans le budget 2004 ont été mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2005-2006; un grand nombre ont été accompagnés de changements à l'échelle provinciale. Ces modifications sont présentées dans les tableaux supplémentaires (à la page 131), l'année scolaire 2003-2004 servant de référence. Le tableau 1 présente les limites de l'aide aux études dans chaque province et territoire. Le tableau 2 présente un résumé des programmes de réduction de prêts fondés sur les besoins dans chaque province et territoire.

Comme nous l'avons mentionné, les gouvernements ont également facilité l'emprunt dans le cadre de programmes publics d'aide aux études en réduisant les contributions prévues des parents<sup>16</sup>. Les contributions prévues ont été diminuées, car il a été montré qu'elles étaient beaucoup plus élevées que les contributions réelles (Hemingway, 2003). Les modifications des calculs de contribution parentale sont décrites au tableau 3.

*Nouvelle bourse.* La subvention canadienne d'accès a été mise en place dans la zone d'application du Programme canadien de prêts aux étudiants (le programme n'est pas en vigueur au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut, qui ne participent pas au programme fédéral de prêts). La bourse offre aux étudiants de première année à faible revenu le plus bas des montants suivants : la moitié de la valeur des droits de scolarité, 3 000 dollars ou le solde du prêt canadien aux étudiants. Un étudiant à charge est considéré comme ayant un faible revenu

15. La façon de dépenser les fonds d'infrastructure semble relever des provinces. Par exemple, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse utilise une portion de sa part pour financer une bourse de réduction des droits de scolarité pour les étudiants de la province.

16. Les étudiants sont considérés comme indépendants de leurs parents s'ils sont mariés, divorcés ou veufs, s'ils ont une personne à charge, s'ils ont été sur le marché du travail pendant deux ans ou s'ils n'étudient plus au secondaire depuis plus de quatre ans. Le Programme canadien de prêts aux étudiants ne tient pas compte des ressources des parents dans le calcul des besoins financiers des étudiants indépendants. Au Québec, les étudiants sont considérés comme indépendants s'ils sont mariés, divorcés ou veufs, s'ils ont une personne à charge, si elles sont enceintes d'au moins 20 semaines, dans le cas des femmes, s'ils ont été sur le marché du travail pendant deux ans, s'ils ont obtenu un diplôme de baccalauréat, s'ils ont étudié à l'université pendant trois ans, s'ils ont obtenu 90 crédits dans un seul programme d'études, s'ils n'étudient plus à temps plein depuis sept ans ou s'ils n'ont pas de parent vivant. Le gouvernement québécois n'a pas rajusté son calcul des contributions parentales.

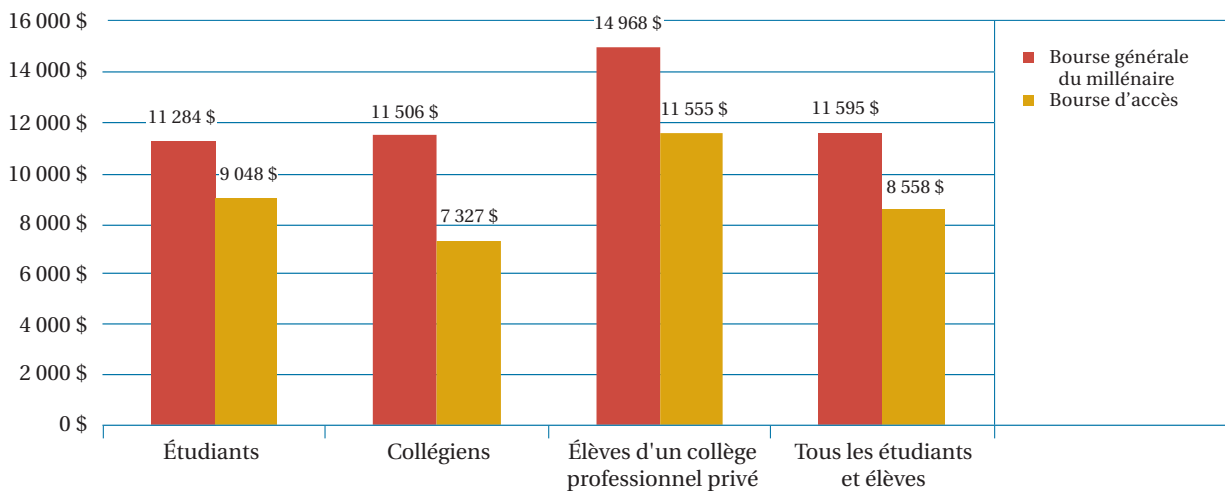
si sa famille est admissible au *Supplément de la prestation nationale pour enfants*. Pour l'année scolaire 2006-2007, une famille de quatre personnes devrait avoir un revenu inférieur à 41 336 dollars pour que l'étudiant soit admissible à la bourse.

En outre, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a mis en place ses bourses générales et ses bourses d'accès du millénaire dans la plupart des provinces et des territoires en 2005-2006 (depuis 2006-2007 en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard). À l'instar de la subvention canadienne d'accès, ces bourses sont offertes aux étudiants à faible revenu. Cependant, la mise en œuvre de ces programmes diffère d'une province ou d'un territoire à l'autre, pour tenir compte des besoins particuliers des étudiants, tel que l'illustrent les tableaux 1 et 2.

La subvention canadienne d'accès ainsi que les bourses générales et bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont été mises en place parce qu'il était fréquent que les étudiants à faible revenu ne reçoivent pas un soutien adéquat du système d'aide aux études. Nous l'avons montré au chapitre III : ces étudiants sont souvent

soucieux des coûts et choisissent des programmes relativement peu coûteux ou vivent chez leurs parents pendant l'année scolaire. Ces comportements réduisent leur admissibilité aux montants d'aide aux études les plus élevés, ce qui signifie qu'ils sont moins susceptibles de profiter des bourses destinées aux étudiants ayant des besoins élevés. Comme le montre la figure 4.VI, les bénéficiaires des bourses et des bourses d'accès du millénaire, admissibles en raison de leur revenu familial relativement faible, avaient des niveaux de besoins évalués inférieurs aux bénéficiaires de bourses générales du millénaire, qui sont attribuées aux étudiants emprunteurs présentant les niveaux de besoins financiers les plus élevés. Cette situation ne signifie pas qu'il y a chevauchement ni qu'un groupe d'étudiants mérite davantage de bourses. Seulement, différentes populations cibles doivent être atteintes de façon distincte. Par exemple, les collégiens issus de famille à faible revenu et qui ont des besoins de 7 500 dollars ne seraient généralement pas admissibles à une bourse générale du millénaire, mais auraient droit à une bourse d'accès.

**Figure 4.V.1 – Niveau des besoins évalués des bénéficiaires de bourses générales du millénaire, du Programme de bourses d'accès du millénaire et de bourse, par type d'établissement, en 2005-2006**



Source : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

## Soutien aux étudiants après l'obtention de leur diplôme

Le 15 avril 2005, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a annoncé la création d'un remboursement d'impôt de 10 000 \$ offert aux diplômés du postsecondaire qui travaillent dans la province, dans le but de rendre les études postsecondaires plus abordables et plus accessibles ainsi que d'encourager les travailleurs compétents à demeurer au Nouveau-Brunswick après leurs études<sup>19</sup>. Depuis, plusieurs provinces l'ont imité et ont établi des encouragements fiscaux pour les récents diplômés du postsecondaire. Le Manitoba a annoncé son remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité dans son discours du Trône de novembre 2006. Cette mesure offre aux diplômés du postsecondaire un remboursement pouvant atteindre 25 000 dollars, s'ils s'établissent dans la province. En Saskatchewan, le budget 2007-2008 prévoit une exonération fiscale pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars pour les diplômés, ce qui réduit les impôts de ceux-ci de 1 100 dollars par année pendant les cinq années suivant l'obtention de leur diplôme. La Nouvelle-Écosse a annoncé des mesures semblables dans son budget 2006 et offre des crédits d'impôt de 1 000 dollars aux diplômés pendant les trois années suivant l'obtention de leur diplôme.

D'autres provinces ont mis en place des mesures incitatives semblables pour encourager les diplômés à travailler dans un domaine précis. Le programme *Pacific Leaders B.C. Loan Forgiveness* couvrira les intérêts des diplômés emprunteurs et réduira leur dette active du tiers pendant chaque année de travail à temps plein ou partiel dans la fonction publique provinciale, éliminant ainsi le solde du prêt après trois ans.

Ces mesures semblent destinées à encourager l'établissement des jeunes dans des provinces confrontées à des prévisions démographiques sombres, mais elles sont également présentées comme des mesures visant à améliorer l'accès aux études supérieures. Il est possible qu'elles fassent concurrence aux mesures d'aide financière fondées sur les besoins pour l'obtention d'un financement public parcimonieux. Puisqu'il n'a pas été démontré qu'elles avaient des effets sur l'accessibilité de l'éducation, il existe un risque qu'elles détournent d'importantes ressources des mesures de soutien aux études dont l'efficacité a été prouvée, telles que les bourses et les programmes de remise de dette.

## Résumé

Dans le présent chapitre, nous avons décrit la façon dont le portrait de l'aide financière aux études a continué d'évoluer depuis le début des années 2000. Au cours des dernières années, en particulier, nous avons assisté à la mise en place de nouvelles bourses fondées sur les besoins et sur les revenus, de même qu'à l'élargissement des crédits d'impôt existants qui soutiennent les étudiants et leur famille. De plus, les gouvernements ont amélioré les méthodes d'évaluation des besoins financiers afin de mieux les

combler, tout en reconnaissant les coûts réels que doivent assumer les étudiants et le véritable niveau de soutien financier de la part des parents.

Ces changements constituent des étapes encourageantes vers des études postsecondaires plus abordables. Cependant, pour que le gouvernement fédéral atteigne son but affirmé de moderniser le régime d'aide aux études, il devra mettre en place une méthode d'évaluation plus inclusive. Tel que nous l'avons décrit ci-dessus, l'aide canadienne aux

17. Ce remboursement est offert aux résidents du Nouveau-Brunswick qui répondent à certains critères, notamment l'obtention d'un diplôme d'un établissement postsecondaire reconnu, de la province ou non.

études ne fournit peut-être pas les ressources suffisantes aux jeunes à faible revenu, de première génération ou Autochtones, qui doivent tous avoir les moyens financiers de poursuivre des études supérieures pour que le Canada garde sa place dans l'économie mondiale du savoir. Le régime canadien d'aide aux études, qui comporte 14 programmes distincts qui doivent interagir pour fonctionner, requiert une approche qui dépasse la démarche fondée sur les individus.

Par conséquent, il sera essentiel que les décideurs et les intervenants en éducation discutent des objectifs de l'aide aux études pour la moderniser. Le présent rapport fait valoir qu'il est essentiel que le régime d'aide vise à assurer l'accès à des études

postsecondaires abordables à ceux qui sont actuellement peu susceptibles de poursuivre des études supérieures. Il doit inclure à la fois une évaluation franche des outils à la disposition des gouvernements pour aider les étudiants à financer leurs études et le désir d'adopter des politiques ciblant les populations qui ont les besoins les plus importants. Les gouvernements ont montré leur volonté d'examiner le régime dans son ensemble, mais la plupart des mesures récentes semblent ne pas constituer un ensemble cohérent. Toutefois, le changement systémique nécessaire devra comprendre une vaste discussion sur l'aide canadienne aux études et des données sur l'efficacité des instruments d'aide financière.





# VI. Conclusion

Dans le présent chapitre, nous avons examiné le rôle que les gouvernements jouent dans le soutien aux étudiants pendant leurs études postsecondaires. En 2003-2004, les gouvernements fédéral et provinciaux ont fourni aux étudiants plus de six milliards de dollars en prêts, en bourses, en remises de dette, en crédits d'impôt et en bourses générales. Tel qu'il a été montré au chapitre III, une importante proportion des étudiants ne seraient pas en mesure d'étudier au postsecondaire sans aide financière publique. Le présent chapitre a porté sur les quatre grandes tendances dans le soutien que les gouvernements offrent aux étudiants. Bien que certaines d'entre elles semblent encourageantes, il y a lieu de s'inquiéter que les fonds publics ne soient pas utilisés de la façon la plus efficace, notamment en raison de la nécessité d'encourager la participation accrue aux études supérieures chez les jeunes issus de familles à faible revenu, chez ceux de première génération ou chez les Autochtones.

Premièrement, même si le nombre d'étudiants inscrits à des études postsecondaires a beaucoup augmenté depuis le milieu des années 1990, le nombre de bénéficiaires d'aide financière a chuté. Cette situation est en partie attribuable au resserrement des critères d'admissibilité, qui a rendu plus difficile pour les emprunteurs à risque d'obtenir un prêt, ainsi qu'à un marché du travail avantageux, bien qu'il soit ardu de déterminer la portée du rôle de chacune de ces explications. Les récents changements apportés aux règles concernant les contributions parentales devraient accroître le nombre de bénéficiaires d'aide financière, car de plus en plus de jeunes de la classe moyenne y seront admissibles.

Deuxièmement, le montant des prêts attribués par les gouvernements a atteint un sommet au milieu des années 1990, pour redescendre, en 2003-2004, au niveau de 1993. Cependant, il est encourageant de constater que les gouvernements ont investi davantage dans les bourses et les

remises de dette en 2003 que dix ans auparavant. En 1993-1994, les gouvernements ont dépensé 528 millions de dollars en aide financière non remboursable fondée sur les besoins. En 2003-2004, ce montant était passé à 1,176 milliard. Tel qu'il est décrit dans la Section I du présent chapitre, l'aide non remboursable permet de limiter les dettes et d'accroître la probabilité qu'un étudiant termine ses études. L'aide financière permet généralement aux étudiants qui se butent à certains obstacles financiers de poursuivre des études supérieures, mais l'aide non remboursable, en particulier, contribue à ce qu'ils les terminent.

Troisièmement, bien que l'aide fondée sur les besoins ait augmenté de 21 %, presque entièrement en raison de l'augmentation de la valeur des bourses et des programmes de remise de dette, les dépenses en aide universelle offerte par le régime fiscal à tous les étudiants sans égard à leurs besoins financiers se sont accrues de 227 %. En 2003-2004, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé plus de 2,4 milliards de dollars en crédits d'impôt et en subventions canadiennes, qui tendent à favoriser davantage les familles aisées, soit plus de un milliard de dollars de plus que les dépenses gouvernementales en prêts et près de 250 millions de plus que toute l'aide fondée sur les besoins offerte aux étudiants canadiens. Par conséquent, la proportion de l'aide financière universelle est passée de moins du tiers des fonds offerts aux étudiants à plus de la moitié.

Quatrièmement, la source des fonds alloués à l'aide financière s'est modifiée. En 1993-1994, les gouvernements provinciaux fournissaient 2,3 milliards de dollars en aide financière, ce qui représentait 56 % de toutes les ressources gouvernementales, et le gouvernement fédéral fournissait 1,8 milliard. En 2003-2004, l'aide financière provinciale a diminué de 11 millions de dollars, et l'aide fédérale a augmenté de 2,2 milliards, pour atteindre 62 % de tous les fonds offerts aux étudiants cette année-là.

Cette croissance s'est faite en grande partie sous forme d'aide fiscale.

Les gouvernements ont investi des fonds supplémentaires en aide financière fondée sur les besoins depuis 2003-2004, la dernière année pour laquelle il est possible d'effectuer une analyse précise des dépenses publiques en aide aux études, mais ils ont également élargi les mesures universelles destinées aux étudiants et aux diplômés. Cette situation est alarmante pour deux raisons. D'abord, on ne sait pas avec certitude dans quelle mesure l'aide universelle rendra les études supérieures plus abordables et, surtout, plus accessibles. Il a été montré que les bourses avaient des répercussions positives sur les perspectives en termes de finances et d'éducation, mais une telle affirmation ne peut être formulée au sujet des aides fiscales. Les crédits d'impôt tendent en effet à profiter davantage aux étudiants de familles aisées, ce qui signifie qu'ils ne sont pas efficaces pour améliorer l'accès aux études postse-

condaires des jeunes actuellement sous-représentés dans les campus.

De même, tel que nous l'exposerons au chapitre V, de nombreux étudiants sont aux prises avec un niveau d'endettement énorme à l'obtention de leur diplôme, des sommes qui peuvent être difficiles à rembourser. Il existe des fonds pour limiter le niveau d'endettement des étudiants, mais la majorité des dépenses en aide aux études n'a aucun lien avec la situation financière des étudiants. Cette situation signifie donc que la priorité n'est pas de rendre l'éducation accessible et abordable pour ceux qui sont dans le besoin, mais de réduire les coûts pour tous les étudiants, même ceux qui ne sont confrontés à aucun obstacle financier. Bien que le maintien d'un système d'éducation postsecondaire abordable constitue une importante priorité des gouvernements fédéral et provinciaux, il est essentiel que l'allocation d'aide financière d'abord à ceux qui en ont besoin revête autant d'importance.

## Chapitre 4

## VII. Tableaux supplémentaires

Tableau 1 – Plafonds de l'aide financière fondée sur les besoins pour les étudiants à temps plein célibataires, sans personne à charge, en 2003-2004 et en 2005-2006 (selon un programme d'études de 34 semaines)

Compétence	Prêt maximal		Bourses maximales s'ajoutant à l'aide		Aide maximale <sup>1</sup>	
	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006
Colombie-Britannique	275 \$/semaine	320 \$/semaine		<b>Programme de bourses d'accès du millénaire</b> 2 200 \$ pour les étudiants de première année à faible revenu	275 \$/semaine	385 \$/semaine
Alberta	14 300 \$/année	12 140 \$/année maximum pour 21 à 39 semaines d'études			14 300 \$/année	12 140 \$
Saskatchewan	275 \$/semaine	320 \$/semaine (575 \$/semaine pour les étudiants des écoles de médecine)		<b>Bourse d'accès du millénaire aux étudiants autochtones</b> 2 000 \$ pour les étudiants autochtones de première année	275 \$/semaine	320 \$/semaine (575 \$/semaine pour les étudiants des écoles de médecine)
Manitoba	275 \$/semaine	350 \$/semaine	<b>Programme de bourses d'études du Manitoba</b> 40 \$/semaine	<b>Bourse du millénaire pour étudiants adultes</b> 5 000 \$ pour les diplômés de centres d'éducation aux adultes pendant la première année d'EPS	315 \$/semaine	350 \$/semaine
Ontario	275 \$/semaine	350 \$/semaine			275 \$/semaine	350 \$/semaine
Québec <sup>2</sup>	2 005 \$/année (59 \$/semaine) (étudiants du cégep)	2 335 \$/année (67 \$/semaine) (étudiants du cégep)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 12 800 \$/année (376 \$/semaine)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 12 800 \$/année (376 \$/semaine)	14 792 \$/année (435 \$/semaine)	15 135 \$/année (445 \$/semaine)
	2 460 \$/année (72 \$/semaine) (étudiants du premier cycle)	3 020 \$/année (89 \$/semaine) (étudiants du premier cycle)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 14 850 \$/année (437 \$/semaine)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 14 850 \$/année (437 \$/semaine)	17 293 \$/année (509 \$/semaine)	17 870 \$/année (526 \$/semaine)
	3 255 \$/année (96 \$/semaine) (étudiants des cycles supérieurs)	3 820 \$/année (112 \$/semaine) (étudiants des cycles supérieurs)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 14 850 \$/année (437 \$/semaine)	<b>AFE et bourses générales du millénaire</b> 14 850 \$/année (437 \$/semaine)	18 088 \$/année (533 \$/semaine)	18 670 \$/année (549 \$/semaine)
Nouveau-Brunswick	275 \$/semaine	350 \$/semaine	<b>Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick</b> 90 \$/semaine	<b>Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick</b> 90 \$/semaine	365 \$/semaine	440 \$/semaine

(suite à la page suivante)

1. Les valeurs inscrites dans les colonnes « Prêt maximal » et « Bourse maximale » n'équivalent pas nécessairement au chiffre inscrit dans la dernière colonne, « Aide maximale », car les bourses remplacent parfois les prêts.
2. Les totaux pour le Québec s'appliquent uniquement aux étudiants admissibles à des prêts et à des bourses (c'est-à-dire, les étudiants inscrits à un programme d'études d'une durée normale, plus un semestre). Si l'étudiant n'est admissible qu'à un prêt (c'est-à-dire, un étudiant inscrit à un programme d'études d'une durée normale, plus de 7 à 15 mois), le montant maximal d'aide équivaut alors au montant maximal de prêt. Ces montants seront modifiés en 2006-2007 et reviendront aux niveaux de 2003-2004.

**Tableau 1 – Plafonds de l'aide financière fondée sur les besoins pour les étudiants à temps plein célibataires, sans personne à charge, en 2003-2004 et en 2005-2006 (selon un programme d'études de 34 semaines) (suite)**

Compétence	Prêt maximal		Bourses maximales s'ajoutant à l'aide		Aide maximale	
	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006
Île-du-Prince-Édouard	330 \$/semaine	375 \$/semaine			330 \$/semaine	375 \$/semaine
Nouvelle-Écosse	315 \$/semaine	360 \$/semaine		<b>Subventions d'accès du millénaire</b> Jusqu'à 2 500 \$ pour les étudiants de première année à faible revenu	315 \$/semaine	435 \$/semaine
Terre-Neuve-et-Labrador	275 \$/semaine	350 \$/semaine	<b>Bourses générales du millénaire</b> 1 750 \$/année (51 \$/semaine)	<b>Bourses générales du millénaire</b> 1 750 \$/année (51 \$/semaine) <b>Subventions d'accès du millénaire</b> Jusqu'à 2 500 \$ pour les étudiants de première année à faible revenu	326 \$/semaine	475 \$/semaine
Yukon	165 \$/semaine	210 \$/semaine	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	165 \$/semaine	210 \$/semaine
Territoires du Nord-Ouest		1 100 \$/mois	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)	1 100 \$/mois (253 \$/semaine)
Nunavut		165 \$/semaine	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	165 \$/semaine	165 \$/semaine

**Tableau 2 – Programmes de réduction de prêts au Canada en 2003-2004 et en 2005-2006**

Compétence	Programme	
	2003-2004	2005-2006
Colombie-Britannique	<b>Bourse de la Colombie-Britannique et bourse générale du millénaire</b> 110 \$/semaine (136 premières semaines d'études postsecondaires uniquement)	<b>Programme de réduction de prêts de la Colombie-Britannique et du millénaire</b> Tout montant de prêts de la Colombie-Britannique supérieur à 36,34 \$ par semaine pour les étudiants étant dans leurs 136 premières semaines d'EPS) <b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b> 50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière

(suite à la page suivante)

Tableau 2 – Programmes de réduction de prêts au Canada en 2003-2004 et en 2005-2006 (suite)

Compétence	Programme	
	2003-2004	2005-2006
Alberta	<p><b>Prestation d'allègement de prêt aux étudiants de l'Alberta</b></p> <p>Accessible aux étudiants de première année qui fréquentent un établissement postsecondaire pour la première fois et qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 2 500 \$/semestre – L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial moins 2 500 \$ par année d'études. Il est normalement versé sous forme de bourse au début du deuxième semestre de la première année et remplace les prêts provinciaux.</p> <p><b>Allègement de prêt à la fin du programme</b></p> <p>Accessible aux étudiants sortants qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 2 500 \$/semestre – L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial moins 5 000 \$ par année d'études. La prestation est appliquée au prêt provincial à la fin des études. L'application n'est pas automatique.</p> <p><b>Alberta Opportunity Bursary (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) et bourse générale du millénaire (2<sup>e</sup> année et suivantes)</b></p> <p>3 000 \$/semestre</p>	<p><b>Prestation d'allègement de prêt aux étudiants de l'Alberta</b></p> <p>Accessible aux étudiants de première année qui fréquentent un établissement postsecondaire pour la première fois et qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 3 750 \$/semestre – L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial moins 3 750 \$ par année d'études. Il est normalement versé sous forme de bourse au début du deuxième semestre de la première année et remplace les prêts provinciaux.</p> <p><b>Allègement de prêt à la fin du programme</b></p> <p>Accessible aux étudiants sortants qui ont reçu des prêts combinés des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 3 570 \$/semestre – L'allègement du prêt équivaut à la valeur totale des prêts des gouvernements fédéral et provincial moins 7 140 \$ par année d'études. La prestation est appliquée au prêt provincial à la fin des études. L'application n'est pas automatique.</p> <p><b>Alberta Opportunity Bursary (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) et bourse générale du millénaire (2<sup>e</sup> année et suivantes)</b></p> <p>3 000 \$/semestre</p> <p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p>
Saskatchewan	<p><b>Saskatchewan Student Bursary</b></p> <p>Accessible aux étudiants ayant reçu une aide sous forme de prêts supérieure à 200 \$/semaines pour les 170 premières semaines d'études postsecondaires</p> <p><b>Remise (étudiants bénéficiant d'incitatifs spéciaux uniquement)<sup>3</sup></b></p> <p>Accessible aux étudiants bénéficiant d'incitatifs spéciaux et qui reçoivent un prêt pour études équivalant à plus de 105 \$ par semaine d'études – La remise est offerte pour la différence entre 105 \$ et 180 \$ par semaine d'études et s'applique uniquement aux 60 premières semaines d'études postsecondaires. Les étudiants doivent avoir terminé avec succès 60 % d'un programme d'études complet.</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$ par année scolaire</p>	<p><b>Bourse d'accès du millénaire aux étudiants autochtones</b></p> <p>2 000 \$ aux étudiants autochtones de 1<sup>re</sup> année</p> <p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Saskatchewan Student Bursary</b></p> <p>Accessible aux étudiants ayant reçu une aide sous forme de prêts supérieure à 210 \$/semaines pour les 170 premières semaines d'études postsecondaires</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$ par année scolaire</p>
Manitoba	<p><b>Programme de bourses d'études du Manitoba</b></p> <p>40 \$/semaine</p> <p><b>Bourse du Manitoba</b></p> <p>Jusqu'à 1 000 \$</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 1 000 \$ à 4 000 \$</p>	<p><b>Bourse du millénaire pour étudiants adultes</b></p> <p>5 000 \$ pour les diplômés de centres d'éducation aux adultes pendant la première année d'EPS</p> <p><b>Bourse du Manitoba</b></p> <p>Jusqu'à 1 000 \$</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 1 000 \$ à 4 000 \$</p>

(suite à la page suivante)

3. En 2003-2004, la Saskatchewan a offert aux Amérindiens non inscrits et aux Métis vivant dans le nord de la province un prêt additionnel de 110 \$/semaine, pour un maximum de 385 \$/semaine.

Tableau 2 – Programmes de réduction de prêts au Canada en 2003-2004 et en 2005-2006 (suite)

Compétence	Programme	
	2003-2004	2005-2006
Ontario	<p><b>Subvention d'appui aux prêts aux étudiants de l'Ontario</b></p> <p>Si les prêts accordés à un étudiant par les gouvernements fédéral et provincial totalisent plus de 7 000 \$ pour deux semestres ou plus de 10 500 \$ pour trois semestres, une bourse est octroyée afin de réduire la dette à ce montant. La bourse est appliquée au prêt provincial à la fin de chaque année, après la vérification des revenus.</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>Bourse de 3 000 \$ qui remplace le prêt aux étudiants</p>	<p><b>Subvention d'accès du millénaire et de l'Ontario (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total du prêt aux études de l'Ontario pour les étudiants à faible revenu</p> <p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Subvention d'accès de l'Ontario (2<sup>e</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total du prêt aux études de l'Ontario pour les étudiants à faible revenu</p> <p><b>Subvention d'appui aux prêts aux étudiants de l'Ontario</b></p> <p>Si les prêts accordés à un étudiant par les gouvernements fédéral et provincial totalisent plus de 7 000 \$ pour deux semestres ou plus de 10 500 \$ pour trois semestres, une bourse est octroyée afin de réduire la dette à ce montant. La bourse est appliquée au prêt provincial à la fin de chaque année, après la vérification des revenus.</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>Bourse de 3 000 \$ qui remplace le prêt aux étudiants</p>
Québec	<p><b>Remise</b></p> <p>Accessible aux étudiants qui ont terminé leurs études dans un délai normal et qui ont reçu une bourse chaque année de leur programme d'études – La remise équivaut à 15 % du solde du prêt. L'application n'est pas automatique.</p>	<p><b>Remise</b></p> <p>Accessible aux étudiants qui ont terminé leurs études dans un délai normal et qui ont reçu une bourse à chaque année de leur programme d'études – La remise équivaut à 15 % du solde du prêt. L'application n'est pas automatique.</p>
Nouveau-Brunswick	<p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$</p>	<p><b>Subvention d'accès du millénaire</b></p> <p>1 000 \$ pour les étudiants à faible revenu de 1<sup>re</sup> année (renouvelable pour deux autres années à 2 200 \$ et à 1 800 \$, respectivement)</p> <p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$</p>
Île-du-Prince-Édouard	<p><b>Subvention pour la réduction de dette</b></p> <p>Accessible aux étudiants qui terminent une année d'études et qui bénéficient de prêts des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 6 000 \$ – L'allègement du prêt équivaut au total de prêts fédéraux et provinciaux accordés aux étudiants moins 6 000 \$, jusqu'à concurrence d'une prestation de 2 000 \$. La subvention est versée à la fin de chaque année et est appliquée au prêt provincial. L'application n'est pas automatique.</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$</p>	<p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b></p> <p>50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Subvention pour la réduction de dette</b></p> <p>Accessible aux étudiants qui terminent une année d'études et qui bénéficient de prêts des gouvernements fédéral et provincial totalisant plus de 6 000 \$ – L'allègement du prêt équivaut au total de prêts fédéraux et provinciaux accordés aux étudiants moins 6 000 \$, jusqu'à concurrence d'une prestation de 2 000 \$. La subvention est versée à la fin de chaque année et est appliquée au prêt provincial. L'application n'est pas automatique.</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b></p> <p>De 2 000 \$ à 4 000 \$</p>

(suite à la page suivante)

Tableau 2 – Programmes de réduction de prêts au Canada en 2003-2004 et en 2005-2006 (suite)

Compétence	Programme	
	2003-2004	2005-2006
Nouvelle-Écosse	<p><b>Bourse générale du millénaire</b> De 2 000 \$ à 3 500 \$</p> <p><b>Réduction de la dette</b> Accessible aux étudiants qui ont terminé avec succès un programme d'une durée prévue d'au moins un an et qui ont reçu un prêt de la Nouvelle-Écosse (50 % des emprunteurs de la province) – Le programme remet 15 % la première année d'emprunt, 25 % la deuxième, 35 % la troisième, 45 % la quatrième et 15 % la cinquième. De plus, une remise supplémentaire peut être obtenue en travaillant en Nouvelle-Écosse pendant 50 semaines dans les trois années suivant l'obtention du diplôme (25 % de plus) ou en effectuant 12 remboursements de prêts (10 % de plus). L'application n'est pas automatique.</p>	<p><b>Subvention d'accès du millénaire</b> Jusqu'à 2 500 \$ pour les étudiants à faible revenu de 1<sup>re</sup> année</p> <p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b> 50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b> De 2 000 \$ à 3 500 \$</p> <p><b>Réduction de la dette</b> Accessible aux étudiants qui ont terminé avec succès un programme d'une durée prévue d'au moins un an et qui ont reçu un prêt de la Nouvelle-Écosse (50 % des emprunteurs de la province) – Le programme remet 15 % la première année d'emprunt, 25 % la deuxième, 35 % la troisième, 45 % la quatrième et 15 % la cinquième. De plus, une remise supplémentaire peut être obtenue en travaillant en Nouvelle-Écosse pendant 50 semaines dans les trois années suivant l'obtention du diplôme (25 % de plus) ou en effectuant 12 remboursements de prêts (10 % de plus). L'application n'est pas automatique.</p>
	<p><b>Bourse générale du millénaire</b> 1 750 \$/année</p> <p><b>Réduction de la dette</b> Accessible aux étudiants qui ont terminé dans les délais prescrits un programme d'études à Terre-Neuve d'une durée minimale de 80 semaines – Le prêt combiné d'origine fédérale et provinciale doit dépasser 22 016 \$, pour les programmes d'une durée de 80 à 128 semaines, ou 172 \$ par semaine, pour les programmes d'une durée de plus de 128 semaines. L'allègement du prêt équivaut au montant total des prêts accordés à l'étudiant par les gouvernements fédéral et provincial moins le minimum d'endettement défini ci-dessus. La somme est appliquée au prêt provincial à la fin des études. L'application n'est pas automatique.</p>	<p><b>Subvention canadienne d'accès pour les étudiants à faible revenu (1<sup>re</sup> année)</b> 50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou total de l'aide financière</p> <p><b>Subvention d'accès du millénaire</b> Jusqu'à 2 500 \$ pour les étudiants à faible revenu de 1<sup>re</sup> année</p> <p><b>Bourse générale du millénaire</b> 1 750 \$/année</p> <p><b>Réduction de la dette</b> Accessible aux étudiants qui ont terminé dans les délais prescrits un programme d'études à Terre-Neuve d'une durée minimale de 80 semaines – Le prêt combiné d'origine fédérale et provinciale doit dépasser 210 \$ par semaine pour les programmes d'une durée de plus de 128 semaines. L'allègement du prêt équivaut au montant total des prêts accordés à l'étudiant par les gouvernements fédéral et provincial moins le minimum d'endettement défini ci-dessus. La somme est appliquée au prêt provincial à la fin des études. L'application n'est pas automatique.</p>
Yukon	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)
Territoires du Nord-Ouest	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)
Nunavut	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)	0 \$ (voir aide non fondée sur les besoins)



Tableau 3 – Calcul de la contribution parentale

Programme	Exemption du revenu parental		Taux de contribution parentale		Traitement de l'actif parental	
	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006
PCPE et provinces <sup>4</sup>	Varie de 28 000 \$ à 33 600 \$ pour une famille de deux personnes <sup>5</sup> plus 5 000 \$ par personne supplémentaire.	Idem	45 % de la première tranche de 3 000 \$ de revenu net supérieur au niveau d'exemption; 60 % de la tranche suivante de 3 000 \$ et 75 % de tout revenu supérieur	25 % de la première tranche de 7 000 \$ de revenu net supérieur au niveau d'exemption; 50 % de la tranche suivante de 7 000 \$ et 75 % de tout revenu supérieur	À la discrétion de chaque province, mais les actifs ne sont généralement pas considérés comme des ressources et aucune contribution n'est exigée	Idem
Alberta	Comme le PCPE	Idem	Comme le PCPE	Idem	5 % de la valeur nette de l'actif commercial des parents s'il dépasse 250 000 \$	Idem
Colombie-Britannique	Comme le PCPE	Idem	Comme le PCPE	Idem	1 % de l'actif personnel (sauf les REER, les véhicules et la résidence principale) supérieur à 150 000 \$	Idem
Manitoba	Comme le PCPE	Aucune contribution n'est exigée sous un revenu net de 30 000 \$ pour une famille de deux personnes.	Comme le PCPE	Inconnu	Les actifs ne sont généralement pas considérés comme des ressources et aucune contribution n'est exigée.	Idem
Ontario	Comme ci-dessus pour le PCPE – Pour le programme provincial de prêts, aucune contribution n'est exigée sous un revenu net de 30 000 \$ pour une famille de deux personnes plus 5 000 \$ par personne supplémentaire.	Comme le PCPE	Si le revenu après impôt se situe entre 30 000 \$ et 40 000 \$, la contribution est de 100 \$ plus 5 % du revenu supérieur à 30 000 \$. Si le revenu net dépasse 40 000 \$, alors la formule de contribution est la même que celle du Programme canadien de prêts aux étudiants ci-dessus.	Comme le PCPE	Aucune contribution d'actifs n'est exigée.	Idem

(Continué à la page suivante)

4. À l'exception de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan.
5. Une famille de deux personnes est composée d'un parent et d'un enfant.

Tableau 3 – Calcul de la contribution parentale

Programme	Exemption du revenu parental		Taux de contribution parentale		Traitement de l'actif parental	
	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006	2003-2004	2005-2006
Québec	Sous un revenu minimal net de 21 885 \$ (si les parents vivent ensemble) ou de 19 755 \$ (si les parents sont séparés), aucune contribution n'est exigée. Le minimum peut être augmenté de 2 105 \$ si les deux parents travaillent, plus 2 660 \$ pour le premier enfant et 2 400 \$ pour chacun des enfants suivants, plus 2 200 \$ si l'étudiant a une grave incapacité fonctionnelle.	Idem	La contribution est de 19 % de la première tranche de 36 000 \$ de revenu net supérieur au niveau d'exemption; 29 % de la tranche suivante de 10 000 \$; 39 % de la tranche suivante de 10 000 \$, et 49 % de tout revenu supérieur.	Idem	Les éléments d'actif de moins de 90 000 \$ (250 000 \$ pour les agriculteurs et les pêcheurs) sont exemptés; les parents doivent apporter une contribution égale à 2 % de la valeur de leur actif dépassant ce niveau.	Aucune contribution d'actifs n'est exigée.
Saskatchewan		Aucune contribution n'est exigée sous un revenu brut de 35 595 \$.		La contribution parentale hebdomadaire équivaut à 25 % du revenu discrétionnaire divisé par 52 (pour un revenu discrétionnaire de 0 \$ à 7 000 \$) OU à 1 750 \$ plus 50 % du revenu discrétionnaire moins 7 000 \$ divisé par 52 (pour un revenu discrétionnaire de 7 001 \$ à 14 000 \$) OU 5 250 \$ plus 75 % du revenu discrétionnaire moins 14 000 \$, divisé par 52 (pour un revenu discrétionnaire supérieur à 14 000 \$).		Les actifs ne sont généralement pas considérés comme des ressources et aucune contribution n'est exigée.



# Le prix du savoir

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



## Chapitre 5

# Dette des étudiants : tendances et conséquences





# I. Introduction

Au cours des dernières années, de nombreux observateurs, notamment des représentants d'associations étudiantes, ont exprimé leurs préoccupations relativement aux niveaux élevés d'endettement auxquels bon nombre d'étudiants sont confrontés après l'obtention de leur diplôme. Alors que des chercheurs canadiens ont trouvé de faibles preuves empiriques voulant que la répugnance envers l'emprunt ou l'aversion pour l'endettement décourageaient des étudiants potentiels de poursuivre des études postsecondaires (Finnie et Laporte (b); Junor et Usher, 2004), d'autres recherches signalent les conséquences négatives de l'emprunt et de l'endettement excessifs. Parmi celles-ci, plusieurs analyses commandées par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont montré, d'une part, une importante relation entre le montant de l'emprunt annuel et la dette accumulée et, d'autre part, la probabilité qu'un étudiant abandonne ses études (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006c). Ces recherches incluent en outre des analyses citées dans le présent chapitre portant sur le remboursement de la dette et les carences de paiement des prêts étudiants, des questions qui ont des répercussions sur une transition réussie des études supérieures au marché du travail.

Environ le tiers des étudiants font appel au programme gouvernemental de prêts aux étudiants pendant au moins une année d'études. Près de la moitié des diplômés n'ont pas accumulé de dette d'études. De nombreux autres ont emprunté pour payer leurs études, ont obtenu leur diplôme et sont en mesure de rembourser leurs dettes (Junor et Usher, 2004, p. 299-303). Par conséquent, la plupart des étudiants ne sont pas touchés par les dettes; ils n'en ont pas ou ils peuvent les rembourser, car ils commencent à gagner le revenu supérieur demandé généralement par ceux qui poursuivent des études postsecondaires.

Cependant, ces données ne doivent pas détourner notre attention de ceux qui doivent emprunter, parfois beaucoup, pour s'offrir des études qui constituent de plus en plus une condition préalable à l'obtention d'un emploi satisfaisant. Cette situation est d'autant plus problématique que le Canada doit accroître le taux de participation des jeunes aux études postsecondaires pour demeurer prospère et compétitif. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel qu'un nombre croissant d'étudiants moins nantis, qui, traditionnellement, sont moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires et qui, pour réussir à le faire, ont besoin d'aide financière, entreprennent des études supérieures et les terminent avec succès.

Afin de s'assurer que tous les étudiants aient la possibilité de réussir leurs études et de recouvrer leur investissement, deux choses doivent se produire : d'abord, il est impératif que ceux qui en ont besoin aient accès à l'aide financière nécessaire; ensuite, pour que l'investissement dans l'aide financière soit efficace à long terme, il faut empêcher que les sommes empruntées atteignent des niveaux tels que les étudiants soient poussés à décrocher ou qu'ils terminent leurs études avec une dette impossible à gérer.

Par conséquent, il est important que les décideurs suivent les tendances en matière d'endettement des étudiants afin de savoir si les niveaux sont en croissance et, dans l'affirmative, pour qui et de quel montant. Cette question sera abordée dans la première section du présent chapitre. La bonne nouvelle, soit la stabilisation des niveaux d'endettement depuis 2000 chez les étudiants du premier cycle universitaire, est éclipsée par un certain nombre d'observations préoccupantes analysées dans tout le chapitre :

- Les récentes modifications des politiques donnent à penser que la stabilisation des niveaux moyens d'endettement chez les étudiants du premier cycle universitaire sera de courte durée.
- De plus en plus de diplômés du collégial ont des niveaux d'endettement élevés.
- Entre le quart et le tiers des étudiants manquent à leur obligation de paiement au cours de la période de remboursement.
- Les programmes d'exemption d'intérêts, qui devraient permettre aux diplômés éprouvant des difficultés financières d'éviter les défauts de paiement, ne donnent pas les résultats escomptés.
- Les décideurs ont peu réfléchi sur le niveau d'endettement raisonnable et sur les façons de s'assurer que les étudiants endettés soient en mesure d'effectuer une transition fructueuse entre les études postsecondaires et le marché du travail.

C'est pourquoi le système d'éducation postsecondaire canadien continuera d'être affecté par le trop grand nombre d'étudiants qui abandonnent leurs études et de diplômés en défaut de paiement, alors qu'il devrait tirer profit de son investissement en éducation. L'efficacité de l'investissement national dans les étudiants et dans les programmes d'aide financière visant à soutenir bon nombre d'entre eux sera ainsi réduite. Il s'agit d'un gaspillage de ressources financières publiques et, plus important, de capital humain, qui n'atteindra pas sa pleine capacité. À une époque où, plus que jamais, il a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ainsi que d'une population scolarisée, et où il est donc essentiel qu'il veille à ce que tous ses citoyens aient l'occasion d'entreprendre et de terminer avec succès des études postsecondaires, le Canada ne peut pas se permettre une telle dilapidation de ses ressources.

# II. Dette des étudiants au Canada<sup>1</sup>

## Dette des étudiants du premier cycle universitaire

Après avoir plus que doublé dans les années 1990, l'endettement des étudiants du premier cycle universitaire s'est stabilisé, n'augmentant que de 3 % (ou d'environ 700 dollars indexés) au cours des six dernières années. En 2006, 59 % des diplômés du premier cycle universitaire avaient contracté une dette à la fin de leurs études, soit envers le ministère de l'éducation de leur province ou territoire, soit envers une autre instance. Ils devaient 24 047 \$ en moyenne (figure 5.II.1). La dette des étudiants était plus élevée dans le Canada atlantique, où 66 % des étudiants devaient en moyenne 29 747 \$ en 2006. Elle était également au-dessus de la moyenne en Colombie-Britannique, et au-dessous de la moyenne dans le reste du pays, en particulier au Québec, où les droits de scolarité sont beaucoup moins élevés, les programmes universitaires, généralement plus courts, et les bourses, plus fréquentes. Pour les 48 % des diplômés ayant emprunté au Québec en 2006, la dette moyenne s'élevait à 12 992 \$.

En apparence, la stabilisation de la dette des diplômés universitaires est rassurante, si l'on tient compte de la vitesse à laquelle les niveaux d'endettement ont grimpé avant l'an 2000. Mais un examen approfondi révèle des motifs de préoccupation. D'abord, il semble que la proportion des étudiants ayant des dettes à l'obtention de leur diplôme est en croissance<sup>2</sup>. Ensuite, à la suite de récents changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants (et, de façon complémentaire, à un certain nombre de programmes provinciaux), davantage de

Canadiens à revenu moyen seront admissibles à des prêts, et les emprunteurs ayant des besoins financiers accrus se verront accorder des prêts plus importants. Cette situation soulève la possibilité d'une augmentation de la proportion d'étudiants ayant des dettes à l'obtention de leur diplôme et du montant qu'ils devront rembourser<sup>3</sup>. Tel que nous l'analyserons ci-dessous, cette situation pourrait signifier qu'un nombre croissant de diplômés feront face à un fardeau de la dette qui aura des conséquences négatives sur leur transition vers le marché du travail et sur leurs choix de vie, comme acheter une maison, fonder une famille ou poursuivre des études supérieures.

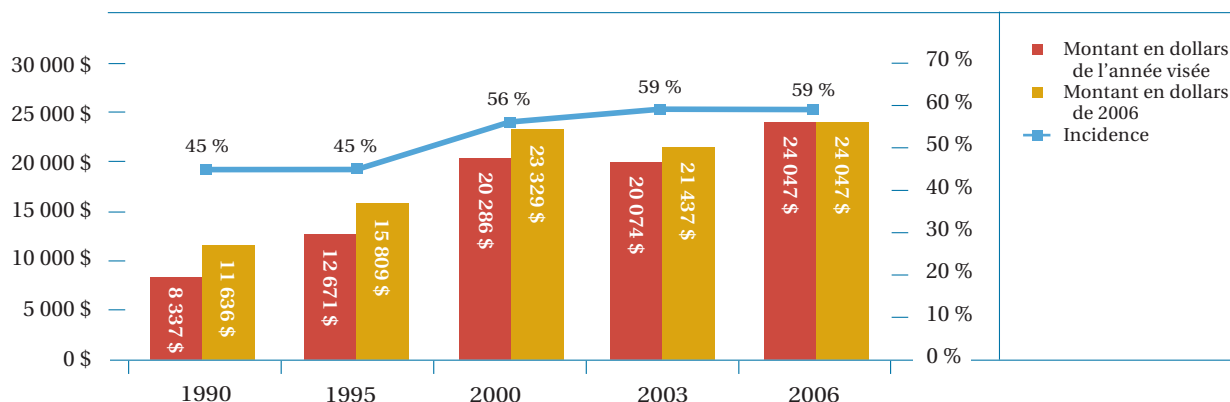
Plusieurs autres observations peuvent être formulées relativement aux données sur les dettes des étudiants à l'obtention de leur diplôme. Premièrement, elles indiquent un besoin d'emprunt supplémentaire que le gouvernement ne satisfait pas. En effet, 39 % de tous les fonds empruntés en 2006 provenaient de sources telles que les institutions financières et la famille, comparativement à 31 % trois ans plus tôt. C'est une autre preuve que la décision d'accroître les montants pouvant être empruntés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants, entré en vigueur en 2005-2006, était la bonne, malgré ses conséquences sur le montant de la dette après l'obtention du diplôme.

Deuxièmement, les données laissent croire que l'accumulation de dettes affecte les projets de certains étudiants après l'obtention de leur diplôme.

1. Les données contenues dans cette section sont tirées d'un rapport paru en 2007, portant sur la dette étudiante et réalisé par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
2. Cette situation peut cependant refléter la modification des sources de données. L'incidence de la dette des étudiants du premier cycle à l'obtention de leur diplôme en 2000 s'étend de 42 %, selon l'*Enquête nationale auprès des diplômés* (END), à 56 %, selon la *Graduating Student Survey*. Il n'existe aucune donnée récente de l'END, dont le prochain rapport portera sur les diplômés de 2005.
3. À court terme, les niveaux moyens d'endettement pour tous les emprunteurs peuvent diminuer, car il est possible que les emprunteurs à revenu moyen récemment admissibles n'empruntent que de faibles sommes. Cependant, les étudiants ayant des besoins financiers importants auront une dette plus élevée à l'obtention de leur diplôme.



**Figure 5.II.1 – Dette moyenne des diplômés du premier cycle universitaire à la fin de leurs études au Canada, en dollars de 2006 – 1990-2006<sup>4</sup>**



Source : *Enquête nationale auprès des diplômés*, de Statistique Canada, 1990 et 1995, et *Graduating Student Survey*, 2000, 2003 et 2006, du CUSC.

Les diplômés planifiant poursuivre leurs études avaient une dette moins élevée (environ 3 200 \$) que ceux qui ne désiraient pas les poursuivre. Troisièmement, il ne semble pas y avoir de liens entre la somme de la dette accumulée et la probabilité qu'un emploi attende les étudiants ou le salaire espéré après l'obtention du diplôme. Malheureusement, cette situation donne à penser que les étudiants ont emprunté une somme importante sans tenir compte du futur rapport revenu-dette ni de ses conséquences sur le remboursement de la dette. L'importance de ce dernier point sera mise en évidence plus loin, dans le cadre de l'analyse sur le remboursement de la dette.

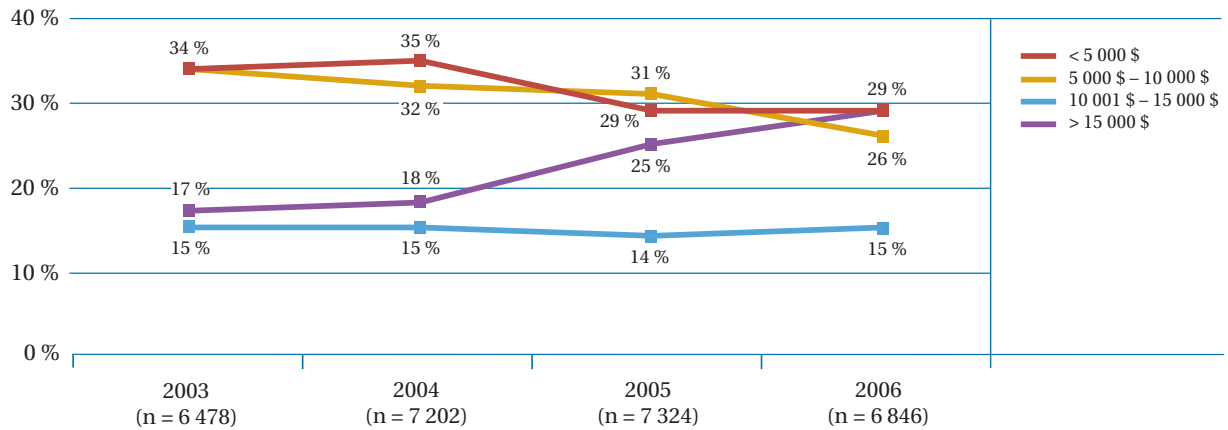
## Dettes des élèves du collégial

Les études collégiales attirent de nombreux Canadiens en raison de la courte durée des programmes, qui sont moins chers que ceux offerts dans les universités. Les études collégiales tendent à exiger un investissement inférieur de la part de l'élève, mesuré par le coût initial (droits de scolarité moindres) et le coût d'option

(durée des études plus courte). C'est pourquoi les collèges attirent davantage les étudiants issus de familles à faible revenu, les jeunes des premières nations ou ceux qui sont les premiers de leur famille à accéder aux études postsecondaires, car ceux-ci tendent à posséder moins de ressources et préfèrent étudier dans des établissements situés près de leur communauté d'origine. Dans ce contexte, les tendances d'endettement des élèves canadiens du collégial sont alarmantes. Parmi les 57 % des élèves qui ont signalé avoir emprunté en vue de leurs études collégiales en 2006, 29 % avaient emprunté plus de 15 000 \$. En outre, tel que le montre la figure 5.II.2, le nombre d'élèves ayant indiqué des niveaux élevés d'endettement a augmenté au cours des quatre dernières années. De nos jours, le tiers des diplômés du collégial auront, à la fin de leurs études, une dette comparable à celle des diplômés universitaires. Quarante-quatre pour cent (44 %) des élèves ont accumulé une dette de 10 000 \$ ou plus, comparativement à 32 % il y a trois ans. Ce résultat atténue également les effets positifs de la stabilisation des niveaux d'endettement des diplômés universitaires signalée plus haut.

4. Les données sur la dette moyenne selon l'*Enquête nationale auprès des diplômés* de 2000 ont été remplacées par celles figurant dans la *Graduating Student Survey* de 2000, afin de faciliter les comparaisons entre les données de 2000 et celles de 2003. Selon l'END 2000, la dette moyenne des 42 % des diplômés ayant signalé s'être endettés s'établissait à 21 390 \$.

**Figure 5.II.2 – Changement dans le montant de la dette accumulée par les élèves du collégial à l'extérieur du Québec, 2003-2006<sup>5</sup>**



Source : Enquête canadienne sur les étudiants du niveau collégial.

Comme dans le cas des étudiants, il existe une forte relation entre la dette accumulée au collège et les plans d'avenir des élèves. En 2006, 47 % des élèves du collégial n'ayant pas de dette ont pensé poursuivre des études postsecondaires. Moins de 40 % de ceux s'étant endettés avaient de projets semblables,

la plupart d'entre eux ayant décidé de trouver du travail, dont 21 % qui avaient accumulé plus de 30 000 \$ de dettes. Les deux tiers des étudiants ayant plus de 15 000 \$ de dettes prévoyaient trouver du travail aussitôt leurs études terminées, comparativement à 42 % des élèves n'ayant pas de dette.

5. Cette analyse de la dette des élèves du collégial exclut les collégiens québécois pour deux raisons. D'abord, notamment en 2005 et en 2006, la participation des collèges québécois à l'enquête a été très faible. Ensuite, puisque les élèves québécois du collégial ne paient pas de droits de scolarité, il aurait été impossible, s'ils avaient été inclus dans l'enquête, de présenter des données qui représentent avec exactitude la situation des élèves du collégial à l'extérieur de la province.



# III. Calcul du niveau d'endettement raisonnable

Une grande part de l'analyse de la dette des étudiants met l'accent sur les sommes moyennes, sur l'incidence de l'emprunt ainsi que sur les facteurs influençant l'endettement. Cependant, on en connaît moins sur la façon dont les diplômés font face à la dette et à son remboursement. En particulier, les décideurs doivent encore se pencher sérieusement sur la définition de ce que sont une dette « raisonnable » et une dette « excessive ».

Dans leur article inédit sur la gestion de la dette, Saul Schwartz et Sandy Baum analysent la « règle des huit pour cent », selon laquelle les paiements du prêt pour études ne devraient pas représenter plus de 8 % des revenus bruts. Ce point de référence est largement utilisé dans le domaine des prêts aux étudiants. Toutefois, les auteurs concluent que ce pourcentage semble provenir des normes de souscription hypothécaires et ne reflète que la perspective des prêteurs, dont l'intérêt premier est d'établir la somme maximale que peut emprunter un étudiant sans être en défaut. Schwartz et Baum présentent d'autres méthodes en vue d'établir le fardeau de la dette raisonnable pour les diplômés, chacune menant à différentes conclusions. Cependant, tel que le mentionnent les auteurs, aucun pourcentage ne répond à la question de la somme qu'un étudiant peut emprunter sans risquer d'éprouver des difficultés de remboursement. Laisant de côté la règle de la solution unique, Schwartz et Baum

tirent néanmoins deux principes en vue d'établir une politique en matière de gestion des dettes. Premièrement, il est impossible de s'attendre raisonnablement à ce que les diplômés ayant de très faibles revenus soient en mesure de faire face à leur obligation de remboursement. Deuxièmement, plus le salaire d'un diplômé sera élevé, plus le pourcentage de ses revenus consacré au remboursement de la dette devrait être important. Les diplômés à faible revenu (mais non à très faible revenu) devraient consacrer de 5 à 10 % de leur revenu au remboursement du prêt, le rapport versement-revenus devant atteindre de 18 à 20 % pour ceux bénéficiant de revenus beaucoup plus élevés<sup>6</sup>.

Théoriquement, soutiennent les auteurs, l'application de ces deux principes améliorerait le contexte actuel et permettrait d'éviter les pires situations, sans toutefois éliminer tous les cas dans lesquels l'emprunteur éprouve des difficultés financières. Par exemple, les 20 % des étudiants universitaires devant plus de 30 000 \$ ou les 44 % des collégiens ayant accumulé plus de 10 000 \$ de dettes devraient gagner des salaires de départ bien au-dessus de la médiane afin de rester sous le rapport versement-revenus que Schwartz et Baum suggèrent. Si cela est possible à certains, ce n'est pas le cas pour d'autres. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux diplômés canadiens du postsecondaire éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt pour études.

6. Le maximum de 18 à 20 % s'applique au revenu discrétionnaire, soit le montant du revenu brut qui dépasse la moitié de la médiane.



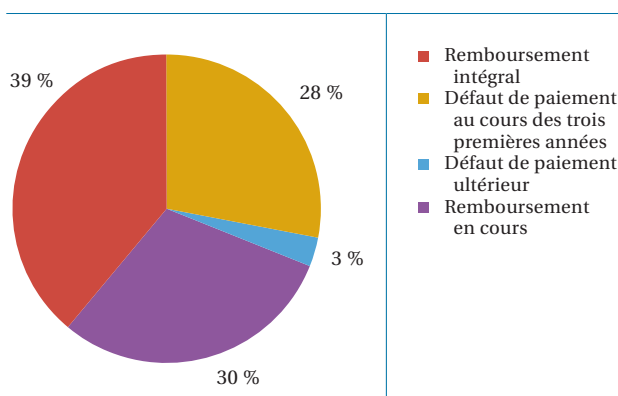
# IV. Remboursement de la dette

Les données laissent croire qu'un nombre important d'étudiants se retrouvent avec un endettement simplement trop élevé après leurs études postsecondaires. Selon l'*Enquête nationale auprès des diplômés*, par exemple, un nombre croissant de diplômés du postsecondaire font état des difficultés qu'ils ont à rembourser leurs prêts. En 2000, 27 % d'entre eux signalaient de telles difficultés, comparativement à 21 % des répondants en 1995 et en 1990<sup>7</sup>.

Un examen rétrospectif approfondi, mené sur dix années par Constantine Kapsalis, sur la consolidation des prêts d'études canadiens par les diplômés de 1993-1994 révèle que près du tiers des étudiants avaient manqué à leur obligation de rembourser le prêt<sup>8</sup> et que, parmi eux, 90 % avaient manqué à leur obligation pendant les trois premières années du remboursement. L'écart était faible entre l'endettement moyen de ceux qui avaient manqué à leurs paiements au cours des trois premières années et celui des finissants qui avaient acquitté la totalité de leurs emprunts. Le revenu moyen de ceux qui avaient manqué à leurs paiements durant les trois premières années s'établissait à 13 800 \$, et celui des diplômés qui avaient remboursé tous leurs emprunts pendant la même période, à 24 200 \$<sup>9</sup>. Par conséquent, il semble que la gestion d'une lourde dette dépend du revenu après l'obtention du diplôme.

Selon des données plus récentes du Programme canadien de prêts aux étudiants, 26 % des étudiants du postsecondaire ayant emprunté et consolidé leurs prêts à la fin de l'année scolaire 2001-2002 ont manqué à leur obligation de rembourser au cours des trois premières années (Canada 2006)<sup>10</sup>.

**Figure 5.IV.1 – Situation des prêts issus des consolidations de 1994-1995 en septembre 2003**



Source : Kapsalis (2006).

La relation entre l'emploi et le revenu après les études, et la probabilité de défaut de paiement représente une difficulté particulière pour le système d'aide financière aux étudiants, qui ne tient pas compte des revenus futurs dans le calcul des besoins financiers (et, par conséquent, du montant du prêt). Même si les étudiants dans des domaines en croissance sont plus susceptibles de trouver un emploi dont le salaire leur permet de rembourser leurs prêts, le système d'aide aux étudiants, dans l'évaluation des besoins financiers, n'établit pas de distinction entre eux et les étudiants qui entreprennent des carrières moins lucratives, mais tout aussi importantes. En outre, nous l'avons mentionné, tel que le révèle la *Graduating Students Survey*, il n'existe aucune relation entre la dette des étudiants et les

7. Statistique Canada n'a pas encore publié les données de l'enquête de 2005.

8. À la suite de l'obtention de leur diplôme, les emprunteurs consolident leurs prêts avec le prêteur et établissent un calendrier de remboursement et le taux d'intérêt.

9. Les chiffres présentés dans la présente section n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

10. Le Programme canadien de prêts aux étudiants estime qu'il a récupéré environ 60 % de la valeur des prêts non remboursés.

revenus espérés après l'obtention du diplôme. Puisque ni l'emprunteur ni le prêteur ne se préoccupent du revenu disponible après les études, il est presque impossible d'attribuer des subventions ou de limiter la dette des étudiants qui sont les plus susceptibles de manquer à leur obligation de rembourser.

De plus, la dette des diplômés du collégial augmentent beaucoup plus rapidement que celle des diplômés universitaires, qui s'est stabilisée dans les dernières années. On peut également s'attendre à ce que les premiers gagnent moins après l'obtention de leur diplôme<sup>11</sup>. En outre, les élèves du collégial proviennent généralement de familles à revenu inférieur, ce qui signifie qu'ils sont plus exposés aux difficultés financières. La combinaison de leur revenu relativement plus faible lorsqu'ils entreprennent des études postsecondaires, de leur revenu relativement plus faible après l'obtention du diplôme et de leur tendance croissante à emprunter des

sommes importantes risque de leur causer autant d'ennuis au sortir de leurs études collégiales qu'ils en ont connus en les commençant.

D'un point de vue stratégique, il existe deux moyens d'éviter les défauts, si l'on présume que le coût de base de l'assiduité reste le même. La première méthode, comme l'a montré la recherche de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les bourses, les remises de dettes, les dettes et la persévérance, consiste à empêcher les étudiants de trop emprunter annuellement. Compléter les prêts par des bourses, ou recourir aux programmes de remise de dette pour réduire les niveaux d'endettement les plus élevés, a des répercussions positives sur la persévérance des étudiants<sup>12</sup>. Le second moyen visant à éviter les défauts de paiement consiste à alléger les intérêts et à mettre en place des mesures de gestion des dettes pendant le remboursement, tel qu'il est expliqué dans la section suivante.

11. Junor et Usher (2004) signalent que les diplômés universitaires gagnent en moyenne 10 000 \$ de plus par année que les diplômés du collégial, dont le salaire médian de départ s'établit à près de 30 000 \$.

12. Les trois études portant sur la relation entre l'aide aux étudiants, la dette et la persévérance sont résumées dans *L'impact des bourses : endettement et persévérance* de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

# V. Exemption d'intérêts et désendettement

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont recours à des programmes d'exemption d'intérêts et de désendettement afin d'aider les diplômés en situation financière difficile. L'exemption d'intérêts leur permet de déferer les paiements du prêt étudiant pendant les périodes de sous-emploi. Les programmes de désendettement diminuent les soldes impayés. En théorie, l'exemption d'intérêts devrait éviter la plupart des défauts de paiement en permettant aux étudiants de cesser leurs versements en attendant de se remettre sur les rails. Les étudiants admissibles peuvent bénéficier d'une période d'exemption d'intérêt allant de 6 à 54 mois durant laquelle le gouvernement assume les intérêts sur le prêt et ceux-ci cessent de courir. À la fin de cette période, l'étudiant peut demander une réduction de dette.

Au Canada, cependant, l'exemption d'intérêts connaît des difficultés. Dans le cadre d'une récente étude, John Mortimer et Patrick Codrington, du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, se sont penchés sur la participation à des programmes d'exemption d'intérêts parmi un échantillon d'étudiants ontariens ayant obtenu leur diplôme en 2001-2002 et ayant signalé la situation de leurs prêts en septembre 2005. Les auteurs ont découvert, en examinant le revenu déclaré, la taille de la famille et la dette accumulée, que 47 % de la cohorte aurait été admissible à l'exemption d'intérêts à un certain moment au cours des trois premières années de remboursement. Toutefois, seul le tiers des personnes admissibles ont participé au programme.

Parmi les diplômés ayant consolidé leurs prêts en 2001-2002 et ayant participé à un programme d'exemption d'intérêts au cours des trois premières années de remboursement, seuls 6 % ont manqué

à leur obligation, comparativement à 29 % de ceux n'ayant pas participé à un tel programme. Parmi les étudiants ayant profité d'une exemption d'intérêts, 92 % l'ont jugé utile ou très utile. Le tiers des emprunteurs défaillants n'ayant pas eu recours à l'exemption ne connaissaient pas le programme. Parmi ceux qui ont voulu profiter de ce programme, 40 % ont mentionné des difficultés, notamment avec la présentation de preuves de leur faible revenu et l'échange de documents avec le centre de service de prêts.

Mortimer et Codrington suggèrent que la participation pourrait être accrue en améliorant la diffusion de l'information concernant le programme et en simplifiant le processus administratif. En effet, des améliorations récemment apportées à la diffusion de l'information ainsi qu'une simplification du processus de demande commencent à porter fruit; le taux de participation aux programmes d'exemption d'intérêt des étudiants ontariens qui ont quitté les études en 2003-2004 est monté à 22 %, en hausse de six points par rapport aux 18 % de la cohorte de 2001-2002 étudiée par Mortimer et Codrington. Néanmoins, ceux-ci concluent qu'au moins un tiers des étudiants admissibles n'auraient jamais recours à l'exemption d'intérêts, car ils trouvent une façon d'honorer leur engagement, ils considèrent ce programme comme une procédure lourde ou qui n'en vaut pas la peine, ils ne savent pas qu'ils sont admissibles ou présentent des demandes incomplètes.

Selon Jerry Situ (2006), 12 % des étudiants remboursant un prêt d'études canadien en 2001-2002 ont eu recours au programme fédéral d'exemption d'intérêts, ce qui représente 1,7 milliard des 6,1 milliards de dollars des prêts en cours remboursés cette année-là. Situ a découvert que, comme en Ontario, de nombreux diplômés admissibles ne cherchaient pas à obtenir une



exemption d'intérêts; 35 % des emprunteurs y étaient admissibles. Cependant, moins de la moitié de ceux-ci (45 %) y ont eu recours. L'auteur souligne que les emprunteurs bénéficiaires de l'aide sociale et ceux ayant une grande famille étaient particulièrement susceptibles de sous-utiliser ces programmes et conclut que de nombreux autres diplômés faisant face à des difficultés financières perdent des occasions d'améliorer leur situation.

Ces conclusions sont importantes compte tenu des données présentées antérieurement dans le présent chapitre, notamment celles concernant les niveaux croissants d'endettement des élèves du collégial et celles touchant le rapport entre revenu et non-paiement de la dette.

Cette situation serait moins préoccupante si les programmes d'exemption d'intérêts fonctionnaient comme il se doit. Le fait que le défaut de paiement à

long terme des participants aux programmes d'exemption d'intérêt soit comparable à celui des étudiants qui ne se prévalent pas de ces programmes montre que les mesures de contrôle de la dette, comme l'exemption d'intérêt, peuvent aider ceux qui sont dans les pires situations (dans la mesure où ils choisissent de profiter des programmes qui leurs sont offerts). Il est néanmoins clair que beaucoup d'étudiants non-admissibles à ces programmes font face à des difficultés majeures quand vient le temps de rembourser leur dette. Sans une amélioration et un élargissement substantiels des programmes d'exemption d'intérêt, faciliter la transition entre les études et le marché du travail, en particulier pour les étudiants plus susceptibles de gagner un salaire faible après l'obtention du diplôme, demeurera un problème.

# VI. Conclusion

Sans accès à des prêts (du gouvernement, des banques ou de membres de la famille), de nombreux élèves ne seraient pas en mesure de poursuivre des études supérieures. Un régime efficace d'aide aux étudiants fait donc partie intégrante du système d'études postsecondaires canadien. Actuellement, la plupart des emprunteurs remboursent leurs prêts après avoir terminé leurs études. Cependant, d'autres, en raison de l'accumulation de milliers de dollars de dettes, risquent d'abandonner leurs études à mi-chemin ou de manquer à leur obligation de rembourser dans les années suivant l'obtention de leur diplôme. Cette situation représente une double occasion manquée, pour ces personnes et pour le pays, dont la prospérité et la compétitivité sont de plus en plus dictées par les compétences et les connaissances de sa main-d'œuvre.

Cependant, bonne nouvelle! Après avoir augmenté de façon importante dans les années 1990, les dettes des étudiants du premier cycle universitaire se sont stabilisées depuis 2000. En raison des récentes modifications des modalités, le nombre d'emprunteurs et le montant des prêts s'accroîtront au cours des prochaines années, ce qui pourrait faire encore une fois augmenter l'endettement dans un proche avenir. Ces changements allégeront le fardeau financier que portent de nombreux étudiants à revenu faible ou moyen, mais il est très difficile d'en prédire les répercussions à long terme, même s'il est improbable que les diplômés soient dans une meilleure situation. Du côté des élèves du collégial, les dettes ont augmenté de façon importante au cours des quatre dernières années. Malheureusement, cette situation risque d'affecter négativement la réussite de ces élèves déjà sous-représentés au

niveau postsecondaire, tels que les élèves issus de familles à faible revenu ou les élèves autochtones, qui sont plus susceptibles d'étudier au collège qu'à l'université. En outre, bien que les programmes visant à soutenir les diplômés qui ont du mal à rembourser leurs dettes semblent avantageux pour ceux qui y ont recours, bien trop peu d'étudiants admissibles les utilisent ou les connaissent. Et ceux qui y font appel les trouvent complexes.

Par conséquent, puisque l'accès aux prêts augmentera au cours des prochaines années, plusieurs mesures semblent nécessaires :

- Continuer à rendre les bourses accessibles afin de réduire le niveau d'endettement annuel des étudiants à faible revenu ou ayant d'importants besoins financiers<sup>13</sup>.
- Poursuivre la surveillance étroite des tendances de l'endettement, notamment parce que les effets du récent élargissement de l'admissibilité aux bourses et des montants octroyés se font sentir.
- Réexaminer les programmes de soutien pour ceux qui font face à un niveau trop élevé d'endettement afin de les améliorer, au besoin. Ces améliorations devraient inclure une analyse des groupes qui sont mal desservis par ces programmes ainsi qu'une stratégie de communication visant à informer les étudiants admissibles des programmes offerts.
- Accroître les efforts visant à rétablir l'équilibre entre les prêts, les bourses et les mesures de remises de dette pour les étudiants du post-secondaire les plus susceptibles de faire face à des obstacles financiers ou autre, avant, pendant et après leurs études supérieures.

13. La proportion significative de bourses permettant de réduire l'endettement annuel des étudiants ayant d'importants besoins financiers ou un faible revenu est actuellement incertaine. Le programme de bourses générales de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui fournit actuellement 335 millions de dollars en bourses aux étudiants chaque année, se terminera après l'année scolaire 2008-2009.

Ces suggestions de politique sont importantes pour la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont le Canada a besoin en cette époque où les *baby-boomers* sont à l'aube de la retraite et où la taille de la population de jeunes adultes commencera bientôt à fondre. Il est important d'encourager les étudiants issus de familles à faible ou à moyen revenu et des groupes actuellement sous-représentés dans les établissements postsecondaires à poursuivre des études supérieures, et d'assurer l'accès au

soutien financier nécessaire à leur réussite avant et après l'obtention de leur diplôme. Ces mesures permettront au Canada de jouer un rôle principal dans un marché mondial de plus en plus compétitif, en plus d'accroître la cohésion de la société. Pour ce faire, il est impératif de maintenir l'endettement des étudiants à un niveau raisonnable et de leur offrir des mesures efficaces visant à aider ceux qui connaissent des difficultés.

# Le prix du savoir

---

L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada



---

Bibliographie

B



---

# Bibliographie

Acumen Research. *Sondages auprès des candidats aux études collégiales et aux études universitaires en Ontario*. 2004-2006.

Bergeron, Louis-Philippe, Kevin Dunn, Mario Lapointe, Wayne Roth et Nicholas Tremblay-Côté. *Perspectives du marché canadien du travail pour la prochaine décennie, 2004-2013*. Ottawa, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004.

Brethour, Patrick et Heather Scofield. « Plenty of work, not enough bodies », *The Globe and Mail*, 21 août 2006.

Bushnik, Tracey. *Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire*. Ottawa, Statistique Canada, n° 81-595-MIF2003004 au catalogue, 2003.

CBC News. « Alberta Addresses Growing Labour Shortage ». [www.cbc.ca/news/story/2006/07/26/labour-plan.html](http://www.cbc.ca/news/story/2006/07/26/labour-plan.html), 26 juillet 2006.

CBC News. « Quebec Faces Skilled Worker Shortage ». [www.cbc.ca/canada/ottawa/story/2007/01/10/qc-jobboom20070110.html](http://www.cbc.ca/canada/ottawa/story/2007/01/10/qc-jobboom20070110.html), 10 janvier 2007

Chung, Lucy. « Scolarité et gains », *L'emploi et le revenu en perspective*. Statistique Canada, juin 2006, p. 5-13.

COMPAS Inc. *Études postsecondaires : Facteurs culturels, scolaires et économiques*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2005.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Regards sur l'éducation 2005 : Profil canadien*. Toronto, 2005.

Corak, Miles, Garth Lipps et John Zhao. *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*. Ottawa, Statistique Canada, 2003.

De Broucker, Patrice. *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*. Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2005.

Dietsche, Peter. *Étude pancanadienne sur les étudiants collégiaux de première année : Les caractéristiques des étudiants et l'expérience collégiale*. Ottawa, Association des collèges communautaires du Canada et Ressources humaines et Développement social Canada, 2007.

Drolet, Marie. *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?* Ottawa, Statistique Canada, 2005.

EKOS Research Associates. *Investir dans leur avenir : Une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006.

Finnie, Ross et Christine Laporte (a). *The Demand for Student Loans and Access to Post-Secondary Education* (titre anglais provisoire). Document de recherche de la Direction des études analytiques de Statistique Canada (à paraître).

Finnie, Ross et Christine Laporte (b). *Emprunter ou ne pas emprunter : prêts étudiants et accès aux études* (titre de travail). Document de recherche de la Direction des études analytiques de Statistique Canada (à paraître).

Finnie, Ross, Christine Laporte et Eric Lascelles. *Antécédents familiaux et accès aux études postsecondaires : que s'est-il passé pendant les années 1990?* Ottawa, Statistique Canada, 2004.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Accroître l'accès : l'information importe-t-elle?* Note de recherche du millénaire n° 3, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2006b.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *L'impact des bourses : endettement et persévérance.* Note de recherche du millénaire n° 4, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2006c.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Pour changer le cours des choses : l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires des peuples autochtones au Canada.* Note de recherche du millénaire n° 2, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2006a.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *L'importance des services d'orientation et de soutien dans la préparation aux études postsecondaires.* Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2003.

Frenette, Marc. *L'accès aux études postsecondaires est-il plus équitable au Canada ou aux États-Unis?* Ottawa, Statistique Canada, 2005a.

Frenette, Marc. *L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels.* Ottawa, Statistique Canada, 2005b.

Frenette, Marc. *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières.* Statistique Canada, Ottawa, 2007.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Employment Outlook for British Columbia – COPS BC Unique Scenario for 2003 to 2013.* Vancouver, Planning and Data Management Branch, 2005.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Pacific Leaders B.C. Loan Forgiveness Program, 2007.*  
[http://www2.news.gov.bc.ca/news\\_releases\\_2005-2009/2007OTP0030-000321-Attachment4.htm](http://www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2005-2009/2007OTP0030-000321-Attachment4.htm)

Gouvernement du Canada. *Investissez dans votre avenir – Programme canadien de prêts aux étudiants à temps plein.* Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada,  
[http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Publications/01\\_pu\\_publications.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Publications/01_pu_publications.shtml)

Gouvernement du Canada. *Budget 2004 : L'importance de l'apprentissage*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2004.

[http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Communiqués/11\\_co\\_Budget2004.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Communiqués/11_co_Budget2004.shtml)

Gouvernement du Canada. *Subventions canadiennes pour l'accès aux études et les Subventions canadiennes pour études*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2004.

Gouvernement du Canada. *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants 2001-2002*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2004.

Gouvernement du Canada. *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants 2002-2003*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2004.

Gouvernement du Canada. *Le budget en bref 2006 – Cibler les priorités*. Ottawa, ministère des Finances du Canada, 2006.

Gouvernement du Canada. *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants 2003-2004*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2006.

Gouvernement du Canada. *Le plan budgétaire de 2007. Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*. Ottawa, ministère des Finances du Canada, 2007.

Gouvernement du Manitoba. *Nouveau remboursement de l'impôt du Manitoba sur le revenu pour les frais de scolarité*. 2006. <http://www.gov.mb.ca/finance/tuition.fr.html>.

Gouvernement du Manitoba. *Le budget 2006 du Manitoba. Budget en bref*. 2006. [http://www.gov.mb.ca/finance/budget06/b\\_in\\_b/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/budget06/b_in_b/index.fr.html)

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. *Budget Highlights 2007-08*. 2007. <http://www.gov.pe.ca/budget/2007/highlights.pdf>

Gouvernement de l'Ontario. *Survol des tendances de l'emploi en Ontario*. Toronto, 2005.

Gouvernement de l'Ontario. *Le gouvernement McGuinty s'est engagé à offrir un enseignement supérieur de qualité et accessible*. 2007.

<http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOF/2007/02/07/c5496.html?lmatch=&lang=f.html>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Les défis à relever en termes de formation et d'éducation pour atteindre les objectifs du Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, de 2003 à 2011*. Mai 2003.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Crédit de 2000 \$ à l'intention des étudiants pour leur première année d'université*. 2006. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fin/2006f1555fn.htm>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Le gouvernement annonce un remboursement d'impôt du N.-B. pour les droits de scolarité de 10 000 \$*. 2006. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fin/2005f0418fn.htm>



Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *Canada Nova Scotia Student Bursary for Nova Scotia Students Studying in Nova Scotia*. 2006. [http://studentloans.ednet.ns.ca/pdf/tuition\\_reduction\\_q\\_and\\_a.pdf](http://studentloans.ednet.ns.ca/pdf/tuition_reduction_q_and_a.pdf)

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *Nova Scotia Estimates Supplementary Detail For the Fiscal Year 2007-2008*. Halifax, Nova Scotia Finance, 2007.

Gouvernement de la Saskatchewan. *Graduate Tax Exemption*. 2007. <http://www.gov.sk.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=800,799,1,Documents&MediaID=970&Filename=07-08-Finance-GraduateTaxInformation-En.pdf>

Harvey, Edwin B. et René Houle. *Demographic Changes in Canada and their Impact on Public Education*. Toronto, The Learning Partnership, 2006.

Hemingway, Fred. *Étude des méthodes d'évaluation des besoins financiers des étudiants au Canada*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003.

Hodgson, Glen et Anne Park Shannon. *Mission Possible: Stellar Canadian Performance in the Global Economy: Volume 1*. Conference Board of Canada, janvier 2007.

JDMD Groupe Conseils inc. Projections démographiques non publiées.

Johnson David R. et Fiona T. Rahman. « The role of economic factors, including the level of tuition, in individual university participation decisions in Canada », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 35, n° 3, 101-127, 2005.

Junor, Sean et Alex Usher. *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2004.

Kalenkoski, Charlene Marie et Sabrina Wulff Pabilonia. *Parental Transfers, Student Achievement, and the Labor Supply of College Students*. BLS Working Papers, Working Paper 374, 2004.

Kapsalis, Constantine, *Facteurs influant sur le remboursement des prêts aux étudiants*. Statistique Canada, n° au catalogue 81-595-MIE2006039, 2006.

Knighton, Tamara et Patrick Bussière. *Liens entre les résultats éducationnels à l'âge de 19 ans et la capacité en lecture à l'âge de 15 ans*. Statistique Canada, Ottawa, 2006.

Lambert, Mylène, Klarka Zeman, Mary Allen et Patrick Bussière. *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Statistique Canada, Ottawa, 2004.

Lynch, Kevin. « Le monde comme contrainte et comme cible », *Options politiques*, vol. 27, n° 4 (avril-mai 2006).

Malatest, R.A. & Associates. *Promotion 2003 : Enquête de suivi auprès des élèves du secondaire*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2007.

McElroy, Lori. *Les bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique. Exploration de l'impact du programme*. Rapport sommaire. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

McElroy, Lori. *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2005.

McElroy, Lori. *Les bourses générales du millénaire au Manitoba : exploration de l'impact du programme*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2005.

Mendelson, Michael. *Aboriginal Peoples and Post-Secondary Education*. Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 2006.

Milligan, Kevin. *Tax Preferences for Education Saving: Are RESPs Effective?* Ottawa, Institut C.D. Howe. 2002.

Mortimer, John et Patrick Codrington, *Interest Relief and Repayment of Ontario Student Loans*. Présentation dans le cadre de la conférence commune *Enhancing Access : Recent Progress and Future Challenges* de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, le 16 septembre 2006.

Neill, Christine. *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2007.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Regards sur l'Éducation : les indicateurs de l'OCDE – 2006*. Paris, 2006.

Ouellette, Sylvie. *Comment les étudiants du niveau postsecondaire financent leurs études : résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*. Ottawa, Statistique Canada, 2006.

PRA Inc. *Sondage auprès des élèves du secondaire*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2005.

PRA Inc. *Rapport sur l'endettement des étudiants : Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial et Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire*, 2007.

Rae, Bob. *L'Ontario : Chef de file en éducation*. Gouvernement de l'Ontario, Toronto, 2005.

Schwartz, Saul et Sandy Baum, *How Much Debt is Too Much? Benchmarks for Manageable Student Debt in Canada and the United States*. À venir.

Shaienks, Danielle, Judy Eisl-Culkin et Patrick Bussière. *Suivi des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 18 à 20 ans – Résultats du 3<sup>e</sup> cycle de l'EJET*. Ottawa, Statistique Canada, 2006.

Situ, Jerry. *Aide au remboursement des prêts étudiants du Canada : les gens qui se prévalent du programme d'exemption d'intérêts et ceux qui ne l'utilisent pas*. Statistiques Canada, n° au catalogue 81-595-MIE2006047, 2006.

Statistique Canada. *Le Quotidien*, 13 mars 2001.

Statistique Canada, 2005a. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires*.

Statistique Canada, 2005b. *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires*.

Statistique Canada, 2006a. Système d'information amélioré sur les étudiants, 2006.

Statistique Canada, 2006b. Effectifs universitaires. *Le Quotidien*, 7 novembre 2006.

Statistique Canada, 2006c. *Le Quotidien*, 9 juin 2006.

Statistique Canada, 2006d. Estimations tirées de *l'Enquête sur la population active*, 2006.

Statistique Canada, 2006e. *Le Quotidien*, 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Statistique Canada, 2006f. « Questions d'éducation : Les étudiants sur le marché du travail », *Le Quotidien*, 27 avril 2006.

Stewart-Patterson, David. *Neither a Moment nor a Mind to Waste: Canada's Looming Shortage of People and Skills*. Allocution faite dans le cadre de la conférence « Favoriser l'accès aux études postsecondaires : développements récents et défis à venir » organisée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, tenue en septembre 2006 à Ottawa.

Usalca, J. et Bowlby, G. « Les étudiants sur le marché du travail », *Questions d'éducation*, vol. 3 n° 1, Ottawa, Statistique Canada, no 81-004-XIF au catalogue, 2006.

Usher, Alex. *Beyond the Sticker Price: A Closer Look at Canadian University Tuition Fees*. Toronto, Educational Policy Institute, 2006.

Usher, Alex. *The State of Student Aid in Canada*. Toronto, Educational Policy Institute, 2007.

Zakaluzny, Roman. « Tech sector gains overshadowed by labour shortage fears », *Ottawa Business Journal*. [www.ottawabusinessjournal.com/290982357873867.php](http://www.ottawabusinessjournal.com/290982357873867.php), 17 janvier 2007.

**Joseph Berger** est agent de politiques et recherches pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Avant de rejoindre les rangs de l'équipe de recherche et de développement de programmes, il était aux communications et s'occupait de réviser les documents de la Collection de recherches du millénaire. Joseph essaie de voir comment la recherche peut aider à améliorer les politiques d'équité en matière d'accès à l'éducation supérieure. Il détient un baccalauréat en journalisme de l'Université Concordia et fait actuellement une maîtrise portant sur les politiques et l'administration publiques.

**Anne Motte** est agente de politiques et recherches pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Dans le cadre de ses fonctions, elle s'occupe principalement de l'évaluation du programme des bourses d'accès du millénaire. Avant de rejoindre la Fondation, elle a travaillé à la Société de recherche sociale appliquée sur les projets pilotes Un avenir à découvrir et AVID (Advancement Via Individual Determination). Anne détient un baccalauréat en économie de l'Université McGill et une maîtrise en économie de l'Université du Québec à Montréal.

**Dr. Andrew Parkin** est le nouveau directeur exécutif associé de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Politicologue de formation, il a écrit énormément sur la politique et la société canadiennes dans la presse populaire aussi bien que spécialisée. Après avoir obtenu son doctorat de l'Université de Bradford, en Angleterre, en 1993, grâce à une bourse du Commonwealth, il a obtenu une bourse Killam pour poursuivre des études postdoctorales à l'Université Dalhousie. Il a ensuite poursuivi ses recherches au *Centre for the Study of Democracy* de l'Université Queen's. Durant la même période, il a enseigné les sciences politiques, la sociologie et les études canadiennes dans plusieurs universités des Maritimes, du Québec et de l'Ontario. De 2000 à 2004, il a été directeur de recherche puis codirecteur au Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), où il a supervisé toute une série d'études portant sur l'opinion publique et sur les institutions politiques au Canada.